



REPUBLIQUE DU CONGO

ARTICLE IV DE 2024, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DEROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITERES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUE DE PRESSE ; RAPPORT DES SERVICES DU FMI ; ET DÉCLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LA RÉPUBLIQUE DU CONGO

Juillet 2024

Dans le contexte du rapport des services du FMI, les documents ci-après ont été publiés et sont inclus dans le présent dossier :

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration du président du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 10 juillet 2024. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 16 mai 2024 avec les autorités congolaises sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport des services du FMI, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 24 juin 2024.
- Un **supplément d'informations au rapport des services du FMI**.
- Une **analyse de viabilité de la dette** rédigée par les services du FMI et de la Banque mondiale.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour la République du Congo.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations délicates au regard des marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Ce rapport peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201
Courriel : publications@imf.org Site Web : <http://www.imf.org>

Fonds Monétaire International
Washington, D.C.



République du Congo : le conseil d'administration du FMI achève les consultations au titre de l'article IV pour l'année 2024 et la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, et approuve un décaissement de 43 millions de dollars

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le conseil d'administration du FMI a achevé la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, ce qui permet un décaissement immédiat de 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars).
- La reprise économique s'est poursuivie malgré les défis posés par les pressions inflationnistes et un environnement mondial incertain. Les performances au titre du programme ont été globalement satisfaisantes, bien que les réformes structurelles aient continué de connaître des retards.
- Une mise en œuvre continue des réformes en matière de gestion des finances publiques et de la dette, de gouvernance et de transparence sera essentielle pour parvenir à une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive.

Washington. Le conseil d'administration du Fonds Monétaire International (FMI) a achevé aujourd'hui les consultations au titre de l'article IV et la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la République du Congo, approuvé le 21 janvier 2022. L'achèvement de cette revue permet de décaisser immédiatement 32,4 millions de DTS (environ 43 millions de dollars), ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord de la FEC à 291,6 millions de DTS. Ce financement du FMI continuera à aider les autorités à mettre en œuvre leurs politiques de développement, à préserver la stabilité macroéconomique et à renforcer la reprise économique dans un contexte de pressions inflationnistes et de resserrement des conditions financières.

Les performances au titre du programme ont été globalement satisfaisantes, malgré les retards persistants dans les réformes structurelles. Les autorités ont remédié au non-respect du critère de réalisation relatif au service de la dette extérieure, pour lequel une dérogation a été accordée en raison de la nature mineure du manquement et des mesures correctives prises, notamment l'achèvement de la réorganisation du bureau de gestion de la dette. Les critères de réformes visant à accroître la transparence, à améliorer la gestion de la dette et à protéger les ressources publiques ont été réalisés,

bien qu'avec des retards pour certains d'entre eux, tandis que les efforts pour accélérer l'exécution des dépenses sociales doivent être intensifiés.

La politique budgétaire est axée sur la réduction des fragilités tout en améliorant la soutenabilité de la dette. Les coupes budgétaires ont réduit le déficit au-delà des prévisions en 2023. Toutefois, les dépenses sociales essentielles et les investissements publics devraient retrouver leurs niveaux antérieurs en 2024.

La poursuite de la mise en œuvre des réformes structurelles est essentielle pour maintenir les progrès réalisés jusqu'à présent. Une meilleure gestion des finances publiques, en particulier des investissements et de la dette publics, facilitera des dépenses de développement plus importantes, plus efficaces et de meilleure qualité. Des réformes plus vastes en matière de gouvernance, englobant la lutte contre la corruption et la transparence, seront également indispensables pour améliorer le climat des affaires.

La reprise économique du Congo se poursuit à un rythme modéré. La croissance devrait s'accélérer au cours des deux prochaines années et se situer ensuite entre 3,5% et 3,8%, tandis que l'inflation, actuellement élevée, devrait revenir à l'objectif régional de 3%. L'excédent du solde courant devrait continuer à diminuer avant de devenir négatif, en partie en raison de la baisse prévue des cours du pétrole.

La mise en œuvre des politiques et des réformes dans le cadre de ce programme appuyé par la FEC continuera à contribuer à la réduction des fragilités et à placer la République du Congo sur la voie d'une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive. Elle contribuera aussi à l'effort régional visant à préserver la stabilité extérieure de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

À l'issue de la réunion du conseil d'administration, M. Bo Li, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« La reprise économique de la République du Congo s'est poursuivie à un rythme modéré, soutenue par une croissance hors hydrocarbures robuste mais moins dynamique et par la mise en œuvre progressive des réformes. Les risques sont orientés à la baisse, notamment en raison de l'escalade potentielle des conflits dans le monde, des chocs climatiques, de la volatilité des cours du pétrole, du resserrement des conditions financières extérieures et d'un ralentissement de la mise en œuvre des réformes. Avec la désinflation mondiale et l'orientation appropriée de la politique monétaire régionale, l'inflation, actuellement élevée, devrait revenir à la cible régionale de 3%. Face au contexte mondial incertain, les autorités ont réaffirmé leur engagement à mettre en œuvre des politiques et des réformes propices à une

croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive, tout en maintenant la stabilité macroéconomique et la soutenabilité de la dette.

« Les performances au titre du programme ont été globalement satisfaisantes. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2023 ont été remplis, mais celui relatif à un plafond continu de zéro sur les nouveaux arriérés extérieurs n'a pas été respecté en raison de retards dans le service de la dette. Les progrès en matière de réformes structurelles se poursuivent, bien qu'avec des retards. Des mesures correctives décisives ont été prises pour améliorer les performances au titre du programme.

« Les autorités sont encouragées à poursuivre leurs efforts pour assainir les finances publiques. Le maintien de la discipline en matière de dépenses, un élargissement de l'assiette fiscale et une réduction des dépenses fiscales devraient progressivement libérer l'espace budgétaire nécessaire pour accroître les dépenses sociales et de développement. Une poursuite de la rationalisation des subventions aux carburants, associée à une augmentation de l'assistance sociale ciblant les personnes vulnérables, constituent des réformes importantes du côté des dépenses pour atteindre cet objectif.

« Le renforcement de la gestion des finances publiques et de la dette est crucial pour garantir la soutenabilité de cette dernière, prévenir l'accumulation de nouveaux arriérés et accroître l'efficacité des dépenses publiques. Il sera primordial d'améliorer davantage le partage d'informations et la coordination entre les agences gouvernementales sur les questions liées au service de la dette, ainsi que d'accroître la transparence sur la dette publique.

« La diversification économique, indispensable et fondée sur l'investissement privé, dépendra de l'approfondissement des réformes structurelles et de gouvernance. Dans ce contexte, l'amélioration de la transparence des finances publiques et du secteur des hydrocarbures, ainsi que la poursuite de l'opérationnalisation de l'architecture de lutte contre la corruption, y compris le renforcement du cadre de LBC/FT, seront essentielles. Par ailleurs, l'amélioration de l'inclusion financière, la mise en œuvre résolue des réformes des entreprises publiques et l'adaptation aux risques liés au changement climatique soutiendront également une croissance inclusive et résiliente, en particulier à moyen terme. »



RÉPUBLIQUE DU CONGO

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

24 juin 2024

RÉSUMÉ

Contexte. La quatrième revue de l'accord triennal au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) (324 millions de DTS, 200 % de la quote-part) a été achevée le 20 décembre 2023. La dynamique de la croissance économique s'est ralentie en 2023 sous l'effet d'une surprise à la baisse de la production pétrolière. Conjuguée aux inondations de 2023-24, aux difficultés d'approvisionnement en électricité et à l'affaiblissement de l'investissement public, cette baisse a nui aussi à la croissance hors hydrocarbures. La croissance devrait se redresser à près de 4 % à moyen terme. La sous-exécution des dépenses publiques dans tous les domaines, mais plus particulièrement des dépenses d'investissement et des transferts sociaux, a ramené le déficit primaire hors hydrocarbures à 8,4 % du PIB hors hydrocarbures en 2023, soit 3,2 points de pourcentage en-deçà des projections de la quatrième revue (CR 24/2). Toutefois, le compte des transactions courantes s'est affaibli, évolution qui devrait se poursuivre à moyen terme, avec la stagnation de la production pétrolière et la légère tendance à la baisse des cours du pétrole. Bien que les arriérés extérieurs restent inférieurs au seuil minimal, la situation de la dette publique est jugée viable mais en risque de « surendettement », en raison de la fréquente accumulation de nouveaux arriérés extérieurs et de l'incertitude persistante quant au volume des arriérés intérieurs.

Perspectives et risques. Les risques sont essentiellement des risques de détérioration. La volatilité des cours du pétrole et les fluctuations de la production pétrolière peuvent compliquer la gestion des finances publiques. Les arriérés intérieurs nouvellement détectés peuvent remettre en cause les mesures prises pour réduire la dette publique. L'escalade des conflits régionaux dans le monde pourrait entraîner des répercussions négatives sur l'investissement, les exportations, les importations, les envois de fonds des travailleurs migrants et l'inflation. L'investissement au sens large pourrait ralentir sous l'effet de nouvelles hausses des taux d'intérêt et du resserrement des conditions de financement extérieur.

Des retards dans les réformes des subventions des carburants pourraient retarder le rééquilibrage des finances publiques nécessaire et l'intensification des dépenses sociales. Une croissance durable dépendra à moyen terme d'une accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles.

Les résultats au titre du programme ont été globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation du programme à fin décembre 2023 ont été satisfaits. Le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs a été manqué en avril-juin 2024. En dehors d'une infime portion (0,01 % du PIB hors hydrocarbures), ces nouveaux arriérés ont été remboursés. Le déficit primaire de base hors hydrocarbures et le financement intérieur net de 2023 se sont avérés nettement inférieurs aux objectifs du programme (environ 1,3 et 0,1 % du PIB hors hydrocarbures, respectivement). S'agissant de l'accumulation d'arriérés extérieurs, une dérogation pour non-respect sera sollicitée compte tenu de l'ampleur limitée du dépassement et de la finalisation effective de la réorganisation du bureau de gestion de la dette (mesure préalable). En matière d'objectifs indicatifs, ils ont tous été atteints, à l'exception du plancher des dépenses sociales et du plancher des recettes hors hydrocarbures. Les trois repères structurels attendus en mars-avril relatifs à la promulgation de la loi unifiée sur la TVA, à la réorganisation du bureau de gestion de la dette et à la publication des déclarations de conflits d'intérêt ont été manqués, les deux derniers étant par la suite transformés en mesures préalables. Le repère structurel relatif à la publication d'un bulletin trimestriel de la dette a été satisfait, et la publication du plan d'action en matière de gouvernance progresse bien, mais il est proposé que le repère structurel relatif à la mise en opération du système d'information financière du Congo soit affiné et repoussé à novembre 2024.

Stratégie du programme. Dans la mesure où l'amélioration des résultats budgétaires de 2023 est de nature temporaire, la stratégie des finances publiques pour 2024 vise à garantir un rééquilibrage favorable à la croissance et conforme à la trajectoire initiale prévue lors de la quatrième revue (CR24/2), en rétablissant les investissements publics à leurs niveaux antérieurs et en intensifiant les dépenses sociales. La poursuite des réformes des subventions des carburants et les mesures visant à accroître les recettes hors hydrocarbures permettront de nourrir la dynamique du rééquilibrage budgétaire. La nouvelle priorisation des dépenses en faveur des programmes sociaux devrait atténuer les difficultés liées au coût de la vie des populations vulnérables et contribuer à la dynamique de croissance, dans la mesure où l'amélioration du capital humain favorise la croissance du secteur hors hydrocarbures. Les réformes structurelles doivent de toute urgence remédier aux lacunes dans la gestion de l'endettement afin de réduire les considérables facteurs de vulnérabilité de la dette. L'accord au titre de la FEC favorisera cette stratégie en suscitant les financements des partenaires de développement et bénéficiera des mesures régionales prises par la CEMAC pour maintenir une orientation appropriée de la politique monétaire, constituer des réserves régionales et favoriser la stabilité du secteur financier.

Thèmes des consultations au titre de l'article IV. Les entretiens ont essentiellement porté sur les réformes structurelles indispensables pour éviter l'accumulation persistante d'arriérés intérieurs ; les besoins d'adaptation au changement climatique pour endiguer les éventuels effets néfastes de la vulnérabilité climatique du pays sur la croissance et les inégalités de revenus, avec un accent particulier sur les inondations de 2023–24 ; les options possibles pour redynamiser le programme stratégique d'inclusion financière ; l'accroissement des recettes intérieures ; les mesures visant à approfondir la stratégie de diversification économique ; et enfin, l'importance de poursuivre les réformes des subventions des carburants pour renforcer l'espace budgétaire indispensable aux dépenses publiques qui permettront de réduire la pauvreté et d'améliorer la croissance.

Approuvé par
Vitaliy Kramarenko
 (département
 Afrique)
 et **Fabian Valencia**
 (département
 de la stratégie,
 des politiques
 et de l'évaluation)

Les entretiens sur la revue du programme appuyé par la FEC se sont tenus en distanciel entre le 2 et le 16 mai 2024. L'équipe des services du FMI était composée de M. Kpodar (chef d'équipe), M^{me} El Idrissi, M. Hespeler, M. Islam (tous du département Afrique), M. Kiendrebeogo (du département des finances publiques), M. de Carvalho Filho (du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), M^{me} Zarazinski (du département juridique), et M. Nsongui Tonadio (économiste local). M^{me} Nkusu (conseillère principale auprès de l'administrateur) a rejoint une partie de la mission. M^{me} Avila-Yiptong, M. Dalmau et M. Masterson (tous du département Afrique) ont apporté leur soutien depuis le siège et M^{me} Joseph (du département Afrique) a contribué à l'élaboration du rapport. La mission s'est entretenue avec le Premier ministre, M. Makosso, le ministre des Finances et de l'Économie, M. Ondaye, le ministre du Budget M. Ngatsé, et d'autres hauts responsables. La mission a également rencontré des représentants du secteur privé, de la société civile et des partenaires de développement.

CONTENTS

CONTEXTE	5
ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES	6
RÉSULTATS AU TITRE DU PROGRAMME	10
THÈME STRATÉGIQUE 1 — POLITIQUE BUDGÉTAIRE	13
THÈME STRATÉGIQUE 2 — INVESTISSEMENT PUBLIC ET GESTION DE LA DETTE	18
THÈME STRATÉGIQUE 3 — RÉFORMES STRUCTURELLES ET DE LA GOUVERNANCE	20
A. Réformes de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de la transparence	20
B. Diversifier l'économie et favoriser une croissance inclusive	22
C. Facteurs de vulnérabilité au changement climatique et croissance résiliente et durable	23
MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES ENJEUX	25
ENCADRÉ	
1. Système de protection sociale du Congo et mesures d'atténuation dans le cadre de la réforme des subventions des carburants	17

GRAPHIQUES

1. Évolution économique récente, 2013–24	33
2. Encours de crédit envers le FMI et service de la dette extérieure par rapport aux accords de qualité donnant accès aux tranches supérieures de crédit du FRPC	34
3. Principaux indicateurs de solidité financière et évolution financière	35

TABLEAUX

1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29	36
2a. Opérations de l'administration centrale, 2022–29 (en milliards de FCFA)	37
2b. Opérations de l'administration centrale, 2022–29 (En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)	38
2c. Opérations de l'administration centrale, 2022–29 (En pourcentage du PIB)	39
3a. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, flux, 2024–25(en milliards de FCFA)	40
3b. Opérations trimestrielles de l'administration centrale, flux, 2024–25	41
4. Balance des paiements à moyen terme, 2022–29 (en milliards de FCFA)	42
5. Situation monétaire, 2022–29 (en milliards de FCFA)	43
6. Indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2015–23 (Percent)	44
7. Besoins de financement budgétaire bruts, 2022–29 (en milliards de FCFA)	45
8. Dette publique par créancier, 2023–25 (en milliards de FCFA)	46
9. Arriérés extérieurs, 2022–24 (en milliards de FCFA)	47
10. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI (En millions de DTS)	48
11. Calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC , 2022–24	49
12. Propositions de critères de réalisation quantitatifs et d'objectifs indicatifs, 2023–24 (en milliards de FCFA)	50
13a. Repères structurels 2023–24	51
13b. Nouveaux repères structurels 2024	52
14. Mesures préalables proposées	52
15. Dépenses sociales 2022–24 (en milliards de FCFA)	54

ANNEXES

I. Matrice d'évaluation du risque	55
II. Stratégie de développement des capacités, 2024–26	59
III. Évaluation du secteur extérieur	62
IV. Principales recommandations issues des consultations	68
V. Objectifs de développement durable	71
VI. Questions relatives aux données	72

APPENDICES

I. Lettre d'intention	74
Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières	77
Pièce jointe II. Protocole d'accord technique	104

CONTEXTE

1. La diversification économique et la poursuite des réformes structurelles restent fondamentales pour remédier aux fragilités économiques, sociales et institutionnelles profondément ancrées du Congo. Pour garantir une croissance inclusive et durable, ainsi que le développement économique et la création d'emplois, il est impératif de diversifier l'économie en dehors du secteur des hydrocarbures. La hausse des inégalités et de l'informalité impose de poursuivre les réformes et les mesures en faveur du développement social et de l'inclusion, notamment en renforçant l'exécution des dépenses sociales, la responsabilité dans la gestion budgétaire, l'efficacité de l'investissement public et l'amélioration de la gouvernance. Pour protéger son économie contre le changement climatique et atténuer les fragilités sociales, le Congo devra donner la priorité aux ressources destinées à l'investissement dans les infrastructures vertes et inclusives ainsi que dans le capital humain. Les inondations de 2023–24 rappellent qu'il est urgent de renforcer la résilience face à l'accroissement des risques climatiques.

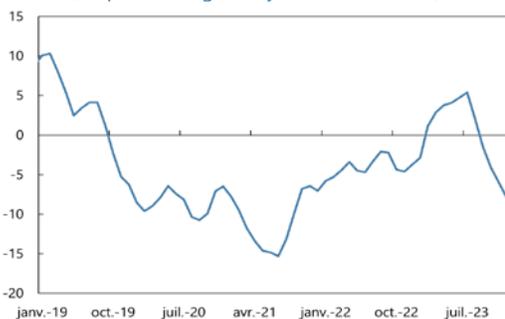
2. Les mesures prises pour lutter contre les considérables facteurs de vulnérabilité de la dette demeurent primordiales pour libérer l'espace budgétaire indispensable aux dépenses publiques favorables à la croissance. La réduction de la dette publique, qui a presque atteint 100 % du PIB à fin 2023, impose un rééquilibrage budgétaire bien géré. Il est indispensable de poursuivre les réformes des subventions des produits pétroliers, d'améliorer la transparence dans la gestion des dépenses, d'assurer la prudence dans les projections de recettes et d'accroître les recettes hors hydrocarbures pour créer une marge de manœuvre budgétaire. Cela permettra à son tour d'augmenter les investissements en faveur d'une croissance économique diversifiée et inclusive.

3. À court terme, la prudence s'impose en matière de gestion budgétaire pour maintenir l'équilibre délicat entre les besoins d'assainissement budgétaire et la priorité à donner aux dépenses publiques en faveur de la croissance. Il est indispensable de donner la priorité à l'exécution des dépenses et des investissements dans le domaine social pour assurer un développement approprié des ressources productives du Congo, notamment de son capital physique et humain, tout en préservant la poursuite de l'équilibre des finances publiques. À plus long terme, la constitution de marges de manœuvre budgétaires pour faire face aux chocs exogènes permettra d'atténuer les tensions inhérentes à l'équilibre entre ces deux objectifs.

ÉVOLUTION RÉCENTE, PERSPECTIVES ET RISQUES

4. La reprise de la croissance a été plus lente que prévu, car la production pétrolière a été décevante et un risque de détérioration s'est concrétisé. En raison de perturbations techniques et de l'arrivée à maturité de gisements pétroliers, la production de pétrole a diminué au deuxième semestre 2023 (graphique 1 du texte). Le secteur hors hydrocarbures est resté le moteur de la croissance du Congo, mais a récemment ralenti. L'industrie manufacturière et les services, ainsi que l'agriculture, se sont relativement bien comportés en 2023. Le remboursement des arriérés intérieurs est favorable à ces secteurs. Toutefois, de fortes inondations sont survenues en 2023–24, les pannes d'électricité ont été plus fréquentes et l'investissement public s'est affaibli, amoindrissant ainsi la dynamique de croissance.

Graphique 1 du texte. Production pétrolière
Croissance mensuelle de la production pétrolière
en glissement annuel
(En pourcentage, moyennes sur 3 mois)



Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

5. Les pressions inflationnistes ont persisté. L'inflation a nettement augmenté, de 3,2 % en décembre 2022 à 5,6 % en décembre 2023, essentiellement en raison de la hausse des prix des produits non alimentaires. Cette flambée est due aux pressions persistantes sur les coûts résultant des prix élevés des importations et des perturbations des chaînes d'approvisionnement, aggravées par la hausse des coûts de l'énergie sur le marché intérieur. Même si l'inflation des denrées alimentaires a légèrement régressé, elle est restée élevée par rapport aux niveaux antérieurs à la pandémie.

6. Le resserrement de la politique budgétaire a été plus marqué que prévu en 2023. La hausse des recettes des impôts directs plus forte que prévu (grâce en partie à l'application du recouvrement de l'impôt et au paiement des arriérés fiscaux) a été compensée par les déficits de la TVA, tandis que la baisse de la production pétrolière s'est fait sentir sur les recettes des hydrocarbures. Compte tenu d'une sous-exécution des dépenses d'investissement et des dépenses sociales, conjuguée aux économies réalisées par la réforme des subventions des carburants, le déficit primaire hors hydrocarbures a baissé pour se situer à 8,4 % du PIB hors hydrocarbures, soit 3,2 points de pourcentage en-deçà des prévisions de la quatrième revue au titre de la FEC (CR 24/2) et 7,2 points de pourcentage en dessous de 2022 (tableau 1 du texte)¹, tout cela malgré les inondations de 2023-24 qui ont entraîné de nouvelles dépenses imprévues². La nette diminution des

¹ L'élimination progressive des subventions des carburants a été favorisée par une hausse cumulée de 30 % des prix de l'essence et du gasoil en 2023.

² Estimé à 16 milliards de FCFA, le coût budgétaire des récentes inondations est uniquement une estimation de la limite inférieure, car il ne tient pas compte des éventuels effets de second tour liés à l'activité économique et à d'autres secteurs. Même si les autorités ont reçu des engagements de la part de donateurs multilatéraux, notamment

dépenses d'investissement s'explique par un décaissement inférieur aux prévisions des prêts à projets (1,6 % du PIB hors hydrocarbures) et par un resserrement du recours aux procédures exceptionnelles. La masse salariale a été inférieure à son objectif, en raison de retards de recrutement dans les secteurs de la santé et de l'éducation. Le resserrement des conditions de financement sur le marché obligataire régional peut également avoir entravé l'exécution du budget. Pour l'avenir, les autorités ont reconnu que les futures mesures de rééquilibrage budgétaire devraient être accompagnées d'investissements appropriés et d'une amélioration de la priorisation et de l'exécution des dépenses sociales, notamment des transferts sociaux bien ciblés à l'intention des plus vulnérables, ainsi que d'une exécution de l'investissement en temps voulu.

	2022 (Prél.)	2023 (CR 24/2)	2023 (Proj.)	Variations par rapport à CR 24/2	Variations par rapport à 2022
Recettes	44,9	34,6	34,4	-0,2	-10,5
Recettes des hydrocarbures	32,0	20,4	20,1	-0,3	-12,0
Recettes hors hydrocarbures	12,0	13,2	13,2	0,1	1,3
Impôts directs	4,7	5,3	6,0	0,7	1,2
Impôts sur biens et services	4,1	4,8	4,2	-0,6	0,1
Recettes douanières	2,2	2,1	2,1	0,0	-0,2
Recettes non fiscales	0,9	1,0	1,0	0,0	0,1
Dons	0,9	1,1	1,1	0,0	0,2
Dépenses	32,2	30,1	26,9	-3,2	-5,4
Dépenses courantes	27,1	23,5	22,4	-1,1	-4,8
Salaires	6,1	6,1	5,9	-0,2	-0,3
Biens et services	3,5	2,8	2,9	0,0	-0,7
Transferts sociaux	2,3	2,8	2,4	-0,4	0,0
Transferts liés au pétrole	5,1	2,3	1,9	-0,4	-3,1
Autres, notamment intérêts	10,0	9,4	9,3	-0,1	-0,7
Dépenses d'investissement	5,1	6,6	4,5	-2,1	-0,6
Solde primaire hors pétrole	-15,7	-11,7	-8,4	3,2	7,2
Solde primaire	16,4	8,7	11,6	2,9	-4,7
Solde global, base caisse	12,6	4,6	7,5	3,0	-5,1

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

7. La position extérieure du Congo en 2023 a été plus faible que celle correspondant aux fondamentaux à moyen terme et aux politiques souhaitables. La baisse des cours mondiaux du pétrole, le recul des exportations d'hydrocarbures et la hausse des importations devraient faire baisser l'excédent du compte des transactions courantes à 6,4 % du PIB en 2023, soit légèrement au-dessus des prévisions de la quatrième revue (CR 24/2). Toutefois, l'augmentation du service de la dette et les sorties de capitaux à court terme devraient entraîner une accumulation des avoirs extérieurs nets moins forte que prévu initialement. La position extérieure du Congo a été plus faible que celle correspondant aux fondamentaux et aux politiques souhaitables en 2023, ce qui est globalement conforme aux résultats constatés dans l'ensemble de l'union monétaire (annexe V). Cette évaluation extérieure repose sur le jugement, compte tenu de l'équilibre des risques et de l'incertitude concernant les évaluations modélisées du secteur extérieur.

8. Même si les indicateurs prudentiels du système financier restent appropriés, un certain nombre de facteurs de vulnérabilité persistent et présentent des risques modérés pour la stabilité financière (graphique 3). À fin 2023, le ratio de fonds propres était toujours adéquat (17,4 % des actifs, bien au-dessus du minimum réglementaire de 10,5 %). Les banques ont vu leur exposition pondérée pour risques s'accroître, en raison d'une hausse des émissions d'obligations

de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, l'incertitude demeure quant au risque budgétaire associé aux inondations.

d'État et de la titrisation des arriérés intérieurs³. La qualité des actifs s'est améliorée en 2020–21, en partie grâce à l'apurement progressif des arriérés intérieurs, et est restée relativement stable depuis, tandis que les provisions ont augmenté. La liquidité du secteur bancaire reste solide, avec d'importants dépôts auprès de la BEAC, mais la croissance du crédit au secteur privé a stagné au cours de l'année écoulée. Les marchés secondaires étant peu développés, la forte exposition au souverain se traduit par un lien entre l'État et les banques, qui pourrait exacerber les facteurs de vulnérabilité du secteur financier. En outre, les éventuels effets d'éviction pourraient nuire à l'investissement privé indispensable à la diversification de l'économie. Même si la rentabilité et la liquidité des banques se sont améliorées au cours de l'année écoulée, la restructuration en cours des deux banques en difficulté (l'une publique et l'autre privée, détenant 4 % et 10 % des actifs bancaires respectivement à fin 2023) souffre de retards en raison de l'absence de plans de redressement répondant aux normes réglementaires en matière de fonds propres⁴. La COBAC s'est engagée à renforcer le respect des normes et à accélérer la procédure de restructuration en recourant à des sanctions et en assurant un suivi étroit des deux banques⁵.

9. Un rééquilibrage favorable à la croissance atténuera l'impact des inondations de 2024, tandis que la poursuite des réformes structurelles et de gouvernance favorisera la diversification de l'économie en dehors du pétrole et en faveur d'une croissance résiliente et inclusive.

- L'augmentation de la production dans les nouveaux gisements pétroliers devrait faire passer la production du secteur des hydrocarbures à 1,7 %⁶ en 2024 et assurer la croissance de la valeur ajoutée du pétrole jusqu'en 2026. Par la suite, le vieillissement des gisements pétroliers freinera à moyen terme la croissance du secteur des hydrocarbures, qui restera en moyenne de 0,9 % entre 2024 et 2029, alors que le développement du secteur du GNL, alimenté par les investissements étrangers, ne devrait stimuler les taux de croissance que de façon marginale⁷. Avec les inondations de 2023-2024 qui ralentissent la croissance dans l'agriculture, la sylviculture, le commerce, les transports et les services publics, la croissance du secteur hors hydrocarbures devrait s'établir à 3,2 % en 2024, soit 0,6 point de pourcentage en deçà des prévisions de la quatrième revue (CR 24/2), ramenant ainsi la croissance totale du PIB à 2,8 %. À moyen terme, une diversification généralisée devrait s'intensifier (document de la série des questions générales 4), qui, conjuguée à une amélioration de l'environnement des affaires, pourrait maintenir la

³ La part de la dette publique détenue par les banques est passée de 10 % du total des actifs en 2019 à 26 % en 2023.

⁴ Compte tenu de la taille relativement limitée du système bancaire, une valeur par défaut de 5 % est appliquée au bilan du gouvernement pour tenir compte d'une éventuelle crise du secteur financier (voir analyse de viabilité de la dette).

⁵ En raison d'une documentation insuffisante et sous réserve d'une décision judiciaire de reprise, la COBAC a clôturé en décembre 2023 la liquidation des activités bancaires d'une banque insolvable, même si la liquidation judiciaire de ses activités non bancaires se poursuit. Selon la réglementation en vigueur, la liquidation est séparée pour les actifs et les passifs issus des activités bancaires et non bancaires. Chaque segment de portefeuille est traité séparément.

⁶ La croissance du secteur des hydrocarbures devrait rester inférieure aux projections antérieures, en raison d'une correction à la baisse de la production pétrolière qui s'explique par la récente expérience de difficultés techniques persistantes dans certains gisements pétroliers.

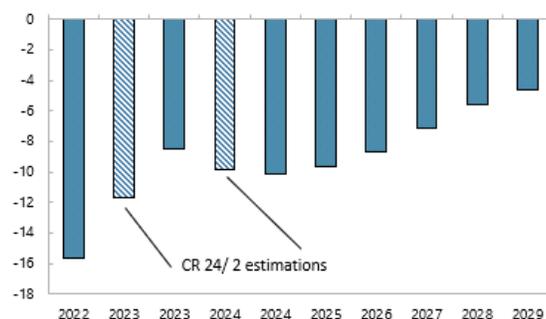
⁷ Malgré la première cargaison de gaz naturel liquéfié (GNL) issue de la nouvelle production, les retombées économiques de ce secteur naissant restent relativement faibles.

croissance du secteur hors hydrocarbures sur une trajectoire similaire à celle projetée précédemment, pour atteindre 4,7 % d'ici 2029.

- Le déficit budgétaire primaire hors hydrocarbures devrait être de 10,1 % du PIB hors hydrocarbures à la fin de 2024, soit légèrement supérieur aux prévisions de la quatrième revue (CR 24/2) pour atténuer les conséquences des inondations de 2023-2024 (0,3 % du PIB hors hydrocarbures) et fournir un espace budgétaire suffisant pour inverser la sous-exécution des dépenses sociales et des projets d'infrastructure essentiels. Ceci, conjugué à la réduction des subventions à l'énergie (baisse de 1,2 % du PIB hors hydrocarbures par rapport à 2023), contribuera à améliorer la composition des dépenses publiques en faveur de dépenses plus favorables à la réduction de la pauvreté et à la croissance. À l'avenir, le rééquilibrage budgétaire à moyen terme sera favorisé par un accroissement des recettes hors hydrocarbures, conjugué à une croissance plus modérée des dépenses publiques nominales par rapport au PIB hors hydrocarbures, permettant ainsi d'abaisser le déficit primaire hors hydrocarbures à 4,6 % du PIB hors hydrocarbures d'ici à 2029 (graphique 2).
- Après son pic de 2023, l'inflation devrait diminuer en 2024 pour se situer à 4 % en moyenne, essentiellement en raison de l'allègement attendu des pressions sur les coûts liés aux prix élevés de l'énergie et de la baisse des prix des produits de base. L'inflation devrait ensuite revenir progressivement à l'objectif de 3 % de la CEMAC d'ici 2027.
- L'excédent du compte des transactions courantes devrait se réduire à 2,1 % du PIB en 2024, en raison des insuffisances de la production et des exportations de pétrole dues à des problèmes techniques, qui ne sont que partiellement compensées par la faiblesse des importations du secteur hors hydrocarbures. L'excédent du compte des transactions courantes devrait diminuer à moyen terme et se transformer en déficit à partir de 2028, reflétant ainsi en partie la baisse prévue des cours du pétrole.

Graphique 2 du texte. Déficit primaire hors hydrocarbures

(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)



Source : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

10. L'équilibre des risques reste orienté vers une détérioration (annexe I),

notamment : i) l'escalade des conflits mondiaux et la volatilité accentuée des prix et de la production de pétrole dans un contexte de transition vers une économie à faible intensité de carbone pourraient éventuellement nuire à l'économie et aux soldes budgétaire et extérieur ; ii) l'annulation ou le report de la réforme des subventions des carburants mettraient en péril la viabilité budgétaire, limiteraient les dépenses sociales et, par conséquent, freineraient l'investissement et la croissance économique ; iii) l'insuffisance de progrès dans les réformes des finances publiques et de gestion de la dette du Congo ; et iv) la fréquence de phénomènes climatiques qui, conjuguée au retard de mise en place de stratégies d'adaptation, pourrait affaiblir davantage la résilience économique et la situation budgétaire du Congo.

Points de vue des autorités

11. Les autorités considèrent que la faible croissance de 2023 est temporaire et s'attendent à un regain de dynamisme des secteurs des hydrocarbures et hors hydrocarbures à moyen terme. Les autorités considèrent qu'il existe des risques de hausse de la croissance hors hydrocarbures à moyen terme, en supposant une forte accélération de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, de la construction et du commerce, favorisée par l'investissement public, le remboursement des arriérés intérieurs et les mesures prises pour rendre le pays plus attrayant aux investisseurs. S'agissant du secteur des hydrocarbures, les autorités s'attendent à une accélération de la croissance, dans la mesure où la production des nouveaux gisements pétroliers compensera largement la baisse de rendement des champs pétroliers parvenus à maturité et où les difficultés techniques s'atténueront.

RÉSULTATS AU TITRE DU PROGRAMME

12. Les résultats au titre du programme sont restés globalement satisfaisants (graphique 4 du texte). La baisse des dépenses d'investissement et des dépenses sociales par rapport aux prévisions, ainsi que la réforme des subventions des carburants, ont fait baisser le déficit primaire de base hors hydrocarbures davantage que prévu (environ 1 point de pourcentage du PIB hors hydrocarbures en deçà de l'objectif du programme) et ont nécessité un financement intérieur net plus faible. En conséquence, les seuils respectifs du programme ont été largement atteints (tableau 12). Toutefois, l'objectif zéro pour le critère de réalisation continu relatif à l'accumulation d'arriérés extérieurs a été manqué, en raison des retards de paiements du service de la dette extérieure d'un montant total de 28,5 milliards de FCFA (0,4 % du PIB hors hydrocarbures) qui ont dépassé le délai de grâce de 30 jours⁸. Une dérogation pour non-respect est sollicitée en raison de l'ampleur limitée du dépassement (les nouveaux arriérés non réglés représentent 0,01 % du PIB hors hydrocarbures) et de l'achèvement de la réorganisation de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) - repère structurel manqué à fin mars 2024 et transformé en mesure préalable (tableau 14). En l'absence de nouvelle dette extérieure non concessionnelle et de nouvelle dette extérieure garantie, tous les autres critères de réalisation ont été respectés. Les critères habituels de réalisation continus liés à l'article VIII des statuts du FMI (protocole d'accord technique (PAT) §5) ont également tous été respectés.

13. Tous les objectifs indicatifs ont été atteints, à l'exception de ceux relatifs aux dépenses sociales et aux recettes hors hydrocarbures. La composition de l'ajustement budgétaire de 2023 reste préoccupante, car l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales a été manqué en 2023 (graphique 3 et §14). En réaction, les autorités ont accepté d'intensifier les transferts en espèces à l'intention des ménages les plus vulnérables en proposant un nouveau repère structurel en vertu duquel 6 milliards de FCFA au moins devront être décaissés d'ici fin juillet 2024 au profit du nouveau

⁸ Tous les arriérés extérieurs nouvellement accumulés jusqu'en juin 2024 (28,5 milliards de FCFA), à l'exception de ceux envers la Libye (0,7 milliard de FCFA) et de deux arriérés limités envers un créancier multilatéral (0,2 milliard de FCFA), ont été remboursés.

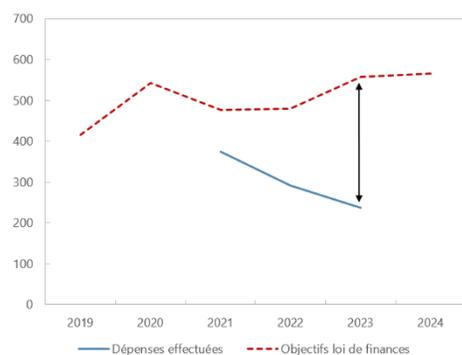
programme national de filets sociaux appuyé par la Banque mondiale (tableau 13b, §25). En ce qui concerne les autres objectifs indicatifs, le plancher des recettes hors hydrocarbures a été manqué de peu, essentiellement en raison de recettes plus faibles que prévu au niveau des taxes indirectes.

Graphique 3 du texte. Dépenses sociales : objectifs budgétaires par rapport aux dépenses effectuées

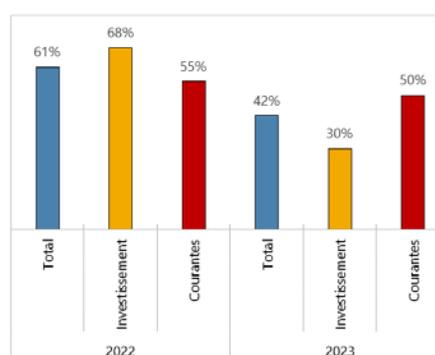
Les dépenses sociales diminuent, ne parvenant jamais à atteindre les objectifs fixés au budget ...

... et rendant ces investissements moins prioritaires.

Dépenses sociales
(Milliards de FCFA)



Taux d'exécution des dépenses sociales
(En pourcentage)



Source: autorités nationales.

14. Les réformes structurelles ont continué d'avancer plus lentement que prévu (graphique 4.2 du texte).

Les autorités ont respecté le repère structurel relatif à la publication d'un bulletin trimestriel sur la dette, le seul parmi les trois repères structurels attendus pour fin mars 2024. Deux autres repères structurels prévus pour cette date n'ont pas été respectés : premièrement, la législation sur la TVA relative aux hydrocarbures, avec élimination des exonérations de TVA, n'a pas été promulguée ; le projet de décret a été préparé et attend l'approbation du Conseil des ministres. Il est donc proposé de reporter ce repère structurel à la fin du mois de septembre 2024.

Deuxièmement, la réorganisation de la CCA avait nettement progressé en mars 2024, mais la formation du nouveau personnel et la nomination des directeurs ont été achevées avec retard (§23). Le repère structurel relatif aux déclarations de conflits d'intérêts n'a pas été respecté à temps (fin avril 2024), en raison de retards pour mettre en place le registre permettant leur publication et pour répondre aux craintes d'éventuelles atteintes à la vie privée. La transformation de ces deux derniers repères structurels en mesures préalables vise à assurer que les réformes structurelles progressent suffisamment pour permettre d'atteindre les objectifs de l'accord au titre de la FEC (tableau 14). Le plan d'action 2024 pour la mise en œuvre du reste des recommandations du rapport de diagnostic de la gouvernance de 2018, qui est appuyé par l'assistance technique du FMI, est en bonne voie d'être achevé d'ici fin juin 2024. Les mesures prises par les autorités pour rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de trésorerie, d'information financière, de trésorerie et de passation des marchés du système intégré de gestion des finances publiques (SIGFIP) (repère

structurel à fin juin 2024) se heurtent à des problèmes de capacité opérationnelle et à des difficultés techniques, notamment à la capacité du système à traiter les autorisations d’engagement et les crédits de paiement, surtout à la suite du passage à la budgétisation par programme à titre expérimental depuis le budget 2024.

15. Pour tenir compte des capacités limitées des autorités, il est proposé de recentrer le repère structurel sur l’achèvement des modules de comptabilité et de budgétisation par programme du SIGFIP d’ici fin novembre 2024 en tant que priorité (tableau 13b)⁹.

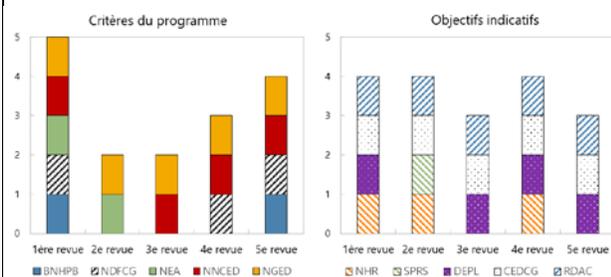
Concernant la progression plus lente que prévu des réformes structurelles, les difficultés de coordination entre institutions ont été les principales raisons des problèmes de capacités, ce qui impose d’améliorer la planification et de renforcer encore les capacités dans la phase de mise en œuvre des réformes.

Graphique 4 du texte. Résultats au titre du programme 2022–24

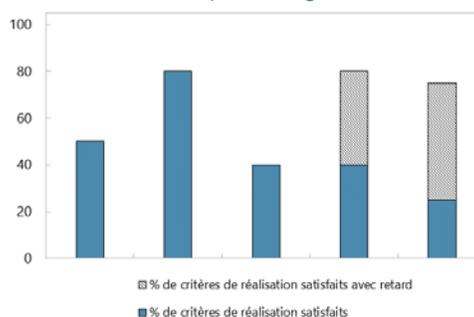
Les résultats au titre du programme se sont améliorés lors de la cinquième revue ...

...tandis que la progression des réformes structurelles continue d’enregistrer des retards.

Nombre cumulé de critères satisfaits



Proportion de repères structurels satisfaits (En pourcentage)



Note : BNHPB = solde primaire de base hors hydrocarbures ; NDFCG = financement intérieur net de l’administration centrale, NEA = nouveaux arriérés de la dette extérieure contractée ou garantie par l’administration centrale ; NNCED = nouvelle dette extérieure non concessionnelle ; NGED = nouvelle dette extérieure contractée par l’administration centrale ou en son nom et garantie par des ressources naturelles ; NHR = recettes hors hydrocarbures ; SPRS = dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ; DEPL = décaissements sur prêts extérieurs ; CEDCG = dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l’administration centrale ; RDAC = remboursement des arriérés intérieurs. Les critères continus du programme sont évalués sur une base permanente au cours de la période entre deux revues du programme au titre de la FEC. Les repères structurels sont respectés s’ils le sont à la date prévue. S’ils le sont à une date ultérieure, mais avant la date de réunion du conseil d’administration du FMI pour la revue au titre de la FEC correspondante, les repères structurels sont déclarés comme étant atteints avec retard.

Sources : évaluation et calculs des services du FMI.

⁹ Le FMI, la Banque mondiale et l’Agence française de développement soutiennent ces efforts par une assistance technique, notamment des missions du FMI sur la gestion de trésorerie, les capacités de prévision des recettes et la préparation du budget.

THÈME STRATÉGIQUE 1 — POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Le Congo doit poursuivre sur la voie de consolidation budgétaire, tout en préservant les dépenses de développement fondamentales, en particulier dans le secteur social. Bien que le déficit primaire hors hydrocarbures ait récemment pu être réduit, la poursuite des efforts de consolidation bénéficierait de la suppression progressive des exonérations fiscales et douanières, du recouvrement des arriérés fiscaux, de l'accroissement des recettes non fiscales et de la poursuite des réformes des prix des carburants. Accorder la priorité aux dépenses sociales pourrait atténuer les problèmes d'inégalités et favoriser l'inclusion sociale. Les dépenses d'investissement public devraient se poursuivre à un niveau proportionnel à la dynamique de croissance soutenue et à la réduction de la dette publique totale.

16. Une politique budgétaire axée sur un assainissement par les recettes et la hiérarchisation des dépenses favorisera une croissance plus forte, plus résiliente et plus inclusive et contribuera à remédier aux facteurs de vulnérabilité liés à une dette publique élevée.

- La poursuite de la consolidation des finances publiques à moyen terme, combinée à une mobilisation importante des recettes non pétrolières, est nécessaire pour réduire la dette extérieure et rembourser les arriérés intérieurs, permettant ainsi de ramener la dette publique de 99 % du PIB en 2023 à 61,1 % du PIB en 2029. Alors qu'en 2023 le fort rééquilibrage inattendu s'explique essentiellement par des facteurs temporaires, l'assainissement des finances publiques à l'avenir devrait être axé sur l'accroissement des recettes fiscales, issues en particulier du secteur hors hydrocarbures (document de la série des questions générales 2). S'ils sont complétés par une nouvelle hiérarchisation des dépenses en faveur des secteurs sociaux, ces plans d'ajustement pourraient constituer un solide fondement d'une croissance plus élevée, résiliente et inclusive.
- Le taux d'exécution des dépenses sociales a chuté à 42 % des plans budgétaires de 2023, contre 61 % en 2022 (tableau 15). L'exécution du budget a été encore plus limitée s'agissant de l'accès aux infrastructures (14,8 %), la promotion de la femme (26,8 %), la protection sociale et l'emploi (36,9 %), et les soins de santé de base et la lutte contre les maladies (38 %). Les autorités s'efforcent d'identifier les obstacles à l'exécution des dépenses sociales et se sont engagées à prendre des mesures rapides pour y remédier. Cela permettrait de corriger les insuffisances antérieures et de contribuer à l'accumulation de capital humain, à la lutte contre la fragilité sociale et les inégalités, ainsi qu'à une croissance plus inclusive et durable.
- La situation de la dette reste jugée « viable », bien qu'elle soit classée « en risque de surendettement » en attendant que des progrès soient accomplis pour éviter la réapparition d'arriérés extérieurs et dissiper l'incertitude concernant l'ampleur des arriérés intérieurs. Les risques liés à la dette intérieure sont non négligeables en raison des éléments suivants : i) les fréquentes révisions à la hausse de l'encours de la dette à la suite d'audits ; ii) la mauvaise gestion de la dette ; et iii) les incertitudes persistantes concernant l'ampleur des passifs éventuels liés à la sécurité sociale et aux entreprises d'État. L'audit des anciens arriérés progresse, avec la validation de 125 milliards de FCFA (1,4 % du PIB) sur l'encours des arriérés commerciaux 2019–2020. Des mesures sont en cours

pour prévenir une nouvelle accumulation d'arriérés intérieurs, notamment : i) le renforcement du contrôle des dépenses et de la gestion de trésorerie avec l'appui de l'assistance technique du FMI ; ii) une budgétisation plus prudente de la masse salariale ; et iii) la réalisation de recensements annuels des dettes sociales (MPEF, §9).

17. L'assainissement budgétaire retrouvera en 2024 sa trajectoire initiale prévue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC. Après la nette amélioration temporaire du déficit de 2023 (§6), le déficit primaire hors hydrocarbures de 2024 devrait atteindre 10,1 % du PIB hors hydrocarbures (§9), ce qui signifie un léger dérapage de 0,3 point de pourcentage par rapport à la trajectoire prévue dans le document CR 24/2, qui représente essentiellement la réponse budgétaire aux inondations de 2023-2024 (document de la série des questions générales 7). Les dépenses d'investissement seront ramenées au niveau prévu lors de la quatrième revue (document CR 24/2). La dynamique de ce rééquilibrage sera portée par le maintien de la discipline en matière de dépenses, notamment grâce à l'effet en année pleine de la réforme des subventions des carburants de 2023. La priorité sera donnée aux dépenses sociales, afin de favoriser le développement économique et venir en aide aux groupes vulnérables. Les recettes hors hydrocarbures devraient augmenter légèrement en 2024, sous l'effet des recettes non fiscales, dans le cadre du passage progressif à un ajustement budgétaire fondé sur les recettes et en tirant parti des mesures budgétaires mises en place en 2023 (tableau explicatif 2)¹⁰. Les recettes pourraient être encore renforcées par le maintien des administrations douanières¹¹.

¹⁰ La pleine application de ces mesures générerait en 2029 deux points de pourcentage supplémentaires de recettes fiscales, portant celles-ci en 2029 à 15 % du PIB hors hydrocarbures.

¹¹ Des rapports ont fait état de fraude et de corruption qui ont entraîné un manque à gagner de recettes douanières de 3 milliards de FCFA à la fin de l'année 2023.

Tableau 2 du texte. République du Congo : incidence en 2024 des principales mesures budgétaires mises en place en 2023

Mesures liées aux recettes	Montant inclus dans les projections de référence (en % du PIB hors pétrole) 2024	Détails	Note
Concrétiser l'élimination progressive du plan de résilience	0,5	Il s'agirait d'accroître les droits sur les importations de produits de base et les redevances informatiques de 0% à 5 % et 2 % respectivement.	Estimations fondées sur les données relatives aux dépenses fiscales des autorités
Mettre en opération la fiscalité numérique	0,2	Il s'agit de conjuguer trois réformes relatives à la fiscalité numérique : i) numéro d'identification unique obligatoire pour chaque contribuable (NIU), ii) interconnexion numérique entre les administrations fiscale et douanière et le Trésor, et iii) système d'impôt électronique.	Estimations fondées sur l'assistance technique de 2020 relative aux dépenses fiscales
Mettre en place le système de facturation numérique	0,1	Les transactions feront l'objet de factures standardisées pour faciliter le recouvrement de la TVA.	Estimations fondées sur l'assistance technique de 2020 relative aux dépenses fiscales
Respecter les directives de la CEMAC relatives aux droits d'accise	0,1	Augmentation progressive des droits d'accise pour respecter les directives de la CEMAC d'ici 2027.	
Supprimer les exonérations de TVA liées aux carburants	0,2		
Total des rendements budgétaires	1,1		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Note : L'incidence sur les recettes de l'allègement du plan de résilience au niveau des douanes repose sur des données détaillées transmises par les autorités. Les autres recettes reposent sur les données/estimations issues de l'assistance technique la plus récente du département des finances publiques du FMI relative à la rationalisation des exonérations fiscales.

18. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre à moyen terme, en visant un déficit primaire hors hydrocarbures de 9,7 % du PIB hors hydrocarbures en 2025, qui poursuivrait son amélioration pour s'établir à 4,6 % en 2029. Les réductions de dépenses - en particulier des dépenses courantes - resteront le principal moteur du rééquilibrage et seront complétées par un accroissement des recettes fiscales. Le niveau des transferts sociaux sera préservé, tandis qu'il conviendrait de modérer les investissements publics pour assurer la viabilité de la dette publique. D'autres mesures en matière de recettes permettraient de générer des recettes fiscales supplémentaires, estimées à 2,5 points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures. Ces mesures pourraient notamment consister en la suppression totale i) des réductions de l'impôt sur les sociétés liées à la COVID (0,3 point de pourcentage du PIB hors hydrocarbures de 2024) ; ii) des exonérations de TVA accordées pour les biens de consommation non conformes aux réglementations de la CEMAC (0,8 point de pourcentage du PIB hors hydrocarbures de 2024) ; et iii) de toutes les exonérations de TVA accordées dans le cadre du plan de résilience (1,4 point de pourcentage du PIB hors hydrocarbures de 2024)¹². Les recettes non fiscales peuvent en outre être renforcées en veillant au paiement régulier des dividendes par les principales entreprises publiques et en améliorant

¹² Les rendements au niveau des recettes sont estimés à partir des données des autorités et du rapport d'assistance technique du département des finances publiques du FMI sur la rationalisation des exonérations fiscales au Congo.

l'administration fiscale, notamment la conformité fiscale et le recours généralisé à la facturation numérique (document de la série des questions générales 2).

19. L'espace budgétaire disponible devrait être consacré en priorité aux dépenses sociales, et aux dépenses en faveur du développement et de la protection du climat. La suppression progressive des subventions des carburants a été facilitée par une augmentation cumulée de 30 % des prix de l'essence et du gasoil en novembre 2023. La poursuite des réformes des prix des carburants, ainsi que les mesures d'atténuation appropriées pour parvenir à terme à l'objectif d'un mécanisme de tarification automatique (avec l'appui de l'assistance technique du FMI), compléteront le rééquilibrage budgétaire du côté des dépenses. Il est essentiel de redéfinir les priorités en faveur des secteurs sociaux et de la résilience climatique, en remplaçant par exemple les exonérations fiscales non ciblées par des transferts en espèces ciblés (encadré 1).

Encadré 1. Système de protection sociale du Congo et mesures d'atténuation dans le cadre de la réforme des subventions des carburants¹

La couverture du système de protection sociale du Congo reste limitée à 8 % des ménages les plus pauvres. Les dépenses consacrées à l'assistance sociale en faveur des personnes vulnérables ont oscillé entre 0,3 et 0,5 % du PIB, ce qui est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne (AfSS), qui est de 1,5 % du PIB².

Les dispositifs de sécurité sociale ont essentiellement reposé sur des projets financés de l'extérieur, notamment le projet Lisungi de dispositif de protection sociale, aujourd'hui arrivé à terme, et le projet Lisungi de réaction d'urgence à la COVID-19, désormais connu sous le nom de « projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes (SPYPIP) », tous deux principalement financés par la Banque mondiale. Le projet Telema, essentiellement financé par l'AFD, est axé sur l'intégration économique des populations vulnérables.

En 2023, avec l'appui de la Banque mondiale, les autorités ont adopté à titre permanent le programme national de filets sociaux (PNFS), visant à établir un système de protection sociale durable, qui élargit ainsi le soutien aux populations pauvres et vulnérables. Sa mise en œuvre a été lente et a retardé l'exécution d'une allocation de 12 milliards de FCFA prévue au budget 2024. La série sur le financement à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale recommande d'étendre la couverture du PNFS à 40,000 ménages d'ici 2025, dont 9 250 dirigés par des femmes.

Le projet SPYPIP devrait continuer de fournir des transferts de sécurité sociale à de nouveaux bénéficiaires³, atténuant ainsi les écarts entre l'expiration du projet Lisungi de dispositif de protection sociale et le démarrage effectif des transferts en espèces dans le cadre du PNFS. Les objectifs du SPYPIP consistent notamment à offrir des transferts en espèces dans un certain nombre de zones rurales et à favoriser l'activité économique des jeunes dans quatre villes. Ce projet est actuellement opérationnel et la distribution des transferts monétaires devrait débuter à la mi-2024.

Parallèlement, les autorités ont annoncé des mesures d'atténuation pour aider les ménages vulnérables à faire face à la hausse des prix des carburants (document de la série des questions générales 3), mais leur mise en œuvre se fait lentement. Ces mesures portent principalement sur les transports publics, notamment la suppression des péages routiers, le paiement partiel de la taxe professionnelle et la réduction des frais de transport fluvial. Les mesures d'atténuation s'étendent également à l'éducation, notamment par le traitement accéléré des demandes de bourses d'études, aux infrastructures, principalement par le développement de routes urbaines, et aux services de santé, notamment par la mise en service du Fonds d'assurance maladie universelle. Les ressources allouées aux programmes de transferts monétaires dans le cadre du projet Lisungi ont été augmentées de 2 milliards de FCFA, bien que la distribution effective aux ménages vulnérables reste problématique. Ces ressources seront déployées dans le cadre du SPYPIP et visent à venir en aide à environ 17,778 ménages bénéficiaires identifiés à Brazzaville et Pointe-Noire, en fournissant un transfert unique de 100 000 FCFA à chaque ménage éligible, l'éligibilité étant déterminée par le registre social et une enquête de contre-vérification.

¹ Le rapport du FMI N°23/271 contient une analyse exhaustive des diverses dimensions des dépenses sociales.

² Banque mondiale.

³ Ce programme ne profitera pas à tous les anciens bénéficiaires du programme Lisungi arrivé à terme, car le gouvernement considère les transferts sociaux comme des moyens temporaires d'améliorer la capacité des bénéficiaires à générer des revenus et a donc imposé une limite de deux ans à la participation aux programmes de transferts sociaux.

20. La persévérance dans les réformes structurelles favorisera l'ajustement budgétaire à moyen terme. Compte tenu de la faiblesse et de la fragilité des capacités institutionnelles du pays, les mesures de rééquilibrage budgétaire devront être accompagnées de réformes structurelles transformatrices afin d'ancrer la discipline budgétaire. Les réformes budgétaires prioritaires sont les suivantes : i) élaboration de plans budgétaires dans un cadre à moyen terme - en tirant parti de

l'assistance technique du FMI sur la budgétisation à moyen terme - afin de renforcer la crédibilité ;
 ii) amélioration de l'efficacité des dépenses, en tirant parti du soutien de l'assistance technique du FMI en matière de gestion des finances publiques (GFP) et en rationalisant les dépenses non prioritaires ; et
 iii) adoption et/ou mise en œuvre d'une stratégie de recettes à moyen terme afin d'améliorer la capacité fiscale et de préparer le terrain pour un plan d'ajustement budgétaire ambitieux fondé sur les recettes.

Points de vue des autorités

21. Les autorités conviennent que la consolidation budgétaire est essentielle pour réduire la dette publique, tout en maintenant des politiques sociales et d'investissements adéquates. Elles soulignent l'importance d'équilibrer l'assainissement budgétaire avec la reprise de la croissance économique et le bien-être de la population. Dans ce contexte, les autorités soulignent le considérable besoin d'investissements publics en capital humain, social et physique pour atteindre les objectifs du plan national de développement 2022-26. Les autorités continuent de s'efforcer d'accélérer l'exécution des dépenses sociales budgétisées, en essayant de renforcer l'efficacité du processus de décaissement grâce à une meilleure coordination avec les ministères dépensiers. Les autorités nationales sont optimistes quant aux recettes supplémentaires à collecter en 2024 et par la suite, car elles prévoient de poursuivre l'élargissement de l'assiette fiscale et l'interconnexion des systèmes de gestion de l'information entre l'administration des douanes, les autorités fiscales et le Trésor.

THÈME STRATÉGIQUE 2 — INVESTISSEMENT PUBLIC ET GESTION DE LA DETTE

L'accumulation récurrente d'arriérés extérieurs et l'ampleur et la volatilité de la dette publique imposent de poursuivre l'amélioration de la gestion de la dette, en assurant notamment une plus grande transparence sur la dette conditionnelle, une planification et une gestion prudentes de l'émission de la dette intérieure et une meilleure coordination entre toutes les parties impliquées dans la gestion de la dette.

22. Les incertitudes sur l'ampleur des arriérés sociaux et autres arriérés intérieurs assombrissent les perspectives de réduction de la dette publique (document de la série des questions générales 1). Le Congo poursuit le remboursement accéléré de sa dette publique extérieure, qui a baissé en 2023 de 3,7 points de pourcentage pour se situer à 39,4 % du PIB, avec des réductions supplémentaires de 4,1 et de 16,7 points de pourcentage cumulés, respectivement pour 2024 et jusqu'en 2029. Toutefois, la dette intérieure du Congo est alimentée par deux facteurs opposés : le remboursement en cours des arriérés intérieurs, qui s'élèvent à environ 450 milliards de FCFA en 2023 (5,2 % du PIB), et l'identification de nouveaux arriérés et de passifs éventuels au moyen d'audits. En 2023, la dette intérieure a augmenté d'environ 10 points de pourcentage du PIB pour atteindre près de 60 % du PIB, cette augmentation étant due essentiellement à la détection et l'inclusion de nouveaux arriérés sociaux. Cette dette devrait continuer d'augmenter à l'avenir compte tenu de l'audit en cours des arriérés intérieurs de 2021 à 2023 et de la possibilité de passifs éventuels associés à d'autres entités publiques, notamment la sécurité sociale et les entreprises d'État. L'augmentation des émissions du Trésor a permis

de couvrir les importants besoins de financement du pays en 2023 (tableau 7)¹³, mais a entraîné une légère hausse des rendements à 6,65 % pour les bons du Trésor et à 9,35 % pour les obligations du Trésor, tandis que les échéances moyennes se sont rapprochées du court terme, répondant ainsi à la préférence des banques pour des instruments plus liquides¹⁴.

23. Les réformes de la gestion de la dette doivent continuer de favoriser une bonne coordination et une exécution en temps voulu du service de la dette. La restructuration de la Caisse congolaise d'amortissement (CCA), chargée de la gestion de la dette, est achevée. Son nouvel organigramme a été approuvé par le Conseil des ministres (repère structurel à fin décembre 2023). Toutes les lois relatives à cette réorganisation ont été adoptées et un nouveau manuel de procédure a été finalisé pour la fin mars 2024. Toutefois, le recrutement et la formation du personnel correspondant n'ont pas été achevés à temps (repère structurel à fin mars 2024, transformé en mesure préalable). Pour continuer d'améliorer la transparence de la dette, les mesures prises visent à établir une évaluation complète de la dette publique sous forme d'une base de données unique de la dette. Cela implique de finaliser les audits en cours sur les arriérés, de procéder à une vérification approfondie de la dette sociale et de surveiller la dette des dix plus grandes entreprises publiques. Ces efforts ont abouti à la publication d'un bulletin trimestriel complet sur la dette, avec des données sur son encours et ses flux à la fin du mois de mars 2024 (repère structurel, tableau 13a). L'accumulation récurrente de nouveaux arriérés extérieurs confirme qu'il reste impératif d'assurer un suivi diligent du service de la dette arrivant à échéance, malgré les récentes améliorations apportées au groupe de travail chargé de renforcer la coordination indispensable au respect du service de la dette en temps voulu.

24. L'accélération de la modernisation des pratiques de GFP pour les rendre plus efficaces et transparentes permettrait de remédier aux problèmes liés à l'exécution du budget et aux risques budgétaires. En 2024, le Congo a démarré la budgétisation par programme et a commencé à passer à la comptabilité d'exercice et des immobilisations. La poursuite du déploiement rapide des modules encore manquants du système d'information financière SIGFIP (repère structurel à fin juin 2024, tableau 13a ; proposition de nouvelle formulation du repère structurel pour fin novembre 2024, tableau 13b) devrait atténuer les problèmes auxquels le Congo est confronté en matière d'exécution budgétaire. De nouvelles améliorations de l'interconnexion des systèmes de gestion de l'information entre l'administration douanière, les autorités fiscales et le Trésor faciliteront la planification des recettes et les tentatives d'accroître les recettes hors hydrocarbures. La récente mise en place d'une méthodologie systématique pour sélectionner les projets d'investissement public (repère structurel à fin décembre 2023), notamment en ce qui concerne les aspects climatiques, devrait favoriser la résilience, l'efficacité et la pertinence des investissements publics.

Points de vue des autorités

¹³ Les émissions brutes ont atteint 1 700 milliards de FCFA (19 % du PIB) en 2023, contre 9 % en 2020, et ont représenté plus d'un tiers du total des émissions de la région.

¹⁴ La demande est restée faible, avec un taux de souscription moyen de 56 % pour l'année 2023, et parfois même inférieur pour les échéances plus longues. En particulier, les écarts par rapport au calendrier de souscription initial et les délais de préavis insuffisants pour la participation aux appels d'offres ont découragé la demande à la marge.

25. Les autorités reconnaissent que la concrétisation récente de nouveaux arriérés intérieurs nuit aux efforts de réduction de la dette publique totale et qu'il importe de poursuivre l'amélioration des pratiques de gestion des finances publiques. Elles évalueront soigneusement tout financement intérieur futur en fonction de son incidence sur le niveau d'endettement total du pays et des coûts budgétaires associés. Elles reconnaissent également les problèmes liés au respect des délais de paiement du service de la dette, qui ont entraîné des arriérés intérieurs et extérieurs, et poursuivront les réformes visant à améliorer la gestion de la dette publique, tout en faisant avancer les réformes générales de la gestion des finances publiques.

THÈME STRATÉGIQUE 3 — RÉFORMES STRUCTURELLES ET DE LA GOUVERNANCE

L'accélération de la mise en œuvre des réformes structurelles et de la gouvernance permettrait de préparer le terrain pour une croissance plus inclusive et résiliente face au changement climatique et de donner un nouvel élan à la diversification.

A. Réformes de la gouvernance, de la lutte contre la corruption et de la transparence

26. La mise en œuvre concrète des réformes dans les domaines de la gouvernance, de la lutte contre la corruption, de l'intégrité financière et de la transparence demeure une condition préalable au développement économique du Congo. Le rapport de diagnostic de la gouvernance de 2018 a identifié des lacunes dans diverses fonctions de l'État et a appelé à améliorer l'architecture de la lutte contre la corruption, le dispositif de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT), à accroître la transparence dans la gestion des ressources naturelles et à renforcer les procédures de passation des marchés publics et les mécanismes de surveillance de la gestion des finances publiques (GFP). Les améliorations ultérieures dans la mise en place de l'architecture juridique ont notamment été : i) la publication des déclarations de conflits d'intérêts des hauts fonctionnaires ; ii) la mise en opération de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) et l'élaboration de la stratégie nationale de lutte contre la corruption ; iii) la création d'un bureau d'enregistrement foncier consolidé en 2022 et la refonte du registre des sociétés ; iv) la publication des lois correspondantes et le recrutement de nouveaux magistrats pour les tribunaux de niveaux inférieurs, et v) la publication de la loi renforçant l'autonomie institutionnelle de la Cour des comptes.

27. Une récente mission d'assistance technique du FMI a établi un bilan des améliorations apportées par rapport aux recommandations du rapport de diagnostic de la gouvernance de 2018 et a constaté que, malgré les améliorations apportées aux cadres juridiques, il subsiste de considérables lacunes dans la mise en œuvre des réformes relatives à la lutte contre la corruption et à la transparence.

- Il serait indispensable d'accroître la transparence, notamment en matière de gestion des entreprises publiques et des ressources naturelles, et d'améliorer l'efficacité des enquêtes, des

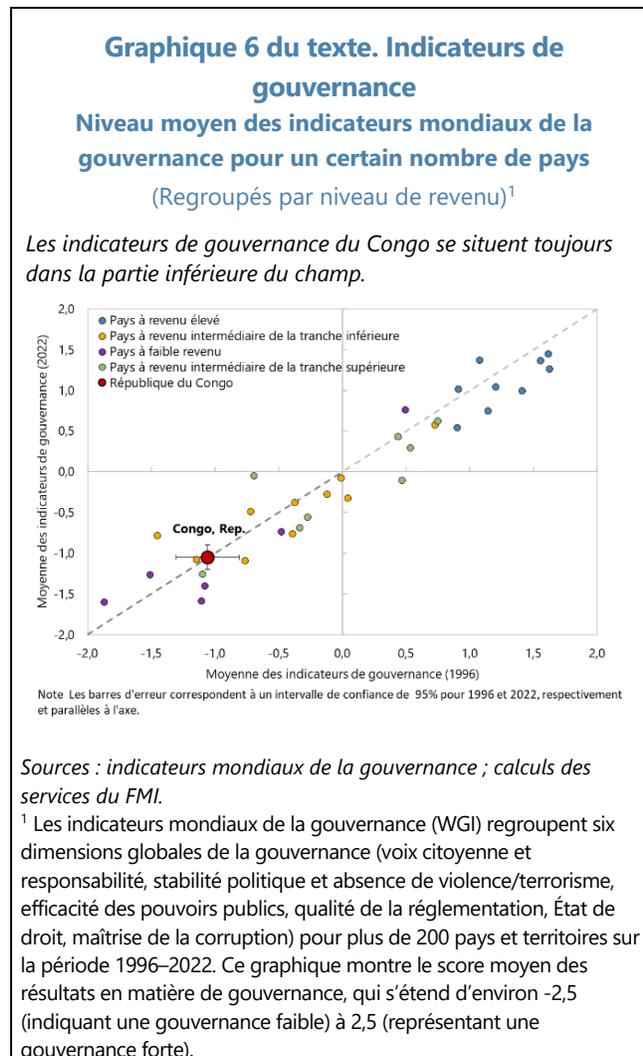
poursuites et des jugements relatifs aux délits de corruption, pour renforcer l'État de droit et l'obligation de rendre compte. La publication systématique des rapports des commissions de lutte contre la corruption et pour la transparence et l'adoption de la stratégie nationale de lutte contre la corruption constitueraient d'importantes premières étapes.

- Pour accroître la responsabilité et la prévisibilité, l'État de droit pourrait être renforcé en accélérant la mise en œuvre de la législation sur la lutte contre la corruption et pour la transparence et en publiant les statistiques judiciaires et les décisions de la Cour suprême, relatives notamment aux affaires de corruption (MPEF, §36).

- À partir des recommandations du rapport d'évaluation mutuelle du Congo préparé par le Groupe d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique centrale (GABAC), il a également été possible d'identifier des domaines spécifiques d'amélioration du régime de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT). Il s'agit notamment de la nécessité i) d'améliorer la disponibilité pour les autorités compétentes des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions juridiques, ii) de renforcer la cellule de renseignement financier (CRF), et iii) de mettre en œuvre une surveillance de la LBC/FT fondée sur les risques pour les professions désignées non financières et soumises au dispositif de LBC/FT.

- Pour améliorer la transparence dans la gestion des ressources naturelles et des entreprises d'État, les réglementations relatives à la mise en œuvre du code de transparence restent essentielles, notamment parce qu'elles faciliteraient le mandat de la commission nationale de transparence et de responsabilité (CNTR). La publication des audits réalisés par la Cour des comptes et l'établissement de registres de licences totalement conformes à l'ITIE pour les industries extractives, comme l'exige la loi, ne sont toujours pas achevés (MPEF, §31).

- Enfin, toutes les étapes juridiques nécessaires pour assurer le fonctionnement pleinement opérationnel du compte unique du Trésor (CUT) devraient être achevées. Il s'agit également de la signature finale de la convention entre tous les États membres de la région et la BEAC. Ces mesures



contribueront aussi à améliorer la position toujours basse du Congo dans la répartition des scores de gouvernance de l'ensemble d'un certain nombre de pays (graphique 6 du texte), qui met en évidence la nécessité d'intensifier les efforts de réforme. En outre, la publication d'un plan d'action (repère structurel, fin juin 2024) éclairé par l'assistance technique du FMI contribuera à informer les prochaines étapes et à réaffirmer l'engagement des autorités en faveur de la gouvernance et de la lutte contre la corruption.

B. Diversifier l'économie et favoriser une croissance inclusive

28. La réussite à moyen terme de la stratégie de diversification du Congo nécessite une marge de manœuvre budgétaire, un environnement propice aux affaires et une hiérarchisation prudente des dépenses. La poursuite du rééquilibrage budgétaire peut, à moyen terme, réduire la dette publique et ainsi rétablir de plus en plus la capacité à favoriser la diversification au moyen d'investissements stratégiques. Les réformes de la gouvernance peuvent contribuer à lever les obstacles persistants à la diversification économique (document de la série des questions générales 4), tels que la faiblesse des investissements (graphique 1.5), les lacunes en capital humain et physique, les déficiences de l'environnement des entreprises et la bureaucratie administrative. La marge de manœuvre budgétaire, l'accès rétabli aux marchés mondiaux des capitaux et, en fin de compte, le regain de confiance de la part des investisseurs et des entrepreneurs nationaux et étrangers donneraient l'élan indispensable à la croissance.

29. Investir en priorité dans le capital humain et protéger les groupes vulnérables peuvent permettre d'atténuer les inégalités et favoriser une croissance diversifiée, durable et inclusive. Malgré les progrès accomplis dans l'atteinte de plusieurs objectifs de développement durable (ODD), les enjeux liés à la qualité de l'éducation, à l'accès à l'énergie, à la justice et à la solidité des institutions ont pris de l'ampleur depuis les consultations de 2021 au titre de l'article IV (annexe V). Les possibilités de nouvelles améliorations sont notamment les suivantes :

- Assurer l'exécution des dépenses sociales en temps voulu en les ciblant sur i) les lacunes en matière d'éducation, ii) les principales faiblesses des infrastructures physiques et sociales et iii) la protection sociale, ce qui contribuerait à surmonter les problèmes inhérents aux inégalités. Il est donc recommandé d'avancer rapidement dans la mise en place d'un système de protection sociale (encadré 1).
- Veiller à ce que les femmes congolaises puissent participer à la population active non plus avec des emplois vulnérables mais des emplois résilients, ce qui réduirait les préjugés sexistes, favoriserait la diversification et renforcerait la demande intérieure¹⁵. Les dépenses sociales prioritaires ciblées sur les groupes vulnérables devraient donc inclure des mesures en faveur de l'éducation et de la

¹⁵ Selon les estimations de l'OIT, environ deux tiers des femmes congolaises participent à la population active, soit une proportion similaire à celle des hommes, mais 90 % d'entre elles doivent faire face à un emploi vulnérable, contre environ 60 % pour les hommes. Voir www.genderdata.worldbank.org.

formation professionnelle, afin de renforcer la position des femmes face à la concurrence pour les emplois stables du secteur formel ¹⁶.

- Favoriser en permanence l’approfondissement financier, l’inclusion financière (document de la série des questions générales 5) et la dématérialisation, ce qui permettra de renforcer la croissance économique, d’élargir l’assiette de l’impôt et de réduire les inégalités. Conformément à la stratégie régionale d’inclusion financière, les mesures essentielles consistent notamment à mettre en œuvre les cadres réglementaires et les mesures en faveur de l’inclusion financière, combler l’important déficit d’infrastructures financières, préconiser l’adoption des paiements numériques, améliorer la culture financière et favoriser le développement d’initiatives de microfinancement.
- Intensifier les réformes de la gouvernance, en particulier pour renforcer le système judiciaire et la protection des droits de propriété, ce qui peut favoriser l’environnement des entreprises et renforcer ainsi les perspectives de croissance inclusive du côté de l’offre. La pénétration croissante de la téléphonie mobile et des services internet témoigne des progrès accomplis dans la dématérialisation de l’environnement des entreprises. Le climat des affaires bénéficie également de l’amélioration continue des pratiques d’inspection des entreprises et de leurs fondements juridiques, des réformes des lois relatives à la concurrence et à la protection des consommateurs, de la mise en œuvre de la loi de 2022 relative aux partenariats public-privé (PPP) et de l’encouragement donné par les contrats de concession à la distribution et la production dans le secteur de l’électricité ¹⁷.

C. Facteurs de vulnérabilité au changement climatique et croissance résiliente et durable

30. Le Congo reste sensible aux catastrophes naturelles liées au changement climatique et aux coûts budgétaires associés (documents de la série des questions générales 6 et 7).

Les autorités ont réagi aux inondations de 2023-2024 par un plan d’urgence de 16 milliards de FCFA (0,2 % du PIB) axé sur la sécurité alimentaire et du logement, dont les sources de financement doivent encore être identifiées. Les dommages économiques étant considérables dans les zones touchées ¹⁸, le besoin de nouveaux transferts sociaux devrait entraîner des coûts budgétaires allant jusqu’à 0,4 % du PIB (document de la série des questions générales 7). À long terme toutefois, les dommages provoqués par de telles catastrophes sous forme de perte de capital physique et humain risquent de mettre en péril la productivité, le potentiel de croissance et l’égalité (document de la

¹⁶ La Banque mondiale a récemment achevé deux projets sur l’enseignement scolaire et le développement des compétences professionnelles, et elle met actuellement en œuvre un nouveau projet en faveur de réformes dans le secteur de l’éducation qui visent également à augmenter le taux de scolarisation, en particulier pour les filles. Le fait de cibler les nouvelles dépenses sociales en matière d’éducation sur la population féminine, en particulier dans les groupes de population vulnérables, dans le cadre du projet de protection sociale et d’inclusion productive des jeunes (SPYPIP) par exemple, contribuerait à faciliter l’accès des femmes au marché du travail formel.

¹⁷ La Banque mondiale continue de soutenir des projets dans ce domaine (annexe d’information).

¹⁸ Avec plus de 2 300 hectares, soit environ 2 % des terres cultivées, temporairement inondés, cette catastrophe nuira également à la croissance de l’agriculture et mettra provisoirement en péril les efforts de diversification en cours.

série des questions générales 6).

31. Les stratégies d'atténuation et d'adaptation appropriées engloberont des réformes de la gestion des finances publiques, des investissements résilients face au changement climatique, ainsi que la préservation et le développement du capital humain. Le Congo devra s'adapter aux risques liés au changement climatique : il devra continuer de favoriser une agriculture et des infrastructures résilientes à l'épreuve du climat, adapter sa planification urbaine, renforcer ses marges de manœuvre budgétaires, intégrer les considérations climatiques dans les systèmes gouvernementaux, notamment la planification et la gestion des finances publiques, et assurer une gestion responsable de ses ressources naturelles (document de la série des questions générales 6). Les mesures respectives à prendre consistent notamment à valoriser le gaz, comme cela a déjà commencé, en exportant du GNL plutôt que du gaz brûlé en torchères, à améliorer la gestion des forêts, notamment leur préservation¹⁹, ainsi qu'à allonger la chaîne de valeur des produits forestiers à l'intérieur du pays. Des dispositifs de protection sociale élargis et bien financés, des plans de réaction d'urgence et une formation préparatoire peuvent contribuer à préserver la santé et la productivité au travail des groupes vulnérables et de l'ensemble de la population. La poursuite des réformes des subventions des carburants promet de dégager la marge de manœuvre budgétaire nécessaire pour les investissements indispensables en matière d'atténuation et d'adaptation, ainsi que pour réduire les émissions.

32. Les services du FMI ont mené des discussions sur les éventuelles mesures de réformes pour remédier aux risques liés au changement climatique. Les éventuelles réformes envisagées en matière d'adaptation consistent notamment à renforcer les marges de manœuvre budgétaires pour faciliter la réaction aux catastrophes, à améliorer le suivi des risques et la préparation aux situations de crise, à amender les codes de la construction pour assurer une urbanisation intelligente face au climat et à intégrer les considérations sur le changement climatique dans la planification et la gestion des finances publiques. Les réformes en matière d'atténuation pourraient consister à intégrer des sources d'énergie renouvelables dans le plan directeur énergétique et à renforcer les protections des zones boisées en favorisant l'exploitation à faible impact, en proposant des solutions de remplacement aux cultures sur brûlis, ainsi qu'en veillant à une gestion améliorée et plus transparente des concessions forestières. Il semble prématuré pour le moment de prendre des mesures de financement de la lutte contre le changement climatique, en dehors des financements hautement concessionnels ou de ceux du secteur privé, compte tenu de l'endettement public élevé du Congo et de la profondeur limitée des marchés financiers locaux. Entre temps, il est primordial de faire progresser les réformes structurelles en attente pour renforcer la capacité des autorités nationales à assumer un programme de réformes intense.

¹⁹ Un développement et une participation renforcés aux systèmes de crédit carbone et de réduction d'émissions peuvent contribuer à ces diverses mesures d'incitation.

Points de vue des autorités

33. Les autorités souscrivent à l'évaluation faite par les services du FMI et s'engagent à prendre les mesures nécessaires pour faire avancer les réformes structurelles, tout en soulignant le bilan des progrès accomplis. Les autorités nationales reconnaissent que les réformes ont progressé lentement et que de multiples problèmes restent à résoudre. Elles soulignent toutefois les progrès réalisés dans les domaines de la transparence, de la lutte contre la corruption, du renforcement des capacités du système judiciaire, du passage à la budgétisation par programme, des réformes des subventions, de la gestion de la dette, de la planification de l'investissement, du développement du secteur financier et de l'inclusion financière (document de la série des questions générales 5) et de la rationalisation des délais et des coûts de création des entreprises. Elles voient les obstacles financiers qui limitent leur marge de manœuvre en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, mais apprécieraient des financements concessionnels ou des dons correspondants. Les autorités nationales s'engagent à favoriser la position de la femme dans l'économie, en particulier dans le cadre des mesures prises en faveur de l'inclusion des groupes socialement vulnérables.

MODALITÉS DU PROGRAMME ET AUTRES ENJEUX

34. Financement du programme. L'accord au titre de la FEC est entièrement financé par des engagements fermes sur le reste de la période du programme appuyé par le FMI. L'appui budgétaire de la Banque mondiale et de la France, conjugué au financement au titre de la FEC, contribue à répondre aux considérables besoins nets de financement jusqu'à fin décembre 2024 (tableau 3 du texte). Compte tenu des grandes incertitudes sur les recettes pétrolières, cet appui est fondamental pour continuer de mettre en œuvre les réformes et constituer des marges de manœuvre, en accumulant notamment des réserves. Les risques liés au financement sont en outre atténués par les récentes diminutions des subventions des carburants, par l'augmentation réussie récemment et encore prévue des recettes hors hydrocarbures et par le maintien de la discipline dans les dépenses.

35. Les autorités ont sollicité une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Des mesures correctrices pour remédier à ce manquement ont notamment consisté à transformer en mesure préalable le repère structurel manqué relatif à la réorganisation de la CCA. Cela permettra de remédier aux lacunes dans la gestion de la dette en renforçant le suivi de l'endettement et la communication sur la dette, en assurant des paiements en temps voulu des obligations sur la dette extérieure, et en favorisant des emprunts prudents grâce à la mise en œuvre de la stratégie de la dette à moyen terme. Conjuguée au rééquilibrage budgétaire, la restructuration de la CCA est cruciale pour réduire la dette publique élevée du Congo.

36. La deuxième mesure préalable relative à la publication des déclarations de conflits d'intérêts des hauts fonctionnaires est un jalon fondamental dans la mise en place d'une gouvernance plus transparente et d'une lutte contre la corruption plus efficace.

Le renforcement de la transparence est une condition préalable à l'amélioration de l'environnement

des affaires et à une gouvernance plus efficace.

Tableau 3 du texte. République du Congo : besoins et sources de financement, 2022–29

(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Besoins de financement	8173	8543	8853	8562	8393	8142	8033	8193
Déficit du compte des transactions courantes (hors dons et exportations de pétrole)	6724	6576	7190	7163	6952	6856	7021	7277
Amortissement de la dette extérieure CGE	996	999	846	532	358	321	365	346
Autres flux financiers nets	485	1065	643	773	910	749	461	178
Variation nette des réserves, hors tirage sur les DTS	-33	-98	174	93	173	217	185	391
Sources de financement	8108	8361	8590	8561	8391	8143	8033	8193
Exportations de pétrole	8985	7380	7419	7232	7021	6821	6745	6856
Dons	209	107	92	138	150	160	174	190
Autres ransferts	3	119	96	111	122	133	84	55
Prêts à projets (décaissements)	162	102	256	268	279	214	220	222
IDE	-1251	654	727	812	820	815	810	864
Utilisation de l'allocation de DTS	0	0	0	0	0	0	0	5
Ecart de financement¹	65	182	263	1	2	-1	0	0
Appui budgétaire ²	102	127	178	0	0	0	0	0
FEC- FMI	173	175	86	0	0	0	0	0
Ecart résiduel	-210	-120	-2	1	2	-1	0	0
Pour mémoire :								
FEC - FMI								
(en % du total des flux des donateurs)	32	45	17
(en % de l'appui budgétaire et du financement au titre de la FEC)	63	58	33

Sources : BEAC ; estimations et projections des services du FMI.
¹ Cet écart de financement correspond à celui des tableaux 2a et 4.
² Exclut les prêts à projets ; et présente un engagement minimal.

37. Suivi des résultats du programme. Le suivi des résultats du programme continuera d'être assuré par la revue semestrielle finale de l'accord au titre de la FEC, prévue fin 2024 en fonction des critères de réalisation (tableau 12), des repères structurels (tableaux 13a et 13b), et de deux mesures préalables (tableau 14). Les autorités ont sollicité des modifications des critères de réalisation à fin juin 2024 relatifs au solde primaire de base hors pétrole et au financement intérieur net de l'État, pour tenir compte des coûts budgétaires supplémentaires provoqués par les inondations de 2023-2024 et de l'accumulation plus lente que prévu des dépôts auprès de la BEAC. En outre, un certain nombre d'objectifs indicatifs à fin juin 2024 ont fait l'objet d'une demande de modification pour s'aligner sur des attentes plus prudentes de recettes budgétaires hors hydrocarbures et sur le remboursement plus rapide que prévu des arriérés intérieurs.

38. La capacité du Congo à rembourser le FMI est jugée suffisante, mais soumise à des risques prononcés (graphique 2, tableau 10). Le crédit total dû au FMI culminera à 3,2 % du PIB en 2024, pour atteindre son niveau maximal à un horizon de 10 ans en pourcentage de la dette extérieure publique (9,7 %) et représenter 46 % des réserves internationales brutes, soit un taux

proche des projections d'expositions maximales pour les pays bénéficiant d'accords au titre des tranches supérieures de crédit (UCT)²⁰. En pourcentage de la dette extérieure totale du Congo, ce crédit reste inférieur à 10 % (tableau 4 du texte). Le service de la dette envers le FMI devrait rester modéré par rapport aux autres pays bénéficiant d'accords au titre de tranches supérieures de crédit (UCT)²¹. Les risques de détérioration sont liés à d'éventuels chocs négatifs des cours du pétrole, à des catastrophes naturelles et à un éventuel repli de l'engagement envers les réformes sociales et de la gouvernance, qui pourraient nuire à la croissance, aux exportations, et aux recettes publiques et ainsi remettre en cause la capacité de remboursement du Congo. Un bilan solide de remboursement au FMI, une volonté réitérée de poursuivre les réformes et les récents progrès accomplis dans la consolidation budgétaire, contribuent toutefois à atténuer ces risques. Même s'ils ne sont pas imminents, un assainissement budgétaire supplémentaire, notamment en accélérant la suppression progressive du plan de résilience, serait nécessaire au cas où se concrétiserait un risque au niveau du remboursement.

39. Arriérés extérieurs. Depuis décembre 2023, le pays a accumulé de nouveaux arriérés extérieurs d'un montant de 28,5 milliards de francs, dont 27,6 milliards de FCFA ont été remboursés à début juin 2024²². Les arriérés restants non remboursés à fin juin 2024 concernent un créancier bilatéral (0,7 milliard de FCFA à la Libye) et un créancier multilatéral (0,23 milliard de FCFA à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique). Entre-temps, le Congo a continué de réduire son reliquat d'arriérés envers les créanciers publics, tandis qu'une créance contestée envers un créancier commercial reste ouverte :

- En raison de retards administratifs indépendants de la volonté du Congo, le paiement de 0,7 milliard de FCFA dû à la Libye à fin mars 2024 n'a pu avoir lieu, comme il l'avait été pour le paiement du service de la dette dû en septembre 2023. Les autorités nationales ont entamé un intense dialogue avec les autorités libyennes pour trouver d'autres solutions au respect de leurs obligations de paiement.
- Les autorités restent déterminées à apurer totalement leurs arriérés envers la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (0,23 milliard de FCFA) d'ici fin juin 2024.

²⁰ La forte hausse de ce critère de mesure s'explique par une réduction des réserves internationales brutes sous l'effet d'une accumulation plus faible que prévu des réserves et des avoirs extérieurs nets.

²¹ Le service de la dette est évalué par rapport *i)* aux exportations, *ii)* aux recettes hors dons, *iii)* au service global de la dette extérieure, et *iv)* aux recettes fiscales. Même si le Congo dans son ensemble reste dans la moitié inférieure de la distribution des pays bénéficiant d'accords au titre de tranches supérieures de crédit (UCT), les deuxième et troisième paramètres commencent en 2026 à dépasser leurs moyennes respectives, mais restent à l'intérieur ou proches des principaux quartiles des distributions de pays.

²² Il s'agit de la Banque mondiale, la Banque africaine de développement, la Banque européenne d'investissement, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (créanciers multilatéraux) et l'EximBank d'Inde, France, Brésil, Koweït, Arabie saoudite, Belgique, Libye et Turquie (créanciers bilatéraux).

- Un encours d'arriérés de 27 millions de dollars envers l'Inde a été résolu dans le cadre d'un accord avec ce pays en 2023. La partie hors ISSD a été totalement remboursée en 2023, tandis que le montant restant est régi par les conditions de l'initiative de suspension du service de la dette.
- Les autorités poursuivent leurs efforts pour trouver une solution aux 116 millions de dollars d'arriérés bilatéraux envers l'Angola datant d'avant l'initiative PPTE.
- Les autorités continuent de contester une créance de 270 millions de dollars envers un fournisseur dans le cadre d'un litige²³ ; elles ont sollicité un traitement au titre de l'initiative PPTE pour une autre créance de 94 millions de dollars d'arriérés commerciaux datant d'avant l'initiative PPTE.

Tableau 4 du texte. République du Congo : dette extérieure, 2022–32
(En millions de dollars, sauf indication contraire)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Dette prioritaire	2,271	2,125	1,981	1,960	2,100	2,177	2,197	2,227	2,246	2,258	2,267
Multilatérale	1,261	1,567	1,842	1,960	2,100	2,177	2,197	2,227	2,246	2,258	2,267
FMI	211	344	424	413	403	393	356	314	278	242	206
Non-FMI	1,051	1,223	1,418	1,547	1,697	1,784	1,841	1,913	1,967	2,015	2,060
Dette garantie privée (pré-achat pétrole)	1,009	558	140	0	0	0	0	0	0	0	0
Dette non prioritaire	3,771	3,488	3,177	2,886	2,635	2,421	2,339	2,308	2,262	2,235	2,213
Bilatérale publique	2,830	2,635	2,397	2,221	2,089	1,992	1,947	1,930	1,894	1,868	1,846
Club de Paris	455	487	476	466	430	396	368	348	323	298	272
Brésil	91	83	74	68	64	60	56	53	46	42	37
Belgique	131	93	63	45	27	12	4	0	0	0	0
France	199	279	308	324	310	295	279	266	248	228	207
Russie	31	32	30	29	29	29	28	29	29	29	29
Suisse	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Non membres du Club de Paris	2,376	2,148	1,921	1,756	1,659	1,596	1,579	1,582	1,572	1,569	1,574
Chine	1,973	1,760	1,574	1,437	1,362	1,319	1,313	1,324	1,321	1,322	1,329
Inde	84	84	64	46	35	26	18	10	5	4	4
Koweït	54	53	53	52	51	49	46	45	42	40	38
Turquie	58	43	26	17	8	0	0	0	0	0	0
Autres	89	88	86	86	86	85	85	86	86	86	86
Arriérés préalable à l'initiative PPTE (non restructurés)	118	120	118	118	117	117	117	118	118	118	118
Créanciers privés	941	853	780	665	546	429	392	378	368	368	368
Entreprises chinoises	298	271	244	162	80	0	0	0	0	0	0
Club de Londres (euroobligation)	226	197	167	136	100	64	28	11	0	0	0
Banque Afrexim	52	10	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fournisseurs	364	375	369	367	366	365	364	368	368	368	368
Total	6,042	5,614	5,158	4,846	4,735	4,599	4,536	4,535	4,508	4,493	4,480
dont multilatérale	1,261	1,567	1,842	1,960	2,100	2,177	2,197	2,227	2,246	2,258	2,267
dont bilatérale publique	2,830	2,635	2,397	2,221	2,089	1,992	1,947	1,930	1,894	1,868	1,846
dont privée	1,950	1,412	920	665	546	429	392	378	368	368	368
Parts											
FMI (en % de la dette multilatérale)	16.7	21.9	23.0	21.1	19.2	18.1	16.2	14.1	12.4	10.7	9.1
FMI (en % de la dette totale)	3.5	6.1	8.2	8.5	8.5	8.5	7.9	6.9	6.2	5.4	4.6
Multilatérale (en % du total)	20.9	27.9	35.7	40.4	44.4	47.3	48.4	49.1	49.8	50.2	50.6
Publique (en % du total)	46.8	46.9	46.5	45.8	44.1	43.3	42.9	42.6	42.0	41.6	41.2
Privée (en % du total)	15.6	15.2	15.1	13.7	11.5	9.3	8.7	8.3	8.2	8.2	8.2

Sources : autorités ; estimations des services du FMI.

Sources : autorités ; estimations des services du FMI.

40. Les revues des assurances de financement continueront d'être réalisées lors de chaque revue de l'accord au titre de la FEC, jusqu'à ce que les arriérés souverains et commerciaux extérieurs soient apurés. Les politiques de prêts à un pays en situation d'arriérés (LIA), à un pays en situation d'arriérés envers des créanciers publics (LIOA), et la politique de non-tolérance du FMI (NTP) sont respectées en ce qui concerne les arriérés extérieurs ; les sauvegardes appropriées restent présentes pour une nouvelle utilisation des ressources du FMI ; et les efforts d'ajustement ne

²³ Les autorités continuent de contester cette créance extérieure envers une entreprise de construction étrangère dans le cadre d'une série de litiges entre les deux parties. Les créances contestées ne donnent pas lieu à des arriérés au regard de l'application des politiques du FMI en matière d'arriérés ou des critères de réalisation relatifs à ces arriérés.

sont pas remis en cause par l'évolution des relations entre créanciers et débiteurs.

41. Évaluation des sauvegardes. Selon l'évaluation des sauvegardes de 2022, la BEAC maintient de solides dispositifs de gouvernance et d'audit externe, tandis que les pratiques d'audit interne et de gestion du risque nécessitent d'être renforcées. Une mission de suivi des sauvegardes a eu lieu fin 2023 pour suivre l'état d'avancement des recommandations en suspens et l'évolution des dispositifs de gouvernance. Les premières recommandations concernent notamment un programme d'intégration officialisé à l'intention des nouveaux membres de la haute direction et du conseil d'administration et un dispositif de délégation renforcé pour les prises de décisions exécutives.

42. Assurances régionales. La BEAC a atteint son objectif relatif aux avoirs extérieurs nets à fin décembre 2023 et fourni des assurances actualisées sur les mesures en faveur des programmes des pays membres de la CEMAC appuyés par le FMI. La BEAC reste déterminée à maintenir une orientation appropriée de sa politique monétaire : la banque centrale a resserré la politique monétaire et les conditions de liquidité pour ancrer les anticipations inflationnistes et favoriser la constitution de réserves extérieures. Elle continuera aussi à faire systématiquement respecter la réglementation des changes, notamment les obligations de rétrocession et de rapatriement des devises pour le secteur extractif. La revue des politiques régionales et des assurances de politique générale sera analysée par le conseil d'administration le 25 juin 2024. Les assurances de politique générale relative aux avoirs extérieurs nets régionaux sont primordiales pour la réussite du programme appuyé par le FMI en faveur du Congo et contribueront à renforcer la viabilité extérieure de la région.

43. Questions statistiques et développement des capacités (CD). La fourniture de données est adéquate pour le suivi et la surveillance du programme, mais présente des lacunes qui nuisent légèrement à la surveillance, notamment en ce qui concerne la couverture et la qualité des données des comptes nationaux, des comptes du secteur extérieur, des prix et des statistiques financières sur la gouvernance (annexe VI). Conformément aux objectifs du programme, le développement des capacités porte en priorité sur la politique et l'administration fiscales, les réformes de la gestion des finances publiques, et les statistiques sur la gestion de la dette — où il convient de remédier aux lacunes dans les comptes nationaux, les statistiques monétaires, budgétaires, du secteur extérieur, de la dette et les statistiques de haute fréquence — ainsi que sur le dispositif de lutte contre la corruption et sa mise en opération (annexe II). Le Congo est un pays qui recourt moyennement à l'assistance technique du FMI et présente un bilan de mise en œuvre mitigé.

ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

44. Même si une surprise à la baisse de la production pétrolière a ralenti la croissance en 2023 et 2024, le secteur hors hydrocarbures devrait rester le principal moteur de la croissance dans son ensemble jusqu'en 2029. Des problèmes d'équipement ont entraîné une baisse de la production pétrolière en 2023 et modéré les attentes d'une accélération immédiate du secteur, tandis que la croissance hors hydrocarbures a été ralentie par les coûts des inondations de 2023–24 et par la consolidation budgétaire plus vigoureuse que prévu en 2023. À moyen terme, la croissance

devrait se redresser dans le secteur hors hydrocarbures, compte tenu des progrès en cours pour diversifier l'économie (document de la série des questions générales 4) sous l'impulsion de solides investissements publics et d'investissements privés croissants. La relance du secteur des hydrocarbures devrait insuffler une nouvelle dynamique jusqu'en 2026, date à laquelle les gisements de pétrole arrivant à maturité devraient cesser de soutenir la croissance du secteur.

45. Les politiques économiques devront continuer de favoriser la croissance durable et la diversification. Les investissements indispensables dans une agriculture à l'épreuve du climat, le développement d'infrastructures publiques résistantes et l'adaptation des systèmes de santé et d'éducation aux besoins d'adaptation au changement climatique, au développement technologique et à l'inclusion devront contribuer à préparer le terrain pour un nouvel élan de croissance dans les principaux secteurs de la stratégie nationale de diversification du Congo. La poursuite des réformes de gouvernance est essentielle pour débloquer de nouvelles sources de financement privées en faveur de ces investissements, en attirant les investisseurs privés, tant étrangers que nationaux, grâce à l'amélioration du climat des affaires (§29), au renforcement de la transparence (§27), et à l'accroissement de l'efficacité et de la fiabilité des procédures administratives et judiciaires (§27).

46. Face à une dette élevée, le Congo doit trouver un équilibre délicat entre l'assainissement budgétaire fondé sur les recettes fiscales et les politiques en faveur de la réduction de la pauvreté et d'une croissance économique adéquate. La dette extérieure a connu de nettes réductions au cours des trois dernières années (de 20 % du PIB), tandis que la dette intérieure a augmenté sous l'effet successivement de l'apparition de nouveaux passifs éventuels et d'arriérés intérieurs, appelant de toute urgence à apurer les arriérés existants et surtout à prévenir de nouveaux arriérés. Dans l'ensemble, la dette publique totale est tombée à 99 % du PIB à la fin de 2023, contre 102,5 % en décembre 2020. À l'avenir, le Congo gagnerait à poursuivre le rééquilibrage budgétaire, tout en accordant la priorité aux dépenses sociales actuellement sous-exécutées, ce qui permettrait de stimuler la croissance économique sur une base inclusive et durable. Les priorités à court et à moyen terme identifiées pour favoriser une croissance inclusive et durable grâce à une gestion budgétaire responsable consistent à poursuivre les transferts en espèces bien ciblés du dispositif de sécurité sociale en faveur des ménages vulnérables et à mener les investissements adéquats dans les systèmes de santé et d'éducation. L'accroissement des recettes fiscales est essentiel à la poursuite du rééquilibrage budgétaire. Des dépenses fiscales encore élevées, une faible efficacité fiscale et de considérables écarts fiscaux nécessitent un élargissement de la base d'imposition, une plus grande progressivité de l'impôt sur le revenu et une amélioration de l'administration fiscale, en mettant en place par exemple une cellule de politique fiscale performante, la dématérialisation ou le renforcement de la planification à moyen terme.

47. Le rééquilibrage budgétaire du Congo bénéficierait d'une dynamique de réforme plus vigoureuse dans les domaines de la dette publique, de l'investissement et de la gestion des finances publiques au sens large. L'amélioration de la gestion de la dette, en assurant notamment le service de la dette en temps voulu, le renforcement de la transparence sur la dette, avec par exemple une couverture plus large des statistiques de la dette, et la cohérence de la planification et de la communication de la dette, avec notamment un suivi exhaustif de la dette conditionnelle,

permettraient de réduire les risques de vulnérabilité de la dette et les coûts du service de la dette. Une marge de manœuvre budgétaire suffisante devrait favoriser le remboursement des arriérés intérieurs, tandis que des réserves budgétaires adéquates pourraient remédier aux incertitudes quant au volume de la dette conditionnelle, notamment des arriérés intérieurs. L'amélioration de l'efficacité de l'investissement et de la gestion financière au sens large pourrait accroître le volume et la rapidité des retours sur investissement et réduire les inefficacités administratives, diminuant ainsi les coûts administratifs : il pourrait s'agir notamment de i) faire avancer les réformes du compte unique du Trésor, ii) assurer une connectivité adéquate des données entre les administrations fiscales et douanières, et iii) veiller à l'efficacité de la coordination entre la Caisse congolaise d'amortissement, le Trésor, les ministères dépensiers et la BEAC.

48. Compte tenu de la faible position extérieure du Congo, il semble indispensable de poursuivre la diversification et l'accumulation des avoirs extérieurs. La position extérieure du Congo en 2023 est plus faible que celle correspondant aux fondamentaux à moyen terme et aux politiques souhaitables, ce qui est globalement conforme aux conclusions pour l'ensemble des pays de l'union monétaire. Même si les exportations d'hydrocarbures continuent de soutenir le compte des transactions courantes, son excédent devrait diminuer à moyen terme sous l'effet de l'augmentation des importations hors hydrocarbures et de la détérioration des termes de l'échange. Compte tenu de la nature transitoire des ressources en hydrocarbures, il semble que la position extérieure du Congo pourrait bénéficier d'une plus forte accumulation des avoirs extérieurs et d'une diversification accélérée de son économie (annexe III).

49. Une nouvelle accélération des réformes structurelles en matière de gouvernance et de lutte contre la corruption favoriserait la mise en œuvre effective d'une culture de la responsabilité et de la participation du public. Le premier millésime des déclarations de conflits d'intérêts des fonctionnaires apporte une nouvelle transparence à la responsabilité des hauts fonctionnaires. À l'avenir, la publication régulière des rapports annuels des entités chargées des activités de lutte contre la corruption, de responsabilisation et de transparence et la mise à leur disposition de ressources adéquates seront cruciales pour progresser dans ces domaines. Garantir l'accès du public aux statistiques sous-jacentes au travail des différentes entités compléterait ces mesures par un niveau supplémentaire de transparence. L'achèvement et la mise en œuvre du plan d'action du Congo en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme restent fondamentaux pour faire avancer la lutte contre la corruption. La gestion responsable et durable des ressources naturelles bénéficierait d'une transparence accrue, ce qui impose de finaliser les cadastres accessibles au public en ligne pour les secteurs minier et pétrolier et de veiller à la publication régulière des rapports de l'ITIE.

50. Bien que les données statistiques soient adéquates pour le suivi et la surveillance du programme, une amélioration de la couverture et de la qualité des données statistiques permettrait d'améliorer la conception et la conduite de politiques macroéconomiques, budgétaires et réglementaires appropriées. La mise en œuvre des recommandations de l'assistance technique du FMI sur la manière de remédier aux lacunes dans la construction des données de l'IPC, la quantification des recettes fiscales et la cohérence des données commerciales

sont fondamentales pour continuer de renforcer la base d'informations qui sert à élaborer les politiques macroéconomiques. L'intensification de la collaboration entre l'Institut national de la statistique, le comité national de validation de la balance des paiements et l'administration fiscale contribuerait à résoudre rapidement les problèmes en suspens et à prévenir d'éventuels problèmes futurs.

51. Compte tenu des résultats globalement satisfaisants du programme, l'engagement des autorités à l'égard de l'accord au titre de la FEC reste fort. Le rééquilibrage budgétaire s'est poursuivi conformément aux paramètres du programme, puisque tous les différents critères de réalisation quantitatifs ont été respectés à décembre 2023, même si le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs a été manqué en avril-juin 2024 (§11). La sous-exécution des dépenses d'investissement et des dépenses sociales (l'objectif indicatif correspondant ayant été manqué) suscite des craintes quant à la nature pérenne et inclusive de la croissance économique (§12). Les mesures correctrices relatives au critère de réalisation continu manqué sur la non-accumulation d'arriérés extérieurs comprenaient la transformation du repère structurel relatif à l'achèvement de la réorganisation de la CCA en une mesure préalable. De même, la présentation et la publication des déclarations de conflits d'intérêts ont également été transformées en mesure préalable. La proposition d'un nouveau repère structurel relatif à l'exécution accélérée des transferts de fonds disponibles dans le cadre des programmes sociaux témoigne de l'engagement renouvelé des autorités à atténuer les facteurs de vulnérabilité sociaux en redéfinissant l'ordre des priorités des dépenses correspondantes. Les facteurs de vulnérabilité résiduels dans les segments les plus faibles du secteur bancaire présentent des risques modérés pour la stabilité financière.

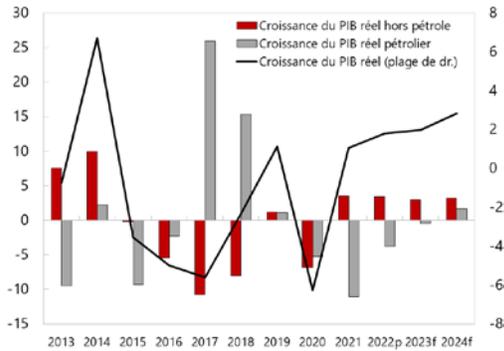
52. Compte tenu de la solidité du programme des autorités, des mesures correctrices, de la mise en œuvre de l'assurance de politique régionale de fin décembre 2023 et des assurances de politique régionale à établir dans le document de juin 2024 pour l'ensemble de l'Union, les services du FMI appuient l'achèvement de la cinquième revue dans le cadre de l'accord au titre de la FEC et la demande de dérogation pour le critère de réalisation continu relatif à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les services du FMI soutiennent également les demandes de modification des critères de réalisation à fin juin 2024 relatifs au solde primaire de base hors pétrole et au financement intérieur net du gouvernement. Ils proposent également d'achever la revue des assurances de financement. Les services du FMI proposent que l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC soit subordonné à la mise en œuvre des assurances de politique générale fondamentales au niveau de l'union, établies dans le document de référence de juin 2024 pour l'ensemble de l'union. Plus particulièrement, les politiques régionales sur l'accumulation des avoirs extérieurs nets sont primordiales pour la poursuite réussie de l'accord au titre de la FEC avec le Congo.

53. Les consultations au titre de l'article IV devraient avoir lieu dans les 24 mois, conformément à la décision du Conseil d'administration relative aux cycles des consultations avec les pays membres bénéficiant d'accords avec le FMI.

Graphique 1. République du Congo : évolution économique récente, 2013–24

La croissance du PIB réel s'accélère sous l'effet de l'expansion du secteur hors hydrocarbures.

Croissance du PIB réel (En pourcentage)



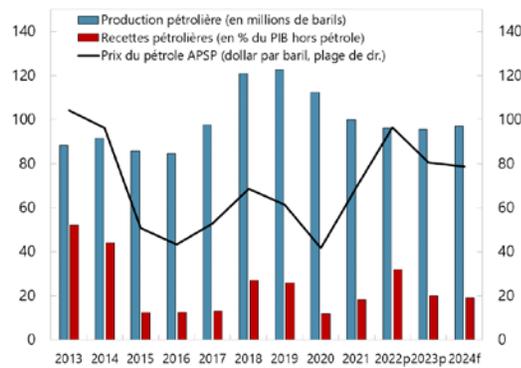
L'inflation des denrées alimentaires s'est atténuée, tandis que les prix des produits non alimentaires ont augmenté et nourri l'inflation.

Inflation (moyenne en glissement annuel ; variation en %)



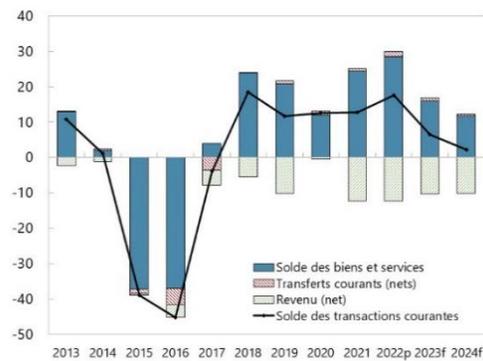
Une production stable et de légères baisses des prix ont permis de maintenir des recettes pétrolières toujours considérables ...

Pétrole



... tandis que l'excédent du compte des transactions courantes a commencé à diminuer

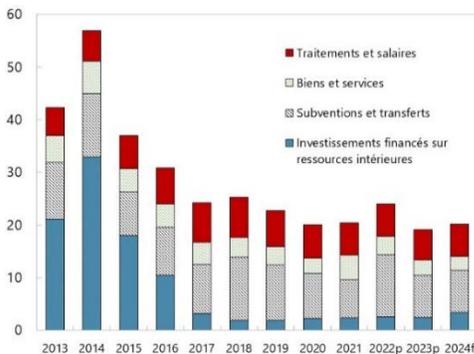
Balance des paiements (En pourcentage du PIB)



Les dépenses sont restées en 2023 largement dans les limites du budget.

Dépenses publiques ajustables

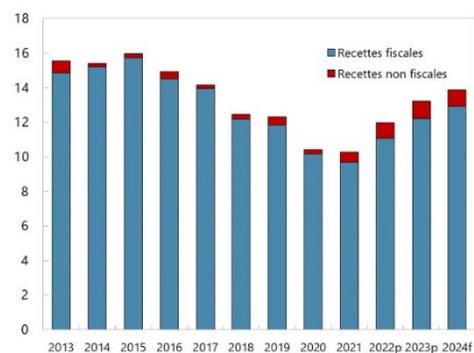
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)



La poursuite des réformes de la politique et de l'administration fiscales contribue à rehausser les recettes hors hydrocarbures.

Recettes hors hydrocarbures

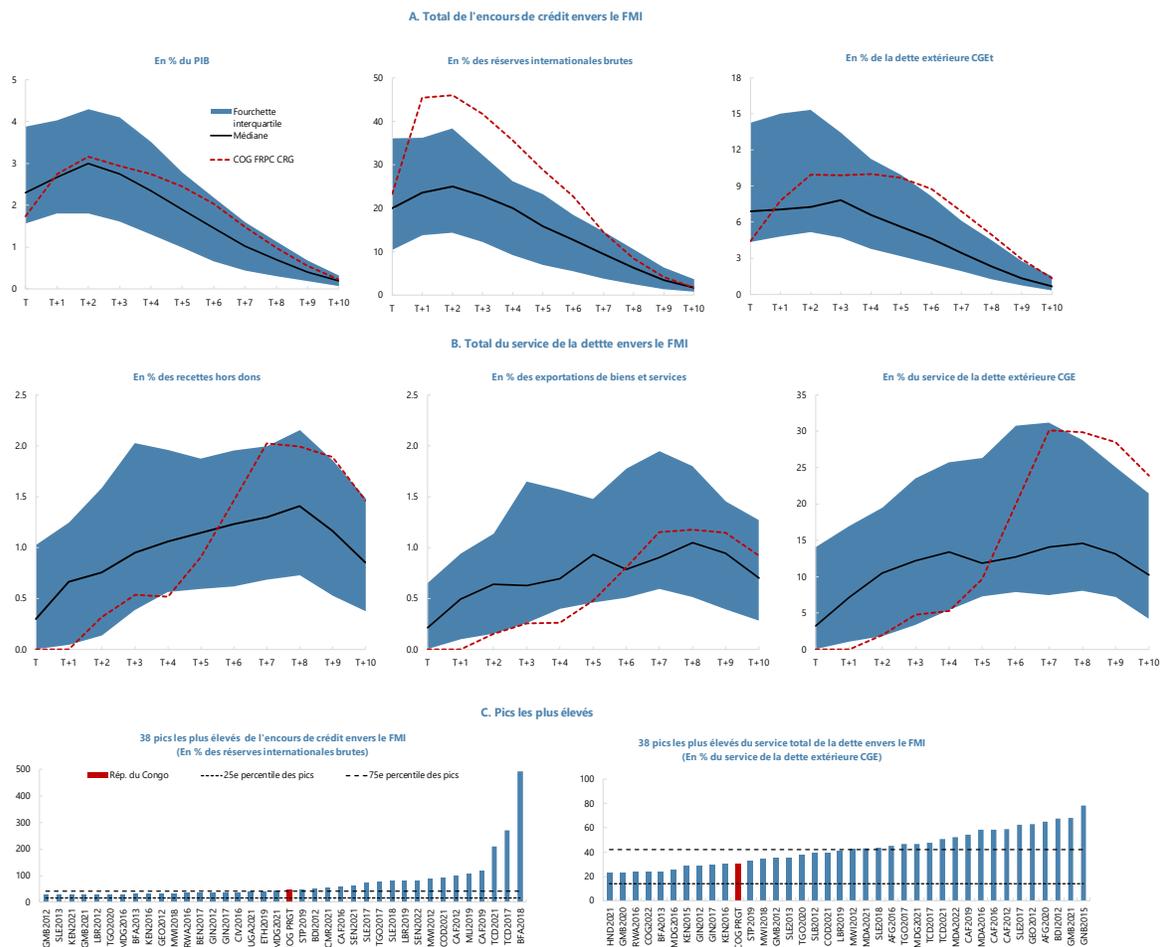
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Graphique 2. République du Congo : encours de crédit envers le FMI et service de la dette extérieure par rapport aux accords de qualité donnant accès aux tranches supérieures de crédit du FRPC (fonds fiduciaire RPC)^{1,2,3,4,5,6}

Sources : rapports des services du FMI ; outil de recherche de données financières du FMI ; calculs des services du département financier du FMI.



¹ T = date d'approbation de l'accord. CGE = contractée et garantie par l'État.

² Les lignes ou barres rouges se rapportent à l'indicateur de contrôle pour l'accord concerné.

³ La médiane, la fourchette interquartile et les barres des comparateurs se rapportent à tous les accords (y compris mixtes) avec accès aux tranches supérieures de crédit approuvées pour les pays bénéficiant du fonds fiduciaire RPC entre 2010 et 2020.

⁴ Les pays du fonds fiduciaire RPC dans le groupe témoin avec de multiples accords apparaissent comme des événements séparés dans la base de données.

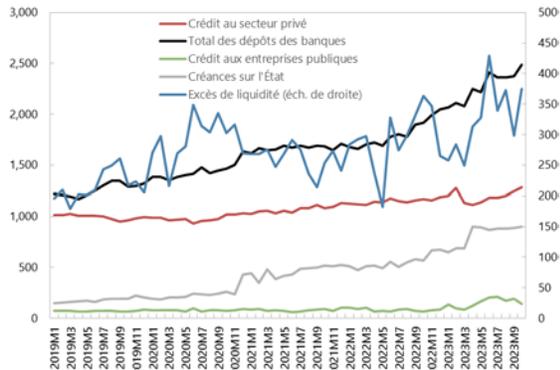
⁵ Les réserves internationales brutes se rapportent aux réserves imputées brutes pour la République du Congo.

⁶ Pour la République du Congo, les recettes sont les recettes hors hydrocarbures.

Graphique 3. République du Congo : principaux indicateurs de solidité financière et évolution financière

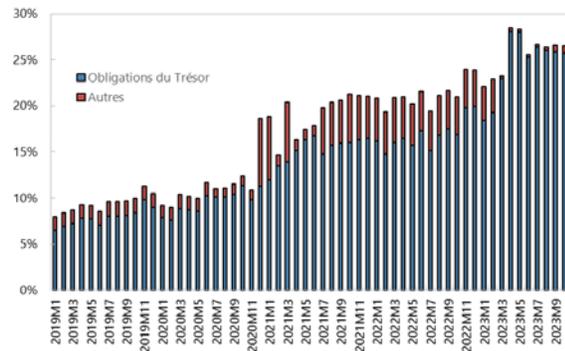
Les banques conservent d'importants excédents de liquidités ...

Crédits et dépôts bancaires
(En millions de FCFA)



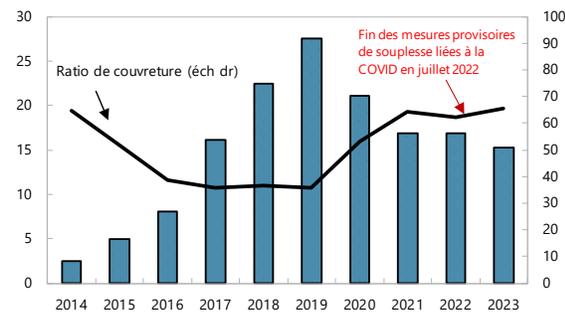
Exposition accrue à la dette souveraine.

Créances des banques sur l'État - Part du total des actifs
(En pourcentage)



Les prêts improductifs demeurent élevés, bien qu'ils soient en baisse.

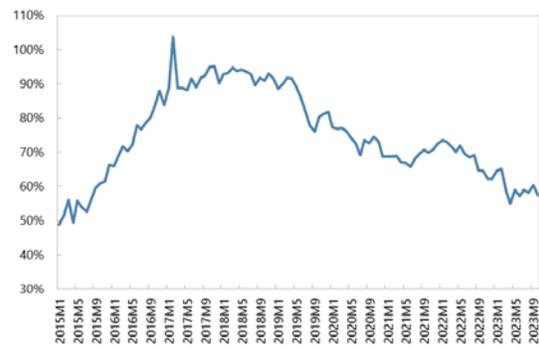
Prêts improductifs
(En pourcentage du total des prêts)



Sources : BEAC ; indicateurs de solidité financière du FMI ; calculs des services du FMI.

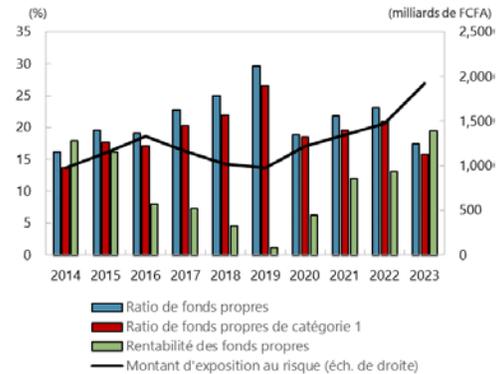
...tandis que le ratio crédits / dépôts poursuit sa tendance à la baisse, sous l'effet d'une augmentation régulière des dépôts mais d'une croissance des prêts toujours faible.

Ratio crédits / dépôts
(En pourcentage)



L'adéquation des fonds propres reste satisfaisante, bien qu'inférieure aux niveaux antérieurs à la pandémie.

Adéquation des fonds propres
(En pourcentage)



Dans l'ensemble, les banques respectent les normes de liquidités

Ratios de liquidités
(En pourcentage)

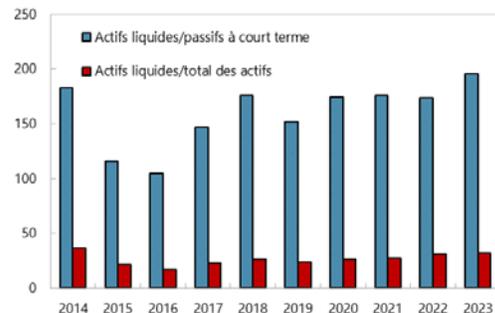


Tableau 1. République du Congo : principaux indicateurs économiques et financiers, 2022–29

	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prel.	CR24/2	Prel.	CR24/2			Proj.			
(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)										
Production et prix										
PIB à prix constants	1.8	4.0	2.0	4.4	2.8	3.7	3.5	3.5	3.8	3.8
Pétrolier	-3.8	4.4	-0.5	6.5	1.7	3.0	1.1	-0.4	0.1	-0.3
Non pétrolier	3.4	3.9	3.0	3.8	3.2	3.8	4.1	4.4	4.7	4.7
PIB aux prix courants	17.2	0.5	-1.2	7.1	6.2	5.8	5.7	5.9	6.5	7.1
Déflateur du PIB	15.1	-3.4	-3.1	2.6	3.3	2.1	2.1	2.3	2.6	3.1
Non pétrolier	3.1	4.5	4.3	3.6	4.0	3.6	3.2	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (moyenne pour la période)	3.0	4.5	4.3	3.6	4.0	3.6	3.2	3.0	3.0	3.0
Prix à la consommation (fin de période)	3.2	4.5	5.6	3.6	4.0	3.6	3.2	3.0	3.0	3.0
Secteur extérieur										
Exportations, f.à.b.	42.3	-19.4	-18.5	5.9	1.6	-0.9	-1.4	-1.0	0.7	2.6
Importations, f.à.b.	14.4	3.3	8.6	5.8	9.9	3.0	1.2	2.9	6.4	4.6
Volume des exportations	-4.4	3.5	2.8	5.4	-2.5	2.8	2.1	1.4	1.1	1.1
Volume des importations	7.2	13.9	18.8	6.0	11.2	6.4	3.3	4.0	6.6	6.6
Termes de l'échange (détérioration -)	42.1	-12.9	-12.1	0.7	5.4	-0.4	-1.4	-1.4	-0.2	3.3
Solde des transactions courantes (pourcentage du PIB)	17.7	3.1	6.4	3.2	2.1	1.3	1.3	0.7	-0.5	-1.1
Avoirs extérieurs nets de la BEAC	-46.9	69.6	-65.7	50.3	107.8	60.7	67.3	50.0	37.7	53.6
Dette publique extérieure (pourcentage du PIB)	43.1	41.0	39.4	36.6	35.3	31.8	29.7	27.5	25.2	22.7
Secteur monétaire										
Masse monétaire au sens large	4.6	22.0	14.7	16.1	19.5	9.0	8.8	7.3	3.9	4.2
Crédit au secteur privé	5.1	3.6	5.1	4.6	3.6	4.5	5.4	5.7	6.2	6.6
(Pourcentage du PIB)										
Investissement et épargne										
Épargne nationale brute	44.1	31.6	33.8	31.3	30.8	29.7	29.1	27.2	25.2	23.8
Investissement brut	26.4	28.5	27.4	28.0	28.7	28.4	27.7	26.5	25.8	25.0
(Pourcentage du PIB non pétrolier, sauf indication contraire)										
Opérations financières de l'administration centrale										
Recettes totales	44.9	34.6	34.4	34.7	33.8	32.3	31.3	30.4	29.5	29.1
Recettes pétrolières	32.0	20.4	20.1	20.1	19.1	17.2	15.6	14.6	13.4	12.7
Recettes non pétrolières (y compris les dons)	12.8	14.3	14.3	14.6	14.7	15.1	15.7	15.8	16.1	16.4
Dépenses totales et prêts nets	32.2	30.1	26.9	28.1	28.9	28.5	27.9	26.0	24.4	23.5
Courantes	27.1	23.5	22.4	21.7	22.5	21.8	21.2	20.1	18.9	18.4
Investissement (prêts nets inclus)	5.1	6.6	4.5	6.4	6.4	6.8	6.8	6.0	5.5	5.1
Solde global (déficit -,base engagements)	12.6	4.6	7.5	6.6	4.9	3.8	3.4	4.3	5.1	5.6
Solde global (déficit -,base engagements, pourcentage du PIB)	8.9	3.5	5.8	5.1	3.8	3.0	2.7	3.5	4.2	4.7
Solde primaire hors pétrole	-15.7	-11.7	-8.4	-9.8	-10.1	-9.7	-8.7	-7.2	-5.6	-4.6
Solde budgétaire primaire de base (déficit -) ²	16.4	8.7	11.6	10.3	9.0	7.5	6.9	7.4	7.9	8.1
Solde primaire de base non pétrolier (- = déficit) ³	-14.0	-9.2	-7.5	-7.7	-7.9	-7.5	-6.6	-5.7	-4.1	-3.3
Solde budgétaire de référence (pourcentage du PIB) ⁴	-4.5	-0.9	1.7	2.2	1.7	2.2	0.6	1.4	2.1	2.5
Solde primaire (pourcentage du PIB)	11.6	6.7	9.0	7.9	7.0	6.0	5.6	6.1	6.5	6.7
Ecart de financement (pourcentage du PIB)	2.0	2.6	2.1	1.9	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette publique totale (pourcentage du PIB) ⁵	92.5	102.3	99.0	95.2	93.6	89.5	83.9	77.6	70.0	61.1
(Pourcentage du total des recettes publiques, hors dons)										
Service de la dette extérieure publique	35.1	29.0	33.9	22.9	24.6	15.8	10.7	9.4	9.9	8.9
(Milliards de francs CFA, sauf indication contraire)										
PIB nominal	8,694	8,735	8,593	9,356	9,128	9,662	10,209	10,808	11,510	12,326
PIB nominal pétrolier	2,536	2,056	1,979	2,173	2,031	2,027	2,005	1,985	1,999	2,066
PIB nominal non pétrolier	6,157	6,680	6,614	7,183	7,097	7,635	8,204	8,823	9,511	10,260
PIB nominal en dollar américain (millions)	13,967	14,493	14,169	15,602	15,006	15,811	16,688	17,641	18,765	20,095
Cours mondial du pétrole (dollars EU/baril)	96	80	81	80	79	74	71	69	68	69
Prix du pétrole congolais (US\$/baril)	99	79	80	79	79	74	71	70	69	70
Prix du Brent (US\$/baril)	99	82	82	81	80	76	73	71	70	71
Production pétrolière (millions de barils)	96	100	96	107	97	100	101	100	100	100
Taux de change nominal (CFAP/USD, moyenne)	622	...	606
Taux de change effectif réel (variation en pourcentage)	-9.6	...	4.0

Sources : Autorités congolaises; estimations et projections des services du FMI.

¹ Recettes hors dons moins dépenses totales (hors paiements d'intérêts et investissements publics financés sur ressources extérieures).² Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.³ Solde global moins 20% des recettes pétrolières et moins 80% des recettes pétrolières au-dessus de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.⁴ Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures inclut les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à un stade embryonnaire et donc négligeable.

Tableau 2a. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–29
(En milliards de FCFA)

	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prel.	CR 24/2	Prel.	CR 24/2	Proj.			Proj.		
Recettes et dons	2,763	2,313	2,275	2,494	2,398	2,469	2,566	2,679	2,808	2,984
Recettes	2,709	2,239	2,203	2,434	2,339	2,396	2,486	2,592	2,712	2,880
Recettes pétrolières	1,973	1,360	1,329	1,444	1,355	1,316	1,281	1,289	1,278	1,300
<i>dont: transferts pétroliers</i>	311	154	128	47	47	59	59	59	59	59
Recettes non pétrolières	736	880	875	990	984	1,080	1,206	1,303	1,435	1,580
Impôts directs	292	351	395	385	417	435	468	504	557	614
Taxes sur les biens et services	250	319	275	360	328	394	448	489	538	592
Taxes sur le commerce international	139	140	137	181	172	188	223	240	274	306
Recettes non fiscales	56	70	68	65	68	64	67	70	65	69
Dons	54	74	72	59	59	73	80	87	95	104
Dépenses et prêts nets	1,985	2,009	1,777	2,017	2,050	2,179	2,290	2,298	2,321	2,406
Dépenses courantes	1,669	1,568	1,478	1,560	1,598	1,663	1,736	1,773	1,800	1,884
Salaires	379	407	388	435	435	466	505	543	591	637
Autres dépenses courantes	1,032	857	789	803	822	856	883	907	900	949
Biens et services	217	190	189	190	190	218	224	239	258	278
Transferts	721	595	527	548	567	570	588	605	578	604
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	143	185	156	223	245	232	244	254	274	295
Transferts pétroliers	311	154	128	47	47	59	59	59	59	59
Autres transferts	266	256	243	278	275	279	285	292	245	250
Charges communes	94	71	73	67	67	69	71	63	65	67
Budgets annexes et comptes spéciaux ¹	27	27	30	59	52	55	56	47	47	46
Intérêts	230	277	271	263	288	286	292	276	262	250
Dettes intérieure	115	143	147	200	227	234	244	229	217	207
Dettes extérieure	116	134	124	63	61	52	48	47	45	44
Dépenses d'investissement	316	441	298	457	452	516	554	525	521	523
Financées sur ressources propres	162	202	164	243	238	278	304	307	291	283
Financées sur ressources extérieures	155	239	134	214	214	237	251	218	230	240
Solde primaire hors pétrole ²	-965	-778	-558	-704	-718	-739	-712	-632	-529	-472
Solde primaire de base hors pétrole ³	-864	-614	-497	-550	-563	-576	-542	-501	-394	-335
— excluant les transferts pétroliers ⁴	-553	-459	-369	-503	-516	-517	-483	-442	-335	-277
Solde fiscal primaire	1,008	581	770	740	637	576	569	657	749	828
Solde global, base engagements										
Dons exclus	724	231	427	418	290	217	196	294	391	474
Dons inclus	778	305	499	477	348	291	276	381	487	577
Solde global, base caisse	778	305	499	477	348	291	276	381	487	577
Financement	-949	-532	-682	-659	-509	-291	-276	-381	-487	-577
Extérieur (net)	-966	-580	-734	-557	-577	-336	-48	-66	-89	-76
Tirages	101	165	62	154	156	164	171	131	135	136
Amortissement (payé)	-843	-568	-599	-493	-514	-325	-219	-197	-224	-212
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-425	-288	-331	-231	-252	-85	0	0	0	0
Autres financements externes	-223	-176	-197	-218	-218	-175	0	0	0	0
Intérieur (net)	17	48	52	-101	68	45	-228	-315	-398	-501
Système bancaire (net)	334	283	517	6	151	115	62	-15	-140	-244
BEAC	89	-284	46	-250	-144	-230	-195	-213	-157	-85
Banques commerciales ⁵	245	568	470	256	295	345	257	197	17	-160
Financement non bancaire ⁵	-317	-235	-465	-107	-83	-70	-290	-300	-258	-257
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-431	-379	-450	-204	-204	-155	-189	-193	-202	-235
Besoin de financement (= excédent)	171	227	183	182	161	0	0	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	63	122	77	130	108	0	0	0	0	0
FEC du FMI	108	105	106	52	52	0	0	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Pour mémoire:</i>										
Encours des arriérés intérieurs ⁶	1,447	1,800	1,733	1,577	1,504	1,342	1,148	955	740	512
Encours des dépôts du gouvernement	238	523	176	773	320	536	716	914	1,055	1,124
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁷	-391	-76	150	201	154	216	62	146	245	304
PIB aux prix courants du marché ⁸	8,694	8,735	8,593	9,356	9,128	9,662	10,209	10,808	11,510	12,326
PIB non pétrolier aux prix courants du marché ⁸	6,157	6,680	6,614	7,183	7,097	7,635	8,204	8,823	9,511	10,260

Sources : autorités congolaises ; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Net des passifs conditionnels restructurés.

⁸ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

⁸ Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures inclut les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à un stade embryonnaire et donc négligeable.

Tableau 2b. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–29
(En pourcentage du PIB hors hydrocarbures)

	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prel.	CR 24/2	Prel.	CR 24/2	Proj.			Proj.		
Recettes et dons	44.9	34.6	34.4	34.7	33.8	32.3	31.3	30.4	29.5	29.1
Recettes	44.0	33.5	33.3	33.9	33.0	31.4	30.3	29.4	28.5	28.1
Recettes pétrolières	32.0	20.4	20.1	20.1	19.1	17.2	15.6	14.6	13.4	12.7
<i>dont: transferts pétroliers</i>	5.1	2.3	1.9	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6
Recettes non pétrolières	12.0	13.2	13.2	13.8	13.9	14.1	14.7	14.8	15.1	15.4
Impôts directs	4.7	5.3	6.0	5.4	5.9	5.7	5.7	5.7	5.9	6.0
Taxes sur les biens et services	4.1	4.8	4.2	5.0	4.6	5.2	5.5	5.5	5.7	5.8
Taxes sur le commerce international	2.2	2.1	2.1	2.5	2.4	2.5	2.7	2.7	2.9	3.0
Recettes non fiscales	0.9	1.0	1.0	0.9	1.0	0.8	0.8	0.8	0.7	0.7
Dons	0.9	1.1	1.1	0.8	0.8	1.0	1.0	1.0	1.0	1.0
Dépenses et prêts nets	32.2	30.1	26.9	28.1	28.9	28.5	27.9	26.0	24.4	23.5
Dépenses courantes	27.1	23.5	22.4	21.7	22.5	21.8	21.2	20.1	18.9	18.4
Salaires	6.1	6.1	5.9	6.1	6.1	6.1	6.2	6.2	6.2	6.2
Autres dépenses courantes	16.8	12.8	11.9	11.2	11.6	11.2	10.8	10.3	9.5	9.3
Biens et services	3.5	2.8	2.9	2.6	2.7	2.8	2.7	2.7	2.7	2.7
Transferts	11.7	8.9	8.0	7.6	8.0	7.5	7.2	6.9	6.1	5.9
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	2.3	2.8	2.4	3.1	3.4	3.0	3.0	2.9	2.9	2.9
Transferts pétroliers	5.1	2.3	1.9	0.7	0.7	0.8	0.7	0.7	0.6	0.6
Autres transferts	4.3	3.8	3.7	3.9	3.9	3.7	3.5	3.3	2.6	2.4
Charges communes	1.5	1.1	1.1	0.9	0.9	0.9	0.9	0.7	0.7	0.7
Budgets annexes et comptes spéciaux ²	0.4	0.4	0.5	0.8	0.7	0.7	0.7	0.5	0.5	0.5
Intérêts	3.7	4.1	4.1	3.7	4.1	3.7	3.6	3.1	2.8	2.4
Dettes intérieure	1.9	2.1	2.2	2.8	3.2	3.1	3.0	2.6	2.3	2.0
Dettes extérieure	1.9	2.0	1.9	0.9	0.9	0.7	0.6	0.5	0.5	0.4
Dépenses d'investissement	5.1	6.6	4.5	6.4	6.4	6.8	6.8	6.0	5.5	5.1
Financées sur ressources propres	2.6	3.0	2.5	3.4	3.3	3.6	3.7	3.5	3.1	2.8
Financées sur ressources extérieures	2.5	3.6	2.0	3.0	3.0	3.1	3.1	2.5	2.4	2.3
Solde primaire hors pétrole ³	-15.7	-11.7	-8.4	-9.8	-10.1	-9.7	-8.7	-7.2	-5.6	-4.6
Solde primaire de base hors pétrole ⁴	-14.0	-9.2	-7.5	-7.7	-7.9	-7.5	-6.6	-5.7	-4.1	-3.3
— <i>excluant les transferts pétroliers</i> ⁵	-9.0	-6.9	-5.6	-7.0	-7.3	-6.8	-5.9	-5.0	-3.5	-2.7
Solde fiscal primaire	16.4	8.7	11.6	10.3	9.0	7.5	6.9	7.4	7.9	8.1
Solde global, base engagements										
Dons exclus	11.8	3.5	6.5	5.8	4.1	2.8	2.4	3.3	4.1	4.6
Dons inclus	12.6	4.6	7.5	6.6	4.9	3.8	3.4	4.3	5.1	5.6
Solde global, base caisse	12.6	4.6	7.5	6.6	4.9	3.8	3.4	4.3	5.1	5.6
Financement	-15.4	-8.0	-10.3	-9.2	-7.2	-3.8	-3.4	-4.3	-5.1	-5.6
Extérieur (net)	-15.7	-8.7	-11.1	-7.8	-8.1	-4.4	-0.6	-0.7	-0.9	-0.7
Tirages	1.6	2.5	0.9	2.1	2.2	2.1	2.1	1.5	1.4	1.3
Amortissement (payé)	-13.7	-8.5	-9.1	-6.9	-7.2	-4.3	-2.7	-2.2	-2.4	-2.1
<i>dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole</i>	-6.9	-4.3	-5.0	-3.2	-3.6	-1.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements externes	-3.6	-2.6	-3.0	-3.0	-3.1	-2.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	0.3	0.7	0.8	-1.4	1.0	0.6	-2.8	-3.6	-4.2	-4.9
Système bancaire (net)	5.4	4.2	7.8	0.1	2.1	1.5	0.8	-0.2	-1.5	-2.4
BEAC	1.5	-4.3	0.7	-3.5	-2.0	-3.0	-2.4	-2.4	-1.7	-0.8
<i>dont: Utilisation des allocations de DTS</i>	2.1
Banques commerciales ⁶	4.0	8.5	7.1	3.6	4.2	4.5	3.1	2.2	0.2	-1.6
Financement non bancaire ⁶	-5.2	-3.5	-7.0	-1.5	-1.2	-0.9	-3.5	-3.4	-2.7	-2.5
<i>dont: remboursement d'arriérés intérieurs</i>	-7.0	-5.7	-6.8	-2.8	-2.9	-2.0	-2.3	-2.2	-2.1	-2.3
Besoin de financement (= excédent)	2.8	3.4	2.8	2.5	2.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	1.0	1.8	1.2	1.8	1.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI	1.8	1.6	1.6	0.7	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire:</i>										
Encours des arriérés intérieurs ⁷	23.5	26.9	26.2	22.0	21.2	17.6	14.0	10.8	7.8	5.0
Encours des dépôts du gouvernement	3.9	7.8	2.7	10.8	4.5	7.0	8.7	10.4	11.1	11.0
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁸	-6.3	-1.1	2.3	2.8	2.2	2.8	0.8	1.7	2.6	3.0
PIB aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	8,694	8,735	8,593	9,356	9,128	9,662	10,209	10,808	11,510	12,326
PIB non pétrolier aux prix courants du marché (milliards de FCFA)	6,157	6,680	6,614	7,183	7,097	7,635	8,204	8,823	9,511	10,260

Sources: Autorités congolaises et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.⁷ Net des passifs conditionnels restructurés.⁸ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.⁹ Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures inclut les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à un stade embryonnaire et donc négligeable.

Tableau 2c. République du Congo : opérations de l'administration centrale, 2022–29
(En pourcentage du PIB)

	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prel.	CR 24/2	Prel.	CR 24/2	Proj.			Proj.		
Recettes et dons	31.8	26.5	26.5	26.7	26.3	25.6	25.1	24.8	24.4	24.2
Recettes	31.2	25.6	25.6	26.0	25.6	24.8	24.4	24.0	23.6	23.4
Recettes pétrolières	22.7	15.6	15.5	15.4	14.8	13.6	12.5	11.9	11.1	10.5
Recettes non pétrolières	8.5	10.1	10.2	10.6	10.8	11.2	11.8	12.1	12.5	12.8
Impôts directs	3.4	4.0	4.6	4.1	4.6	4.5	4.6	4.7	4.8	5.0
Taxes sur les biens et services	2.9	3.7	3.2	3.8	3.6	4.1	4.4	4.5	4.7	4.8
Taxes sur le commerce international	1.6	1.6	1.6	1.9	1.9	1.9	2.2	2.2	2.4	2.5
Recettes non fiscales	0.6	0.8	0.8	0.7	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6
Dons	0.6	0.8	0.8	0.6	0.6	0.8	0.8	0.8	0.8	0.8
Dépenses et prêts nets	22.8	23.0	20.7	21.6	22.5	22.6	22.4	21.3	20.2	19.5
Dépenses courantes	19.2	17.9	17.2	16.7	17.5	17.2	17.0	16.4	15.6	15.3
Salaires	4.4	4.7	4.5	4.7	4.8	4.8	4.9	5.0	5.1	5.2
Autres dépenses courantes	11.9	9.8	9.2	8.6	9.0	8.9	8.6	8.4	7.8	7.7
Biens et services	2.5	2.2	2.2	2.0	2.1	2.3	2.2	2.2	2.2	2.3
Transferts	8.3	6.8	6.1	5.9	6.2	5.9	5.8	5.6	5.0	4.9
Transferts sociaux (Lisungi, Covid-19 et autres)	1.6	2.1	1.8	2.4	2.7	2.4	2.4	2.3	2.4	2.4
Transferts pétroliers	3.6	1.8	1.5	0.5	0.5	0.6	0.6	0.5	0.5	0.5
Autres transferts	3.1	2.9	2.8	3.0	3.0	2.9	2.8	2.7	2.1	2.0
Charges communes	1.1	0.8	0.9	0.7	0.7	0.7	0.7	0.6	0.6	0.5
Budgets annexes et comptes spéciaux ²	0.3	0.3	0.4	0.6	0.6	0.6	0.5	0.4	0.4	0.4
Intérêts	2.7	3.2	3.2	2.8	3.2	3.0	2.9	2.6	2.3	2.0
Dette intérieure	1.3	1.6	1.7	2.1	2.5	2.4	2.4	2.1	1.9	1.7
Dette extérieure	1.3	1.5	1.4	0.7	0.7	0.5	0.5	0.4	0.4	0.4
Dépenses d'investissement	3.6	5.0	3.5	4.9	5.0	5.3	5.4	4.9	4.5	4.2
Financées sur ressources propres	1.9	2.3	1.9	2.6	2.6	2.9	3.0	2.8	2.5	2.3
Financées sur ressources extérieures	1.8	2.7	1.6	2.3	2.3	2.5	2.5	2.0	2.0	1.9
Solde primaire hors pétrole ³	-11.1	-8.9	-6.5	-7.5	-7.9	-7.7	-7.0	-5.8	-4.6	-3.8
Solde primaire de base hors pétrole ⁴	-9.9	-7.0	-5.8	-5.9	-6.2	-6.0	-5.3	-4.6	-3.4	-2.7
— excluant les transferts pétroliers ⁵	-6.4	-5.3	-4.3	-5.4	-5.6	-5.3	-4.7	-4.1	-2.9	-2.2
Solde fiscal primaire	11.6	6.7	9.0	7.9	7.0	6.0	5.6	6.1	6.5	6.7
Solde global, base engagements										
Dons exclus	8.3	2.6	5.0	4.5	3.2	2.2	1.9	2.7	3.4	3.8
Dons inclus	8.9	3.5	5.8	5.1	3.8	3.0	2.7	3.5	4.2	4.7
Solde global, base caisse	8.9	3.5	5.8	5.1	3.8	3.0	2.7	3.5	4.2	4.7
Financement	-10.9	-6.1	-7.9	-7.0	-5.6	-3.0	-2.7	-3.5	-4.2	-4.7
Extérieur (net)	-11.1	-6.6	-8.5	-6.0	-6.3	-3.5	-0.5	-0.6	-0.8	-0.6
Tirages	1.2	1.9	0.7	1.6	1.7	1.7	1.7	1.2	1.2	1.1
Amortissement (payé)	-9.7	-6.5	-7.0	-5.3	-5.6	-3.4	-2.1	-1.8	-1.9	-1.7
dont: créances liées aux achats anticipés du pétrole	-4.9	-3.3	-3.9	-2.5	-2.8	-0.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres financements externes	-2.6	-2.0	-2.3	-2.3	-2.4	-1.8	0.0	0.0	0.0	0.0
Intérieur (net)	0.2	0.6	0.6	-1.1	0.7	0.5	-2.2	-2.9	-3.5	-4.1
Système bancaire (net)	3.8	3.2	6.0	0.1	1.7	1.2	0.6	-0.1	-1.2	-2.0
BEAC	1.0	-3.3	0.5	-2.7	-1.6	-2.4	-1.9	-2.0	-1.4	-0.7
dont: Utilisation des allocations de DTS	1.5
Banques commerciales ⁶	2.8	6.5	5.5	2.7	3.2	3.6	2.5	1.8	0.1	-1.3
Financement non bancaire ⁶	-3.6	-2.7	-5.4	-1.1	-0.9	-0.7	-2.8	-2.8	-2.2	-2.1
dont: remboursement d'arriérés intérieurs	-5.0	-4.3	-5.2	-2.2	-2.2	-1.6	-1.8	-1.8	-1.8	-1.9
Besoin de financement (- = excédent)	2.0	2.6	2.1	1.9	1.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Financement attendu (hors FMI)	0.7	1.4	0.9	1.4	1.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
FEC du FMI	1.2	1.2	1.2	0.6	0.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Besoin résiduel de financement	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pour mémoire:										
Encours des arriérés intérieurs ⁷	16.6	20.6	20.2	16.9	16.5	13.9	11.2	8.8	6.4	4.2
Encours des dépôts du gouvernement	2.7	6.0	2.0	8.3	3.5	5.5	7.0	8.5	9.2	9.1
Solde budgétaire de référence de la CEMAC ⁸	-4.5	-0.9	1.7	2.2	1.7	2.2	0.6	1.4	2.1	2.5
PIB aux prix courants du marché	8,694	8,735	8,593	9,356	9,128	9,662	10,209	10,808	11,510	12,326
PIB non pétrolier aux prix courants du marché	6,157	6,680	6,614	7,183	7,097	7,635	8,204	8,823	9,511	10,260

Sources: autorités congolaises; et estimations et projections des services du FMI.

¹ Comprend les dépenses nettes (c'est-à-dire les dépenses moins les recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées.

² Recettes et dons hors recettes pétrolières moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes non pétrolières hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors pétrole moins recettes pétrolières et transferts liés au pétrole.

⁵ Inclut les créanciers résidents et non-résidents de la zone CEMAC.

⁶ Comprend les estimations des arriérés intérieurs audités par la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA) et les arriérés déclarés mais non encore audités.

⁷ Net des passifs conditionnels restructurés.

⁸ Définition CEMAC : solde global moins 20 pour cent des recettes pétrolières et moins 80 pour cent des recettes pétrolières au-delà de la moyenne observée au cours des trois années précédentes.

du PIB et de la balance des paiements ont été révisées. Le PIB nominal global et le PIB nominal pétrolier ont été révisés à la hausse et le PIB nominal hors pétrole a été révisé à la baisse, par rapport au CR 22/226.

⁸ Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures inclut les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à un stade embryonnaire et donc négligeable.

Tableau 3a. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, flux, 2024-25
(En milliards de FCFA)

	2024					2025				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	458	579	622	739	2,398	589	598	640	642	2,469
Recettes	452	565	605	718	2,339	582	579		615	2,396
Recettes des hydrocarbures	229	325	352	449	1,355	329	316	342	329	1,316
<i>dont : remboursement de la dette préachetée pétrole</i>	20	12	9	5	47	18	15	12	14	59
Recettes hors hydrocarbures	223	240	253	269	984	253	263	278	286	1,080
Impôts directs	100	104	108	104	417	104	109	113	109	435
Taxes sur biens et services	78	82	85	82	328	94	98	102	98	394
Recettes douanières	40	38	43	51	172	39	41	47	60	188
Recettes non fiscales	5	16	16	31	68	15	15	15	19	64
Dons	6	15	16	22	59	7	19	20	27	73
Dépenses	538	543	533	436	2,050	566	568	567	479	2,179
Dépenses courantes	394	409	409	386	1,598	414	421	425	403	1,663
Salaires	100	109	109	118	435	117	117	117	117	466
Autres dépenses courantes primaires	213	228	228	205	874	226	233	237	215	911
Biens et services	47	49	51	43	190	54	57	59	48	218
Transferts	135	149	147	136	567	140	145	147	137	570
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	76	69	61	39	245	56	60	58	58	232
Transferts liés au pétrole	20	12	9	5	47	18	15	12	14	59
Autres transferts	39	69	77	91	275	67	70	77	65	279
Charges courantes	18	16	16	15	65	17	17	17	17	69
Annexe budgets et comptes spéciaux ¹	14	13	13	12	52	14	14	14	14	55
Intérêts	81	72	72	63	288	71	71	71	71	286
Intérieurs	64	57	57	50	227	58	58	58	58	234
Extérieurs	17	15	15	14	61	13	13	13	13	52
Dépenses d'investissement	143	135	124	50	452	152	147	142	75	516
Financées sur ressources intérieures	77	71	64	25	238	81	78	75	45	278
Financées sur ressources extérieures	66	63	60	25	214	71	69	66	31	237
Solde primaire hors hydrocarbures ²	-228	-217	-191	-82	-718	-234	-214	-198	-94	-739
Solde primaire de base hors hydrocarbures ³	-168	-168	-148	-79	-563	-170	-164	-151	-90	-576
— hors transferts liés au pétrole ⁴	-147	-157	-138	-74	-516	-152	-149	-139	-76	-517
Solde primaire	1	108	161	367	637	95	102	145	235	576
Solde global, base ordonnancement										
Hors dons	-86	22	72	282	290	16	11	53	136	217
Dons compris	-80	36	89	303	348	24	30	73	164	291
Solde global, base caisse	-80	36	89	303	348	24	30	73	164	291
Financement	-92	-120	-123	-175	-509	-4	-22	-23	-242	-291
Extérieur (net, hors appui budgétaire)	-116	-130	-140	-192	-577	-11	-28	-35	-262	-336
Tirages	61	49	44	3	156	64	50	47	4	164
Amortissement net (payé) du principal, extérieur	-176	-123	-129	-86	-514	-75	-78	-81	-91	-325
Autres transferts	0	-55	-55	-109	-218	0	0	0	-175	-175
Intérieur (net, hors FMI-FEC)	24	10	17	17	68	7	7	11	20	45
Banques	33	18	38	62	151	14	14	29	59	115
Banque centrale (net)	62	-17	-36	-153	-144	-28	-28	-57	-117	-230
Banques commerciales (net)	-29	35	74	215	295	41	41	86	176	345
Financement non bancaire	-9	-8	-21	-44	-83	-7	-7	-17	-38	-70
<i>dont : remboursement des arriérés intérieurs</i>	-48	-20	-51	-85	-204	-15	-15	-39	-85	-155
Ecart de financement (- = excédent)	172	83	34	-128	161	-19	-9	-50	78	0
Financement attendu (hors FMI)	0	11	0	97	108	0	0	0	0	0
FMI-FEC	0	26	0	26	52	0	0	0	0	0
FMI-FCR	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Résiduel	172	46	34	-251	0	-19	-9	-50	78	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

¹ Inclut les dépenses nettes (dépenses moins recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net des contributions de sécurité sociale.

² Recettes et dons hors recettes des hydrocarbures moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Recettes hors hydrocarbures hors dons moins dépenses totales hors paiements d'intérêts et investissements financés sur ressources extérieures.

⁴ Solde primaire de base hors hydrocarbures moins transferts liés au pétrole.

Tableau 3b. République du Congo : opérations trimestrielles de l'administration centrale, flux, 2024–25

(En milliards de FCFA ; cumulés depuis le début de l'exercice budgétaire)

	2024					2025				
	T1	T2	T3	T4	Annuel	T1	T2	T3	T4	Annuel
	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Total recettes et dons	458	1037	1658	2398	2398	589	1187	1827	2469	2469
Recettes	452	1016	1622	2339	2339	582	1161	1781	2396	2396
Recettes des hydrocarbures	229	554	906	1355	1355	329	645	987	1316	1316
<i>dont : remboursement de la dette préachetée pétrole</i>	20	32	42	47	47	18	33	45	59	59
Recettes hors hydrocarbures	223	462	715	984	984	253	516	794	1080	1080
Impôts directs	100	204	313	417	417	104	213	326	435	435
Taxes sur biens et services	78	160	245	328	328	94	193	295	394	394
Recettes douanières	40	77	120	172	172	39	81	128	188	188
Recettes non fiscales	5	21	37	68	68	15	30	45	64	64
Dons	6	21	37	59	59	7	26	46	73	73
Dépenses	538	1081	1613	2050	2050	566	1133	1700	2179	2179
Dépenses courantes	394	803	1212	1598	1598	414	835	1260	1663	1663
Salaires	100	209	318	435	435	117	233	350	466	466
Autres dépenses courantes primaires	213	441	669	874	874	226	459	695	911	911
Biens et services	47	96	147	190	190	54	111	170	218	218
Transferts	135	284	431	567	567	140	286	433	570	570
Transferts sociaux (Lisungi, COVID-19 et autres)	76	144	206	245	245	56	116	174	232	232
Transferts liés au pétrole	20	32	42	47	47	18	33	45	59	59
Autres transferts	39	108	184	275	275	67	137	214	279	279
Charges courantes	18	34	50	65	65	17	35	52	69	69
Annexe budgets et comptes spéciaux ¹	14	27	40	52	52	14	27	41	55	55
Intérêts	81	153	225	288	288	71	143	214	286	286
Intérieurs	64	120	177	227	227	58	117	175	234	234
Extérieurs	17	33	48	61	61	13	26	39	52	52
Dépenses d'investissement	143	278	402	452	452	152	299	440	516	516
Financées sur ressources intérieures	77	148	212	238	238	81	159	234	278	278
Financées sur ressources extérieures	66	130	190	214	214	71	140	206	237	237
Solde primaire hors hydrocarbures ²	-228	-445	-636	-718	-718	-234	-448	-646	-739	-739
Solde primaire de base	61	218	423	792	792	159	310	502	740	740
Solde primaire de base hors hydrocarbures ³	-168	-336	-484	-563	-563	-170	-334	-485	-576	-576
— hors transferts liés au pétrole ⁴	-147	-304	-442	-516	-516	-152	-301	-441	-517	-517
Solde primaire	1	109	270	637	637	95	197	341	576	576
Solde global, base ordonnancement										
Hors dons	-86	-64	8	290	290	16	27	81	217	217
Dons compris	-80	-44	45	348	348	24	54	127	291	291
Solde global, base caisse	-80	-44	45	348	348	24	54	127	291	291
Financement	-92	-211	-334	-509	-509	-4	-26	-49	-291	-291
Extérieur (net, hors appui budgétaire)	-116	-245	-385	-577	-577	-11	-39	-74	-336	-336
Tirages	61	109	153	156	156	64	114	160	164	164
Amortissement net (payé) du principal, extérieur	-176	-300	-428	-514	-514	-75	-153	-234	-325	-325
Autres transferts	0	-55	-109	-218	-218	0	0	0	-175	-175
Intérieur (net, hors FMI-FEC)	24	34	51	68	68	7	14	25	45	45
Banques	33	51	89	151	151	14	28	56	115	115
Banque centrale (net)	62	45	9	-144	-144	-28	-55	-113	-230	-230
Autres	-29	7	80	295	295	41	83	169	345	345
Prêt BGFI	-9	-17	-38	-83	-83	-7	-14	-31	-70	-70
Financement non bancaire	-48	-68	-119	-204	-204	-15	-31	-70	-155	-155
Erreurs et omissions (- = surfinancement)	172	255	289	161	161	-19	-28	-78	0	0
Écart de financement (- = excédent)	0	11	11	108	108	0	0	0	0	0
FMI-FEC	0	26	26	52	52	0	0	0	0	0
Résiduel	172	218	251	0	0	-19	-28	-78	0	0

¹ Inclut les dépenses nettes (dépenses moins recettes) associées aux entités gouvernementales décentralisées et net des contributions de sécurité sociale.

² Recettes et dons hors recettes des hydrocarbures moins dépenses primaires totales (hors paiements d'intérêts).

³ Revenue and grants excluding oil revenues minus total expenditures (excluding interest payments and oil related transfers).

⁴ Solde primaire de base hors hydrocarbures moins transferts liés au pétrole.

Tableau 4. République du Congo : balance des paiements à moyen terme, 2022–29
(en milliards de FCFA)

	2022	2023	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prel.	CR 24/2	Proj.	CR 24/2			Proj.			
Solde des transactions courantes	1,537	270	552	301	195	126	134	77	-63	-141
dont hors pétrole	-1,271	-1,455	-1,172	-1,509	-1,237	-1,318	-1,371	-1,373	-1,398	-1,454
Balance commerciale	4,164	2,823	2,919	2,991	2,807	2,698	2,603	2,490	2,378	2,392
Exportations, f.à.b.	5,928	5,432	4,834	5,752	4,911	4,865	4,796	4,746	4,778	4,904
Secteur pétrolier	5,593	4,597	4,476	4,872	4,513	4,419	4,295	4,179	4,137	4,206
Secteur non pétrolier	335	835	358	880	399	446	501	567	640	698
Importations, f.à.b.	-1,764	-2,610	-1,915	-2,761	-2,105	-2,168	-2,193	-2,257	-2,400	-2,512
Secteur pétrolier	-850	-1,289	-973	-1,355	-991	-946	-880	-900	-973	-1,003
Gouvernement	-253	-352	-233	-365	-353	-402	-432	-410	-406	-408
Secteur privé non pétrolier	-661	-968	-710	-1,041	-761	-819	-880	-947	-1,020	-1,101
Balance des services	-1,686	-1,677	-1,538	-1,740	-1,740	-1,741	-1,649	-1,630	-1,626	-1,691
Secteur pétrolier	-1,250	-886	-1,107	-929	-1,282	-1,257	-1,138	-1,088	-1,049	-1,073
Secteur non pétrolier	-436	-791	-431	-811	-458	-484	-512	-542	-577	-618
Revenu	-1,071	-917	-894	-974	-928	-915	-911	-881	-922	-959
Revenu du travail	-16	-15	-14	-16	-14	-13	-13	-12	-12	-13
Revenu des investissements	-1,058	-902	-879	-958	-914	-901	-899	-869	-910	-947
Transferts courants (net)	130	41	65	23	56	84	92	98	107	117
Compte de capital	2	74	72	59	59	73	80	87	95	104
Dons officiels	54	74	72	59	59	73	80	87	95	104
Annulation de dette	6	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Avoirs non financiers non produits	-58	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Compte financier	-2,446	-365	-794	-366	-308	-138	-103	-25	125	345
Investissement direct (net)	-779	396	396	442	442	496	502	499	497	530
Investissement de portefeuille	223	139	139	149	149	142	143	145	143	144
Autres investissements	-1,890	-900	-1,329	-957	-899	-775	-748	-669	-515	-329
Moyen et long terme	-1,629	-544	-669	-512	-471	-256	66	70	66	84
Secteur public	-742	-580	-741	-557	-577	-336	-48	-66	-89	-76
Tirages	101	165	62	154	156	164	171	131	135	136
Projet	101	165	62	154	156	164	171	131	135	136
Programme	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (garantis)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Amortissement ²	-620	-568	-606	-493	-514	-325	-219	-197	-224	-212
Variation nettes des arriérés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Allocation de DTS	-223	-176	-197	-218	-218	-175	0	0	0	0
Secteur privé	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Pétrolier	-41	35	73	46	106	80	114	136	154	160
Non pétrolier	40	58	57	50	47	38	44	50	55	57
A court terme	-81	-23	16	-4	60	42	70	86	99	103
Erreurs et omissions	-261	-356	-660	-446	-428	-519	-814	-739	-581	-413
Balance globale des paiements	316	0	-2	0	-1	0	1	0	0	0
Financement	-591	-21	-171	-6	-55	63	112	139	157	307
Financement sur réserves (=hausse)	643	-205	59	-176	-106	-63	-112	-139	-157	-307
Financement exceptionnel ³	20	-205	59	-176	-106	-57	-106	-133	-114	-237
Financement exceptionnel ³	622	0	0	0	0	-6	-6	-6	-43	0
Besoin de financement (- = excédent)	171	227	183	182	161	0	0	0	0	0
Financement attendu (hors FMI)	63	122	77	130	108	0	0	0	0	0
FEC du FMI	108	105	106	52	52	0	0	0	0	0
Besoin résiduel de financement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures inclut les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à un stade embryonnaire et donc négligeable.

² Comprend l'allègement de la dette au titre du point d'achèvement PPTE et le remboursement du moratoire sur les prêts du G20.

³ Y compris les rachats/remboursements au FMI.

Tableau 5. République du Congo : situation monétaire, 2022–29
(En milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	2022	2023	2023	2024	2024				2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prel.	CR 24/2	Prel.	CR 24/2	T1	T2	T3	T4	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
					Prel.	Proj.	Proj.	Proj.						
Avoirs extérieurs nets	259	347	209	584	233	182	213	322	322	430	595	797	1,025	1,387
Banque centrale	145	246	50	369	146	72	99	103	103	166	277	416	573	880
Institutions de dépôts	114	101	160	215	88	110	114	219	219	264	317	381	452	507
Avoirs intérieurs nets	2,132	2,570	2,532	2,802	2,871	2,850	2,931	2,954	2,954	3,142	3,292	3,375	3,310	3,128
Crédit intérieur net	2,593	3,030	3,039	3,152	3,295	3,200	3,281	3,304	3,304	3,492	3,642	3,725	3,660	3,478
Crédit net au secteur public	1,319	1,707	1,545	1,765	1,761	1,760	1,798	1,749	1,749	1,858	1,914	1,894	1,710	1,396
Crédit net au gouvernement	1,330	1,718	1,592	1,776	1,788	1,806	1,844	1,795	1,795	1,904	1,961	1,940	1,756	1,442
Banque centrale	731	551	871	353	935	918	882	779	779	544	343	125	-75	-230
Créances	969	1,074	1,047	1,126	1,048	1,048	1,053	1,099	1,099	1,080	1,060	1,039	980	894
Utilisation des ressources du FMI	133	238	233	290	234	260	260	285	285	280	274	269	225	155
Dépôts	-238	-523	-176	-773	-113	-131	-171	-320	-320	-536	-716	-914	-1,055	-1,124
Institutions de dépôts	599	1,167	721	1,423	853	889	962	1,016	1,016	1,361	1,617	1,815	1,831	1,672
Créances sur les organismes publics, net	-10	-10	-46	-10	-27	-46	-46	-46	-46	-46	-46	-46	-46	-46
Crédit à l'économie ¹	1,273	1,323	1,493	1,387	1,534	1,440	1,483	1,556	1,556	1,633	1,727	1,831	1,950	2,083
Crédit au secteur privé	1,190	1,233	1,251	1,290	1,354	1,223	1,279	1,296	1,296	1,353	1,426	1,508	1,601	1,707
Autres postes, net	-460	-460	-506	-350	-423.9	-350.0	-350.0	-350.0	-350	-350	-350	-350	-350	-350
Masse monétaire au sens large	2,391	2,917	2,742	3,386	3,105	3,032	3,144	3,276	3,276	3,571	3,886	4,172	4,334	4,516
Circulation fiduciaire	430	524	449	609	424	474	492	536	536	584	636	683	709	739
Dépôts à vue	1,317	1,612	1,565	1,876	1,908	1,817	1,884	1,874	1,874	2,046	2,228	2,394	2,488	2,593
Dépôts à terme	619	755	703	877	734	716	743	841	841	916	997	1,070	1,112	1,159
(Changes in percent of beginning-of-period broad money)														
Masse monétaire au sens large	4.6	22.0	14.7	16.1	13.2	10.6	14.7	19.5	19.5	9.0	8.8	7.3	3.9	4.2
Avoirs extérieurs nets	-4.4	3.7	-2.1	8.1	0.9	-1.0	0.1	4.1	4.1	3.3	4.6	5.2	5.5	8.4
Avoirs intérieurs nets	9.1	18.3	16.7	7.9	12.4	11.6	14.6	15.4	15.4	5.7	4.2	2.1	-1.6	-4.2
Crédit intérieur net	17.7	18.3	18.7	4.2	9.4	5.9	8.9	9.7	9.7	5.7	4.2	2.1	-1.6	-4.2
Crédit net au secteur public	16.1	16.2	9.5	2.0	7.9	7.8	9.2	7.4	7.4	3.3	1.6	-0.5	-4.4	-7.3
Crédit à l'économie	1.6	2.1	9.2	2.2	1.5	-2.0	-0.4	2.3	2.3	2.4	2.6	2.7	2.8	3.1
Crédit au secteur privé	2.5	1.8	2.5	2.0	3.8	-1.0	1.0	1.6	1.6	1.8	2.0	2.1	2.2	2.4
Autres actifs, nets	-8.6	--	-1.9	3.8	5.7	5.7	--	--	--	0.0	0.0
(Annual percent changes, unless otherwise indicated)														
Masse monétaire au sens large	4.6	22.0	14.7	16.1	29.3	17.7	24.1	19.5	19.5	9.0	8.8	7.3	3.9	4.2
Base monétaire	-14.2	62.0	18.0	10.5	10.9	33.5	65.1	46.9	46.9	11.6	17.5	7.3	3.9	4.2
Crédit à l'économie	3.0	3.9	17.2	4.8	25.7	4.2	3.5	4.2	4.2	5.0	5.8	6.0	6.5	6.8
Crédit au secteur privé	5.1	3.6	5.1	4.6	19.3	3.7	2.9	3.6	3.6	4.5	5.4	5.7	6.2	6.6
Vélocité (PIB non pétrolier/ M2 moyenne)	2.6	2.3	2.6	2.1	2.2	2.2	2.1	2.1	2.1	2.2	2.3
(Percent)														
Croissance du PIB nominal global	17.2	0.5	-1.2	7.1	6.2	6.2	5.8	5.7	5.9	6.5	7.1
Croissance du PIB nominal non pétrolier	6.6	8.6	7.4	7.5	7.3	7.3	7.6	7.5	7.5	7.8	7.9
Crédit à l'économie / PIB non pétrolier	20.7	19.8	22.6	19.3	21.9	21.9	21.4	21.1	20.8	20.5	20.3
Pour mémoire:														
Réserves officielles brutes (en milliards de FCFA)	578	783	519	959	592	545	572	625	625	682	788	921	1034	1271
en mois d'importations	1.9	1.9	1.6	2.3	1.9	1.9	2.1	2.3	2.6	2.8	3.4
Engagements de la Banque Centrale envers les non-résidents	432.9	537.5	469.0	589.6	446.6	472.8	472.8	521.3	521.3	515.8	510.3	504.7	461.4	391.2

Sources : BEAC; estimations et projections des services du FMI.

¹ Secteur privé et entreprises publiques.² Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures inclut les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à un stade embryonnaire et donc négligeable.

Tableau 6. République du Congo : indicateurs de solidité financière pour le secteur bancaire, 2015–23
(En pourcentage, sauf indication contraire)

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
ISF centraux									
Adéquation des fonds propres^{1, 2}									
Fonds propres réglementaires/actifs pondérés en fonction des risques	19.5	19.1	22.8	24.9	29.6	18.8	21.8	23.1	17.4
Créances improductives moins provisionnement/fonds propres	15.4	28.3	53.1	71.8	74.7	61.1	30.2	27.9	26.4
Qualité des actifs									
Créances improductives/total des prêts bruts	5.0	8.0	16.2	22.5	27.5	21.0	16.9	16.8	15.2
Provisions pour les créances improductives	51.9	38.6	35.8	36.7	35.9	53.0	64.2	62.4	65.5
Bénéfice et rentabilité									
Rendement des actifs	2.1	1.6	1.5	1.2	0.6	1.1	2.2	2.4	3.1
Rendement des fonds propres	16.2	8.0	7.2	4.6	1.2	6.3	12.0	13.0	19.4
Liquidité									
Actifs liquides/total des actifs	21.1	16.7	22.7	26.8	23.8	26.9	27.2	30.9	32.1
Actifs liquides/passifs à court terme	116.1	104.4	146.6	176.0	152.0	174.4	175.9	173.6	195.0
ISF complémentaires									
Grands risques/fonds propres	187.2	154.2	157.5	157.2	133.6	126.0	104.7	107.8	97.1
Produit des transactions/produit brut	11.1	6.8	40.1	47.3	38.6	163.6	-7.1	-21.5	73.5
Charges de personnel/charges hors intérêts	22.1	24.2	13.8	10.5	11.1	25.1	23.4	24.2	3.9
Dépôts de la clientèle/total des prêts (non interbancaires)	125.5	102.8	93.6	91.5	104.3	112.1	111.2	133.1	144.6
Prêts libellés en monnaies étrangères/total des prêts	2.4	2.2	5.0	3.0	0.7	0.1	0.1	0.1	0.0
Prêts immobiliers résidentiels/total des prêts bruts	1.7	1.5	0.7	0.6	0.7	1.5	2.4	2.9	2.4
Prêts immobiliers commerciaux/total des prêts bruts	0.1	0.0	0.3	0.4	0.3	0.9	0.3	0.1	0.1

Source: Données du FMI sur les indicateurs de solidité financière.

¹ Les bénéfices de l'exercice en cours sont exclus de la définition des exigences de fonds propres, conformément aux lignes directrices de l'accord de Bâle I. Les provisions générales sont incluses dans les fonds propres de catégorie 2 (« tier 2 ») à concurrence au maximum d'un montant égal à 1,25 % des actifs pondérés des risques. Les fonds propres réglementaires sont la somme des fonds propres de base (« tier 1 ») et du minimum de fonds propres de base (« tier 1 ») et complémentaires (« tier 2 »).

² Les actifs pondérés en fonction des risques sont estimés à l'aide des pondérations de risque suivantes : 0% - réserves liquides en monnaie nationale et étrangère et créances sur la banque centrale ; 100% - tous les autres actifs.

Tableau 7. République du Congo : besoins de financement budgétaire bruts, 2022–29
(En milliards de FCFA)

	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Prél.	Prél.	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj	Proj
(milliards de francs CFA)								
A. Solde budgétaire global base caisse [-=excédent]	-778	-499	-348	-291	-276	-381	-487	-577
B. Besoins de financement	2211	2134	1977	2229	2073	2178	2234	2155
Amortissements (dont arriérés)	1958	1894	1610	1820	1873	1961	2072	2066
Extérieurs	888	617	514	325	219	197	224	212
Amortissements dus	883	607	514	325	219	197	224	212
dont amortissements au titre de l'ISSD	0	-73	-74	-20	-20	0	0	0
Intérieurs	1070	1277	1095	1494	1654	1764	1848	1853
Amortissements dus	639	827	891	1340	1465	1571	1646	1619
Remboursement des arriérés intérieurs	431	450	204	155	189	193	202	235
BEAC	19	-68	144	230	195	213	157	85
Remboursement des avances statutaires	0	0	0	14	15	15	16	16
Variations des dépôts de l'Etat (+ = augmentation)	19	-68	144	216	180	197	142	69
Banques commerciales	10	111	5	5	5	5	5	5
Variations des dépôts de l'Etat (+ = augmentation)	10	111	5	5	5	5	5	5
Autres financements extérieurs	223	197	218	175	0	0	0	0
Erreurs et omissions	0	0	0	0	0	0	0	0
C=A+B Total des besoins de financement	1433	1635	1629	1938	1796	1797	1748	1578
D. Sources de financement identifiées	1262	1452	1468	1938	1796	1797	1748	1578
Extérieures	146	80	156	164	171	131	135	136
Financement de projets	101	62	156	164	171	131	135	136
Prêts	101	62	156	164	171	131	135	136
Intérieures	1117	1372	1313	1774	1625	1666	1612	1441
Allocation de DTS par le canal de la BEAC	130	-5	0	0	0	0	0	0
Financement de banques commerciales et d'établisseme	1008	1394	1313	1774	1625	1666	1612	1441
Autres	-21	-17	0	0	0	0	0	0
E=C-D Ecart de financement (-=surfinancement)	171	183	161	0	0	0	0	0
F. Financement extérieur exceptionnel (hors FMI)	63	73	108	0	0	0	0	0
Financement multilatéral	44	60	97	0	0	0	0	0
Financement bilatéral	20	13	11	-	-	-	-	-
G=E-F Besoins de financement résiduels	108	110	52	0	0	0	0	0
FMI-FEC	108	106	52	0	0	0	0	0

Sources : autorités congolaises ; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 8. République du Congo : dette publique par créancier, 2023–25¹

(En fin d'exercice ; en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	(Millions de dollars)	(% du total de la dette)	(% du PIB) ⁶	(Millions de dollars)			(% du PIB)		
Total	14,120	100.0	99.0	3,576	3,114	3,455	25.9	20.7	23.0
Dette extérieure	5,614	39.8	39.4	1,227	940	604	8.7	6.2	4.0
Créanciers multilatéraux ²	1,567	11.1	11.0	86	61	68	0.6	0.4	0.4
FMI	344	2.4	2.4
Banque mondiale	608	4.3	4.3
BAD/BAfD/BIAD	495	3.5	3.5
Autres créanciers multilatéraux	121	0.9	0.8
<i>dont</i> : BDEAC	81	0.6	0.6
IFAD	23	0.2	0.2
Créanciers bilatéraux	2,635	18.7	18.5	355	345	299	2.5	2.3	1.9
Club de Paris	487	3.4	3.4	89	77	46	0.6	0.5	0.3
<i>dont</i> : France	279	2.0	2.0
Belgique	93	0.7	0.7
Non membres du Club de Paris	2,148	15.2	15.1	265	269	253	1.9	1.8	1.6
<i>dont</i> : Chine	1,760	12.5	12.3
Inde	84	0.6	0.6
Créanciers commerciaux	1,412	10.0	9.9	786	534	237	5.5	3.6	1.5
<i>dont</i> : obligations	197	1.4	1.4	39	38	40	0.3	0.3	0.3
autres créanciers internationaux	1,215	8.6	8.5	747	496	197	5.3	3.3	1.2
<i>dont</i> : deux plus grands créanciers	558	4.0	3.9
<i>dont</i> : Glencore	349	2.5	2.4
<i>dont</i> : Trafigura	210	1.5	1.5
Autres	656	4.6	4.6
Dette intérieure³	8506	60.2	59.6	2349	2174	2851	16.6	14.5	18.0
Bons et obligations du Trésor ⁴	4036	28.6	28.3	1216	1551	1740	8.6	10.3	11.0
Prêts	1483	10.5	10.4	27	27	27	0.2	0.2	0.2
Pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : liée	558	...	3.9
<i>dont</i> : non liée
Passifs éventuels									
<i>dont</i> : garanties publiques
<i>dont</i> : autres passifs éventuels explicites ⁵	267	...	1.9
PIB nominal	14,169

¹ Communiqué par les autorités nationales selon leur classification des créanciers, notamment en créanciers publics et commerciaux. Le périmètre de la dette est le même que² Les créanciers multilatéraux sont simplement des institutions qui ont plus d'un actionnaire public et ne correspondent pas nécessairement à la classification des créanciers dans le cadre d'autres politiques du FMI (prêts aux pays en situation d'arriérés).³ Le service de la dette intérieure inclut le remboursement des arriérés.⁴ La dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de recettes qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de paiement, de compter sur cet actif ou ce flux de recettes pour s'assurer du remboursement de la dette. La mise en garantie implique qu'un emprunteur accorde un nantissement d'actifs particuliers existants ou de futures créances à un créancier comme garantie de remboursement du prêt. La garantie est "non liée" lorsque elle n'a aucune relation avec un projet financé par le prêt. Un exemple consisterait à emprunter pour financer le déficit budgétaire, garanti par les recettes pétrolières. Voir la note conjointe FMI-Banque mondiale sur les "transactions garanties du G20 : principales considérations à l'intention des créanciers et des emprunteurs publics" pour une analyse des questions soulevées par les garanties.⁵ Inclut d'autres garanties ponctuelles non comprises dans la dette garantie par l'Etat (lignes de crédit par ex.) et d'autres passifs éventuels explicites non classés ailleurs (créances juridiques éventuelles, par ex. ou paiements issus d'accords de PPP).⁶ Calcul avec encours de la dette et PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 9. République du Congo : arriérés extérieurs, 2022–24

(En fin d'exercice ; en milliards de FCFA, sauf indication contraire)

	Encours décembre 2022			Encours juin 2023			Encours décembre 2023			Encours 10 juin 2024			10 juin 2024 (hors arriérés antérieurs à initiative PPTE non restructurés)		
	milliards FCFA	millions de dollars	% du PIB	milliards FCFA	millions de dollars	% du PIB	milliards FCFA	millions de dollars	% du PIB	milliards FCFA	millions de dollars	% du PIB	milliards FCFA	millions de dollars	% du PIB
Total	312,4	504,3	3,6	301,7	498,5	3,5	297,8	495,1	3,5	300,1	493,6	3,3	2,3	3,8	0,0
Créanciers multilatéraux et autres	0,0	0,0	0,0	3,7	6,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,4	0,0	0,2	0,4	0,0
Bilatéraux	86,7	140,0	1,0	72,4	119,6	0,8	72,2	120,0	0,8	74,3	122,1	0,8	2,1	3,4	0,0
Club de Paris	11,9	19,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Brésil	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Belgique	5,7	9,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
France	6,2	10,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Suisse	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Russie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Non membres du Club de Paris	74,9	120,9	0,9	72,4	119,6	0,8	72,2	120,0	0,8	74,3	122,1	0,8	2,1	3,4	0,0
Emirats arabes unis	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Libye	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	1,4	2,3	0,0	2,1	3,4	0,0	2,1	3,4	0,0
Angola	69,8	112,6	0,8	68,2	112,7	0,8	69,0	114,8	0,8	69,0	113,5	0,8	0,0	0,0	0,0
Chine	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Exim Banque Inde	1,9	3,1	0,0	1,0	1,7	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Koweït	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Arabie saoudite	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Abu Dhabi	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Turquie	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes postales	3,1	5,1	0,0	3,1	5,2	0,0	3,1	5,2	0,0	3,1	5,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Créanciers privés	225,7	364,3	2,6	225,7	372,9	2,6	225,7	375,1	2,6	225,7	371,1	2,5	0,0	0,0	0,0
CMEC et entreprises chinoises	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Euroobligations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Afrexim Banque	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Négociants pétrole	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Fournisseurs	225,7	364,3	2,6	225,7	372,9	2,6	225,7	375,1	2,6	225,7	371,1	2,5	0,0	0,0	0,0

Source : autorités congolaises; estimations des services du FMI.

Tableau 10. République du Congo : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI
(En millions de DTS, sauf indication contraire)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
IMF obligations based on existing credit															
Principal	0.0	6.5	6.5	19.4	38.9	58.3	51.8	51.8	38.9	19.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3	9.3
IMF obligations based on prospective credit															
Principal	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	3.2	13.0	13.0	13.0	13.0	9.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total obligations based on existing and prospective credit															
Millions de DTS	9.3	15.8	15.8	28.8	48.2	70.9	74.1	74.1	61.2	41.7	19.0	9.3	9.3	9.3	9.3
Milliards de FCFA	7.5	12.8	12.9	23.6	39.7	58.3	61.0	61.0	50.3	34.3	15.7	7.7	7.7	7.7	7.7
Pourcentage des exportations de biens et services	0.1	0.3	0.3	0.5	0.8	1.2	1.2	1.1	0.9	0.6	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1
Pourcentage du service de la dette ¹	1.3	3.4	4.8	9.7	14.7	22.8	24.2	23.7	19.1	14.7	7.5	3.7	3.6	3.4	3.4
Pourcentage du PIB	0.1	0.1	0.1	0.2	0.3	0.5	0.5	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	0.3	0.6	0.5	0.9	1.5	2.1	2.0	1.9	1.5	1.0	0.4	0.2	0.2	0.2	0.2
Pourcentage de la quote-part	5.8	9.7	9.7	17.7	29.8	43.7	45.7	45.7	37.8	25.7	11.7	4.7	4.7	4.7	4.7
Outstanding IMF credit based on existing and prospective drawings															
Millions de DTS	356.4	349.9	343.4	324.0	285.1	223.6	158.8	94.0	42.1	9.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Milliards de FCFA	288.1	284.7	280.5	265.6	234.7	184.0	130.7	77.3	34.7	8.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des exportations de biens et services	5.7	5.7	5.7	5.4	4.8	3.6	2.5	1.5	0.6	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du service de la dette ¹	50.0	75.4	105.1	109.0	87.2	71.8	51.7	30.0	13.2	3.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage du PIB	3.2	2.9	2.7	2.5	2.0	1.5	1.0	0.5	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage des recettes fiscales	12.7	12.2	11.6	10.5	8.9	6.5	4.4	2.4	1.0	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Pourcentage de la quote-part	220.0	216.0	212.0	200.0	176.0	138.0	98.0	58.0	26.0	6.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<i>Pour mémoire :</i>															
Exportations de biens et services (milliards de FCFA)	5,049	5,008	4,944	4,900	4,938	5,071	5,200	5,328	5,466	5,570	5,686	5,683	5,573	5,416	5,304
Service de la dette extérieure (milliards de FCFA) ¹	576	378	267	244	269	256	253	257	263	233	210	208	214	222	222
PIB nominal (milliards de FCFA)	9,128	9,662	10,209	10,808	11,510	12,326	13,197	14,122	15,119	16,171	17,304	18,458	19,642	20,894	22,271
Recettes fiscales (milliards de FCFA)	2,271	2,332	2,420	2,521	2,647	2,811	2,985	3,172	3,376	3,577	3,798	4,040	4,258	4,466	4,681
Quote-part (millions de DTS)	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0	162.0

Sources: estimations et projections des services du FMI.

¹ Le total du service de la dette extérieure inclut les rachats et les

Tableau 11. République du Congo : calendrier des décaissements et des revues de l'accord au titre de la FEC, 2022–24

Date de disponibilité	Conditions nécessaires pour le décaissement	Montant (millions de DTS)		% de la quote-part	
		FEC	FEC	FEC	FEC
Approbation du conseil, 21 janvier 2022	Approbation par le conseil de l'accord triennal au titre de la FEC.	64.80		40	
15 avril 2022	Observation des critères de réalisation pour le 28 février 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la première revue.	64.80		40	
15 octobre 2022	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la deuxième revue.	64.80		40	
15 avril 2023	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2022, critères de réalisation continus et achèvement de la troisième revue.	32.40		20	
15 octobre 2023	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la quatrième revue.	32.40		20	
15 avril 2024	Observation des critères de réalisation pour le 31 décembre 2023, critères de réalisation continus et achèvement de la cinquième revue.	32.40		20	
15 octobre 2024	Observation des critères de réalisation pour le 30 juin 2024, critères de réalisation continus et achèvement de la sixième revue.	32.40		20	
		Total	324.00	200	
<i>Pour mémoire :</i>					
Quote-part de la République du Congo			162.0		
Sources : estimations des services du FMI.					

Tableau 12. République du Congo : Propositions de critères de réalisation quantitatifs et d'objectifs indicatifs, 2023–24
(En milliards de FCFA ; cumulés depuis le début de l'exercice, sauf indication contraire)¹

Type de critères	Fin juin 2023				Fin sept. 2023				Fin déc. 2023				Fin mars 2024				Fin juin 2024		
	CR	CR modifié	Réalizations	Statut	OI	OI modifié	Réalizations	Statut	CR	CR modifié	Réalizations	Statut	OI	OI modifié	Réalizations ⁽¹⁾	Statut	CR	CR modifié	
																			Programme
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors hydrocarbures (excluant les transferts liés au pétrole) ²	CR	-303	-244	-233	Non atteint	-444	-369	-336	Non atteint	-459	-459	-369	Atteint	-132	-147	-	-290	-304	
Objectif ajusté (plancher)			-172			-308				-433									
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu			0			2				0									
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes d'hydrocarbures plus faibles			72			59				26									
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-47	166	127	Atteint	-121	122	86	Atteint	-67	153	158	Atteint	-33	-10	-	6	60	
Objectif ajusté (plafond)			340			181				179									
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes d'hydrocarbures plus élevées (plus faibles) que prévu			174			59				26									
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ³	CR	0	0	0	Atteint	0	0	13	Non atteint	0	0	0	Atteint	0	0	28,5	Non atteint	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de \$EU) ^{3,4,5,7}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ¹⁶	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0
Plancher pour les revenus hors hydrocarbures	OI	405	415	444	Atteint	632	638	660	Atteint	868	880	875	Non atteint	224	232	-	472	462	
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	181	181	98	Non atteint	322	322	166	Non atteint	402	308	232	Non atteint	85	82	-	165	165	
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	123	121	108	Atteint	176	168	50	Atteint	164	165	62	Atteint	62	58	-	105	109	
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{4,7}	OI	86	87	82	Atteint	100	102	82	Atteint	143	216	135	Atteint	174	216	-	216	216	
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	40	53	102	Atteint	90	81	129	Atteint	110	379	450	Atteint	21	20	-	41	68	
Pour mémoire :																			
Recettes d'hydrocarbures ⁸		584	553	655		965	873	811		1195	1205	1201		321	347		681	522	
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ⁹		-239	-219	-363		-364	-327	-383		-484	-401	-449		-91	-108		-195	-206	
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		83	79	52		83	79	79		105	105	106		0	0		26	26	
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		88	79	39		127	121	71		194	196	149		38	6		33	32	
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		328	298	402		491	448	454		678	597	599		129	114		228	238	

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le PAT. Pour le dernier trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024, les colonnes "Programme" indiquées représentent les CR et les OI fixés au moment de la troisième revue de l'accord FEC, tandis que les colonnes "Programme modifié" représentent les modifications approuvées au moment de la quatrième revue. Pour fin juin 2024, les colonnes "Programme" représentent les CR et les OI fixés lors de la quatrième revue, tandis que les colonnes "Programme modifié" représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la cinquième revue de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures hors hydrocarbures moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁷ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI :

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPEA2021037.aspx>

⁸ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts. Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures comprend les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à ses débuts et donc négligeable.

⁹ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

¹⁰ Les nouveaux arriérés extérieurs signalés se sont accumulés jusqu'en juin 2024.

Tableau 13a. République du Congo : repères structurels 2023–24

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Augmenter les ressources disponibles pour les programmes de transferts monétaires (Projets Lisungi et Telema) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022, permettant d'augmenter la couverture et le paiement pour les ménages bénéficiaires.	Fin juillet 2023	Non atteint ¹	Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Formaliser une méthodologie standard pour l'évaluation préliminaire des projets, prenant en compte les aspects climatiques, y compris l'analyse des risques.	Fin décembre 2023	Atteint	Améliorer la gestion des investissements publics.
Approbation du nouvel organigramme de la CCA par le Conseil des ministres et soumission au Parlement.	Fin décembre 2023	Atteint	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Promulgation de lois fiscales liées à la TVA sur les hydrocarbures, éliminant ainsi les exonérations de TVA ² .	Fin mars 2024	Non atteint	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Publier le premier bulletin trimestriel sur la dette avec des informations détaillées sur les stocks et les flux du gouvernement central et des entreprises publiques.	Fin mars 2024	Atteint	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Réorganisation complète de la CCA, ce qui suppose que : i) toutes les lois et règlements nécessaires à la réorganisation aient été adoptés, ii) un personnel suffisant ait été recruté, iii) la formation du personnel nécessaire soit achevée, iv) le manuel de procédures ait été adopté.	Fin mars 2024	Non atteint (transformé en action préalable) ³	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption.	Fin avril 2024	Non atteint (transformé en action préalable) ⁴	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
<p>¹ Les autorités ont transféré une allocation de 4,5 milliards de FCFA en 2023 à l'unité de gestion du programme de transferts monétaires.</p> <p>² Ce repère n'a pas pu être atteint parce que les autorités ont jugé mieux de refondre le décret de 2005 régissant la structure des prix pour la simplifier et la mettre conforme aux pratiques actuelles. Le projet de décret est finalisé en attente de son approbation par le conseil des ministres. En conséquence, il est proposé que ce repère soit achevé en septembre 2024.</p> <p>³ Toutes les lois et règlements ainsi que le manuel de procédures ont été adoptés à temps. Le recrutement du personnel et sa formation sont en cours.</p> <p>⁴ La campagne de soumission des déclarations des conflits d'intérêt a été clôturée à temps, mais la publication a pris du retard.</p>			

Tableau 13a. République du Congo : repères structurels 2023–24 (suite et fin)			
Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Élaboration d'un plan d'action 2024 pour la mise en œuvre des recommandations restantes du rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018.	Fin juin 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance.
Rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de trésorerie, de reporting financier, de trésorerie et d'approvisionnement du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin juin 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Tableau 13b. République du Congo : nouveaux repères structurels 2024			
Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Le ministère des affaires sociales engage au moins 6 milliards de FCFA de dépenses au titre du PNFS et le Trésor disponibilise ce montant afin d'assurer l'effectivité des transferts monétaires aux bénéficiaires.	Fin juillet 2024		Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Promulgation de lois fiscales liées à la TVA sur les hydrocarbures, éliminant ainsi les exonérations de TVA.	Fin septembre 2024		Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Finaliser les fonctionnalités du SIGFIP liées à la comptabilité d'exercice et à la budgétisation basée sur les programmes.	Fin novembre 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Tableau 14. République du Congo : actions préalables proposées		
Mesures	Statut	Justification macroéconomique
Réorganisation complète de la CCA, ce qui suppose que : i) toutes les lois et réglementations nécessaires à la réorganisation aient été adoptées, ii) un personnel suffisant ait été recruté et les directeurs aient été nommés, iii) la formation du personnel nécessaire soit achevée, iv) le manuel de procédures ait été adopté.		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

Tableau 14. République du Congo : actions préalables proposées (concluded)

Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption ¹ .	Atteint	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
¹ Les déclarations peuvent être consultées sur le site de la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption - République du Congo (halc.cg) .		

Tableau 15. Dépenses sociales 2022–24
(En milliards de FCFA)

Postes	2022			2023			2024		
	LF	Réalizations	Taux d'exécution (%)	LF	Réalizations	Taux d'exécution (%)	T1		Budget 2024
							Réalizations	Taux d'exécution (%)	
Santé de base et lutte contre les maladies	174.3	110.3	63.3	196.6	74.8	38.0	20.1	11.2	179.6
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6.2	4.9	79.0	7.4	12.1	162.7	0.6	7.8	7.3
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18.0	1.8	9.8	17.1	0.8	4.8	0.8	5.3	15.4
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0.5	0.7	134.7	0.5	0.3	60.6	0.1	13.7	0.4
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15.1	5.5	36.2	16.5	5.4	32.8	0.7	4.3	17.1
Programme de vaccination élargie	12.9	4.8	37.6	12.8	1.1	8.8	0.6	4.3	12.9
Riposte aux épidémies	17.6	15.2	86.4	14.7	0.8	5.7	0.7	8.1	8.4
Programme de la gratuité de la césarienne	2.4	1.1	45.6	2.5	0.4	14.3	0.1	5.0	2.3
Programme de lutte contre la tuberculose	0.5	1.4	288.3	0.5	0.7	145.1	0.2	44.1	0.4
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0.7	0.3	45.6	0.7	0.5	70.1	0.1	15.7	0.7
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73.0	54.8	75.0	99.2	48.1	48.5	15.9	17.8	89.3
Construction et la réhabilitation des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23.2	14.0	60.5	19.3	0.0	0.0	0.3	1.5	19.9
Santé de la femme et de l'adolescente	4.2	5.8	139.5	5.6	4.6	81.7	0.1	1.8	5.3
Education de base	102.6	55.9	54.5	144.4	87.8	60.9	24.2	14.9	161.9
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6.5	1.7	25.6	10.5	1.2	11.5	0.0	0.0	13.8
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24.3	15.6	64.3	26.5	16.5	62.1	3.8	14.4	26.3
Programme des cantines scolaires	5.1	3.9	76.2	7.1	4.5	63.2	0.0	0.0	6.3
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27.0	29.4	108.6	62.8	63.0	100.2	13.9	17.5	79.5
Bourses, aides scolaires et universitaires	30.5	4.4	14.4	31.5	2.7	8.6	6.5	24.2	26.8
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9.2	1.0	10.9	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	9.2
Infrastructures de désenclavement	52.2	30.6	58.7	58.2	8.6	14.8	0.0	0.0	100.2
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5.3	9.8	185.2	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0
Entretien des rivières, dragage et balisage	2.7	3.1	116.6	4.9	0.5	10.3	0.0	0.0	6.8
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts, ...)	43.5	17.7	40.7	46.7	8.1	17.3	0.0	0.0	83.4
Electricité, eau et assainissement	69.8	59.6	85.3	55.9	27.4	49.0	1.9	3.6	51.9
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10.7	7.4	68.8	10.0	2.2	21.6	0.3	4.8	6.5
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16.7	4.3	26.0	17.6	7.0	40.1	0.3	1.6	21.1
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42.4	47.9	112.9	28.4	18.2	64.1	1.2	5.1	24.3
Protection sociale et emploi	58.9	21.9	37.2	76.4	28.1	36.9	6.4	12.0	53.6
Actions caritatives et les aides sociales	0.7	0.3	43.7	0.7	0.4	54.7	0.0	4.5	0.7
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0.4	0.3	67.6	0.6	2.3	378.5	0.1	18.3	0.6
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28.1	21.3	75.5	43.4	25.4	58.6	1.5	5.1	28.6
dont : Programme National Des Filets Sociaux	-	-	-	-	-	-	0.0	0.0	12.0
Programme d'appui aux filets sociaux (Projets Lisungui)	0.2	3.5	1920.8	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Projets Lisungui	14.8	14.8	99.9	17.9	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2.7	0.1	1.9	3.2	0.0	0.6	0.3	25.0	1.2
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26.9	0.0	0.1	28.4	0.0	0.0	4.5	20.1	22.6
Agriculture, pêche et élevage	16.9	10.1	59.9	20.1	8.2	40.9	1.6	12.8	12.7
Programme d'encadrement des maraichers dans les centres urbains et ruraux	9.9	6.0	60.8	12.3	4.6	37.9	0.0	0.0	5.2
Programme de distribution des semences améliorées	0.5	1.3	241.1	0.8	0.5	59.7	0.2	27.0	0.7
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2.7	2.2	83.0	3.1	2.2	71.8	0.8	26.5	3.0
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3.7	0.5	13.8	3.8	0.8	19.9	0.6	16.6	3.6
Programme de métayage bovin	0.1	0.1	77.7	0.1	0.1	93.6	0.0	26.4	0.1
Promotion de la femme	4.8	2.3	47.9	5.6	1.5	26.8	1.3	23.8	5.4
Question du genre	2.9	1.6	56.3	2.8	1.1	39.4	0.6	20.1	3.0
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2.0	0.7	35.6	2.8	0.4	14.0	0.7	28.6	2.3
TOTAL	479.5	290.7	60.6	557.0	236.4	42.4	55.5	9.8	565.3

Source : Autorités congolaises.

Annexe I. Matrice d'évaluation du risque¹

Risques	Probabilité	Conséquences si le risque se concrétise	Mesures à prendre
Risques conjoncturels			
<p>Intensification des conflits régionaux. Une escalade ou une extension des conflits régionaux au Moyen-Orient, en Europe de l'Est ou ailleurs perturbent les échanges (énergie, denrées alimentaires, tourisme, chaînes d'approvisionnement), les envois de fonds des travailleurs migrants, les IDE et les flux financiers, les systèmes de paiement, et augmentent les flux de réfugiés.</p>	Forte	<p>Fortes</p> <p>Les retombées négatives pourraient être multiples et affecter l'inflation, l'investissement, le commerce et la croissance économique. Dans l'ensemble, elles pourraient exacerber les pressions sur la viabilité de la dette. Les problèmes de sécurité dans la région de l'Afrique centrale pourraient entraîner des pressions budgétaires.</p>	<p>Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles pour réduire les déséquilibres extérieurs et constituer des marges de manœuvre, renforcer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale.</p>
<p>Volatilité des prix des produits de base. Une succession de perturbations de l'offre (dues par exemple aux conflits, à l'incertitude, aux restrictions à l'exportation et aux décisions de l'OPEP+) et de fluctuations de la demande entraîne une volatilité récurrente des prix des produits de base, des pressions extérieures et budgétaires dans les pays émergents et les pays en développement, des retombées transfrontalières et une instabilité sociale et économique.</p>	Forte	<p>Fortes</p> <p>Compte tenu de la dépendance du Congo à l'égard des recettes pétrolières et des recettes d'exportation, les prix des matières premières plus élevés que prévu constituent un risque positif qui pourrait favoriser la stratégie budgétaire et le secteur extérieur, ainsi que les mesures de diversification de l'économie. Les perturbations de l'offre de pétrole au Congo constituent un risque négatif car elles nuisent au cycle économique national.</p> <p>Inversement, la baisse des prix du pétrole et des recettes pétrolières accentuerait les facteurs de vulnérabilité budgétaires et extérieurs et se répercuterait sur l'activité économique non pétrolière.</p> <p>La persistance des pressions sur les prix des denrées alimentaires pourrait aggraver l'inflation intérieure et intensifier l'insécurité alimentaire.</p>	<p>Utiliser les recettes pétrolières plus élevées que prévu : i) pour constituer des réserves budgétaires et poursuivre les réformes structurelles visant à diversifier l'économie, à améliorer la compétitivité et à approfondir l'intégration régionale ; et ii) pour poursuivre les mesures de réforme qui réduisent les facteurs de vulnérabilité du Congo et attirent les investissements dans le pays.</p> <p>Accélérer l'accroissement des recettes non pétrolières et poursuivre la rationalisation des dépenses non prioritaires.</p> <p>Renforcer les programmes d'assistance sociale pour aider les plus vulnérables à faire face à l'inflation alimentaire.</p>

¹La matrice d'évaluation des risques présente des événements qui pourraient significativement altérer la trajectoire de référence (scénario le plus susceptible de se concrétiser, selon l'avis des services du FMI). La probabilité relative est l'évaluation subjective, par les services du FMI, des risques pesant sur la référence (« faible » indiquant une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » entre 10 et 30 %, et « forte » entre 30 et 50 %). Cette matrice illustre l'avis des services du FMI sur les sources de risques et sur le niveau global d'inquiétude au moment des entretiens avec les autorités. Certains risques peuvent ne pas être mutuellement exclusifs mais interdépendants et se concrétiser simultanément. Les chocs conjoncturels et le scénario soulignent les risques qui pourraient se concrétiser à plus court terme (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui sont susceptibles de rester marqués à plus long terme.

Risques	Probabilité	Conséquences si le risque se concrétise	Mesures à prendre
Risques conjoncturels			
Brusque ralentissement mondial. Des facteurs de risque mondiaux et particuliers au Congo provoquent un ralentissement brutal et synchronisé de la croissance, avec des récessions dans un certain nombre de pays, des retombées négatives par le biais des canaux commerciaux et financiers, et une fragmentation des marchés qui provoquent des arrêts soudains dans les pays émergents et les pays en développement.	Moyenne	Fortes Avec une marge de manœuvre limitée, cela pourrait mettre en danger la reprise économique et exacerber les pressions sur la viabilité de la dette.	Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles pour : i) réduire les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilités extérieurs ; ii) améliorer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.
Mauvais calibrage de la politique monétaire. Dans un contexte de forte incertitude économique, les grandes banques centrales assouplissent prématurément l'orientation de leur politique, empêchant la désinflation, ou maintiennent un resserrement plus longtemps que nécessaire, provoquant des ajustements brutaux sur les marchés financiers et affaiblissant la crédibilité des banques centrales.	Moyenne	Moyennes La moindre répercussion sur l'union monétaire régionale pourrait entraîner une pression à la baisse sur les taux d'intérêt locaux. Une pression à la hausse sur le dollar affaiblirait le franc CFA et risquerait éventuellement de réduire l'attrait des investissements au Congo.	Poursuivre les réformes budgétaires et structurelles pour : i) réduire les déséquilibres et les facteurs de vulnérabilités extérieurs ; ii) améliorer la compétitivité et approfondir l'intégration régionale ; et iii) améliorer la confiance des investisseurs et accroître la capacité de l'économie à attirer les investissements.
Risques structurels			
Accentuation de la fragmentation géo-économique. Un élargissement des conflits, des politiques de repli sur soi et un affaiblissement de la coopération internationale se traduisent par une baisse d'efficacité de la structure des échanges et des IDE, des perturbations de l'offre, le protectionnisme, l'incertitude politique, la fragmentation des systèmes technologiques et de paiement, l'augmentation des coûts d'expédition et des intrants, l'instabilité financière, l'éclatement du système monétaire international et une croissance plus faible.	Forte	Moyennes Une circulation limitée des denrées alimentaires, des produits de base et des carburants raffinés entre les pays peut entraîner des pénuries et des augmentations de prix au Congo. La réduction des entrées de flux de financement peut retarder les projets d'investissement.	Intensifier les mesures visant à améliorer la qualité des dépenses publiques et des priorités, ainsi que la planification des investissements et la gestion des ressources. Améliorer la gestion des stocks/inventaires et le mécanisme de distribution. Améliorer l'efficacité de l'administration douanière

Risques	Probabilité	Conséquences si le risque se concrétise	Mesures à prendre
Risques structurels			
Transition énergétique désordonnée. Un passage désordonné à un niveau d'émissions nettes nul (en raison de pénuries de métaux critiques, par exemple) et l'incertitude de la politique climatique entraînent des ruptures d'approvisionnement, le délaissement d'actifs, la volatilité des marchés, ainsi qu'une faiblesse des investissements et de la croissance.	Moyenne	Moyennes Compte tenu de sa forte dépendance à l'égard du pétrole, le Congo souffrirait à court et à moyen terme d'une transition énergétique désordonnée. Il connaîtrait notamment une incertitude accrue et une volatilité des prix de l'énergie qui pourraient freiner l'investissement et la croissance économique, tout en exacerbant les pressions inflationnistes et en réduisant la marge de manœuvre budgétaire.	Il est primordial de faire avancer les réformes structurelles, notamment la suppression des subventions des carburants, pour libérer des ressources et les réorienter vers la réduction du déficit d'investissement dans la transition énergétique et l'accélération de la diversification de l'économie en dehors des combustibles fossiles.
Phénomènes climatiques extrêmes. Des phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures entraînent des pertes de vies humaines, de graves dégâts sur les infrastructures, des perturbations de l'offre, un repli de la croissance et une instabilité financière.	Moyenne	Moyennes/ Fortes Baisse de la production intérieure du secteur agricole et conséquences négatives pour la sécurité alimentaire et les revenus.	Renforcer la sécurité alimentaire et les programmes de développement rural. Favoriser l'investissement dans des infrastructures résilientes face au changement climatique et remédier aux lacunes des infrastructures et aux disparités de revenus entre régions, tout en mettant en place les dispositifs de protection sociale appropriés. S'engager dans la prévention, la préservation, et la planification d'urgence en cas de catastrophe.
Risques propres au pays			
Mécontentement social. Une forte inflation, la perte de revenu réel et les retombées des crises dans d'autres pays (notamment des migrations) aggravent les inégalités, déclenchent des troubles sociaux et donnent lieu à des pressions financières et à des politiques populistes préjudiciables, ce qui exacerbe les déséquilibres, ralentit la croissance et déclenche une réévaluation des prix du marché.	Moyenne	Fortes Ajustements budgétaires prolongés. L'incertitude politique se répercute sur la confiance des marchés, l'investissement privé et les flux de financement, retarde les réformes économiques et stratégiques et affaiblit les institutions.	Intensifier les mesures sociales ciblées et renforcer les filets de sécurité sociale. Maintenir la discipline budgétaire. Améliorer la gouvernance, la transparence et la redevabilité et réduire la corruption. Faire participer les organisations de la société civile et autres partenaires dans les décisions stratégiques.
Mise en œuvre limitée des réformes structurelles. Les principales réformes structurelles, notamment celles visant à renforcer la position budgétaire et la gouvernance, ne sont pas mises en œuvre.	Moyenne	Fortes Conséquences néfastes sur l'investissement, le soutien des partenaires de développement, et en fin de compte, sur la croissance économique à long terme.	Renforcer le cadre institutionnel pour pouvoir mettre en œuvre les réformes essentielles sans attendre.

Risques	Probabilité	Conséquences si le risque se concrétise	Mesures à prendre
Risques propres au pays			
<p>Faiblesse de la gestion des finances publiques. Politique budgétaire sans contrôle efficace des dépenses non prioritaires et absence d'accroissement des recettes et d'autres réformes fiscales. Chocs budgétaires dus aux entreprises publiques.</p>	Moyenne	<p>Moyennes</p> <p>Une hiérarchisation insuffisante des dépenses publiques, un remboursement incohérent des arriérés et une augmentation de la dette publique entraînant des risques pour la stabilité macroéconomique et des risques d'aggravation de l'instabilité sociale et politique et d'éviction du crédit privé.</p> <p>Pression sur les réserves de change.</p>	<p>Améliorer la coordination entre les ministères pour assurer la hiérarchisation appropriée des dépenses.</p> <p>Mettre en œuvre les recommandations de l'assistance technique sur la gestion des finances publiques, en renforçant la gestion de trésorerie et l'exécution budgétaire.</p> <p>Identifier de nouvelles mesures budgétaires afin de créer une marge de manœuvre pour le soutien en cas de crise.</p> <p>Mettre en œuvre les réformes des entreprises publiques et de la gouvernance.</p>
<p>Retards dans le versement des financements.</p> <p>Les retards dans les financements extérieurs, en particulier dans l'appui aux projets, pourraient limiter la capacité des autorités à mettre en œuvre les plans de développement et à poursuivre des réformes plus vastes.</p>	Moyenne	<p>Moyennes</p> <p>Accentuation des facteurs de vulnérabilité de la dette, aggravation des tensions sociales, accroissement des primes de risque, et maintien de l'économie dans un piège de croissance et d'investissements faibles.</p>	<p>Créer une marge de manœuvre budgétaire grâce à l'accroissement des recettes intérieures, à la hiérarchisation et à l'efficacité des dépenses.</p> <p>Améliorer la gouvernance, la transparence et la redevabilité et réduire la corruption.</p>

Annexe II. Stratégie de développement des capacités, 2024–26

A. Contexte

1. La croissance économique s'accélère grâce aux réformes fondamentales mises en œuvre par les autorités. En 2023, la croissance économique s'est accélérée pour atteindre, selon les estimations, 2,0 %, contre 1,8 % en 2022, essentiellement grâce au secteur hors hydrocarbures. Dans le cadre du programme et conformément à la précédente stratégie de développement des capacités, les autorités ont mis en œuvre une vaste gamme de réformes réparties en trois catégories. Premièrement, les mesures prises pour accroître la marge de manœuvre budgétaire, afin de réduire les facteurs de vulnérabilité de la dette et de faciliter les investissements et les dépenses sociales nécessaires. Deuxièmement, l'accent placé sur l'amélioration de la gestion de la dette afin de remédier aux problèmes persistants liés à la viabilité et au remboursement de la dette. Enfin, l'orientation des réformes vers le renforcement de la gouvernance et de la transparence des finances publiques afin d'améliorer les institutions, le climat des affaires et le climat social du pays. Collectivement, ces mesures visent à favoriser la stratégie de diversification du pays et à créer un environnement propice à une croissance économique durable et inclusive.

B. Stratégie et priorités du développement des capacités

2. Compte tenu de sa fragilité et de ses faibles capacités, le Congo doit avoir une stratégie adaptée et exhaustive. Le Congo recourt moyennement à l'assistance technique du FMI. Historiquement, le bilan de la mise en œuvre a été mitigé en raison d'une faible capacité d'absorption et de mise en œuvre, et d'une certaine volatilité dans la volonté de réforme. Toutefois, dans le cadre de l'accord actuel au titre de la FEC, les réformes ont pris de l'ampleur, comme en témoignent la mise en œuvre de mesures fondamentales telles que la promulgation d'une nouvelle loi relative à la lutte contre la corruption, la réforme des subventions des carburants et l'achèvement avec succès de quatre revues de l'accord au titre de la FEC. La stratégie de développement des capacités la plus récente vise à consolider ces efforts. Elle s'appuie sur les enseignements tirés des expériences précédentes en matière de capacité d'absorption et sur les recommandations issues des consultations de 2024 au titre de l'article IV en ce qui concerne la définition des priorités. Les activités actuelles et futures de développement des capacités sont axées sur les enjeux suivants : i) consolidation budgétaire fondée sur les recettes et les dépenses, ii) réformes de la gestion des finances publiques et de la dette pour favoriser l'amélioration de la position budgétaire et remédier aux facteurs de vulnérabilité de la dette, iii) transparence du budget et de la dette, iv) renforcement des réformes de gouvernance, et v) amélioration de la qualité des statistiques nécessaires à la surveillance, notamment celles relatives aux comptes nationaux et à la balance des paiements.

3. La stratégie est spécialement conçue pour assurer la pérennité de la dynamique de réforme actuelle. Cette stratégie repose essentiellement sur des missions sur le terrain (notamment de la part d'experts basés au siège du FMI et d'experts régionaux), en particulier pour les questions relatives à la politique budgétaire et à la gestion de la dette, complétées par des missions à distance

en cas de besoin. La proximité d'experts spécialisés sur le terrain a prouvé son efficacité pour faire avancer et mettre en œuvre des réformes fondamentales. La présence d'un conseiller budgétaire résident et le renforcement des capacités du Centre régional d'assistance technique du FMI pour l'Afrique centrale, avec notamment le recrutement d'un expert régional à long terme sur les questions liées à la balance des paiements - domaine dans lequel le Congo doit encore progresser - ont été bénéfiques pour le Congo. La continuité reste la clé d'une stratégie de développement des capacités réussie, soulignant ainsi l'importance des augmentations prévues des activités de formation, en particulier dans les domaines de la gestion de la dette et des statistiques.

Priorités	Objectifs
Politique fiscale et administration des recettes	Accroître les recettes non pétrolières. La réduction des exonérations fiscales, le recouvrement des arriérés d'impôts et la modernisation de l'administration douanière sont des domaines particulièrement importants.
Gestion des finances publiques	Améliorer la transparence des finances publiques, la préparation, l'exécution et le contrôle du budget, la gestion de la trésorerie, la prévention des arriérés et les risques budgétaires. Appuyer les autorités dans leur réforme des subventions des carburants et des dépenses sociales.
Renforcement de l'établissement et de la diffusion des statistiques	Améliorer la couverture, l'actualité et la méthodologie des données relatives aux comptes nationaux et aux prix, des données à haute fréquence, ainsi que l'accès aux sources correspondantes. Établir des données annuelles actualisées sur la balance des paiements, commencer à établir des statistiques trimestrielles sur la balance des paiements et des données sur la position extérieure globale (PEG).
Gestion de la dette	Renforcer les capacités de gestion de la dette et améliorer la cohérence entre les décisions d'emprunt et la stratégie de la dette à moyen terme.
Gouvernance et lutte contre la corruption	Soutenir les efforts des autorités pour améliorer la gouvernance, lutter contre la corruption et renforcer le dispositif anti-corruption, grâce à la mise en œuvre effective des lois qui ont été adoptées.
Système bancaire	Réduire les facteurs de vulnérabilité du secteur financier et veiller à ce que les plans de résolution des banques en difficulté suivent les meilleures pratiques internationales.

Principales priorités du développement des capacités : objectifs et défis

4. Les autorités approuvent la stratégie de développement des capacités, confirmant que les priorités identifiées correspondent bien à leurs besoins. Elles soulignent l'importance d'assurer la continuité avec la stratégie précédente et de poursuivre les efforts déjà entrepris pour garantir les meilleurs effets possibles. Les autorités saluent le soutien apporté par le FMI sous toutes ses formes, notamment la présence d'un conseiller résident et l'appui des experts de l'AFRITAC Centre et du siège. Toutefois, elles soulignent la nécessité d'une meilleure coordination entre le FMI et le gouvernement, notamment en termes de programmation des missions, afin d'améliorer la capacité d'absorption. Une coopération plus étroite entre les équipes du FMI et leurs homologues du cabinet du ministère des finances devrait assurer le suivi et l'exécution des réformes.

5. Les principaux risques découlent d'une éventuelle baisse de l'engagement des autorités en faveur des réformes. Malgré les progrès réalisés au cours de la période couverte par le programme, il subsiste des craintes de voir la mise en œuvre des réformes ralentir en raison de la lassitude à l'égard des réformes, de la montée du mécontentement social, de la faiblesse des incitations économiques dans un contexte de prix du pétrole élevés et de la fragilité de la capacité d'absorption, tandis que d'autres partenaires de développement intensifient leur soutien. Les services du FMI surveillent attentivement ces évolutions avec l'aide d'Afritac Centre, des conseillers résidents et du bureau du représentant résident, afin d'adapter la stratégie à toutes les nouvelles situations.

Annexe III. Évaluation du secteur extérieur

La position extérieure du Congo en 2023 est plus faible que celle correspondant aux paramètres économiques fondamentaux et aux politiques souhaitables à moyen terme, et globalement conforme aux conclusions relatives à l'ensemble de l'union monétaire. La présente évaluation repose sur un jugement, dans la mesure où des signaux contradictoires émanent de la méthodologie EBA-Lite qui entraîne une légère sous-évaluation et de la méthodologie Bems et de Carvalho Filho (2009) adaptée aux pays exportateurs de ressources naturelles en voie d'épuisement, qui entraîne une très forte surévaluation, dans la mesure où le Congo a épargné une trop faible partie de ses recettes provisoires issues des exportations d'hydrocarbures.

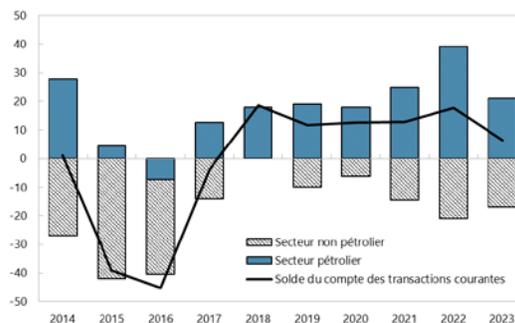
A. Contexte

1. Les prix élevés du pétrole et la réduction des importations maintiennent l'excédent du compte des transactions courantes du Congo depuis 2018¹.

- À terme, l'excédent du compte des transactions courantes devrait se résorber et revenir à un déficit d'ici 2028, à mesure que s'atténueront les effets des prix élevés du pétrole et d'un brusque ajustement budgétaire. Les exportations de gaz naturel liquéfié (GNL) récemment mises au point par le Congo présentent des risques positifs. Le manque de données pourrait également avoir une grande incidence sur le plan économique, notamment en ce qui concerne la couverture des transactions de la balance des paiements pour un certain nombre de secteurs et de régions du pays.

Graphique 1. Décomposition du compte des transactions courantes, 2014–23

(En pourcentage du PIB)

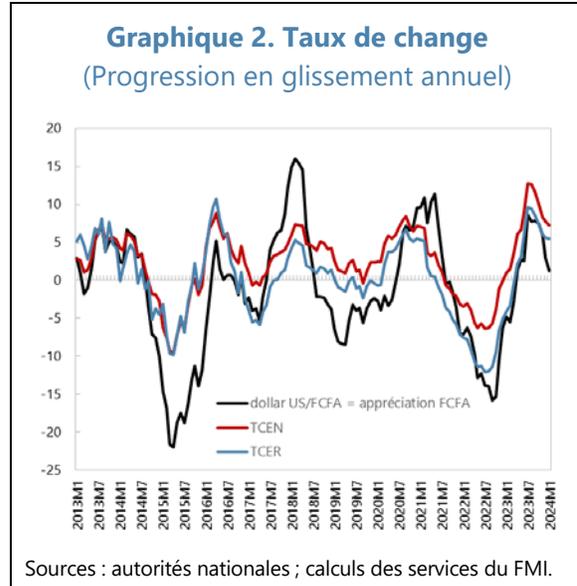


Sources : autorités nationales ; calculs des services du FMI.

- Le compte des transactions courantes du secteur pétrolier devrait rester excédentaire sur toute la période de prévision, avec une production de pétrole atteignant un pic de 101 millions de barils en 2026. Toutefois, la récente hausse de la production aura un effet limité sur l'ensemble des transactions courantes à long terme, à mesure que les gisements pétroliers arrivent à maturité. Le compte des transactions courantes a atteint son point culminant en 2022 grâce aux prix pétroliers favorables, mais devrait par la suite se détériorer régulièrement, sous l'effet d'une baisse de la production de 3,1 % par an en moyenne entre 2023 et 2044, en l'absence de nouvelles découvertes.

¹ Ces estimations sont provisoires dans la mesure où les estimations relatives à la balance des paiements sont communiquées avec un retard considérable et sont sujettes à des révisions relativement prononcées.

2. Le taux de change effectif nominal s’est apprécié régulièrement depuis le quatrième trimestre 2022. En février 2024, le taux de change effectif nominal s’est apprécié de 7,9 % par rapport à son niveau de l’année précédente, tandis que le taux de change effectif réel s’est également apprécié de 7,3 % (en glissement annuel). Les fluctuations du taux de change effectif nominal du Congo traduisent l’évolution du taux de change de l’euro (auquel le franc CFA est rattaché) par rapport aux devises mondiales.



3. L’ajustement budgétaire et la hausse des prix du pétrole ont permis un certain redressement du niveau de réserves brutes ces dernières années. Les réserves imputées brutes du Congo auprès de la CEMAC ont été de 845 millions de dollars à fin 2023, par rapport à une référence bas de 499 millions de dollars à fin 2017. Toutefois, les niveaux actuels de réserves brutes restent nettement inférieurs à leur pic de 5 776 milliards de dollars, observé à fin 2011.

B. Évaluation du taux de change

4. Selon la méthode EBA-lite révisée du compte courant, le taux de change effectif réel du Congo semblerait avoir été sous-évalué de 13,1 points de pourcentage en 2023. Le modèle du compte courant par la méthode EBA-lite révisée, en utilisant les niveaux par défaut pour les paramètres des politiques souhaitables, à l’exception du solde budgétaire et de l’accumulation de réserves corrigés des variations conjoncturelles², fait ressortir une sous-

Tableau 1 du texte. République du Congo : résultats 2023 du modèle de CC par la méthode EBA-lite

	Modèle CC1/	Modèle TCER 1/
	(en % du PIB)	
CC-Réel	6,4	
Contributions conjoncturelles (du modèle) (-)	0,6	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	1,8	
CC ajusté	4,0	
Norme de CC (du modèle) 2/	-1,3	
Ajustements de la norme (-)	0,0	
Norme de CC ajustée	-1,3	
Ecart de CC	5,3	6,1
dont écart de politique relatif	1,3	
Elasticité	-0,4	
Ecart de TCER (en %)	-13,1	-15,0
1/ sur la base de la méthodologie EBA-lite 3.0		
2/ avec ajustement conjoncturel, notamment ajustements de cohérence multilatérale.		
Sources : calculs des services du FMI.		

² L’orientation budgétaire optimale à moyen terme pour le solde budgétaire corrigé des variations conjoncturelles est fixée à 3 % du PIB, pour tenir compte de la nécessité de maintenir la dette publique sur une trajectoire viable. Compte tenu de l’amélioration de la position des avoirs extérieurs depuis les consultations 2021 au titre de l’article IV, la variation souhaitée des réserves est fixée à 1,7 % du PIB (contre 3 % du PIB dans les consultations 2021 au titre de l’article IV), conformément aux paramètres des politiques pour la CEMAC. Les autres paramètres des politiques concernent les dépenses de santé publique fixées à 3,0 % du PIB, l’indice de contrôle des capitaux qui est fixé au niveau par défaut suggéré de 0,35, et le ratio du crédit du secteur privé au PIB fixé à 16,0 % du PIB, ce qui correspond à une légère augmentation des niveaux d’investissement privé, qui à son tour suggère une croissance souhaitable du crédit de 1,3 %.

évaluation de 8,6 points de pourcentage. Cette estimation est inférieure à la sous-évaluation de 29,7 % obtenue dans le cadre des consultations de 2021 au titre de l'article IV, qui était essentiellement due à l'ajustement du compte des transactions courantes aux effets de la pandémie en 2020. La sous-évaluation de 2023 s'explique par un solde des transactions courantes de 6,4 % du PIB, qui est ajusté à la baisse de 0,6 % (pour contributions conjoncturelles) et de 1,8 % (pour catastrophe naturelle), aboutissant ainsi à un solde révisé des transactions courantes de 4 % du PIB. Compte tenu d'une norme de compte courant de -1,3 %, l'écart de compte courant est de 5,3 %, dont 1,3 % s'explique par les écarts de politique. En tenant compte d'une élasticité du compte courant de -0,4 par rapport au taux de change effectif réel, la sous-évaluation implicite est de 13,1 points de pourcentage.

5. La méthode EBA-lite révisée de l'indice du TCER indique une sous-évaluation du TCER de 15,0 %. Selon l'évaluation EBA-lite de l'indice du TCER, la norme de TCER est 4,72 en 2023, par rapport à son niveau réel de 4,57 (tous exprimés en logs), signifiant donc que le TCER du Congo est sous-évalué de 15,0 %, contrairement à une surévaluation de 4,8 % dans l'évaluation de 2021. Les écarts de politique ont été quantitativement très faibles, n'expliquant que 1,7 point de pourcentage de l'écart de TCER³.

Tableau 2 du texte. République du Congo : résultats 2023 du modèle TCERI par la méthode EBA-lite

Ln(TCER) réel	4,57
Norme TCER EBA-Lite	4,72
Ecart TCER	-15,0%
Contribution des écarts de politique	-1,7%
Taux d'intérêt réels	-0,2%
Solde budgétaire corrigé des variations conjor	-0,3%
Kcontrol*(variation des réserves)/PIB	-0,3%
Crédit privé/PIB	-0,3%
Croissance du crédit privé	-0,6%
Contribution des catastrophes naturelles et des coi	0,3%

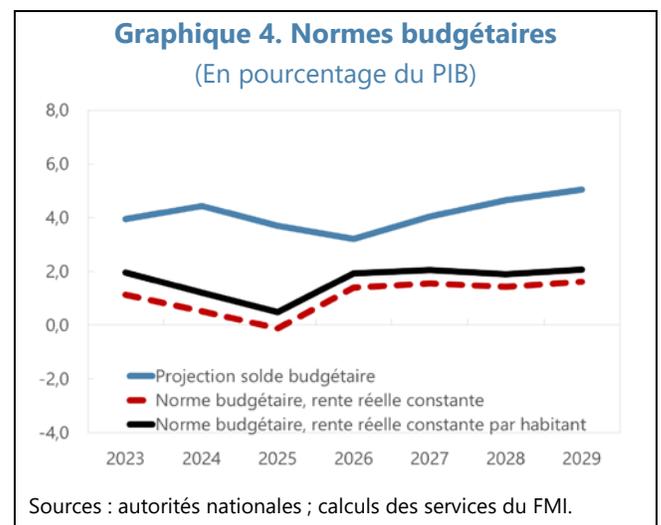
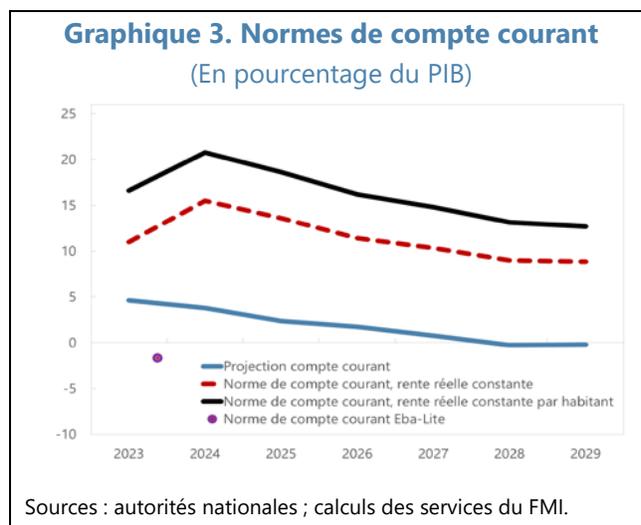
6. Dans la mesure où la méthode EBA-lite ne tient pas compte de l'épuisement des ressources naturelles, les services du FMI ont également analysé les règles d'allocation de la consommation associées à la méthode Bems et de Carvalho Filho (2009). Cette méthode mesure la rente qui peut être déduite de la richesse en ressources naturelles et de la consommation ou l'épargne qui y sont liées. La nature temporaire des recettes issues de ressources non renouvelables exigerait d'épargner davantage et donc d'avoir une norme de compte courant plus élevée, en particulier si la production de ces ressources naturelles suit une trajectoire à la baisse, comme c'est le cas pour le Congo.

7. Les règles d'allocation de la consommation impliquent des normes de compte courant nettement supérieures aux projections actuelles pour le moyen terme. Nous recourons à une

³ Les écarts de politique dans le modèle de TCER par la méthode EBA-lite se rapportent aux écarts entre les valeurs de la position budgétaire cyclique, du taux d'intérêt réel, de la variation des réserves, du crédit privé et de la croissance du crédit privé entre le pays et ses partenaires commerciaux.

méthode dynamique reposant sur les hypothèses suivantes : i) réserves pétrolières prouvées (1,6 milliard de barils) auxquelles s'ajoute l'attente raisonnable de nouvelles découvertes ; ii) un certain effet de la transition démographique qui réduit le taux actuel de croissance de la population à 1,5 % à long terme ; et iii) une interprétation plus large du rendement de la richesse pétrolière en fonction non seulement du taux de rendement des actifs financiers, mais aussi de l'éventuel effet de rendements plus élevés sur les investissements en capital humain et en infrastructures qui pourraient contribuer à diversifier l'économie et à stimuler les exportations (rendement de 9 % selon les services du FMI) ⁴. Ces hypothèses sont conformes à l'analyse précédente du secteur extérieur.

- La norme élevée de compte courant se traduit par un écart plus prononcé du compte courant, qui s'explique par l'hypothèse que les réserves pétrolières seront épuisées dans 20 ans environ et que le pays n'a pas accumulé suffisamment d'avoirs jusqu'à présent.
- Selon ces hypothèses, la norme implicite de compte courant se rapproche d'environ 9 % du PIB à moyen terme avec la règle de rente réelle constante, ce qui se traduit par un écart de compte courant d'environ -7 % du PIB et une surévaluation de 17 %.
- L'excédent budgétaire actuel de 5,8 % du PIB en 2023 est supérieur à la norme d'épargne budgétaire de 1,5 % du PIB. À moyen terme, la projection de solde budgétaire est en moyenne supérieure d'environ 2,5 % du PIB à la norme budgétaire, dans la mesure où l'épargne budgétaire du Congo est supérieure à ce qu'implique une règle de l'hypothèse du revenu permanent ⁵.



8. Compte tenu du vaste éventail d'estimations entre les méthodes EBA-lite et Bems et de Carvalho Filho, une évaluation de la viabilité extérieure impose de recourir au jugement.

⁴ Un taux de rendement de la richesse pétrolière plus faible et plus prudent entraînerait des écarts de compte courant encore plus prononcés.

⁵ Ce résultat peut être actualisé si l'on tient compte de l'incertitude sur le niveau de la dette publique, compte tenu de la prévalence de faiblesses dans la gestion des finances publiques, de l'incertitude concernant le coût de la résolution des arriérés nationaux, notamment les arriérés sociaux.

Même si les résultats de la méthode EBA-Lite semblent indiquer une sous-évaluation du taux de change effectif réel du Congo, les méthodes de Bems et de Carvalho Filho, conçues pour tenir compte des particularités des pays exportateurs de ressources naturelles épuisables, indiquent que le Congo consomme davantage que la valeur de rente de sa richesse en ressources naturelles.

9. En tenant compte de l'équilibre des risques et aux incertitudes pesant sur les évaluations du secteur extérieur du modèle, il pourrait être souhaitable d'adopter une méthode prudente qui incorpore le risque que la position extérieure soit plus faible que celle justifiée par les fondamentaux. Compte tenu de la position extérieure globale (PEG) très négative du Congo, de ses problèmes récurrents de gestion de la dette extérieure, des faibles niveaux de réserves extérieures imputées, de la forte volatilité de ses recettes d'exportation, de l'épuisement des réserves pétrolières et de l'évaluation de la viabilité de la dette indiquant un risque de surendettement, il est souhaitable que les décideurs fassent preuve de prudence et tiennent compte des risques que la position extérieure soit plus faible que ne le justifient les fondamentaux. Les mesures stratégiques appuyées par l'accord au titre de la FEC, notamment le rééquilibrage budgétaire, les améliorations de la gestion de la dette, la résolution des arriérés intérieurs et les réformes en matière de gouvernance, de lutte contre la corruption et de transparence sont susceptibles d'améliorer l'environnement des affaires, d'attirer des flux de capitaux étrangers pérennes et de stimuler la compétitivité des exportations non traditionnelles, entraînant ainsi une amélioration de la position extérieure du pays (document de la série des questions générales 4).

10. Les lacunes des statistiques du secteur extérieur empêchent d'évaluer la position extérieure globale nette (PEGN) et les flux de capitaux. Les statistiques relatives à la balance des paiements du Congo présentent des lacunes considérables qui nuisent à leur utilité dans la surveillance et l'évaluation du secteur extérieur.

Bibliographie

Bems, R., and I. Carvalho, 2009, "Exchange Rate Assessments: Methodologies for Oil Exporting Countries," IMF Working Paper 09/281.

IMF, 2013, "The External Balance Assessment (EBA) Methodology," IMF Working Paper No. 13/272.

Annexe IV. Principales recommandations issues des consultations de 2021 au titre de l'article IV

	Recommandations	État d'avancement de leur mise en œuvre
Croissance diversifiée et durable et adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer les infrastructures de transport, d'irrigation, de protection contre les inondations, d'approvisionnement en eau, d'assainissement et de télécommunications. Accroître le recours à l'énergie solaire, éolienne ou géothermique pour l'électrification rurale. 	<p>Partiellement mise en œuvre. Dans le prolongement du plan national de développement du Congo, les investissements dans les principales infrastructures se poursuivent. La marge de manœuvre budgétaire limitée et les problèmes liés au déploiement des ressources allouées ont toutefois entraîné des retards fréquents dans la réalisation des projets. Les mesures visant à diversifier le bouquet énergétique du Congo ont commencé à bénéficier de l'installation de nouvelles capacités solaires (Impfondo, 2023).</p>
Accroissement des recettes, dépenses sociales et en infrastructures, et remboursement des arriérés intérieurs	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer la suppression progressive des exonérations fiscales et exiger des transferts électroniques dans la renégociation des concessions pétrolières. Réduire les dépenses courantes non prioritaires : réformes des transferts et des subventions, rationalisation de la masse salariale. Améliorer les dépenses sociales et leur efficacité en mettant l'accent sur les dépenses de santé et d'éducation. Accroître les recettes : rationalisation des exonérations de TVA et réduction des tarifs de TVA, taxes d'accise conformes aux lignes directrices de la CEMAC, recouvrement des arriérés d'impôts, suppression progressive des exonérations de l'impôt sur les sociétés. 	<p>Partiellement mise en œuvre. Les réformes des prix des carburants ont permis de stabiliser les subventions des carburants en 2023 - malgré le quasi-doublement des prix du pétrole - à environ 150 % de leur niveau de 2020, ce qui signifie une réduction considérable des subventions par rapport à 2022. L'accord de 2022 au titre de la FEC a encouragé la priorité sur les dépenses sociales, augmentant les allocations budgétaires à la santé et à l'éducation, mais la discipline d'exécution de ces dépenses sociales reste faible, ce qui met en danger l'atteinte des objectifs de développement social. Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne la suppression progressive de diverses exonérations fiscales et douanières, le recouvrement des arriérés d'impôts, la mise en conformité des droits d'accises avec les règles de la CEMAC et le paiement des dividendes des entreprises publiques, mais d'autres mesures, telles que la suppression complète des exonérations accordées dans le cadre du plan de résilience, sont encore nécessaires.</p>

	Recommandations	État d'avancement de leur mise en œuvre
Facteurs de vulnérabilité du budget et de la dette	<ul style="list-style-type: none"> Finaliser la nouvelle stratégie d'apurement des arriérés intérieurs. Régler les arriérés bilatéraux et commerciaux extérieurs ne relevant pas de l'ISSD, à l'exception de ceux qui font actuellement l'objet d'un litige. Travailler avec les partenaires en vue de reprendre le financement budgétaire et d'augmenter le financement concessionnel des projets. Améliorer la gestion des investissements publics, compte tenu notamment des considérables besoins en matière de dépenses d'infrastructure. Adopter une stratégie exhaustive de gestion de la dette à moyen terme. 	<p>Partiellement mise en œuvre. La quasi-totalité des arriérés extérieurs hors ISSD à fin 2020 ont été réglés, essentiellement grâce au remboursement de la dette restructurée envers les négociants en pétrole, ramenant les arriérés respectifs de 730 milliards de FCFA à 2,3 milliards de FCFA au début du mois de juin 2024. Malgré ces efforts considérables de remboursement, la détection récurrente d'éventuels éléments de dette sociale et commerciale a conduit à une augmentation des arriérés intérieurs de 442 milliards de FCFA pour atteindre 1 733 milliards de FCFA, alors qu'une stratégie de résolution des arriérés intérieurs est en place depuis la mi-2023. Grâce à l'accord 2022 au titre de la FEC, l'appui budgétaire a repris et le financement concessionnel des projets a plus que doublé depuis fin 2020. Les pratiques de gestion de l'investissement public se sont en principe améliorées, les critères de sélection des projets applicables - notamment les considérations climatiques - ayant été publiés et des progrès ayant été réalisés en matière de numérisation. Une stratégie exhaustive de gestion de la dette à moyen terme a été adoptée, mais n'a pas encore été mise en opération.</p>
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Remédier aux obstacles aux réformes de la gestion des finances publiques : passer au SIGFIP ; réorganiser le ministère des finances, améliorer le compte unique du Trésor, élaborer un cadre pour les partenariats public-privé (PPP). Publier les principaux rapports de gestion des finances publiques : audit des coûts de production du pétrole, rapport d'audit pour la CEC, rapports de l'IGF et du CNC. Appliquer la transparence dans la passation des marchés publics et dans l'utilisation des fonds publics et des flux financiers des ressources et du soutien liés à la pandémie. Mettre en œuvre les réformes récentes, en affectant, par exemple, des ressources suffisantes. 	<p>Partiellement mise en œuvre. La transition vers le SIGFIP est presque achevée et le ministère des finances a été restructuré, la réorganisation en cours de la CCA étant terminée. Bien que l'architecture du compte unique du Trésor soit établie, le passage à son utilisation exclusive pour les transactions budgétaires se poursuit. Un cadre juridique et réglementaire pour les PPP a été mis en place en 2022. La publication régulière des rapports de l'IGF et du CNC est toujours en suspens. Les rapports d'audit de la SNPC et de la CORAF sont publiés. D'autres réformes en matière de transparence et leur mise en œuvre sont en cours.</p>

	Recommandations	État d'avancement de leur mise en œuvre
Accès au financement, compétitivité	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la compétitivité extérieure en supprimant les barrières commerciales et en améliorant l'exécution des contrats, les procédures d'insolvabilité et la protection des investisseurs. • Améliorer l'accès au financement. 	<p>Partiellement mise en œuvre. La compétitivité, notamment extérieure, a bénéficié de la numérisation du registre public des sociétés et d'un inventaire des impôts et taxes applicables aux entreprises. Les mesures se poursuivent pour continuer de réduire les coûts administratifs pour le secteur privé, notamment les coûts du commerce transfrontalier.</p> <p>La fourniture de services financiers aux groupes peu desservis a été favorisée par un élargissement des fondements juridiques, notamment des règles sur l'enregistrement des titres immobiliers, des procédures d'enregistrement pour les entités de crédit et de microcrédit, et de l'affacturage et du crédit-bail.</p>

Annexe V. Objectifs de développement durable

Objectif	Indicateur	2023
ODD1 <i>Éliminer la pauvreté</i>	Indice numérique de pauvreté à 2,15 dollars par jour (en %, PPP 2017)	37.7
	Indice numérique de pauvreté à 3,65 dollars par jour (en %, PPP 2017)	59.3
ODD2 <i>Éliminer la faim</i>	Prévalence de sous-nutrition (en % de la population) ¹	31.6
ODD3 <i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous</i>	Taux de mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes) ¹	282.4
	Espérance de vie à la naissance (en nombre d'années) ²	64.7
ODD4 <i>Assurer à tous une éducation de qualité</i>	Taux d'achèvement du primaire, total (en % d'un groupe d'âge correspondant) ³	65.2
	Taux d'alphabétisme, total adulte (en % du nombre de personnes de 15 ans et plus) ⁴	82.4
ODD5 <i>Parvenir à l'égalité des sexes</i>	Proportion de sièges détenus par des femmes dans les parlements nationaux (en %) ⁴	11.3
ODD6 <i>Garantir l'accès de tous aux services d'alimentation en eau et en assainissement¹</i>	Population utilisant au moins les services de base d'eau potable (en %)	73.8
	Population utilisant au moins les services de base d'assainissement (en %)	20.5
ODD7 <i>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques abordables et fiables¹</i>	Population ayant accès à l'électricité (en %)	49.5
ODD8 <i>Promouvoir un travail décent pour tous et une croissance économique soutenue</i>	Croissance du PIB par habitant (annuelle, en %) ⁵	1.5
	Adultes détenteurs d'un compte auprès d'une banque ou d'une autre institution financière ou ayant un fournisseur de services de banque mobile (en % du nombre de personnes de 15 ans et plus) ⁴	47.1
ODD9 <i>Bâtir une infrastructure résiliente, une industrialisation durable, et encourager l'innovation</i>	Population rurale ayant accès à une route praticable toute l'année (en %) ⁵	30.6
	Population utilisant internet (en %) ⁶	8.7
	Abonnements réseau mobile à haut débit (pour 100 personnes) ⁴	15.8
ODD10 <i>Réduire les inégalités</i>	Coefficient de Gini ⁵	48.9
ODD11 <i>Garantir des villes et des communautés durables⁶</i>	Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis (en % du total)	44.2
	Population ayant aisément accès aux transports publics ³	44.0
ODD12 <i>Promouvoir des modes de consommation et de production durables</i>	Emissions de CO ₂ issues de la consommation de carburants liquides (kt) ⁷	2321.2
	Emissions d'azote à partir des activités de production (kg/habitant)	6.6
ODD13 <i>Lutter contre le changement climatique⁴</i>	Emissions de CO ₂ issues de la combustion de combustibles fossiles et de la production de ciment (tonnes de CO ₂ par habitant)	1.3
	Emissions de CO ₂ intégrées dans les exportations de combustibles fossiles (kg/habitant)	5020.4
ODD14 <i>Assurer la préservation des ressources marines³</i>	Indice de santé des océans : score de propreté des eaux, de 0 (pas propre) à 100 (très propre)	51.9
ODD 15 <i>Assurer la préservation des écosystèmes terrestres</i>	Déboisement permanent (% de zone forestière, moyenne sur 5 ans) ⁴	0.1
	Indice de la liste rouge de survie des espèces (0 pire – 1 mieux)	1.0
ODD16 <i>Promouvoir la paix, la justice, et des institutions efficaces</i>	Indice de perception de la corruption (0 pire–100 mieux) ³	21.0
	Indice de liberté de la presse (0 mieux–100pire)	60.4
	Enfants obligés de travailler (% de la population de 5 à 14 ans) ⁸	14.1
ODD17 <i>Renforcer les partenariats pour atteindre les objectifs¹</i>	Dépenses publiques en matière de santé et d'éducation (% du PIB)	6.4

Source : Indices et tableaux de bord des objectifs de développement durable, indicateurs de développement de la Banque mondiale.

¹ 2020

² 2019

³ 2018

⁴ 2021

⁵ 2022

⁶ 2017

⁷ 2016

⁸ 2015

Annexe VI. Questions relatives aux données

1. République du Congo : évaluation de la pertinence des données pour la surveillance

Cote d'adéquation des données 1/							
C							
Résultats du questionnaire 2/							
Évaluation	Comptes nationaux	Prix	Statistiques de finances publiques	Statistiques du secteur extérieur	Statistiques monétaires et financières	Cohérence intersectorielle	Cote médiane
	C	B	B	C	B	C	C
Résultats détaillés du questionnaire							
Caractéristiques de la qualité des données							
Couverture	B	B	B	C	B		
Granularité 3/	C		B	C	B		
			C		C		
Cohérence			C	C		C	
Fréquence et actualité	C	B	B	C	B		
<p>Note : Lorsque le questionnaire ne comprend pas de question sur un aspect particulier de la qualité des données d'un secteur, la cellule correspondante est vide.</p> <p>1/ L'évaluation globale de l'adéquation des données est fondée sur l'évaluation que font les services du FMI de la possibilité d'utiliser les données du pays dans leurs analyses et pour la formulation de conseils stratégiques, en tenant compte des caractéristiques particulières du pays.</p> <p>2/ L'évaluation globale et les évaluations sectorielles dont les résultats figurent sur la carte thermique sont fondées sur un questionnaire et un système de notation normalisés (voir le document du FMI <i>Review of the Framework for Data Adequacy Assessment for Surveillance</i>, janvier 2024, annexe I).</p> <p>3/ La cellule du haut de la colonne Statistiques des finances publiques fait état de l'évaluation par les services du FMI de la granularité des données publiées sur les activités de l'administration publique, tandis que la cellule du bas indique la granularité des statistiques de la dette publique. La cellule du haut de la colonne Statistiques monétaires et financières fait état de l'évaluation par les services du FMI de la granularité des statistiques monétaires et financières publiées, tandis que la cellule du bas indique la granularité des indicateurs de solidité financière.</p>							
A	Les données communiquées au FMI sont adéquates aux fins de la surveillance.						
B	Les données communiquées au FMI présentent quelques lacunes mais sont globalement adéquates aux fins de la surveillance.						
C	Les données communiquées au FMI présentent quelques lacunes qui nuisent quelque peu à la surveillance.						
D	Les données communiquées au FMI présentent de sérieuses lacunes qui nuisent considérablement à la surveillance.						
<p>Éléments justifiant l'évaluation des services du FMI. La communication de données est adéquate, mais des lacunes persistent dans les statistiques (secteur extérieur, comptes nationaux, monétaires et budgétaires) en lien avec le déficit de capacités. Le manque de granularité, de cohérence et de couverture des données budgétaires crée des incertitudes dans l'évaluation des niveaux de la dette publique et de la viabilité de la dette. Le retard dans la communication des données relatives aux comptes nationaux et au secteur extérieur complique l'évaluation de la stabilité du secteur réel et du secteur extérieur. Le défaut de cohérence intersectorielle pose des problèmes de consolidation. Tous ces éléments peuvent avoir une incidence sur la qualité des politiques recommandées.</p>							
<p>Évolution depuis la dernière consultation au titre de l'article IV. La granularité des statistiques budgétaires communiquées au FMI a légèrement augmenté dans le TOFE transmis, en particulier en ce qui concerne les détails sur les postes de dépenses sociales.</p>							
<p>Mesures correctives et priorités en matière de développement des capacités. Les autorités considèrent qu'il est possible d'améliorer la qualité, la régularité et la fréquence de la transmission des données. Elles prévoient de suivre les recommandations de l'assistance technique du FMI sur la manière de remédier aux retards dans la production des données sur les prix à la consommation et aux problèmes de qualité dans les statistiques budgétaires, du secteur extérieur et des comptes nationaux. Les autorités observent des problèmes d'adéquation des capacités actuelles et souhaiteraient bénéficier d'une assistance technique supplémentaire, mais n'ont jusqu'à présent communiqué aucune demande spécifique en la matière. La mission ne relève aucune mesure corrective à prendre.</p>							
<p>Utilisation de données ou d'estimations différentes de celles des statistiques officielles figurant dans la consultation au titre de l'article IV. S.O.</p>							
<p>Autres lacunes de données. Les données sur la répartition du revenu et de la richesse pourraient étayer une analyse plus détaillée des inégalités et de</p>							

2. République du Congo : initiatives en matière de normes de données

La République du Congo participe au système général de diffusion des données amélioré (SGDD-a) depuis novembre 2003 pour publier des métadonnées et des plans de développement statistique mais n'a pas encore lancé de page de données nationales récapitulatives (PDNR) pour la diffusion de ses données macroéconomiques et financières.

3. République du Congo : tableau des indicateurs communs exigés pour la surveillance

Au 4 juin 2024

	Communication de données au FMI				Publication dans le cadre des initiatives du FMI en matière de normes de données au moyen d'une page nationale de données récapitulatives			
	Date de la dernière observation	Date de réception	Fréquence des données ⁶	Fréquence de communication ⁿ ⁶	Fréquence attendue ^{6,7}	Republic of Congo ⁸	Actualité attendue ^{6,7}	Republic of Congo ⁸
Taux de change	3-Jun-24	4-Jun-24	D	D	D		NA	
Actifs et passifs des réserves de change des autorités monétaires ¹	Dec-23	Dec-23	M	Q	M		1M	
Monnaie centrale/base monétaire	Dec-23	Feb-24	M	Q	M		2M	
Monnaie au sens large	Dec-23	Feb-24	M	Q	M		1Q	
Bilan de la Banque centrale	Dec-23	Feb-24	M	Q	M		2M	
Bilan consolidé du système bancaire	Dec-23	Feb-24	M	Q	M		1Q	
Taux d'intérêt ²	3-Jun-24	4-Jun-24	D	D	M		NA	
Indice des prix à la consommation	Dec-23	Feb-24	M	M	M		2M	
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ —Administrations publiques ⁴	Dec-23	Feb-24	Q	Q	A		3Q	
Recettes, dépenses, solde et composition du financement ³ —Administration centrale	Dec-23	Feb-24	Q	Q	Q		1Q	
Encours de la dette contractée ou garantie par l'administration centrale ⁵	Dec-23	Feb-24	Q	Q	Q		2Q	
Solde des transactions extérieures courantes	Dec-22	Feb-24	A	A	Q		1Q	
Exportations et importations de biens et de services	Dec-22	Feb-24	Q	Q	M		12W	
PIB/PNB	Dec-21	Jan-24	A	A	Q		1Q	
Dette extérieure brute	Dec-22	Feb-24	Q	Q	Q		2Q	
Position extérieure globale	Dec-21	Jun-23	A	A	A		3Q	

¹ Comprend les avoirs de réserve cédés en garantie ou autrement grevés, ainsi que les positions nettes sur dérivés.

² Déterminés par le marché et officiels, y compris taux d'escompte, taux du marché monétaire, taux des bons du trésor à court et long terme.

³ Financement extérieur et intérieur, bancaire et non bancaire.

⁴ Les administrations publiques se composent de l'administration centrale (fonds budgétaires et extrabudgétaires et caisses de sécurité sociale), des États fédérés et des administrations locales.

⁵ Y compris la composition par monnaie et par échéance.

⁶ Fréquence et actualité : J = tous les jours ; S = toutes les semaines ou avec un décalage d'une semaine au plus après la date de référence ; M = tous les mois ou avec un décalage d'un mois au plus après la date de référence) ; T = tous les trimestres ou avec un décalage d'un trimestre au plus après la date de référence ; A = tous les ans ; I = irrégulier ; ND = non disponible.

⁷ Fréquence et actualité recommandées en vertu du SGDD amélioré et fréquence et actualité requises en vertu de la NSDD et de la NSDD Plus. Toute option d'assouplissement ou tout plan de transition utilisé conformément à la NSDD ou à la NSDD Plus n'est pas pris en compte. Pour les pays qui ne participent pas aux initiatives du FMI en matière de normalisation des données, la fréquence et l'actualité requises en vertu de la NSDD sont indiquées pour la Nouvelle Zélande et la fréquence et l'actualité recommandées en vertu du SGDD-a sont indiquées pour l'Érythrée, Nauru, le Soudan du Sud et le Turkménistan.

⁸ Sur la base des informations du résumé des observations pour les participants à la NSDD et à la NSDD Plus, et du récapitulatif des pratiques de diffusion pour les participants au SGDD-a, disponibles sur le Tableau d'affichage des normes de diffusion des données du FMI (<https://dsbb.imf.org/>). Pour les pays qui ne participent pas aux initiatives de normalisation des données du FMI, ainsi que pour ceux qui ne disposent pas d'une page nationale récapitulative des données, les entrées sont représentées par "...".

Appendix I. Lettre d'intention

Brazzaville, le 19 juin 2024

Mme Kristalina Georgieva
Directrice générale
Fonds Monétaire International
700 19th Street, N.W.
Washington, D.C. 20431
U.S.A.

Madame la Directrice Générale,

1. Le Gouvernement de la République du Congo poursuit la mise en œuvre de son programme économique et financier soutenu par un accord triennal au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC) du Fonds Monétaire International. Cet accord soutient nos efforts pour permettre à notre pays de répondre à ses besoins en matière de balance des paiements, contribuer à la reconstitution des réserves de change régionales et restaurer les conditions pour une croissance économique plus vigoureuse et inclusive. Notre programme économique et financier avance, conformément aux orientations du Plan National de Développement (PND) 2022-2026 et du programme régional de réforme économique et financière (PREF-CEMAC), alors que notre pays continue de faire face à d'importants défis économiques, sécuritaires et climatiques.
2. Bien que nous restions confrontés à des niveaux d'endettement élevés, nous constatons des progrès dans le rétablissement de notre situation budgétaire avec, par exemple, la maîtrise des dépenses publiques en 2023 qui a facilité une forte consolidation budgétaire en dépit du niveau moins élevé que prévu des recettes pétrolières. Le remboursement des arriérés intérieurs et les investissements soutenus dans les infrastructures continueront de contribuer à relancer la croissance économique, tandis que nous mettons tout en œuvre pour augmenter les dépenses sociales en faveur des plus vulnérables. La reprise économique reste toutefois fragile, de grandes incertitudes pesant sur les perspectives économiques et la pauvreté croissante ayant été exacerbée par l'accélération temporaire de l'inflation l'année précédente, en particulier pour les intrants importés, les denrées alimentaires et les carburants.
3. Dans ce contexte, la performance de notre pays dans le cadre de l'accord triennal au titre de la FEC a été globalement satisfaisante. Tous les critères de réalisation (CR) fixés pour fin décembre 2023 ont été remplis. En raison des faiblesses organisationnelles dans la gestion de la dette, le CR continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté, avec de retards de plus d'un mois dans le paiement du service de la

dette à plusieurs créanciers. Une forte mesure corrective a été prise. Nous avons achevé la réorganisation de la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA), un objectif qui n'a pas été atteint en tant que repère structurel à fin mars 2024, mais qui a ensuite été élevé à une action préalable (AP). En outre, nous avons remboursé les nouveaux arriérés, à l'exception d'une faible part que nous restons déterminés à régler, tout en s'assurant d'un paiement à temps du service de la dette dans l'avenir. Nous avons atteint tous les objectifs indicatifs pour fin décembre 2023, à l'exception des planchers pour les dépenses sociales et les recettes hors hydrocarbures, l'exécution des dépenses sociales et la performance plus faible que prévu des impôts indirects ayant constitué les principaux obstacles.

4. Les progrès en matière de réformes structurelles se poursuivent, avec, à titre d'exemple, la publication des déclarations de conflits d'intérêts des hauts fonctionnaires sur le site web de la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption (AP). Les réformes structurelles ont néanmoins connu des retards en raison de contraintes de capacité dans certaines parties de l'administration. L'opérationnalisation complète du système d'information financière SIGFIP a été reportée ; cependant, une étape importante devant être franchie d'ici la fin du mois de novembre 2024. Entre-temps, les efforts se poursuivent en vue d'élaborer un plan d'action mettant en œuvre les réformes proposées dans le rapport de diagnostic de la gouvernance de 2018, de promulguer de lois fiscales réglementant la TVA sur les hydrocarbures et éliminant les exonérations fiscales respectives, et d'augmenter les dépenses sociales, y compris sur les programmes sociaux de transferts monétaires.
5. Le Mémoire de Politiques Économiques et Financières (MPEF) ci-joint, qui complète celui signé le 29 novembre 2023, décrit la situation économique et financière récente, présente les politiques économiques et financières que le gouvernement entend mettre en œuvre au cours de la période 2023-2024 et définit les critères quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels jusqu'à fin novembre 2024. Les décaissements au titre de l'accord seront conditionnés au respect des critères de réalisation, des repères structurels et des actions préalables indiqués dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 du MPEF ci-joint.
6. Nous restons déterminés à coordonner étroitement nos politiques économiques avec celles des autres pays de la CEMAC dans le cadre du programme régional de réformes économiques et financières (REF-CEMAC). Ces réformes visent à créer des opportunités d'emploi et à améliorer le niveau de vie d'une population en croissance rapide, notamment à travers (i) des réformes structurelles profondes pour transformer et diversifier radicalement l'économie de la région, (ii) un soutien continu aux institutions régionales et une réduction de la dépendance des pays de la CEMAC aux matières premières, (iii) une meilleure transparence des finances publiques et des secteurs pétrolier et gazier, (iv) une mobilisation accrue des recettes intérieures, (v) un renforcement de la gouvernance et (vi) des réformes favorisant le développement du

secteur privé.

7. Le gouvernement poursuivra des politiques compatibles avec la stabilité extérieure régionale, ce qui nécessite la reconstitution des réserves de change de la BEAC. Dans ce contexte, le gouvernement soutient les efforts de la BEAC et de la COBAC pour appliquer strictement la nouvelle réglementation de change. Pour atteindre les objectifs de réserves de change, le gouvernement veillera au respect de l'obligation de rapatriement des recettes d'exportation, notamment pétrolières.
8. Compte tenu des réalisations du programme à ce jour et des engagements énoncés dans le MPEF ainsi que des actions préalables convenues, nous demandons (i) une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu sur la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs ; (ii) la modification des critères relatifs au solde primaire hors hydrocarbures de base et au financement intérieur net du gouvernement central pour fin juin 2024, ainsi que les objectifs indicatifs pour fin juin 2024; et (iii) l'achèvement de la revue des assurances de financement et de la cinquième revue, et un décaissement équivalent à 32,4 millions de DTS (soit 20% de notre quote-part). Ce décaissement nous permettra de répondre à nos besoins immédiats et prolongés en matière de balance des paiements et de soutenir notre programme de réformes. Il soutiendra également nos efforts visant à parvenir à une croissance économique plus résiliente et durable et à réduire durablement la pauvreté, tout en renforçant la gouvernance, la transparence et les mesures de lutte contre la corruption.
9. Le gouvernement estime que les politiques énoncées dans le mémorandum de politiques économiques et financières ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs de son programme, mais il prendra toutes les mesures supplémentaires qui pourraient s'avérer appropriées à cette fin. La République du Congo consultera le Fonds sur l'adoption de ces mesures et avant toute révision des politiques contenues dans le MPEF, conformément aux politiques du Fonds en la matière. En outre, le gouvernement autorise le FMI à publier cette lettre et ses pièces jointes, ainsi que le rapport des services du FMI et l'analyse de la viabilité de la dette, une fois que la revue aura été approuvée par le Conseil d'administration du FMI.

Veuillez agréer, Madame la Directrice Générale, l'expression de nos sentiments distingués.

/s/

Jean-Baptiste Ondaye
Ministre de l'Économie et des Finances
Brazzaville, République du Congo

Pièces jointes :

- Mémorandum des Politiques Économiques et Financières (MPEF)
- Protocole d'Accord Technique (PAT)

Pièce jointe I. Mémoire de politiques économiques et financières

Ce mémoire décrit les évolutions économiques récentes, les perspectives pour 2024 et à moyen terme, les objectifs du programme ainsi que les politiques et mesures pour les atteindre.

I. CONTEXTE, TENDANCES ÉCONOMIQUES RÉCENTES ET PERSPECTIVES

1. La reprise économique se poursuit malgré un environnement économique difficile.

- La croissance économique se poursuit à un taux de croissance attendu de 2% en 2023, contre 1,8% en 2022, portée par la bonne tenue globalement des activités hors hydrocarbures. Contrairement aux attentes, la production dans le secteur des hydrocarbures a accusé une baisse de 0,5%, due à des problèmes techniques dans certains champs pétroliers. En 2024, année marquée par le lancement des exportations du gaz liquéfié, la croissance économique devrait se consolider à 2,8%, et atteindrait une moyenne de 3,7% à moyen terme, tirée essentiellement par une bonne performance du secteur hors hydrocarbures.
- L'inflation a augmenté de 3,2% en décembre 2022 à 5,6% en décembre 2023, en raison principalement de la montée des prix des produits non alimentaires. L'inflation alimentaire a, quant à elle, légèrement décéléré. Les pressions inflationnistes devraient se dissiper graduellement, avec un taux d'inflation prévu en baisse à 4% en moyenne en 2024 avant de converger vers l'objectif régional de 3% d'ici 2027.
- L'excédent du compte courant se serait modéré à 6,4% du PIB en 2023, contre 17,7% du PIB en 2022, reflétant une augmentation des importations et la baisse des prix du pétrole. Il devrait poursuivre cette tendance à la baisse en 2024 et à moyen terme, cédant la place à un déficit à partir de 2028, en raison de la modération des exportations pétrolières et de la hausse des importations en lien avec les investissements plus importants attendus dans le secteur hors pétrole.
- Les réserves de change se sont situées à 209 milliards à fin décembre 2023, en baisse de 19% d'une année à l'autre, représentant moins d'un mois d'importations de biens et services. De même, les dépôts du gouvernement à la Banque centrale ont reculé de 62 milliards de FCFA contre une hausse limitée de 19 milliards en 2022. Ce recul s'explique essentiellement par le flux sortant important des avoirs extérieurs de la Banque centrale pour le remboursement du service de la dette extérieure.
- Le système bancaire reste relativement solide, mais fait face à d'importantes vulnérabilités. Ces dernières sont notamment liées au niveau toujours élevé des prêts non performants, malgré leur tendance baissière au cours des trois dernières années, à la lenteur dans la restructuration des banques fragiles, et à l'exposition croissante du système bancaire au risque souverain (paragraphe

10). Parallèlement, le système bancaire demeure peu profond et concentré, la croissance du crédit au secteur privé étant restée modeste à 5% en 2023 et ce, en dépit de l'abondance des liquidités.

2. Après un dérapage en 2022, le déficit primaire de base hors hydrocarbures a été contenu en 2023 à un niveau inférieur aux 614 milliards de FCFA prévus par le programme FEC. Ceci reflète une bonne maîtrise des dépenses primaires et une augmentation des recettes non pétrolières, tirée essentiellement par les impôts directs et les paiements de dividende. En revanche, les droits de douanes ont connu une contreperformance due à un retard dans la suspension des mesures du plan de résilience. L'amélioration de la situation budgétaire devrait se poursuivre en 2024 et à moyen terme grâce à une meilleure mobilisation des recettes intérieures et à une poursuite des efforts en matière de rationalisation des dépenses (voir section II.A).

II. PROGRAMME ÉCONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2024 ET A MOYEN TERME

3. Conformément à notre Plan national de développement, nous restons déterminés à mettre en œuvre un programme économique solide et ambitieux qui sortira le Congo de la fragilité pour aboutir à la résilience. Les crises survenues durant ces dernières années ont pesé sur les revenus et exacerbé la pauvreté. Nous sommes également confrontés à d'autres défis liés aux conséquences immédiates de la guerre en Ukraine, aux répercussions des conflits dans la région de l'Afrique centrale et à travers le monde, aux chocs climatiques plus fréquents et plus intenses, comme en témoigne les récentes inondations, et à la réduction de la demande mondiale de pétrole à long terme. Relever ces défis et sortir de la fragilité nécessitent une transformation économique fondamentale, centrée sur la diversification économique, la bonne gouvernance et la résilience au changement climatique. Cette transformation devrait se traduire par la création de plus d'emplois et une croissance plus forte, plus résiliente et inclusive.

4. À cette fin, le programme du Congo au titre de la FEC continue de s'appuyer sur : (i) le renforcement de la résilience de l'économie face aux chocs négatifs, grâce à l'augmentation des dépenses d'infrastructures et sociales, conformément au Plan national de développement 2022-2026, tout en poursuivant l'assainissement budgétaire par la mobilisation des recettes et la redéfinition des priorités des dépenses ; (ii) des financement extérieurs concessionnels ; (iii) le renforcement de la gestion des investissements et de la dette publics qui, combiné à l'assainissement budgétaire et au paiement des arriérés intérieurs et extérieurs, réduira la vulnérabilité de la dette ; et (iv) la mise en œuvre effective de réformes structurelles du côté de l'offre, dans le domaine de la bonne gouvernance et de la transparence, et en matière de lutte contre la corruption, pour promouvoir une croissance économique durable. Le programme continue d'être soutenu par les politiques au niveau de la région CEMAC, ainsi que nos partenaires techniques et financiers.

A. Politique Budgétaire

La politique budgétaire vise à préserver la viabilité de la dette tout en facilitant les dépenses prioritaires liées à la réduction de la pauvreté et en stimulant la diversification économique, la résilience et la croissance.

5. L'assainissement budgétaire devrait se poursuivre en 2024, conformément au cadrage du programme FEC. Le déficit primaire hors hydrocarbures est projeté à 718 milliards de FCFA (10,1% du PIB hors hydrocarbures). Cette cible budgétaire devrait être atteinte principalement grâce aux mesures suivantes :

- Les récentes réformes de libéralisation graduelle des prix des carburants et de l'élimination des subventions aux entreprises publiques. Le total des transferts liés au pétrole (y compris à la Centrale Électrique du Congo (CEC)), ainsi que les subventions aux transports publics, au kérosène et au gaz butane seront limités à 47 milliards en 2024 tandis que celles destinées à la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC) et à la Congolaise de Raffinage (CORAF) seront entièrement supprimées.
- Cette suppression progressive des subventions aux carburants est conforme au processus de déréglementation des prix des carburants. Dans le cadre de cette réforme, nous avons augmenté les prix de l'essence de 24% en juillet 2023, tout en alignant les prix des carburants payés par tous les fabricants sur au moins ceux facturés à la pompe.¹ Par la suite, nous avons augmenté les prix du gasoil de 25% en novembre 2023. Nous avons demandé une assistance technique du FMI pour analyser la structure actuelle des prix en vue de la rendre plus efficiente et, à terme, mettre en place un mécanisme d'ajustement automatique des prix. Ainsi, les ajustements des prix de détail des carburants et du PED reflèteront pleinement les prix internationaux d'ici fin 2024. Cette réforme sera accompagnée d'une stratégie de communication claire et d'une mise à jour de la formule de tarification du PED pour tenir compte des améliorations de l'efficacité opérationnelle de la CORAF depuis 2016.² Sur la base des transferts passés effectués à la CORAF, nous nous engageons à établir explicitement ce coefficient et à le comparer aux obligations contractuelles (paragraphe 23). Parallèlement, nous nous engageons à accélérer la mise en œuvre des mesures d'atténuation (principalement à travers l'amélioration du service de transport urbain et le soutien aux projets de transferts monétaires) et avons intensifié les efforts de communication pour promouvoir l'acceptation des réformes respectives. En particulier, les subventions aux transports publics, au kérosène et au gaz butane seront maintenues, le réseau routier sera amélioré et l'aide sociale ciblée sera étendue (voir plus bas pour plus de détails).

¹ Nous nous engageons à ne pas accorder de nouvelles subventions sur les produits pétroliers aux secteurs productifs, créant ainsi des différentiels de prix avec ceux à la pompe. Nous veillerons à ce que certains secteurs instaurent également le prix du marché, comme pour le kérosène d'aviation.

² Le contrat de performance entre le gouvernement et la CORAF a fixé initialement un coefficient d'ajustement économique de 25% en 2008, ce qui devait diminuer graduellement. Ce coefficient d'ajustement a été réajusté à travers deux amendements, d'abord à 15% et ensuite à 10% à fin 2017. Dans la pratique, courant 2020 et 2023, les transferts vers la CORAF ont résulté de concertations entre cette dernière et les ministères concernés. Les montants accordés correspondent à un coefficient implicite variable tenant compte du gain d'efficience de la CORAF.

- L'exécution prudente des dépenses en biens et services et la priorisation des dépenses en capital identifiées comme essentielles dans le Plan National de Développement.
- La poursuite de l'augmentation des dépenses sociales et de développement. À ce titre, le budget 2024 va se focaliser sur l'amélioration de l'efficacité, la qualité et la couverture de ces dépenses, tout en encourageant l'innovation :
 - Dans le domaine de l'éducation, nous continuons de nous concentrer sur tous les niveaux du système scolaire, mais nous fournissons gratuitement des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des repas scolaires uniquement pour l'école primaire. Nous continuons d'augmenter le nombre d'établissements d'enseignement ainsi que le recrutement d'enseignants. Les dépenses d'éducation primaire et secondaire devraient atteindre 162 milliards de FCFA (2,3% du PIB hors hydrocarbures) en 2024, en hausse de 12% par rapport au budget révisé de 2023.
 - En ce qui concerne la protection sociale, et afin de soutenir les ménages confrontés aux effets secondaires de l'élimination progressive des subventions sur les prix des carburants et aux niveaux élevés des prix des produits alimentaires, le budget de 2024 prévoit une allocation de 54 milliards de FCFA (0,8% du PIB hors hydrocarbures), contre 76 milliards de FCFA prévu dans le budget de 2023. Cela inclut le Programme National de Filets Sociaux (PNFS) dont la dotation budgétaire en 2024 est de 12 milliards de FCFA et le programme de transferts monétaires. À titre de rappel, nous avons augmenté en 2023 les ressources allouées aux programmes de transfert monétaire dans le cadre des projets Lisungi et Telema (repère structurel non atteint à fin juillet 2023). Le montant des transferts monétaires accordé aux ménages est, en effet, passé de 12,8 milliards de FCFA en 2022 à 17,1 milliards en 2023, soit une augmentation de 33%. Nous allons engager des discussions avec l'AFD pour augmenter la contribution du gouvernement au financement du projet Telema. Le PNFS, de son côté, entend, pour la période 2024–2026, verser des revenus de solidarité et d'insertion à 48 500 ménages (dont 30% dirigés par des femmes) pour les transferts monétaires conditionnels et les transferts monétaires pour les activités génératrices de revenu, des pensions sociales à 6 500 personnes et des aides sociales d'Appoint à 15 000 ménages (dont 60% de ménages dirigés par des femmes) en situation de détresse sociale d'urgence. L'ancrage des programmes sociaux au RSU est devenu nécessaire pour améliorer leur ciblage et leur impact. Nous sommes parvenus à une interopérabilité expérimentale avec les systèmes de communication de l'identification personnelle et de l'état civil. En outre, le projet pilote de paiements mobiles a été une réussite et est en cours d'extension. Nous nous engageons à poursuivre les efforts d'exécution des dépenses sociales, avec notamment des instructions plus fermes données aux ministères concernés pour accélérer les procédures d'ordonnancement. Aussi, nous prévoyons la tenue de rencontres trimestrielles entre le ministère des Finances et les ministères et agences concernés pour un suivi renforcé de l'exécution des dépenses sociales. Pour le premier trimestre 2024, 20% des crédits budgétaires alloués ont été ordonnancés. Le ministère des affaires sociales engagera au moins 6 milliards de FCFA de dépenses au titre du PNFS et le Trésor disponibilise ce montant afin d'assurer l'effectivité des transferts monétaires aux bénéficiaires (repère structurel de fin juillet 2024).

- Les dépenses en capital devraient atteindre 452 milliards de FCFA (6,4% du PIB hors hydrocarbures) en 2024 contre 4,5% du PIB hors hydrocarbures réalisé en 2023. Ces investissements seront financés à hauteur de 47,4% par les partenaires au développement. Les projets de développement prioritaires sont alignés sur le Plan National de Développement 2022–2026. Les secteurs de l'agriculture (y compris l'agroforesterie), des routes, de l'électricité, de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et des transports sont prioritaires. En outre, les efforts visant à construire une base solide pour la transformation structurelle de notre économie conduiront à la poursuite des programmes visant à promouvoir le tourisme, l'industrie, l'économie numérique et les zones économiques spéciales.
- La maîtrise de la masse salariale, notamment en cessant de remplacer automatiquement le personnel retraité (sauf ceux des ministères de la santé, de l'éducation et de la politique sociale) et la restriction des embauches dans le secteur public. Cela se fera en tenant compte du récent relèvement de l'âge de la retraite (variable selon les catégories de personnel), ce qui exercera une pression à la hausse sur la masse salariale.
- Du côté des recettes, nous poursuivons les efforts de mobilisation des recettes fiscales hors hydrocarbures, qui devraient s'accroître de 110 milliards en 2024, portées par les produits de la TVA et des droits de douane. Les nouvelles mesures fiscales introduites, visant à élargir l'assiette fiscale et à rationaliser les dépenses fiscales, comprennent : (i) la levée en octobre 2023 des exonérations de droits de douanes sur les produits alimentaires de base au titre du plan de résilience ; (ii) l'introduction progressive des droits d'accises en conformité avec les dispositions de la CEMAC ; (iii) l'application du Numéro d'Identification Unique (NIU) à toutes les transactions commerciales et financières, ce qui permettrait l'extension de l'assiette fiscale au secteur informel;³ et (iv) la numérisation des procédures fiscales avec notamment la mise en œuvre complète de l'E-TAX et l'interconnexion de l'administration fiscale.
- Par ailleurs, le budget 2024 maintient les mesures d'amélioration des recettes adoptées au cours des trois dernières années, telles que : les paiements électroniques ; l'élargissement de l'assiette fiscale (notamment dans le secteur foncier après la conclusion de l'enquête foncière en 2022) ; la suppression progressive des exonérations d'impôt sur les sociétés en cas de violation des accords d'investissement ; la suppression des exonérations exceptionnelles au cordon douanier; et l'amélioration du recouvrement des arriérés d'impôts et des droits de douane.
 - Le recouvrement des arriérés d'impôts sera réalisé grâce à un inventaire complet de ces arriérés et de l'évaluation de leur probabilité de recouvrement en vue de constituer le cas échéant des provisions. Le comité chargé de cette tâche a également préparé une stratégie de recouvrement. Celle-ci consiste, entre autres, en un programme « d'amnistie fiscale » déjà mis en œuvre. Ce programme annule une partie des arriérés d'impôts existants du contribuable, en échange du paiement du reste en 2023-2024. Depuis la mi-mai 2022, le programme prévoit un

³ Cependant, dans un souci de limiter la pression fiscale pour promouvoir la petite entreprise, l'investissement et la production domestique, nous n'avons pas introduit de nouvelles taxes ou accru les taxes existantes dans la loi de finances 2024.

allègement de 30% sur le montant principal et un allègement de 80% sur les pénalités, en échange d'un paiement dans les six mois. Le recouvrement des arriérés d'impôts devrait atteindre 7 milliards de FCFA en 2024.

- Les procédures efficaces de suivi des arriérés d'impôts et de leur recouvrement systématique ont été mises en place. Nous espérons réduire les retards de paiement des impôts en tirant profit des avantages de la numérisation de l'administration fiscale en cours ainsi que de la chaîne complète des paiements et de leur comptabilisation.
- Des taux de TVA et des droits de douane réduits sur les importations de produits alimentaires de base seront maintenus pour aider la population à faire face au niveau élevé d'inflation alimentaire.
- Pour ce qui est des recettes du secteur des hydrocarbures :
 - La révision du cadre réglementaire de la fiscalité applicable aux opérateurs pétroliers a généré des recettes supplémentaires de 17 milliards de FCFA en 2023.
 - La suppression des exonérations de TVA et de droits de douane pour la SNPC (qui rapporterait 11 milliards de FCFA) et l'imposition par la CORAF de la TVA sur ses ventes (qui rapporterait 12 milliards de FCFA) sont en vigueur. En outre, la SNPC a versé environ 27 milliards de FCFA de dividendes à fin décembre 2023 et devrait verser environ 26 milliards en 2024. L'extension à d'autres entreprises publiques des paiements réguliers de dividendes pourrait générer des recettes supplémentaires.
 - Une partie des recettes pétrolières nettes du service de la dette extérieure attendue pour 2024 financera le budget, mais l'essentiel sera utilisé pour rembourser la dette et les arriérés ainsi que pour constituer des réserves sous forme de dépôts à la BEAC.
- Finalement, nous surveillerons activement les risques budgétaires, notamment ceux liés aux dépassements de dépenses, aux manques à gagner liés aux dépenses fiscales ou à la sous-production pétrolière, ainsi qu'à la situation financière des entreprises publiques. Si ces risques se matérialisent, les mesures d'urgence comprennent la rationalisation des dépenses non essentielles et le ralentissement des dépenses en capital et du paiement des arriérés intérieurs.

6. À moyen terme, l'orientation budgétaire restera ancrée sur la consolidation progressive du solde primaire hors hydrocarbures, qui devrait s'atténuer de 5,5 points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures, soit 4 points de pourcentage du PIB, entre 2024 et 2029. Dans la continuité des mesures entreprises en 2024, cet ajustement budgétaire reposera sur une mobilisation accrue des recettes fiscales, qui devraient progresser de 1,8 points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures entre 2024 et 2029, ainsi que sur une rationalisation des dépenses non prioritaires. En particulier, les transferts liés au pétrole devraient diminuer graduellement de 0,1 point de pourcentage du PIB hors hydrocarbures entre 2024 et 2029. Les recettes du secteur des hydrocarbures, quant à elles, et après une baisse de 1 point de pourcentage du PIB hors

hydrocarbures en 2024, devraient chuter progressivement sur le moyen terme pour atteindre 12,7% en 2029, compte tenu du vieillissement attendu des champs pétroliers. Le maintien d'une position excédentaire du solde primaire global permettra le remboursement à la fois de la dette extérieure et des arriérés intérieurs. Le ratio de la dette publique au PIB devrait diminuer progressivement, passant de 93,6% en 2024 à 61,1% en 2029.

7. À cette fin, nous envisageons de mettre en œuvre les mesures suivantes :

- Améliorer l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures et supprimer les exonérations de TVA correspondantes. À cette fin, un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (y compris les exonérations) a été finalisée. La promulgation ou l'adoption des lois fiscales y afférentes sera achevée d'ici fin septembre 2024 (repère structurel de fin mars 2024 non atteint et proposé d'être reporté à fin septembre 2024), le nouveau décret ayant été préparé et sera adopté une fois que sa conformité aura été approuvée par toutes les parties prenantes. En attendant l'adoption de la nouvelle réglementation de la TVA sur les carburants, nous avons inclus dans les nouvelles structures des prix la TVA applicable au PED et clarifié que les droits de douane s'appliquent sur les importations. Ce processus comprendra également l'inventaire de la TVA actuellement prélevée sur les produits pétroliers et la garantie de son paiement intégral au gouvernement. L'efficacité de l'administration de la TVA sur les carburants sera également améliorée, notamment grâce à l'application de la méthode standard de crédit-facture (basée sur la révision des décrets pertinents d'ici 2025).
- Élaborer un plan d'action pour rationaliser les exonérations fiscales hors hydrocarbures. L'Assistance Technique précédente du FMI estimait que les exonérations de TVA coûtaient au budget au moins 1% du PIB hors hydrocarbures, et que les autres exonérations fiscales coûtaient au moins 3% du PIB hors hydrocarbures. Le plan d'action devrait couvrir l'analyse, la publication et les implications budgétaires de toutes les exonérations fiscales.
- Renforcer le contrôle et le suivi des exonérations, notamment en développant un audit annuel basé sur les risques, en poursuivant la mise à niveau des procédures douanières et en mettant en œuvre un plan de transformation numérique adapté.
- Nous avons assuré le plein fonctionnement de la nouvelle direction en charge de la collecte des revenus des services et du portefeuille depuis fin décembre 2023. Avec l'aide de la Banque mondiale, nous allons entamer un dialogue avec tous les intervenants de la chaîne de dédouanement pour aboutir à une pleine opérationnalisation du guichet unique à fin décembre 2024.
- Continuer à augmenter les droits d'accises : sur le tabac de 17,5% en 2022 à 22,5% en 2023 et 30% d'ici fin 2027 ; sur les boissons alcoolisées de 12,5% en 2022 à 17,5% en 2023 et 25% d'ici 2027. Ces droits ont été relevés pour les véhicules de 12,5% en 2021 à 15% en 2023. Les droits d'accises sur les articles de luxe restent constants à 25%, conformément aux directives de la CEMAC.
- Prioriser les réformes des entreprises publiques, en particulier pour la CORAF et la CEC, en vue de (i) réduire considérablement les transferts et subventions que la CEC reçoive et supprimer ceux

destinés à la CORAF et ; (ii) accroître la transparence des opérations des entreprises publiques. Nous étudierons les coûts de production de la CORAF et de la CEC et un plan d'action sera mis en place pour accroître leur efficacité (paragraphe 22 et 23).

- Assurer le suivi des risques budgétaires à moyen terme afin de prendre des mesures de contingence pour faire face aux vulnérabilités éventuelles et ce, sur la base de l'analyse élargie que le gouvernement a effectué sur la situation financière des unités gouvernementales décentralisées (principalement les collectivités locales) et de toutes les entreprises publiques – y compris les banques publiques (où l'État est l'actionnaire majoritaire).

8. Le remboursement des échéances de la dette extérieure se poursuit malgré quelques difficultés opérationnelles. Le service de la dette extérieure, incluant les paiements d'intérêts, connaîtra notamment une chute de 5,6 points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures sur la période 2024-2029. Depuis la conclusion de la quatrième revue de l'accord FEC (Rapport pays du FMI 24/2), nous avons accumulé 28,5 milliards de FCFA d'arriérés extérieurs, mais avons régularisé 27,6 milliards au début de juin 2024. Nous restons engagés à régler rapidement les nouveaux arriérés restants, y compris ceux envers la Libye, pour lesquels le remboursement n'a pas pu transiter par le système de paiement pour des raisons indépendantes de notre volonté. Nous avons déployé des efforts pour améliorer notre communication interne, afin d'éviter une récurrence de ces arriérés. Le groupe de travail, créé en mars 2023, qui comprend le Cabinet du Ministre de l'Economie et des Finances, la Caisse Congolaise d'Amortissement (CCA), la Banque Centrale et le Trésor, a été remanié avec des membres ayant plus de pouvoir décisionnel. Ce comité fonctionne à travers la tenue de réunions mensuelles présidées par le directeur du cabinet du ministère des finances. Au cours de ces réunions, la CCA présente l'état mensuel du service de la dette à échéance et émet les ordres de paiement qui sont transmis au Trésor. Ce dernier établit les ordres de virement qui sont transmis à la Banque centrale et celle-ci procède à l'exécution des virements. Un suivi est effectué par les administrations qui interviennent dans le circuit de la dépense, notamment la CCA, le Trésor et la Banque centrale. La réorganisation de la CCA a été finalisée (paragraphe 19). Nous avons également réglé les arriérés envers les fournisseurs commerciaux sauf un et sommes engagés dans le règlement des arriérés dus au dernier créancier commercial restant et nous continuons à négocier de bonne foi pour obtenir une restructuration. Le gouvernement réaffirme sa détermination à éviter toute nouvelle accumulation d'arriérés extérieurs. Par ailleurs, nous envisageons de : (i) mettre en place un sous-compte dédié au sein du Compte Unique du Trésor (CUT) à la BEAC ; (ii) discuter avec les partenaires au développement (BAD, AFD et Banque Mondiale) des mesures pour s'assurer que leurs décaissements soient effectués dans les délais prévus ; et (iii) veiller à ce que les dépenses soient exécutées conformément aux règles régissant la bonne gestion des finances publiques, en vue de mettre un terme à la pratique des marchés publics hors budget (paragraphe 12). Nous poursuivons nos efforts, y compris devant les tribunaux, pour trouver des solutions mettant fin aux litiges relatifs à certaines dettes extérieures, dans le but de lever toutes les incertitudes concernant le niveau de notre dette publique. La convention concernant le CUT pour tous les pays de la CEMAC n'a pas encore été signée et est soumise à l'approbation des services juridiques de la BEAC. Cette approbation, toujours en attente, est indispensable pour la mise en œuvre du CUT au Congo.

9. Parallèlement, nous continuons de réaliser des progrès notables dans le remboursement des arriérés intérieurs, en maintenant l'objectif de rembourser la majorité d'ici 2031. L'encours des arriérés intérieurs est estimé à 1733 milliards de FCFA (26% du PIB hors hydrocarbures) à fin 2023. Nous avons remboursé près de 450 milliards de FCFA (6,8% du PIB hors hydrocarbures) durant la même période. Nous sommes en bonne voie pour atteindre l'objectif de cette année 2024 de rembourser 204 milliards d'arriérés. Nous comptons rembourser tous nos arriérés, sur la base de la nouvelle stratégie de remboursement pluriannuelle adoptée en septembre 2023. Il s'agit de prioriser : (i) le paiement des dettes commerciales pour lesquelles il existe un accord, sans décote ; (ii) le paiement des arriérés sociaux, sans décote ; et (iii) le paiement des arriérés commerciaux intérieurs, pour lesquels des décotes seront appliquées sur la base de trois modalités en fonction des montants dus et du moment où le paiement est attendu. Conformément au décret fixant les modalités de remboursement des arriérés intérieurs, le gouvernement a procédé en mars 2024, au paiement de toutes les créances commerciales validées inférieures à 10 millions de FCFA. La deuxième étape consistera, suivant le décret fixant les modalités de remboursement des arriérés intérieurs, à choisir, au plus tard le 30 juin 2024, l'une des trois options de décote proposée. Nous mettons tout en œuvre afin d'éviter la survenue de nouveaux stocks d'arriérés et stabiliser le stock de la dette. Notamment, nous accélérons les audits d'arriérés des années précédentes et avons fait une revue complète de la dette sociale et des passifs éventuels. Concernant les arriérés intérieurs, nous recensons 211 milliards de FCFA en cours d'audits, dont 32,5 milliards en matière de dette sociale. Nous avons aussi entrepris des mesures de prévention. Pour éviter de nouveaux arriérés sur les cotisations sociales, nous nous engageons à partir du budget 2024 à : (i) une meilleure budgétisation de la masse salariale afin d'inclure tous les éléments afférents aux cotisations sociales et de nous assurer que les paiements soient effectifs et reversés aux caisses de retraite des agents de l'Etat; (ii) nous assurer par des contrôles que les démembrements de l'Etat sont à jour sur les cotisations sociales; (iii) effectuer un recensement annuel des dettes sociales (en particulier les arriérés sur cotisations sociales) suivant l'approche utilisée pour les dettes commerciales soumises à la CCA (résultat des recensements sur l'année n-1 disponible à l'année n). Par ailleurs, en vue d'une meilleure maîtrise de la dette intérieure, nous veillerons à une utilisation stricte des certificats nominatifs d'obligations, et à informer la CCA avant toute nouvelle émission pour leur inclusion dans la dette domestique de l'année en cours.

10. Les risques pesant sur l'orientation de la politique budgétaire émanent essentiellement de la volatilité des prix du pétrole ainsi que de la disponibilité et du coût de financement sur les marchés financiers intérieurs et régionaux. Le risque de chocs négatifs sur les prix du pétrole pourrait, toutefois, être atténué par le service de la dette envers les deux plus grands créanciers commerciaux extérieurs. Concernant le financement sur le marché régional, l'émission des dettes publiques par le gouvernement a augmenté significativement au cours des cinq dernières années. Le Congo s'est, en effet, classé en tête en termes d'émission de dette au cours de l'année écoulée par rapport aux autres pays de la région, avec une part de plus de 1/3 du total des émissions sur le marché régional. Toutefois, certaines pratiques, comme l'imprévisibilité des émissions, le manque de communication avec les investisseurs et la fixation des taux de coupon en dehors du marché, continuent d'affecter la capacité du Trésor à mobiliser ses ressources de manière efficace et à moindre coût.

B. Investissement public et gestion de la dette

11. Le gouvernement s'engage à améliorer la gestion des investissements publics, ce qui est fondamental pour améliorer l'efficacité des dépenses publiques. À cette fin, la budgétisation des investissements publics conformément à l'autorisation d'engagement et au crédit de paiement sera formellement introduite et étendue à tous les ministères. Ainsi, sa mise en œuvre complète sera alignée sur celle du budget programme, dont le démarrage est prévu en 2025. Pour rationaliser les allocations budgétaires, les projets sans études de faisabilité achevées à fin 2023 n'ont pas été inclus dans le budget 2024.

12. Nous n'exécuterons que des projets qui figurent dans le budget. À cette fin, nous avons développé un modèle complet pour les plans de passation des marchés publics consolidés et sectoriels. Nous avons travaillé en étroite collaboration avec des experts du FMI et de la Banque mondiale pour assurer une bonne coordination entre les départements (y compris les services informatiques) dans l'élaboration et la mise en œuvre de ce modèle. Le modèle a été déployé auprès des ministères et agences pilotes (dont les ministères de l'Éducation et de la Santé) au troisième trimestre 2022 et le modèle renseigné a été mis en correspondance avec le budget 2023 (pour les ministères pilotes) à la fin de l'année 2022. La loi de finances pour 2023 stipule explicitement que les passations de marchés ne peuvent pas avoir lieu en dehors du modèle des ministères pilotes, à l'exception des articles d'urgence qui sont approuvés par le ministre des Finances avant le lancement du marché. Pour améliorer davantage les pratiques de passation de marchés, nous avons mis en service « la cellule de gestion des marchés publics » dans chaque ministère, pour inclure le point focal en charge des marchés publics, le « secrétariat permanent » et la « commission des marchés publics ». Avec l'appui de la Banque mondiale, le décret n° 2022-1854 du 10-02-2022, modifiant et complétant le décret n° 2009-161 du 20-05-2009 portant organisation et fonctionnement de la cellule de gestion des marchés publics a été publié.

13. Les méthodes actuelles de planification des projets ont été mises à jour et systématisées. Avec le soutien de l'assistance technique du FMI (évaluation de la gestion des investissements publics), nous disposons d'un plan d'investissement public à moyen terme qui priorisera les projets en fonction de considérations telles que le Plan National de Développement 2022-2026, le besoin de diversification économique, les engagements internationaux - tels que les ODD, l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le programme économique régional de la CEMAC - et l'analyse coûts-avantages. Les agents du ministère en charge du plan impliqués dans le processus d'élaboration du budget de l'État ont suivi des formations sur les modèles de priorisation des projets d'investissement public et de certains modules sur le niveau d'intégration des aspects du changement climatique dans la sélection des projets prioritaires d'investissement. Des formations continueront d'être dispensées à notre personnel pour développer sa capacité à préparer et mettre en œuvre le plan d'investissement à moyen terme.

14. Nous continuons d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des investissements publics, en particulier compte tenu des importants besoins en dépenses d'infrastructure. Ici, entre autres efforts, nous avons examiné l'enquête soutenue par la Banque mondiale sur

l'efficacité des projets d'investissement passés sur la base de laquelle, nous avons élaboré un plan d'action visant à améliorer l'efficacité des investissements publics, notamment en facilitant la mise en œuvre des projets en début d'exercice. A titre d'illustration, nous avons élaboré les textes portant sur (i) le cadre général des investissements publics ; (ii) la maturation de projets et (iii) le fonds d'études. A ce jour, le décret n°2024-106 du 25 mars 2024 fixant le cadre général de gestion des investissements publics intégrant les aspects liés au changement climatique a été élaboré et publié. Les textes d'application dudit décret, notamment le texte sur la maturation des projets et le texte qui fixe les modalités de gestion du fonds d'études des projets d'investissement public ainsi que ses annexes opérationnelles, sont en cours de finalisation. Ces textes et documents opérationnels sont réalisés avec l'appui de la Banque mondiale à travers le projet Programme Accéléré de la Gouvernance Institutionnelle et les Réformes (PAGIR).

15. Nous maintiendrons nos efforts en matière de gestion prudente de la dette et de transparence afin de renforcer la viabilité de la dette. Le gouvernement aura exclusivement recours à des prêts extérieurs concessionnels pendant la durée du programme – à l'exception des prêts à échéance prolongée de la Banque mondiale (BIRD) et de tous les prêts d'appui budgétaire identifiés dans le cadre du programme – et cherchera à se refinancer sur les marchés régionaux et nationaux sur les titres précédemment émis et pour couvrir les besoins de liquidité à court terme. Ni le gouvernement central ni les parties agissant en son nom ne contracteront de nouvelle dette extérieure garantie par de futures livraisons de ressources naturelles, y compris de nouveaux accords de préfinancement pétrole contre infrastructures. Nous nous engageons également à poursuivre nos efforts de consolidation budgétaire si de nouvelles dettes ou dettes éventuelles se matérialisaient.

16. Dans ce cadre, nous avons préparé en juillet 2022 une stratégie globale de gestion de la dette pour 2023-2025. Tenant compte des contraintes et exigences de viabilité de la dette et des engagements pris dans le cadre du programme soutenu par la FEC, le gouvernement va reconduire la même stratégie d'autant plus qu'elle couvre la période 2023-2025. Cette stratégie, élaborée avec l'assistance technique du FMI, a été publiée et est en cours de mise en œuvre. Son objectif est de (i) financer les besoins de l'État au coût le plus bas possible, en maintenant les risques d'emprunt à des niveaux acceptables, notamment en donnant la priorité aux prêts concessionnels libellés en euros et à plus longue échéance ; et (ii) contribuer au développement du marché national et régional des titres publics. Le gouvernement privilégie, en effet, les financements extérieurs concessionnels (paragraphe 15). L'État s'appuiera également sur les prêts déjà signés et non encore totalement décaissés. Sur le plan intérieur, l'État poursuivra ses efforts d'allongement des maturités des instruments de marché de la CEMAC en augmentant la part des titres publics à moyen et long terme en vue de réduire le risque de refinancement. Des efforts seront faits pour améliorer la prévisibilité des émissions et renforcer la communication avec les investisseurs (paragraphe 18). Des opérations de profilage de la dette domestique sont aussi envisagées pour réduire les éventuels pics de remboursement et allonger la maturité moyenne du portefeuille.

17. Pour renforcer la crédibilité de la stratégie de gestion de la dette et améliorer la coordination entre les gestionnaires de la dette et les autorités budgétaires, les plans de stratégie de dette à moyen terme et les plans d'emprunt ajoutés au budget et ceux exécutés

doivent être cohérents les uns avec les autres. Le plan d'emprunt comprend des détails (montant nominal de l'emprunt sur la base caisse et échéances) sur l'émission prévue de titres publics, le montant de décaissement prévu pour chaque prêt de projet et le montant estimé de l'appui budgétaire.

18. Afin d'améliorer la gestion des relations avec les investisseurs sur le marché obligataire régional, un cadre de concertation sera formalisé et mis en œuvre avec le réseau des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) du Congo en zone CEMAC. L'objectif principal est de capitaliser sur cette relation privilégiée pour diversifier la base d'investisseurs et viser une meilleure couverture des émissions à moindre coût.

19. Afin de l'arrimer aux standards internationaux, la réorganisation de la CCA a été finalisée (action préalable). Le nouvel organigramme de la CCA a été approuvé par le conseil des ministres (repère structurel, fin décembre 2023). En outre, tous les lois et règlements relatifs à la réorganisation de la CCA ont été adoptés⁴. Le personnel suffisant est en train d'être embauché, les appels à candidature ayant été publiés en vue de la nomination prochaine des directeurs, les formations nécessaires sont en cours, et le nouveau manuel de procédure a été adopté et en cours de mise à jour (repère structurel manqué à fin mars 2024, devenu action préalable). Pour renforcer les capacités du personnel, depuis mars 2023, nous avons commencé à mettre en œuvre un programme de formation avec l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et de la BAD. Ces formations ont couvert le plan de réforme de la gestion de la dette et les règles et procédures des prêts de la BAD. Ces améliorations seront cruciales pour renforcer les opérations de gestion de la dette (y compris les émissions de titres publics), le suivi de la dette, la transparence, la gestion des risques du portefeuille et la responsabilité. Nous nous engageons à assurer un meilleur partage des informations entre la CCA, le Trésor et la BEAC.

20. Nous avons réalisé des progrès importants dans l'amélioration du suivi et de la transparence de la dette :

- Nous nous efforçons de publier régulièrement des statistiques mensuelles sur la dette de l'État sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances. Nous avons publié le bulletin trimestriel sur les statistiques de la dette (repère structurel de fin mars 2024), incluant des informations sur l'encours de la dette publique et les flux de financement ainsi que sur leurs services respectifs et composition par créancier. Pour les entreprises publiques, un arrêté ministériel a été pris fin novembre 2021, enjoignant aux 10 plus grandes entreprises publiques de fournir des données sur leur dette garantie et non garantie à la CCA, en décembre et juin de chaque année. Une première série d'informations a été publiée dans le rapport annuel 2021 de la dette publique en mars 2022 sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances. Avec l'Assistance Technique du FMI et de la Banque mondiale, nous avons affiné ces informations et renseigné plus de détails sur la composition de la dette des entreprises publiques dans le rapport annuel 2022. Pour tenir compte

⁴ Le décret portant statut de la CCA a été approuvé en conseil des ministres le 8 mai 2024 et est en attente de publication. Il propose d'améliorer le cadre organisationnel et opérationnel de la CCA et de compléter le dispositif de gestion de la dette publique et des dépôts des divers organismes publics qui y sont confiés.

de ces évolutions, une mise à jour de l'arrêté ministériel et du modèle de rapport des entreprises publiques est prévue. Nous nous engageons également à élargir la portée des statistiques sur la dette à un nombre accru d'entreprises.

- Nous nous engageons à (i) améliorer l'enregistrement des données sur la dette et (ii) continuer à publier sur une base trimestrielle le bulletin sur les statistiques de la dette, tout en améliorant son contenu informationnel. Nous publierons également des projections annuelles de la dette intérieure et extérieure, garantie et non garantie du gouvernement central, des entreprises publiques, des institutions publiques et des autorités locales.

C. Sauvegarde et amélioration de l'utilisation des ressources énergétiques

Le gouvernement est déterminé à poursuivre des réformes majeures dans le secteur de l'énergie, qui sont essentielles à l'amélioration de la gouvernance, à la réduction des passifs conditionnels des entreprises publiques du secteur de l'énergie, à la mobilisation des revenus et à la rationalisation des dépenses. La suppression progressive des subventions explicites aux carburants en 2023–24 soutiendra les recettes grâce à une augmentation des économies et favorisera la transition verte. Une version mise à jour du cadre réglementaire de 2005, basée sur les prix des carburants, sera mise en œuvre et sera assortie des dispositions d'assistance sociale suffisantes pour atténuer l'impact de l'augmentation des prix des carburants sur les groupes vulnérables. La réforme des subventions aux carburants a été et continuera d'être accompagnée d'une stratégie de communication claire pour garantir la sensibilisation du public au fonctionnement du mécanisme des prix. La gouvernance des entreprises publiques du secteur de l'énergie sera davantage renforcée par la publication annuelle des rapports d'audit à l'instar de ceux déjà publiés par la SNPC.

21. Nous élaborons un plan d'action pour la prochaine phase de réformes visant à réduire de manière significative les transferts et les subventions à la CEC. Dans ce sens : (i) les subventions gouvernementales au profit de cette société seront conformes à la loi de finances en respectant les plafonds de crédits retenus dans le cadrage macroéconomique. Elles continueront d'être basées sur des rapports trimestriels sur les dépenses et le chiffre d'affaires de la CEC, y compris les créances sur le secteur de l'énergie. Les subventions implicites seront réduites grâce à l'application stricte de la réglementation ; (ii) le gouvernement a communiqué le niveau des crédits ouverts au titre de la loi de finances 2024 au profit de la CEC en lui exigeant des efforts de gestion ; et (iii) le gouvernement continuera de prendre des mesures fortes pour préserver sa viabilité opérationnelle en réduisant les pertes à court terme et en recouvrant les coûts de production à moyen terme (cette partie du plan sera achevée d'ici fin 2024). Des efforts sont déployés pour améliorer le processus de facturation de l'électricité et la couverture afin de refléter la consommation électrique réelle.

22. S'agissant de la CORAF, le gouvernement s'engage à continuer d'appliquer la mise en œuvre effective du contrat de performance. Au cours du premier trimestre 2024, une revue du contrat de performance a été réalisée et a donné lieu entre autres à une modification de certaines cibles dont une révision à la baisse du coefficient d'ajustement économique qui a été fixé à 8% pour

2024. Aussi, des efforts visant à réduire les coûts de fonctionnement et d'administration de la CORAF sont envisagés, celle-ci ne devant engager que des investissements prudents. La CORAF procédera au paiement intégral du pétrole brut fourni par le gouvernement, qui sera déposé sur le CUT lorsqu'il sera opérationnel. Le brut de l'Etat livré à la CORAF en 2023 a été payé dans le compte du Trésor, et l'effort de paiement va se poursuivre au cours de l'année 2024. Par ailleurs, la CORAF se chargera des ventes de produits pétroliers directement aux sociétés de distribution, ainsi que du recouvrement effectif des recettes issues de ces ventes.

23. En outre, les ministères chargés des finances, du commerce et des hydrocarbures procéderont à un examen trimestriel des paramètres de contrôle du mécanisme de tarification des produits pétroliers raffinés, aligné sur les plans de déréglementation des prix des carburants. Nous envisageons de clarifier la collecte de la TVA sur les produits pétroliers en commençant par les structures des prix. Par ailleurs, (i) aucune exonération de TVA ne sera accordée sur les importations de carburant et (ii) aucune exonération douanière (droit de sortie et redevance informatique) ne sera accordée sur les importations des produits pétroliers. Nous avons collecté 6,2 milliards de TVA sur les produits pétroliers et une mobilisation plus importante est envisagée pour 2024. Nous retraçons dans le TOFE les encaissements du fonds de stabilisation des prix des produits pétroliers. Ce fonds est abondé (i) des crédits du budget de l'Etat, (ii) des excédents entre le prix de vente et le PED et (iii) des revenus de la ligne « contribution à la stabilisation » des structures de prix. Il est débité sur ordre conjoint des ministres en charge des finances et des hydrocarbures. Au 31 décembre 2023, le solde de ce compte a été de 1,2 milliard de FCFA.

24. Le gouvernement va prendre des mesures supplémentaires pour améliorer la transparence et les revenus du secteur des hydrocarbures. Nous avons chargé une société d'audit de renommée internationale de produire des rapports réconciliant les flux pétroliers qui devraient revenir au gouvernement. Plus précisément, le rapprochement concerne la quantité de pétrole que le gouvernement devrait recevoir sur la base des accords de partage de production et la valeur des revenus pétroliers inscrits au budget. Le rapport de rapprochement des flux pétroliers devrait être publié avant fin septembre 2024 et rendu public sur le site du ministère de l'Économie et des Finances. En outre, le gouvernement continuera de publier un tableau répertoriant tous les détenteurs de concessions de ressources naturelles (y compris les concessions minières, forestières et pétrolières). Nous continuerons à entreprendre des audits (menés par des sociétés d'audit de renommée internationale) des coûts pétroliers déclarés par les compagnies pétrolières dans le cadre des contrats de partage de production. Avec le concours de la Banque mondiale, nous avons pris un texte d'application sur les modalités de suivi, de contrôle et de vérification des activités de l'amont du secteur des hydrocarbures qui permet d'améliorer l'efficacité des contrôles des travaux pétroliers et gazières. Les campagnes d'audit, qui obéiront désormais au nouveau décret, vont se poursuivre sur l'ensemble des permis pétroliers en vigueur. Si nécessaire, nous pourrions également demander l'assistance technique du FMI sur les meilleures pratiques en matière de gestion des ressources naturelles.

25. Nous renforcerons également notre cadre institutionnel et notre appareil statistique, pour prendre en compte l'émergence de nouveaux sous-secteurs dans le domaine de

L'énergie. Le Congo dispose d'un fort potentiel gazier qui attire d'importants investissements, dont les exportations ont commencé au cours du mois de février 2024. Nous élaborons le cadre réglementaire régissant les opérations gazières. Le code gazier, qui devra être publié avant fin décembre 2024, a déjà donné lieu au cours du mois d'octobre 2023 à (i) une table ronde avec tous les acteurs du secteur en vue de recueillir des suggestions, (ii) la prise en compte dans la mouture existante des suggestions pertinentes à l'issue de la table ronde, (iii) la transmission au secrétariat général du Gouvernement pour lecture. Au cours du mois de février 2024, des échanges avec des experts de la Banque mondiale pour des commentaires additionnels ont eu lieu. Dans les prochains mois, ce projet de code, sera soumis au conseil des ministres avant d'être transmis au parlement pour analyse et adoption. Notre objectif est de rendre ce cadre aussi équilibré que possible, en préservant les ressources limitées du pays tout en permettant aux nouveaux projets du secteur d'obtenir un retour sur investissement et en contribuant à la durabilité environnementale. Les équipes statistiques nationales travaillent à l'intégration de ce nouveau secteur dans nos comptes nationaux (paragraphe 36). Nous pourrions demander une assistance technique pour améliorer la capacité statistique locale à surveiller les données du secteur gazier.

D. Réformes de la gestion des finances publiques et de la gouvernance

26. Nous continuerons à mettre en œuvre des réformes visant à améliorer la gestion des finances publiques et des risques budgétaires.

- La loi organique n° 32-2023 du 25 octobre 2023 fixant les attributions, l'organisation, la composition et le fonctionnement de la Cour des Comptes et de Discipline Budgétaire (CABD) ainsi que la procédure à suivre ont été publiées au journal officiel ; les textes d'application sont en cours d'élaboration.
- Nous continuons de mettre en œuvre la nouvelle stratégie à moyen terme pour les réformes de la gestion des finances publiques (GFP), qui a été élaborée avec l'assistance technique du FMI. Nous nous concentrerons, à court terme, sur la synchronisation des progrès dans tous les ministères concernés. Le plan d'action complet sur trois ans, qui comprend une feuille de route pour les réformes futures, y compris un calendrier complet d'actions et de réformes, sera mis à jour tous les 18 mois.
- Nous avons élaboré et mis en œuvre un cadre juridique et réglementaire pour les partenariats public-privé (PPP) depuis le 30 décembre 2022, conformément aux meilleures pratiques internationales. Les textes d'application sont en cours d'élaboration.
- Pour améliorer l'exécution budgétaire, conformément à la réglementation de la CEMAC, nous avons opérationnalisé un comité qui assure le suivi, l'actualisation et la coordination de l'application du plan de trésorerie avec le plan d'engagement consolidé et, depuis l'année 2023, avec le plan de passation des marchés, conformément au modèle global préparé avec l'assistance de la Banque mondiale, pour les sept ministères pilotes. Ce comité, qui comprend des représentants du ministère de l'Économie et des Finances et du Ministère du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public, se réunit de manière hebdomadaire pour mettre à jour les plans de trésorerie du Trésor, et

mensuellement sur toutes les autres questions. Nous veillerons également à ce que le plan d'engagement et le plan de trésorerie soient cohérents et que, sous la supervision de la Direction Générale du Budget, tous les ministères fournissent leurs plans de passation des marchés et d'engagement, améliorant ainsi la fiabilité du plan de trésorerie.

- Nous mettrons en œuvre les nouveaux organigrammes des ministères de l'Économie et des Finances, ainsi que celui du Budget, des Comptes Publics et du Portefeuille Public.
- Nous nous engageons à améliorer l'architecture du CUT à la banque centrale. À cet effet, (i) nous avons préparé une liste complète de tous les comptes bancaires commerciaux de l'administration centrale et des organismes publics à fin 2022, en vue de leur clôture (conformément à un plan d'action, qui doit être finalisé au cours de cette année par un comité de pilotage chargé de la mise en œuvre du CUT) après le transfert progressif des dépôts qui y sont associés à la BEAC ; et (ii) nous assurerons le transfert automatique au CUT des recettes des ventes d'exportations pétrolières et de ressources des entités publiques – après la finalisation de l'accord y afférent entre la BEAC et le Trésor (dans le courant de l'année 2024, après validation du projet de convention par les services juridiques de la BEAC, la mise en œuvre du nouveau logiciel de gestion du CUT de la Banque Centrale « AMS/X » étant quant à elle décalée au début 2025). Ces actions, qui font partie de la stratégie de la GFP, devraient conduire à une amélioration des services du Trésor dans sa capacité à gérer les fonds des déposants obligatoires et à une facilitation de la bonne exécution des paiements. Nous veillerons également à ce que : (i) s'ils se trouvent des ressources libres sur le compte séquestre du gouvernement en Chine, elles ne soient pas utilisées à d'autres fins que celles d'être régulièrement rapatriées dans le CUT ; et (ii) toutes les recettes publiques collectées dans le cadre de la formule du prix de détail des carburants seront déposées dans un compte budgétaire transparent et contrôlable au sein du CUT.
- Pour assurer un meilleur suivi des recettes, nous assurerons l'interconnexion complète des systèmes de gestion de l'information utilisés par les bureaux des douanes (SYDONIA), les autorités fiscales (E-Tax) et le Trésor. Concernant l'interface entre E-Tax et SYDONIA, un protocole d'échange de données a été signé entre les deux administrations et une plateforme de consultation est déjà opérationnelle. Les spécifications de la partie Trésorerie ne sont pas encore arrêtées. La plateforme générale sera opérationnelle d'ici fin juin 2024.
- Nous nous engageons à préparer la transition vers la comptabilité d'exercice d'ici fin 2024. Nous avons créé un comité chargé d'établir le bilan d'ouverture et de définir les principales étapes de la mise en place de la comptabilité d'exercice. Ce comité s'est réuni pour la première fois en octobre 2023 et poursuivra ses travaux préparatoires tout au long de 2024.
- La récente évaluation de la gestion des investissements publics climatiques (C-PIMA), réalisée par le FMI, a révélé des faiblesses dans la gestion des investissements publics, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre des projets. Les principaux problèmes sont l'absence de critères clairs pour la sélection des projets et l'absence de dispositions comptables systématiques pour les procédures de mise en œuvre des projets ; la prédominance des appels d'offres limités ; le rationnement fréquent des liquidités ; et l'inefficacité du suivi du projet. Pour commencer à répondre

à ces enjeux, nous avons élaboré et publié en novembre 2023 une liste de critères de sélection (en adéquation avec les recommandations du C-PIMA), incluant une dimension climatique (repère structurel à fin septembre 2023). Aussi, nous avons formalisé une méthodologie standard d'évaluation préalable des projets, prenant également en compte les aspects climatiques, y compris l'analyse des risques (repère structurel à fin décembre 2023), et nous nous engageons également à la mettre en œuvre.

27. Le gouvernement est en train de basculer vers une version améliorée du Système d'Information de Gestion des Finances Publiques (SIGFIP) permettant d'intégrer les réformes structurelles que sont le budget programme et la comptabilité en droits constatés.

Les modules SIGFIP de préparation, d'exécution du budget et de tenue de la comptabilité sont devenus opérationnels fin 2021 mais certaines lacunes sont encore en train d'être comblées, notamment la capacité du système à prendre en compte les autorisations d'engagement d'une part et les crédits de paiement d'autre part. Les retards observés dans la mise en œuvre du SIGFIP sont essentiellement liés à des problèmes de capacité opérationnelle et à des difficultés techniques qui sont en cours de résolution. Compte tenu de ces difficultés, il est proposé que le repère structurel de fin juin 2024 visant à rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de trésorerie, de reporting financier, de trésorerie et d'approvisionnement du SIGFIP soit recentré et sa date d'échéance prolongée. Le nouveau repère structurel portera sur la finalisation des fonctionnalités du SIGFIP liées à la comptabilité d'exercice et à la budgétisation basée sur les programmes à fin novembre 2024. Il s'agit, pour le budget programme, de la distinction entre autorisation d'engagement et crédits de paiement, de la mise en œuvre de la pluri-annualité budgétaire ainsi que de la préparation du Rapport Annuel de Performance (RAP) et du Projet Annuel de Performance (PAP). Pour la comptabilité en droits constatés, il s'agit de la gestion des opérations d'inventaire. De même, le module relatif à la gestion de la trésorerie de l'Etat sera opérationnalisé. Les autorités poursuivront par ailleurs leurs efforts afin d'informatiser au plus vite le plan d'engagement et le plan de passation des marchés publics. L'opérationnalisation du SIGFIP, combinée à l'interconnexion avec d'autres systèmes de gestion de l'information (tels que les systèmes utilisés par les administrations douanières et fiscales, permettra un suivi global de la collecte des recettes publiques (pétrolières et non pétrolières) et de l'exécution des dépenses publiques (la chaîne complète de la dépense, de l'engagement jusqu'au paiement). Pour aider à la mise en œuvre du nouveau système, le FMI a fourni en février 2021 une assistance technique qui a facilité l'élaboration d'un plan d'action lié à la mise en œuvre du SIGFIP. Le gouvernement s'engage à actualiser périodiquement ce plan d'action pour le SIGFIP. En septembre 2023, une autre mission du FMI a fait l'état des lieux de la mise en œuvre de ce plan d'action et a assisté les autorités à informatiser l'élaboration et l'exécution du plan d'engagement qui devrait servir d'outil de pilotage de l'exécution du budget et de prévisibilité de l'exécution des dépenses publiques. En 2024, deux autres missions d'assistance technique du FMI ont permis d'une part de contribuer à l'élaboration d'un cahier des charges visant à la mise en œuvre d'un module de gestion de trésorerie et, d'autre part, d'évaluer la gouvernance du SIGFIP et la capacité de celui-ci à embarquer les réformes liées au budget programme et à la comptabilité en droits constatés. Pour garantir la bonne mise en œuvre du SIGFIP, le gouvernement fournit une infrastructure adéquate (électricité, Internet), met en place des processus de communication régulière entre les départements concernés, propose des formations adaptées aux différents publics

utilisateurs et effectue des tests du nouveau SIGFIP.

E. Gouvernance et lutte contre la corruption

28. Nous reconnaissons que pour réaliser une croissance durable et inclusive de notre économie, il est essentiel que nous continuions à améliorer la gouvernance et la transparence tout en luttant contre la corruption. Le gouvernement a déjà pris des mesures pour remédier aux défaillances de la gouvernance et aux vulnérabilités à la corruption, notamment la publication d'un rapport de diagnostic complet sur la gouvernance et la corruption en 2018, le renforcement de notre architecture juridique anti-corruption et des mesures visant à améliorer la gouvernance dans le secteur pétrolier. Des progrès ont été accomplis dans l'amélioration de l'accès à l'information et de la transparence et l'application effective des lois contribueront à lutter contre les vulnérabilités à la corruption, condition préalable à l'amélioration du climat des affaires. Par exemple, nous avons publié plusieurs rapports annuels de l'Initiative pour la transparence des industries extractives (ITIE), et nous nous engageons à publier le rapport de 2022 d'ici fin 2024 et celui de 2023 d'ici fin 2025.

29. Nous visons à améliorer notre gestion des ressources naturelles et le respect des droits de propriété et droits contractuels ainsi que la transparence dans le secteur. Cela se fera en s'engageant à opérationnaliser les registres publics des licences dans les secteurs minier et forestier. Nous finaliserons l'opérationnalisation et l'intégration des systèmes d'information déjà en place pour le secteur minier et placerons le système intégré dans le domaine public d'ici fin novembre 2024. Nous avons déployé le système opérationnalisant le registre pilote actuel de licences pour l'industrie forestière à toutes les parties concernées à fin janvier 2024 et accorderont l'accès du public au système d'ici juillet 2024 (même si les informations requises pour un registre complet conformément aux exigences de l'ITIE ne seront pas entièrement incluses d'ici là), et intensifieront ensuite les efforts pour combler toutes les lacunes restantes dans les données.

30. Dans le but d'améliorer la gouvernance, nous avons procédé à une évaluation complète de la mise en œuvre des mesures engagées dans le rapport de diagnostic de 2018 sur la gouvernance. Nous avons identifié, avec l'appui du FMI, les axes d'amélioration, notamment ceux liés à l'État de droit et à la transparence, en vue d'élaborer un plan d'action pour 2024 (repère structurel, fin juin 2024). Nous élaborerons également un plan d'action pour renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme (LBC/FT), qui s'appuiera sur les recommandations du rapport d'évaluation mutuelle LBC/FT récemment publié par le Congo.

31. Nous avons amélioré nos réglementations anti-corruption et œuvrons au renforcement de l'État de droit et de l'application effective des lois. Une nouvelle loi anti-corruption a été adoptée par le Parlement en février 2022 et promulguée en mars 2022. Nous nous engageons à ce que la mise en œuvre effective de la nouvelle loi soit une étape essentielle vers le respect de nos obligations au titre de la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC), en particulier en matière de criminalisation des délits de corruption et autres obligations internationales souscrites par le Congo. Notre commission anti-corruption, la Haute Autorité de Lutte contre la Corruption (HALC), est pleinement opérationnelle. Nous nous engageons à garantir sa pleine indépendance,

comme l'exige la loi, et à veiller à ce qu'il bénéficie des dotations budgétaires nécessaires à l'exercice de ses fonctions. Nous publierons les rapports annuels de la HALC sur le site Internet du gouvernement dans les cinq jours suivant leur transmission au gouvernement, à compter de début juillet 2024. Nous veillerons également à ce que des statistiques complètes concernant le travail de la HALC soient publiées trimestriellement sur le site du ministère des Finances. De même, le ministère de la Justice publiera trimestriellement des statistiques sur toutes les inculpations et condamnations pour des délits liés à la corruption. Dans le but d'élaborer un ensemble complet de décisions, le texte intégral de tous les jugements rendus dans des affaires liées à la corruption sera publié dans les 30 jours suivant le jugement.

32. Convaincus de l'importance d'accroître la transparence dans la vie publique, nous avons opérationnalisé le système de gestion des conflits d'intérêts et de publication des déclarations. La loi n° 9-2022 du 11 mars 2022 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption a mis en place un cadre législatif de lutte contre la corruption, intégrant l'ensemble des principes et bonnes pratiques reconnus au niveau international, notamment en matière de prévention et de gestion des conflits d'intérêts. La déclaration de patrimoine faisant partie intégrante de la résolution des conflits d'intérêts, les hauts fonctionnaires sont déjà couverts par ce système.⁵ Nous évaluerons la mise en œuvre du dispositif existant à travers les missions confiées à la HALC, suite à une série de campagnes de sensibilisation. L'opérationnalisation du système de gestion des conflits d'intérêts sera progressive et a été déjà amorcée à travers (i) la soumission des déclarations de conflits d'intérêts, en commençant au moins par les hauts fonctionnaires, et leur publication par la HALC conformément aux dispositions du décret no. 2022-467 (repère structurel manqué à fin avril 2024, devenu une action préalable).

33. Le gouvernement progresse en matière de transparence et de responsabilité

- Nous avons créé, par la loi, la commission chargée de mettre en œuvre la loi sur la transparence, qui constitue les engagements régionaux du Congo en matière de transparence budgétaire. La commission, qui est tenue par la loi d'inclure une représentation de la société civile, est opérationnelle. Nous veillerons à ce que la commission soit dotée des ressources nécessaires pour remplir ses fonctions, principalement pour rendre publiques les informations requises par la loi. Nous veillerons également à ce que toutes les parties de notre administration coopèrent pleinement avec la commission et à ce que la loi sur la transparence soit pleinement mise en œuvre. Toutes les informations devant être rendues publiques en vertu de la loi sur la transparence et seront publiées sur le site Internet du gouvernement d'ici fin juin 2024.
- Nous avons publié sur le [site du Ministère de l'Economie et des Finances](#) : tous les rapports finaux de l'Inspection Générale des Finances (IGF) pour la période 2011-2020 ; tous les rapports

⁵ Un fonctionnaire de haut niveau est un agent public qui détient un mandat législatif, exécutif, administratif ou judiciaire, à titre permanent ou temporaire, rémunéré ou non, y compris tout ressortissant politiquement exposé ou toute personne exerçant une fonction publique au nom d'un organisme public ou une entreprise publique, ou qui assure un service public (voir article 2 de la loi n° 9-2022 du 11 mars relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les délits assimilés).

finaux 2020 de la Commission des comptes nationaux (CCN) ; une liste des entreprises et des établissements publics qui n'ont pas accordé un accès approprié pour la réalisation des audits, ainsi que de ceux qui tardent à remplir leurs obligations financières envers la CCN ; et la liste des entreprises et entités publiques qui ne relèvent pas de la CCN.

- Tous les rapports finalisés par la Cour des Comptes seront publiés d'ici fin décembre 2024 sur le site Internet du gouvernement dans les 30 jours suivant leur finalisation (courdescomptes.cg).

34. Le gouvernement soutient la large diffusion d'informations sur les procédures judiciaires et le fonctionnement des institutions chargées de faire respecter la loi, comme une étape vers une meilleure allocation des ressources et comme convenu dans le rapport de diagnostic de 2018. À cet effet, nous publions sur le site officiel : (i) pour chaque tribunal (magistrat) : le nombre de juges en exercice, le personnel actif et le nombre de postes vacants ; et pour chaque parquet, le nombre de procureurs et de personnel, ainsi que le nombre de postes vacants ; (ii) le nombre de cas liés à la corruption, à la LBC/FT, à l'insolvabilité, aux saisies immobilières et à l'immobilier pour 2015-20 ; et (iii) toutes les décisions de la Cour suprême.

F. Réformes structurelles plus larges

35. L'amélioration de la diversification économique et de l'adaptation au changement climatique sera essentielle pour parvenir à une croissance plus forte, plus inclusive, plus résiliente et créatrice d'emplois. À cette fin, le Plan national de développement 2022-2026 identifie les secteurs prioritaires pour le développement, notamment l'agriculture, l'industrie manufacturière, le tourisme, la numérisation et la promotion immobilière. Notre stratégie est alignée sur les Objectifs de Développement Durable (ODD), les objectifs de l'Agenda 2063 pour le développement de l'Afrique et les recommandations du programme de réforme économique et financière de la CEMAC (PREF-CEMAC) en matière de transformation structurelle des économies nationales au sein de la CEMAC. Pour soutenir nos efforts de diversification, nous prévoyons de renforcer et d'étendre les infrastructures de base et d'améliorer l'environnement des affaires. Les mesures clés visent à :

- Améliorer et étendre les infrastructures de transport, d'irrigation, d'eau et d'assainissement et de télécommunications, dans le but d'augmenter de manière durable la productivité et la création d'emplois dans les domaines présentant un avantage stratégique (agriculture, transformation des aliments, foresterie, produits du bois, TIC) ainsi que dans le secteur manufacturier et les services (tourisme, finance, prestation de services). Cela contribuera également à renforcer la résilience des petites entreprises et des agriculteurs face au changement climatique.
- Améliorer l'accès à l'énergie à un coût abordable, notamment grâce au développement de nouvelles sources d'énergie (notamment pour l'électrification rurale), telles que l'énergie solaire et éolienne.
- Améliorer l'environnement des affaires et la compétitivité extérieure en supprimant les barrières commerciales et en améliorant l'application des contrats, les procédures d'insolvabilité et la

protection des investisseurs. Par exemple, nous avons (i) informatisé et publié le registre des sociétés ; et (ii) publié un inventaire complet des taxes fiscales et parafiscales appliquées aux entreprises formelles et informelles. Le gouvernement a simplifié les procédures et réduit les coûts de création des entreprises à travers la dématérialisation des formalités, la centralisation des formalités au guichet unique des entreprises, la suppression du cautionnement pour les dirigeants de la zone hors CEMAC, et la mise à disposition des actes sous-seing privé pour la constitution des sociétés des personnes sans être obligées de passer par un notaire. A titre d'exemple, le coût des formalités de création d'une entreprise individuelle est passé de 150 mille FCFA à 100 mille FCFA et la création d'une SARL est passé de 3 millions FCFA à 300 mille FCFA (www.acpce.cg). Le gouvernement va : (i) créer un registre immobilier national ; et (ii) réformer les coûts administratifs pour faciliter le commerce transfrontalier. Nous nous engageons également à ne pas appliquer de restrictions à l'importation à des fins de balance des paiements, conformément à la pratique courante dans toutes les politiques du FMI.

36. Nous renforcerons également la résilience du secteur financier et élargirons l'accès au financement, ce qui favorisera la stabilité macroéconomique, la diversification économique et le renforcement de la résilience. Dans le but de favoriser l'accès des populations vulnérables ou exclues des services financiers classiques à une gamme de produits et services financiers adaptés, diversifiés et abordables, une stratégie régionale d'inclusion financière (SRIF) a été mise en place dans la CEMAC couvrant la période 2022-2027. A cet effet, un protocole d'accord a été signé en juillet 2022 entre le Gouvernement et le PNUD pour doter le Congo d'une stratégie nationale d'inclusion financière (SNIF). Dans ce cadre, deux experts ont été recrutés en juin 2023. Par ailleurs, le Gouvernement a adopté deux lois portant respectivement sur l'affacturage et le crédit-bail, en vue d'accroître l'accès au financement des PME. D'autres dispositions réglementaires ont été mises en œuvre, pour une amélioration significative du cadre juridique des affaires. Il s'agit notamment de : i) l'arrêté n°507/MFBPP/CAB fixant les modalités et procédures relatives à l'immatriculation des établissements agréés de crédit, de microfinance et de paiement agréés, exerçant au Congo, ii) du décret instituant le registre national des sûretés mobilières, ainsi que iii) du décret instituant la médiation financière en République du Congo. Le décret portant modalités et conditions d'immatriculation des titres immobiliers est, de son côté, en cours d'élaboration. Le Gouvernement continuera également à renforcer les capacités des systèmes juridiques et judiciaires à traiter les litiges financiers afin de décongestionner les tribunaux des litiges relevant du secteur financier. La stabilité financière bénéficiera de la réduction des prêts non performants à mesure que l'apurement des arriérés intérieurs progressera. Nous continuerons également à surveiller de près les indicateurs de solvabilité et de liquidité du système bancaire et à accélérer les plans de restructuration des banques fragiles.

G. Renforcement des capacités statistiques

37. Le gouvernement continue de donner la priorité à l'amélioration des bases de données statistiques publiques. Le ministère en charge de la statistique met en œuvre un plan, dans le cadre de la Stratégie nationale de développement de la statistique 2022-2026, visant à améliorer les capacités de collecte de données et à assurer la publication régulière de statistiques utiles et de

qualité pour l'élaboration des politiques publiques. Des améliorations considérables ont été apportées à la qualité des statistiques annuelles des comptes nationaux, avec l'assistance du FMI. Nous avons publié les balances des paiements des années 2019 à 2022, ainsi que les comptes nationaux provisoires de 2021. Pour 2021, nous sommes en train de finaliser des estimations après avoir collecté toutes les données, notamment celles des compagnies pétrolières. Les équipes de l'INS travaillent également à l'inclusion du secteur gazier dans les statistiques nationales. Cette inclusion sera effective lors de la rénovation de la nouvelle année de base des comptes nationaux conformes au SCN 2008. L'indice des prix à la consommation a été rebasé et l'INS travaille, avec l'appui des partenaires, sur un mécanisme permanent de production des comptes nationaux trimestriels, en attendant la migration vers le SCN 2008 à l'horizon 2025. En ce qui concerne la démographie, nous avons finalisé le Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH-5) dont les résultats préliminaires ont été rendus publics en décembre 2023. De même, nous procéderons à la validation et la publication du rapport de l'Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages (EHCVM) qui, comme le RGPH-5, a bénéficié de l'appui financier de la Banque Mondiale. En outre, les préparatifs de la troisième Enquête Démographique et de Santé (EDS-III) sont en cours pour une collecte de données sur le terrain courant le second semestre de l'année 2024.

38. Le gouvernement s'engage à poursuivre ses efforts en matière de publication d'indicateurs économiques de base. Les données sur les taux d'inflation mensuels sont accessibles sur les sites Internet du [site du ministère de l'Economie et des Finances](#) et de l'Institut national de la statistique. Certaines statistiques du commerce extérieur sont publiées sur le site Internet de l'Institut national de la statistique. Les statistiques trimestrielles des exonérations de TVA, du service de la dette et de l'encours de la dette seront publiées régulièrement à partir de juin 2024 sur le site Internet du ministère de l'Économie et des Finances, dans un délai de 90 jours à compter de la date de référence de ces statistiques.

H. Financement du programme

39. Notre programme est entièrement financé sur le moyen terme. Nous avons obtenu des engagements de financement fermes de la part de nos partenaires extérieurs – comprenant des assurances fermes pour les 12 prochains mois et de bonnes perspectives sur la durée du programme – pour compléter les financements garantis par la restructuration de la dette extérieure et les financements attendus de la restructuration de la dette intérieure. À moyen terme, nous continuerons de travailler avec nos partenaires pour garantir que nous recevons un financement qui couvrira entièrement le déficit de financement pour le reste du programme.

I. Suivi du programme

40. Le programme est soumis à un suivi semestriel par le Conseil d'administration du FMI, sur la base de critères et indicateurs quantitatifs, de repères structurels et d'actions préalables comme indiqué dans les tableaux 1, 2, 3 et 4 ci-joints. Ces critères et indicateurs sont décrits dans le protocole d'accord technique (PAT) ci-joint, qui définit les critères de réalisation quantitatifs et les exigences en matière de reporting dans le cadre de l'accord FEC. La sixième et dernière revue

semestrielle s'appuiera sur les données et les critères de performance à fin juin 2024 et devrait avoir lieu le 15 octobre 2024 ou après.

41. Compte tenu de la performance globalement satisfaisante de notre programme, nous demandons la modification de certains des critères de performance. Plus spécifiquement, nous demandons la modification des critères de réalisation quantitatifs relatifs au solde primaire de base hors hydrocarbures et au financement intérieur net du gouvernement ainsi que des objectifs indicatifs pour fin juin 2024.

42. Nous renforcerons les mécanismes de suivi interne pour garantir une mise en œuvre solide du programme. Un comité de suivi du programme a été mis en place et un texte réglementaire est en cours d'élaboration pour sa formalisation. Après avoir résolu les difficultés rencontrées, nous avons relancé à partir de fin juin 2024 la publication sur le [site du ministère de l'Economie et des Finances](#) de tableaux contenant des informations sur le suivi et la mise en œuvre du programme, élaborés en concertation avec les services du FMI. Il s'agit notamment des résultats budgétaires trimestriels et des prévisions budgétaires, des taux d'inflation mensuels, ainsi que de l'encours trimestriel de la dette publique et du service de la dette.

Tableau 1. République du Congo : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs, 2023-2024
(En milliards de francs CFA ; cumulé depuis le début de l'année, sauf indication contraire) ¹

Type de critères	Fin juin 2023				Fin sept. 2023				Fin déc. 2023				Fin mars 2024				Fin juin 2024		
	CR Programme	CR modifié Programme	Réalisations	Statut	OI Programme	OI modifié Programme	Réalisations	Statut	CR Programme	CR modifié Programme	Réalisations	Statut	OI Programme	OI modifié Programme	Réalisations ¹⁰	Statut	CR Programme	CR modifié Programme	
Plancher du solde budgétaire primaire de base hors hydrocarbures (excluant les transferts liés au pétrole) ²	CR	-303	-244	-233	Non atteint	-444	-369	-336	Non atteint	-459	-459	-369	Atteint	-132	-147	-	-290	-304	
Objectif ajusté (plancher)			-172			-308	2			-433	0								
Ajustement à la hausse pour des transferts liés au pétrole plus élevés que prévu			0			2				0									
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette plus élevée (plus faible) que prévu et à la hausse pour des recettes d'hydrocarbures plus faibles			72			59				26									
Plafond du financement intérieur net de l'administration centrale	CR	-47	166	127	Atteint	-121	122	86	Atteint	-67	153	158	Atteint	-33	-10	-	6	60	
Objectif ajusté (plafond)			340			181				179									
Ajustement à la baisse (à la hausse) pour une aide extérieure nette et des recettes d'hydrocarbures plus élevées (plus faibles) que prévu			174			59				26									
Plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'administration centrale ⁸	CR	0	0	0	Atteint	0	0	13	Non atteint	0	0	0	Atteint	0	0	28,5	Non atteint	0	0
Plafond sur la nouvelle dette extérieure non concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (millions de SEU) ^{1,4,5,7}	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0
Plafond de la nouvelle dette extérieure contractée par ou au nom de l'administration centrale et garantie par des livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) ¹⁶	CR	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0	0	Atteint	0	0
Plancher pour les revenus hors hydrocarbures	OI	405	415	444	Atteint	632	638	660	Atteint	868	880	875	Non atteint	224	232	-	472	462	
Plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté	OI	181	181	98	Non atteint	322	322	166	Non atteint	402	308	232	Non atteint	85	82	-	165	165	
Plafond des décaissements des prêts extérieurs pour les projets d'investissement	OI	123	121	108	Atteint	176	168	50	Atteint	164	165	62	Atteint	62	58	-	105	109	
Plafond de la nouvelle dette extérieure concessionnelle contractée ou garantie par l'administration centrale (milliards FCFA) ^{4,7}	OI	86	87	82	Atteint	100	102	82	Atteint	143	216	135	Atteint	174	216	-	216	216	
Plancher du remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale	OI	40	53	102	Atteint	90	81	129	Atteint	110	379	450	Atteint	21	20	-	41	68	
Pour mémoire :																			
Recettes d'hydrocarbures ⁸		584	553	655		965	873	811		1195	1205	1201		321	347		681	522	
Aide budgétaire extérieure attendue, nette ⁹		-239	-219	-363		-364	-327	-383		-484	-401	-449		-91	-108		-195	-206	
- Aide à la balance des paiements (FMI-FEC)		83	79	52		83	79	79		105	105	106		0	0		26	26	
- Prêts budgétaires et dons (hors FMI)		88	79	39		127	121	71		194	196	149		38	6		33	32	
Paiements au titre du service de la dette extérieure courante dus après allègement de la dette		328	298	402		491	448	454		678	597	599		129	114		228	238	

¹ Les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs sont définis dans le PAT. Pour le dernier trimestre de 2023 et le premier trimestre de 2024, les colonnes "Programme" indiquées représentent les CR et les OI fixés au moment de la troisième revue de l'accord FEC, tandis que les colonnes "Programme modifié" représentent les modifications approuvées au moment de la quatrième revue. Pour fin juin 2024, les colonnes "Programme" représentent les CR et les OI fixés lors de la quatrième revue, tandis que les colonnes "Programme modifié" représentent les modifications de ces CR et OI proposées lors de la cinquième revue de l'accord FEC.

² Défini comme les recettes intérieures hors hydrocarbures moins les dépenses totales à l'exclusion des paiements d'intérêts, des transferts payés avec le pétrole brut et des investissements financés par l'étranger.

³ Ces plafonds sont fixés à zéro et doivent être respectés en continu à compter de la date d'approbation du programme.

⁴ À l'exclusion de toutes les sources de soutien budgétaire identifiées dans le programme.

⁵ À l'exclusion de tous les types de financement mentionnés au paragraphe 10 du TMU.

⁶ Sous réserve de l'exception permise au paragraphe 11 du TMU.

⁷ Cumulatif à compter de la date d'approbation du programme et sur une base contractuelle conformément à la politique de limites d'endettement du FMI:

<https://www.imf.org/-/media/Files/Publications/PP/2021/English/PPFA2021037.ashx>

⁸ Hors opérations de troc pétrolier pour le règlement des transferts. Depuis 2024, le secteur des hydrocarbures comprend les secteurs du pétrole et du gaz. Avant 2024, le secteur du gaz était à ses débuts et donc négligeable.

⁹ Tel que défini aux paragraphes 18 et 22 du TMU.

¹⁰ Les nouveaux arriérés extérieurs signalés se sont accumulés jusqu'en juin 2024.

Tableau 2. République du Congo : repères structurels 2023–24			
Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Augmenter les ressources disponibles pour les programmes de transferts monétaires (Projets Lisungi et Telema) de 15% par rapport aux montants alloués en 2022, permettant d'augmenter la couverture et le paiement pour les ménages bénéficiaires.	Fin juillet 2023	Non atteint ¹	Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.
Formaliser une méthodologie standard pour l'évaluation préliminaire des projets, prenant en compte les aspects climatiques, y compris l'analyse des risques.	Fin décembre 2023	Atteint	Améliorer la gestion des investissements publics.
Approbation du nouvel organigramme de la CCA par le Conseil des ministres et soumission au Parlement.	Fin décembre 2023	Atteint	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Promulgation de lois fiscales liées à la TVA sur les hydrocarbures, éliminant ainsi les exonérations de TVA. ²	Fin mars 2024	Non atteint	Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Publier le premier bulletin trimestriel sur la dette avec des informations détaillées sur les stocks et les flux du gouvernement central et des entreprises publiques.	Fin mars 2024	Atteint	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.

¹ Les autorités ont transféré une allocation de 4,5 milliards de FCFA en 2023 à l'unité de gestion du programme de transferts monétaires.

² Ce repère n'a pas pu être atteint parce que les autorités ont jugé mieux de refondre le décret de 2005 régissant la structure des prix pour la simplifier et la mettre conforme aux pratiques actuelles. Le projet de décret est finalisé en attente de son approbation par le conseil des ministres. En conséquence, il est proposé que ce repère soit achevé en septembre 2024.

Tableau 2. République du Congo : repères structurels 2023–24 (suite)

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Réorganisation complète de la CCA, ce qui suppose que : i) toutes les lois et règlements nécessaires à la réorganisation aient été adoptés, ii) un personnel suffisant ait été recruté, iii) la formation du personnel nécessaire soit achevée, iv) le manuel de procédures ait été adopté.	Fin mars 2024	Non atteint (devenu une action préalable) ³	Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption.	Fin avril 2024	Non atteint (devenu une action préalable) ⁴	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.
Élaboration d'un plan d'action 2024 pour la mise en œuvre des recommandations restantes du rapport de diagnostic sur la gouvernance de 2018.	Fin juin 2024		Réduire la corruption, améliorer la gouvernance.
Rendre pleinement opérationnels les modules de gestion de trésorerie, de reporting financier, de trésorerie et d'approvisionnement du nouveau logiciel de suivi des dépenses (SIGFIP).	Fin juin 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Tableau 3. République du Congo : nouveaux repères structurels 2024

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Le ministère des affaires sociales engage au moins 6 milliards de FCFA de dépenses au titre du PNFS et le Trésor disponibilise ce montant afin d'assurer l'effectivité des transferts monétaires aux bénéficiaires.	Fin juillet 2024		Réduire la fragilité, maintenir la stabilité sociale, réduire les inégalités et promouvoir l'inclusion sociale.

³ Toutes les lois et règlements ainsi que le manuel de procédures ont été adoptés à temps. Le recrutement du personnel et sa formation sont en cours.

⁴ La campagne de soumission des déclarations des conflits d'intérêt a été clôturée à temps, mais la publication a pris du retard.

Tableau 3. République du Congo : nouveaux repères structurels 2024 (fin)

Mesures	Date cible	Statut	Justification macroéconomique
Promulgation de lois fiscales liées à la TVA sur les hydrocarbures, éliminant ainsi les exonérations de TVA.	Fin septembre 2024		Améliorer l'administration fiscale et soutenir les efforts de mobilisation des recettes intérieures.
Finaliser les fonctionnalités du SIGFIP liées à la comptabilité d'exercice et à la budgétisation basée sur les programmes.	Fin novembre 2024		Améliorer la transparence et la gouvernance et protéger les ressources publiques.

Tableau 4. République du Congo : actions préalables

Mesures	Statut	Justification macroéconomique
Réorganisation complète de la CCA, ce qui suppose que : i) toutes les lois et réglementations nécessaires à la réorganisation aient été adoptées, ii) un personnel suffisant ait été recruté et les directeurs aient été nommés, iii) la formation du personnel nécessaire soit achevée, iv) le manuel de procédures ait été adopté.		Améliorer la transparence et gérer les risques liés à la dette.
Exiger la soumission de déclarations de conflits d'intérêts pour les hauts fonctionnaires au moins, et la publication des déclarations par la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption. ⁵	Atteint	Réduire la corruption, améliorer la gouvernance et protéger les ressources publiques.

⁵ Les déclarations peuvent être consultées sur le site de la Haute Autorité de Lutte Contre la Corruption - République du Congo (halc.cg).

Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

I. INTRODUCTION

1. Ce Protocole d'Accord Technique (PAT) définit les critères de performance quantitatifs et les objectifs indicatifs établis par les autorités congolaises et les services du Fonds Monétaire International (FMI) pour le suivi du programme appuyé par l'accord au titre de la Facilité Élargie de Crédit (FEC). Il détermine également la nature des données et informations à fournir au FMI pour le suivi du programme, ainsi que la périodicité et les délais de transmission de ces données.

2. Les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les dates butoirs sont précisés dans le Tableau 1 du Mémorandum de Politiques Économiques et Financières (MPEF).

II. DEFINITIONS PRINCIPALES

3. **Le gouvernement.** Sauf indication contraire, l'état ou le « gouvernement » est défini comme l'administration centrale de la République du Congo qui comprend tous les organes d'exécution, institutions et toute structure bénéficiant de fonds publics spéciaux dont les compétences sont incluses dans la définition de l'administration centrale du Manuel de Statistiques de Finances Publiques de 2001 (MSFP 2001 ; paragraphes 2.48-50). Cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale et toute autre entité publique ou entité appartenant à l'Etat dont le statut juridique est autonome et dont les opérations ne sont pas incluses dans le Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE).

4. **Sauf indication contraire**, les entités publiques sont définies dans ce PAT comme les sociétés à participation financière publique majoritaire.

5. **Dans le cadre du suivi du programme, des critères de performance (CP) et des objectifs indicatifs (OI) sont fixés.**

Les critères de performance (CP) comprennent :

- Un plancher sur le solde primaire de base hors hydrocarbures ;
- Un plafond sur le financement intérieur net du gouvernement central ;
- Un plafond pour l'accumulation de nouveaux arriérés sur la dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures non-concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;

- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures garanties par les livraisons futures de ressources naturelles (y compris le pétrole) et contractées par le gouvernement central ou pour son compte.

Les objectifs indicatifs (OI) comprennent :

- Un plancher pour les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté ;
- Un plafond pour les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement ;
- Un plafond pour la valeur nominale des nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central ;
- Un plancher sur les recettes hors hydrocarbures ;
- Un plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale.

Outre les critères de performance énumérés au point A, l'accord avec la FEC comprendra les critères de performance standard pour tous les accords du Fonds, à savoir : (i) l'absence ou la non-intensification de restrictions sur les paiements et les transferts pour les transactions internationales courantes ; (ii) la non-introduction ou la modification de pratiques de taux de change multiple; (iii) pas de conclusion d'accords bilatéraux de paiement incompatibles avec l'article VIII des statuts du FMI ; (iv) pas d'imposition ou d'intensification de restrictions à l'importation pour des raisons liées à la balance des paiements. Ces quatre critères de performance feront l'objet d'un suivi permanent.

6. Les CP, les OI et les ajusteurs sont calculés (i) pour 2022, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2022 pour les objectifs et critères de 2022 sauf ceux dans les paragraphes 5A(c), 5A(d), 5A(e) et 5B(c) qui seront à partir de l'approbation de l'accord de la FEC (Tableau 1 du MPEF) ; et (ii) pour 2023 et 2024, en variation cumulée à partir du 1er janvier 2023 et du 1er janvier 2024, respectivement.

A. Critères de performance

7. Le solde primaire de base hors hydrocarbures, et hors transferts liés au pétrole, est calculé comme la différence entre les recettes du Gouvernement, excluant les recettes des hydrocarbures et les dons, et les dépenses totales du Gouvernement hors paiements des intérêts sur la dette extérieure et intérieure, les transferts liés au pétrole, et les dépenses d'investissement financées par des ressources extérieures. Les dépenses du gouvernement incluent les prêts nets et sont définies sur la base des dépenses ordonnancées et prises en charge par le Trésor.

8. Le financement intérieur net au gouvernement central est défini comme l'émission de tout instrument en FCFA à des créanciers intérieurs ou sur les marchés financiers de la

CEMAC, les emprunts auprès de la BEAC (y compris le concours du FMI et l'utilisation des allocations de DTS) et des Etats membres de la CEMAC (sauf BDEAC), la dette contractée dans le cadre de l'apurement des arriérés via le Club de Brazzaville, ou de toute autre dette contractée auprès de ces créanciers.

9. Le financement intérieur net se décompose en financement bancaire net et financement non bancaire net.

- Le *financement bancaire net ou crédit intérieur du gouvernement auprès des banques* se définit comme la variation de la Position Nette du Gouvernement (PNG) vis-à-vis du système bancaire (BEAC et banques commerciales) y compris le remboursement au FMI. Le financement bancaire net au gouvernement est calculé sur la base des données fournies par la BEAC. Ces données devront faire l'objet de réconciliation entre le Trésor et la BEAC mensuellement.
- Le *financement non-bancaire net du gouvernement* inclut : (i) la variation de l'encours des titres d'Etat (bons et obligations du Trésor) émis en FCFA sur le marché financier régional non détenus par le système bancaire congolais ; (ii) l'amortissement de la dette publique intérieure non-bancaire ; et (iii) les recettes de privatisations. Le financement non-bancaire net du gouvernement est calculé mensuellement par le Trésor.

10. Les arriérés de paiement extérieurs de l'État comprennent toutes les obligations échues et non payées du service de la dette extérieure (principal et intérêt) résultant des prêts contractés ou garantis par le gouvernement central, des pénalités et des charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à échéance. Pour les besoins de ce critère de performance, une obligation échue et non payée après 30 jours sera considérée comme un arriéré « programme ». Ce critère de performance s'applique à toute dette correspondante aux critères définis aux paragraphes 19 à 21. Les arriérés qui ne sont pas considérés comme arriérés pour les critères de performance, ou arriérés « hors-programme », sont définis par : (i) les arriérés accumulés sur les obligations du service de la dette extérieure pour lesquelles les autorités ont annoncé publiquement qu'elles sollicitent une restructuration de la dette et pour lesquelles elles ont approché les créanciers ; et/ou (ii) les obligations du service de la dette faisant l'objet de litiges.

11. Pour le plafond relatif à de nouvelles dettes extérieures contractées ou garanties par le gouvernement central (concessionnelles et non-concessionnelles), la dette extérieure est définie comme toute dette contractée ou garantie par le gouvernement central en devises étrangères avec les exceptions suivantes : (i) les dettes commerciales liées à des opérations d'importation et ayant une échéance de moins d'un an, (ii) les opérations de gestion de la dette (OGDs)— définies comme le remboursement ou le refinancement du principal de l'encours de la dette publique extérieure avant ou à leur date d'échéance, où les économies en valeur actualisée découlant des OGDs seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments dons du titre de créance nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts liés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI

(<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>) — qui entraînent une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de l'ensemble de la dette extérieure publique et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique ; (iii) toutes les sources de prêts budgétaires identifiées dans le programme ; et (iv) la dette envers des créanciers dont la résidence/le domicile peut être localisée, auquel cas la définition de la dette extérieure est fondée sur la résidence/le domicile. Pour les objectifs de programme, les prêts de la BDEAC sont considérés comme dette extérieure. La dette extérieure contractée ou garantie par le gouvernement central est dite concessionnelle si à la date à laquelle elle est contractée, contient un élément don d'au moins 35%, calculé comme suit : l'élément don d'une dette est la différence entre sa valeur nominale et sa valeur actuelle (VA), exprimé en pourcentage de la valeur nominale de la dette. La VA de la dette au moment où elle est contractée est calculée en actualisant les flux de paiement futurs du service de la dette.¹ Pour les dettes comprenant un élément don inférieur ou égal à zéro, la VA serait équivalente à la valeur nominale de la dette. Pour les objectifs du programme, toutes les sources d'emprunts contractés auprès de la Banque mondiale (tant l'AID que la BIRD) dont l'élément don est inférieur à 35% ne seront pas incluses dans les calculs du plafond de nouvelles dettes extérieures non concessionnelles. Aux fins du suivi du programme, la dette extérieure est considérée comme contractée ou garantie lorsque toutes les conditions pour son entrée en vigueur sont remplies, y compris l'approbation de l'arrangement par le gouvernement de la République du Congo (le Conseil des ministres) ou les autorités législatives, si nécessaire. La dette garantie fait référence à toute obligation légale explicite incombant au gouvernement de rembourser cette dette en cas de défaillance du débiteur (que les paiements soient en espèces ou en nature).

12. La dette extérieure liée aux ressources naturelles (y compris le pétrole) est une dette extérieure qui est contractée par le gouvernement central ou pour son compte et qui donne au créancier un intérêt sur les ressources naturelles (y compris le pétrole), y compris un intérêt collatéral. Le préfinancement est défini comme une dette liée au pétrole qui est remboursée, en totalité ou en partie, par la vente de pétrole dans l'avenir. Le préfinancement n'inclut pas le prépaiement. Un prépaiement est défini comme un paiement effectué en avance par l'acheteur au titre d'une cargaison spécifique de ressource naturelle. Les opérations de prépaiement doivent être remboursées dans un délai de six mois et, dans tous les cas, dans l'année civile au cours de laquelle elles ont été contractées. Un nouveau préfinancement par ou au nom du gouvernement est strictement interdit dans le cadre du programme. Le refinancement et/ou le report du stock existant de la dette de préfinancement et/ou les échéances ne seraient pas considérés dans le plafond de la valeur nominale de la nouvelle dette extérieure contractée par ou pour le compte de l'administration centrale et garantie par la livraison des ressources naturelles futures (y compris de pétrole), si : (i) la transaction est discutée à l'avance avec les services du FMI ; et (ii) au minimum, entraîne une réduction de la valeur actualisée (économies en valeur actualisée) de la dette extérieure publique globale et/ou une amélioration du profil global du service de la dette extérieure publique. Les économies en valeur actualisée résultant d'une telle opération de gestion de la

¹ Le calcul de la concessionnalité prend en compte tous les aspects de l'accord de dette y compris l'échéance, la période de grâce, la maturité, les commissions d'acompte et les frais de gestions. Le taux d'actualisation utilisé à cette fin est le taux d'actualisation unifié de 5% établi par la décision du Conseil d'Administration no. 15248-(13/97).

dette seront déterminées par un différentiel positif entre les éléments de don de l'instrument de dette nouvellement émis (en tenant compte de tous les coûts associés à l'opération) et de l'instrument de dette qu'il remplace, à l'aide du calculateur de concessionnalité du FMI.

(<https://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator/default.aspx>).

B. Objectifs Indicatifs

13. Les dépenses sociales et de réduction de la pauvreté sont des dépenses publiques des secteurs sociaux prioritaires jugés favorables à la lutte contre la pauvreté. La liste détaillée desdites dépenses est présentée dans le Tableau 1 ci-dessous. Les objectifs indicatifs trimestriels figurent au Tableau 1 du MPEF. Si des coupes supplémentaires de dépenses sont nécessaires, les dépenses sociales prioritaires seront réduites proportionnellement moins que les autres dépenses primaires financées sur ressources intérieures, de façon que leur proportion dans le budget révisé augmente par rapport au budget original.

14. Les décaissements sur prêts extérieurs liés à des projets d'investissement sont un objectif indicatif du programme dont les plafonds sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux décaissements, y compris ceux relatifs à des engagements contractés avant la date d'approbation du programme.

15. Les nouvelles dettes extérieures concessionnelles contractées ou garanties par le gouvernement central dont les montants sont fournis dans le Tableau 1 du MPEF, sont un objectif indicatif du programme. Cet objectif indicatif s'applique aux nouveaux emprunts extérieurs tels que définis au paragraphe 10.

16. Les recettes hors hydrocarbures incluent les recettes (fiscales et non-fiscales) à l'exception des recettes des hydrocarbures définies dans le paragraphe 17 du PAT. La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est enregistrée nette des remboursements de la TVA.

17. Les paiements des arriérés intérieurs de l'État comprennent les arriérés sur toutes les obligations au titre du service de la dette intérieure (principal et intérêts) échues et impayées découlant de prêts arrangés ou garantis par l'administration centrale, les pénalités et les charges d'intérêt découlant de ces prêts non payés à l'échéance et comprennent les arriérés résultant de non-paiements pour les biens et services achetés par le gouvernement. Pour les exigences des critères de performance, les obligations de paiement échues et impayées après 30 jours seront considérées comme des arriérés de « programme » et excluent l'apurement des arriérés par le Club de Brazzaville.

C. Indicateurs pour Mémoire

18. Les recettes des hydrocarbures sont définies comme les recettes nettes du gouvernement provenant de la vente des hydrocarbures, y compris la provision pour investissements diversifiés, les redevances versées par les compagnies opérant dans le secteur des hydrocarbures et la part du gouvernement dans la production des hydrocarbures. Elles excluent toutes les formes de prépaiement, de préfinancement et de troc pétrolier dans le cadre d'accords spéciaux qui confèrent des droits sur la part du gouvernement aux

compagnies pétrolières. Les prévisions de recettes pétrolières tiennent compte du décalage de 45 jours entre la date d'expédition et la date de réception du produit de la vente par le Trésor.

19. L'assistance extérieure nette, telle que définie au paragraphe 22 ci-dessous, est un indicateur pour mémoire du programme. Cette assistance budgétaire qui est également reprise dans le Tableau 1 du MPEF reflète les indications de financement des partenaires extérieurs de la République du Congo.

D. Dette Extérieure

20. Le terme de « **dette** » correspond à la définition qui figure au paragraphe 8 (a) des directives relatives aux limites d'endettement public dans les programmes appuyés par le FMI attaché à la décision No. 15688-(14/107) du Conseil d'Administration adoptée le 5 décembre 2014, mais également aux engagements contractés ou garantis pour lesquels les valeurs n'ont pas été reçues. En vertu de ces directives, la « dette » s'entend comme une obligation directe, donc non contingente, résultant d'un accord contractuel, prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel le débiteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, selon un échéancier déterminé. Ces paiements libéreront le débiteur des engagements contractés en termes de principal ou d'intérêts.

21. La dette peut prendre plusieurs formes, dont notamment : i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit du débiteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur de rembourser ces fonds dans le futur (notamment dépôts, bons, titres obligataires, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement garantis au titre desquels le débiteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant les actifs donnés en garantie à l'acheteur dans le futur (par exemple, accords de rachats ou accords officiels d'échange); ii) crédit-fournisseur, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service; et iii) accords de crédit-bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser une propriété pour des durées généralement plus courtes que la durée de vie des biens concernés mais sans transfert de propriété, dont le titre est conservé par le bailleur. Aux fins de ces directives, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

22. Conformément à la définition de la dette qui précède, toute pénalité, dommages et intérêts accordés par un tribunal à la suite du non-règlement d'une obligation contractuelle est une dette. **Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette** selon la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas de dette.

III. AJUSTEMENT DES CRITÈRES DE PERFORMANCE

23. Les objectifs quantitatifs du programme sont calculés sur la base des montants projetés de (1) l'assistance extérieure nette ; (2) des recettes des hydrocarbures ; et (3) des transferts liés au pétrole. Aux fins du programme, ***l'assistance extérieure nette*** est définie comme la différence entre : a) le cumul des appuis (dons et prêts) budgétaires, de l'impact des allègements de dette accordés par les créanciers extérieurs, et de la variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme » ; et b) le cumul des paiements au titre du service courant de la dette extérieure dû après allègement de la dette, le cas échéant, nets du service des intérêts extérieurs. ***La variation nette des arriérés extérieurs « hors-programme »*** est le cumul des « arriérés extérieurs hors-programme » au titre des échéances du service courant de la dette extérieure, moins le cumul des paiements comptants en vue d'apurer ces arriérés.

24. Le plancher sur le solde primaire de base hors hydrocarbures excluant les transferts liés au pétrole et le plafond pour le financement intérieur net du gouvernement seront ajustés au cas où l'assistance extérieure nette, les recettes des hydrocarbures, et/ou les transferts liés au pétrole diffèrent des montants projetés.

25. Ajustements relatifs à l'assistance extérieure nette, aux recettes des hydrocarbures et aux transferts liés au pétrole :

- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette dépasse les prévisions du programme, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors hydrocarbures sera ajusté à la baisse d'un montant égal à la moitié du surplus (permettant l'utilisation de la moitié de l'excédent pour des dépenses supplémentaires). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la baisse de la moitié du surplus. Une moitié au moins des ressources additionnelles disponibles pour les dépenses devra être utilisée dans les secteurs sociaux (pour les dépenses courantes et/ou de capital) et le reste pour rembourser les arriérés intérieurs. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées dans les secteurs sociaux. Le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la hausse par les ressources supplémentaires utilisées pour payer ces arriérés. Le montant supplémentaire pour le financement intérieur net servira à renforcer les dépôts de l'État auprès de la BEAC. Les seules exceptions à l'application de cet ajustement sont (i) lorsque le financement sous forme de dons pour le programme de transferts sociaux en espèces du gouvernement sur la période 2022-2024 dépasse les projections du programme pour l'année concernée—dans ce cas, si les dépenses de transferts sociaux en espèces augmentent du même montant que le don, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors hydrocarbures pour l'année concernée restera inchangé ; et dans le cas contraire, il sera ajusté à la hausse du montant total de l'excédent avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net et (ii) lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale dépasse les projections—dans ce cas, le plancher pour le solde primaire de base hors hydrocarbures restera inchangé et le plafond du financement intérieur net au gouvernement*

sera ajusté à la baisse du montant total de l'excédent de financement budgétaire de la Banque mondiale.

- *Lorsque les recettes des hydrocarbures dépassent les prévisions du programme*, elles doivent être entièrement épargnées en tant que dépôts de l'État à la BEAC, avec une réduction correspondante du plafond du financement intérieur net.
- *Lorsque les transferts liés au pétrole dépassent les prévisions du programme de plus 30 milliards de FCFA*, le plancher sur le solde primaire de base hors hydrocarbures excluant les transferts liés au pétrole sera ajusté à la hausse par le montant dépassant la valeur programmée des transferts liés au pétrole moins 30 milliards de FCFA. Les coupes dans les dépenses doivent être appliquées prioritairement en dehors des secteurs sociaux. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux.
- *Lorsque le cumul de l'assistance extérieure nette est inférieur aux prévisions du programme*, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors hydrocarbures sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant à la moitié du manque à gagner). Le plafond du financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. En cas de réduction des dépenses sociales et de réduction de la pauvreté, le plancher correspondant sera ajusté à la baisse par des réductions des dépenses dans les secteurs sociaux. En cas de réduction des remboursements des arriérés intérieurs, le plancher de remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse. L'exception à l'application de cet ajustement est lorsque le financement budgétaire de la Banque mondiale est inférieur aux projections—dans ce cas, le plancher pour le solde primaire de base hors hydrocarbures restera inchangé et le plafond pour le financement intérieur net au gouvernement sera ajusté à la hausse du montant total du déficit de financement budgétaire de la Banque mondiale.
- *Lorsque les recettes des hydrocarbures sont inférieures aux projections du programme*, le plancher du solde budgétaire primaire de base hors hydrocarbures sera ajusté à la hausse d'un montant égal à la moitié du manque à gagner (nécessitant un ajustement budgétaire équivalant). Le plafond du financement intérieur net à l'État sera ajusté à la hausse de la moitié du manque à gagner. Les coupes de dépenses correspondant à la moitié du manque à gagner devront se faire prioritairement en dehors des secteurs sociaux et ne peuvent pas être appliquées aux transferts sociaux en espèces. Au minimum, le ratio des dépenses sociales dans les dépenses totales devrait s'améliorer après ces coupes de dépenses. Le plancher des dépenses sociales et de lutte contre la pauvreté sera ajusté à la baisse par des coupes dans les dépenses dans les secteurs sociaux. S'il y a des coupes dans les paiements des arriérés intérieurs, le plancher sur le remboursement des arriérés intérieurs accumulés par l'administration centrale sera ajusté à la baisse.

IV. SUIVI DU PROGRAMME ET EXIGENCES EN MATIERE DE DONNÉES

26. Le suivi des CP, OI et repères structurels fera l'objet d'un rapport d'évaluation trimestriel, qui sera établi par les autorités dans un délai maximum de 45 jours après la fin de chaque trimestre. Les informations concernant la mise en œuvre et/ou l'exécution des repères structurels du programme seront communiquées aux services du FMI dans les deux semaines suivant la date prévue de leur mise en œuvre. L'état de la mise en œuvre des autres mesures structurelles du programme sera également communiqué aux services du FMI dans les mêmes délais.

27. Le Gouvernement communiquera les informations spécifiées au Tableau 2 ci-dessous suivant les délais de communication indiqués. Plus généralement, les autorités communiqueront aux services du FMI toutes les informations nécessaires à un suivi effectif de la mise en œuvre des politiques économiques.

28. Les autorités s'engagent à consulter les services du FMI avant de conclure tout nouvel engagement de dette donnant lieu à des obligations en devises autres que le franc CFA ou à des obligations indexées sur des devises étrangères. Elles informeront les services du FMI de la signature de toute nouvelle dette extérieure ainsi que des conditions de cette dette.

Tableau 1. République du Congo : dépenses sociales dans le budget 2022–24

(en milliards de francs CFA)

Postes	2022			2023			2024		
	LF	Réalizations	Taux d'exécution (%)	LF	Réalizations	Taux d'exécution (%)	T1		Budget 2024
							Réalizations	Taux d'exécution (%)	
Santé de base et lutte contre les maladies	174.3	110.3	63.3	196.6	74.8	38.0	20.1	11.2	179.6
Programme d'acquisition et de gestion des médicaments essentiels et génériques, bilan biologique et réactifs	6.2	4.9	79.0	7.4	12.1	162.7	0.6	7.8	7.3
Programme de la gratuité des médicaments de lutte contre le SIDA, bilan biologique et réactif	18.0	1.8	9.8	17.1	0.8	4.8	0.8	5.3	15.4
Campagne d'éducation et vulgarisation contre le SIDA	0.5	0.7	134.7	0.5	0.3	60.6	0.1	13.7	0.4
Programme de lutte contre le paludisme et les autres maladies	15.1	5.5	36.2	16.5	5.4	32.8	0.7	4.3	17.1
Programme de vaccination élargie	12.9	4.8	37.6	12.8	1.1	8.8	0.6	4.3	12.9
Riposte aux épidémies	17.6	15.2	86.4	14.7	0.8	5.7	0.7	8.1	8.4
Programme de la gratuité de la césarienne	2.4	1.1	45.6	2.5	0.4	14.3	0.1	5.0	2.3
Programme de lutte contre la tuberculose	0.5	1.4	288.3	0.5	0.7	145.1	0.2	44.1	0.4
Programme de lutte contre les maladies non transmissibles, dont la trypanosomiase et l'onchocercose	0.7	0.3	45.6	0.7	0.5	70.1	0.1	15.7	0.7
Revitalisation des districts sanitaires par l'achat des équipements médico-techniques et fonctionnement des hôpitaux et centres de santé	73.0	54.8	75.0	99.2	48.1	48.5	15.9	17.8	89.3
Construction et la réfection des hôpitaux généraux et de base ainsi que des centres de santé dans les villes et les centres ruraux	23.2	14.0	60.5	19.3	0.0	0.0	0.3	1.5	19.9
Santé de la femme et de l'adolescente	4.2	5.8	139.5	5.6	4.6	81.7	0.1	1.8	5.3
Education de base	102.6	55.9	54.5	144.4	87.8	60.9	24.2	14.9	161.9
Construction et la réfection des bâtiments scolaires	6.5	1.7	25.6	10.5	1.2	11.5	0.0	0.0	13.8
Programme de la gratuité des fournitures scolaires, des manuels scolaires et des frais de scolarité ainsi que du matériel didactique au niveau des établissements primaires, secondaire d'enseignement général, technique et professionnel	24.3	15.6	64.3	26.5	16.5	62.1	3.8	14.4	26.3
Programme des cantines scolaires	5.1	3.9	76.2	7.1	4.5	63.2	0.0	0.0	6.3
Renforcement des capacités du système éducatif et de la recherche	27.0	29.4	108.6	62.8	63.0	100.2	13.9	17.5	79.5
Bourses, aides scolaires et universitaires	30.5	4.4	14.4	31.5	2.7	8.6	6.5	24.2	26.8
Programme d'acquisition des tables bancs au niveau des établissements scolaires	0.0	0.0	-	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0
Construction, réhabilitation des infrastructures et équipements universitaires, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique	9.2	1.0	10.9	5.9	0.0	0.0	0.0	0.0	9.2
Infrastructures de désenclavement	52.2	30.6	58.7	58.2	8.6	14.8	0.0	0.0	100.2
Construction et réfection des pistes rurales et agricoles à travers le Programme de Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC)	5.3	9.8	185.2	6.6	0.0	0.0	0.0	0.0	10.0
Entretien des rivières, dragage et balisage	2.7	3.1	116.6	4.9	0.5	10.3	0.0	0.0	6.8
Projets communautaires et revitalisation du tissu villageois	0.7	0.0	0.0	0.0	0.0	-	0.0	-	0.0
Construction et réfection des infrastructures de désenclavement (routes, ponts, ...)	43.5	17.7	40.7	46.7	8.1	17.3	0.0	0.0	83.4
Electricité, eau et assainissement	69.8	59.6	85.3	55.9	27.4	49.0	1.9	3.6	51.9
Programme « eau pour tous » afin de poursuivre l'opération d'adduction d'eau potable dans les centres urbains et ruraux	10.7	7.4	68.8	10.0	2.2	21.6	0.3	4.8	6.5
Construction d'ouvrages électriques pour l'accès des populations à l'énergie	16.7	4.3	26.0	17.6	7.0	40.1	0.3	1.6	21.1
Assainissement des villes avec comme corollaire, le curage des caniveaux et la destruction des gîtes larvaires	42.4	47.9	112.9	28.4	18.2	64.1	1.2	5.1	24.3
Protection sociale et emploi	58.9	21.9	37.2	76.4	28.1	36.9	6.4	12.0	53.6
Actions caritatives et les aides sociales	0.7	0.3	43.7	0.7	0.4	54.7	0.0	4.5	0.7
Insertion et la réinsertion sociale et économique des handicapés et des minorités	0.4	0.3	67.6	0.6	2.3	378.5	0.1	18.3	0.6
Prise en charge des personnes vulnérables et les enfants de la rue	28.1	21.3	75.5	43.4	25.4	58.6	1.5	5.1	28.6
dont : Programme National Des Filets Sociaux	-	-	-	-	-	-	0.0	0.0	12.0
Programme d'appui aux filets sociaux (Projets Lisungui)	0.2	3.5	1920.8	0.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2
Projets Lisungui	14.8	14.8	99.9	17.9	0.0	0.0	0.0	0.0	1.0
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des jeunes en général et particulièrement des jeunes désœuvrés	2.7	0.1	1.9	3.2	0.0	0.6	0.3	25.0	1.2
Mise en œuvre de l'assurance-maladie universelle	26.9	0.0	0.1	28.4	0.0	0.0	4.5	20.1	22.6
Agriculture, pêche et élevage	16.9	10.1	59.9	20.1	8.2	40.9	1.6	12.8	12.7
Programme d'encadrement des maraîchers dans les centres urbains et ruraux	9.9	6.0	60.8	12.3	4.6	37.9	0.0	0.0	5.2
Programme de distribution des semences améliorées	0.5	1.3	241.1	0.8	0.5	59.7	0.2	27.0	0.7
Programme de vulgarisation et de démonstration des techniques agricoles	2.7	2.2	83.0	3.1	2.2	71.8	0.8	26.5	3.0
Programme de démonstration des techniques de l'élevage	3.7	0.5	13.8	3.8	0.8	19.9	0.6	16.6	3.6
Programme de métayage bovin	0.1	0.1	77.7	0.1	0.1	93.6	0.0	26.4	0.1
Promotion de la femme	4.8	2.3	47.9	5.6	1.5	26.8	1.3	23.8	5.4
Question du genre	2.9	1.6	56.3	2.8	1.1	39.4	0.6	20.1	3.0
Auto emploi et la formation aux petits métiers à travers les activités génératrices de revenus au profit des femmes et des jeunes filles mères	2.0	0.7	35.6	2.8	0.4	14.0	0.7	28.6	2.3
TOTAL	479.5	290.7	60.6	557.0	236.4	42.4	55.5	9.8	565.3

Source : Autorités congolaises.

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme

Secteurs	Type de données	Fréquence	Délai de communication
Secteur réel	Indices des prix à la consommation	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Production de pétrole	Mensuelle	Fin du mois + 45 jours
	Statistiques du commerce extérieur (exportations, importations, positions à deux chiffres du SH)	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Estimation des comptes nationaux	Annuelle	Fin de l'année + 3 mois
Finances publiques	Tableau des Opérations Financières de l'État (TOFE)	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Estimation des recettes fiscales de l'État	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	État statistique de synthèse des exonérations fiscales et douanières	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Dépenses pro-pauvres	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation consolidée des soldes du Trésor à payer	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Arriérés intérieurs de l'Administration centrale	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Rapport d'exécution budgétaire	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Dette intérieure	Situation détaillée de la dette intérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée de l'encours des bons du Trésor (BTA) et des nouvelles émissions	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Situation détaillée sur l'encours des prêts et obligations	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts intérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévision détaillée du service de la dette intérieure	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
	Situation des émissions et remboursements des bons et obligations du Trésor	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau sur les détenteurs des bons et obligations du Trésor présentant les montants détenus à la fin de chaque mois par les banques congolaises, les banques de la CEMAC et le secteur non bancaire	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	L'état de la dette et les projections du service de la dette des 10 plus grandes entreprises publiques	Semestrielle	Fin du semestre + 45 jours
	États financiers détaillés des 10 plus grandes entreprises publiques	Annuelle	Fin de l'année + 6 mois
Dette extérieure	Situation détaillée de la dette extérieure	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Détails de tous les nouveaux emprunts extérieurs et garanties	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des nouveaux emprunts	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Tableau des décaissements des prêts contractés avant le programme	Mensuelle	Fin du mois + 30 jours
	Prévisions du service de la dette extérieure	Trimestrielle	Fin du mois + 30 jours
	Contractualisation de nouveaux appuis budgétaires et de prêts-projets pour les deux prochaines années	Trimestrielle	Fin du trimestre + 30 jours

Tableau 2. République du Congo : informations à communiquer pour le suivi du programme (suite et fin)			
	Situation détaillée des engagements extérieurs (garantis ou non par l'Etat) et actifs détenus à l'extérieur par les entreprises publiques et projections du service de la dette	Trimestrielle	Fin du trimestre + 45 jours
Balance des paiements	Balance des paiements provisoire	Annuelle	Fin de l'année +4 mois



RÉPUBLIQUE DU CONGO

24 juin 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI POUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION DE CRITÈRES DE RÉALISATION, DE DÉROGATION POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANNEXE D'INFORMATION

Préparé par

Département Afrique (en consultation avec d'autres départements)

TABLE DES MATIÈRES

RELATIONS AVEC LE FMI	2
RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE	7
RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES	9

RELATIONS AVEC LE FMI

A. Relations financières

(Au 31 janvier 2024)

I. Statut – date d’adhésion : date d’admission : 10 juillet 1963 ; article VIII

II. Compte des ressources générales	Millions de DTS	% de la quote-part
Quote-part	162,00	100,00
Avoirs du FMI en monnaie nationale (taux de change)	141,95	87,62
Position dans la tranche de réserve	20,13	12,43

III. Département des DTS	Millions de DTS	% de l’allocation
Allocation cumulative nette	234,96	100,00
Avoirs	10,57	4,50

IV. Encours des achats et prêts	Millions de DTS	% de la quote-part
Accords FEC	291,60	180,00

V. Accords financiers les plus récents

Type	Date de l’accord	Date d’expiration	Montant approuvé (En millions de DTS)	Montant tiré (En millions de DTS)
FEC	21 janv. 2022	20 janv. 2025	324,00	259,20
FEC	11 juil. 2019	10 avril 2021	324,00	32,40
FEC	8 déc. 2008	4 août 2011	8,46	8,46

VI. Projections des obligations financières envers le FMI

Année	A échoir				
	2024	2025	2026	2027	2028
Principal	0,00	6,48	6,48	19,44	38,88
Charges/intérêt	9,20	9,14	9,14	9,14	9,15
Total	9,20	15,62	15,62	28,58	48,03

Mise en œuvre de l'initiative PPTE

	Cadre renforcé
Engagement de l'aide au titre de l'initiative PPTE	
Date du point de décision	Mars 2006
Aide engagée par l'ensemble des créanciers (En millions de dollars) ¹	1 574,60
<i>Dont</i> : aide du FMI (En millions de dollars)	7,73
(équivalent en millions de DTS)	5,40
Date d'arrivée au point d'achèvement	Janv. 2010
Décaissement de l'aide du FMI (En millions de DTS)	
Montants décaissés en faveur du pays membre	5,40
Aide intérimaire	0,90
Solde au point d'achèvement	4,49
Décaissement supplémentaire de revenus d'intérêts ²	0,86
Total des décaissements	6,26

Note :

Point de décision : point auquel le FMI et la Banque mondiale déterminent si un pays est admissible à une aide au titre de l'initiative PPTE et décident du montant d'aide à engager.

Aide intérimaire : montant décaissé à un pays entre le point de décision et le point d'achèvement, à concurrence de 20 % par an et de 60 % au total de l'aide engagée au point de décision (ou 25 % et 75 %, respectivement, dans des circonstances exceptionnelles).

Point d'achèvement : point auquel un pays reçoit le reliquat de l'aide engagée au point de décision, ainsi qu'un complément au titre des revenus d'intérêts, tel que défini à la note 2 ci-dessus. La date du point d'achèvement dépend de l'application de réformes structurelles clés préalablement convenues (c'est-à-dire du point d'achèvement flottant).

¹ L'aide engagée dans le cadre initial est exprimée en valeur actuelle nette (VAN) au point d'achèvement, tandis que l'aide engagée dans le cadre renforcé est exprimée en VAN au point de décision. Les deux montants ne s'additionnent donc pas.

² Dans le cadre renforcé, un décaissement supplémentaire est effectué au point d'achèvement ; il correspond aux intérêts courus sur le montant engagé au point de décision, mais non décaissé pendant la période intérimaire.

Mise en œuvre de l'initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)

Dette admissible à l'IADM (millions de DTS) ¹	7,86
Financé par : Compte de fiducie de l'IADM	4,79
Reliquat des ressources de l'initiative PPTE	3,07
Allégement de dette par mécanisme (En millions de DTS)	

Dette admissible

Date de prestation	CRG	Fonds fiduciaire RPC	Total
Janvier 2010	Sans objet	7,86	7,86

¹ L'IADM fournit aux pays membres admis à en bénéficier un allégement intégral de leur dette. L'aide sous forme de dons au titre de l'IADM et de l'initiative PPTE porte sur l'intégralité de l'encours de la dette envers le FMI à fin 2004 qui reste exigible au moment où le pays remplit les conditions nécessaires pour en bénéficier.

Mise en œuvre du fonds fiduciaire d'assistance et de riposte aux catastrophes (ARC) : Non pertinent

Évaluation des sauvegardes :

La Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC) est la banque centrale régionale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC). Dans le cadre de la politique du FMI en matière de sauvegardes et conformément au cycle quadriennal d'évaluation des sauvegardes des banques centrales régionales, une évaluation complète des sauvegardes a été réalisée en 2022. L'évaluation de 2022 a noté le maintien de solides dispositions en matière de gouvernance, à la suite des réformes juridiques entreprises en 2017. Même si les dispositions relatives à l'audit externe sont jugées solides, l'évaluation incite à continuer de renforcer les cadres des mécanismes d'audit interne, de gestion des risques, de résilience face aux cyberattaques et de continuité des activités. Une mission de suivi des sauvegardes a eu lieu à la fin de l'année 2023 pour faire le point sur le reste des recommandations de l'évaluation des sauvegardes de 2022, l'évaluation extérieure de la qualité de l'audit interne, et la mise en œuvre en cours du cadre de gouvernance. Les premières recommandations de la mission portent notamment sur l'intégration des nouveaux membres de la haute direction et du conseil d'administration et sur un dispositif de délégation des prises de décision exécutives.

B. Relations non financières

Régime des changes :

Le régime de change de jure et de facto de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) est un régime de parité fixe conventionnelle. La République du Congo est membre de la CEMAC et n'a pas de monnaie légale distincte. La monnaie régionale est le franc CFA, qui est arrimé à l'euro au taux fixe de 655,957 FCFA pour un euro. Le Congo a accepté les obligations de l'article VIII, sections 2(a), 3 et 4, et applique un régime de change ne comportant pas de restrictions aux paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes, ni de pratiques de taux de change multiples.

Consultations au titre de l'article IV :

Selon les dispositions de l'accord en cours au titre de la FEC, les consultations avec le Congo suivent désormais un cycle de 24 mois. Les dernières consultations au titre de l'article IV ont eu lieu en distanciel entre le 14 et le 21 juillet 2021. Le conseil d'administration a conclu ces consultations le 29 juin 2022, lors de l'examen du rapport des services du FMI (voir le rapport N° 22/210 sur le site www.imf.org)

Assistance technique reçue au cours de l'exercice 2024				
Département/ fournisseur	Thème	Objet de la mission	Début	Fin
Département des finances publiques				
AFRITAC CENTRE	Administration douanière	Comparaison des procédures d'importation et d'exportation douanières avec la CEMAC et les normes internationales	6 novembre 2023	17 novembre 2023
AFRITAC CENTRE	Administration douanière	Amélioration des fonctions clés de l'administration douanière	28 avril 2023	30 avril 2024
AFRITAC CENTRE	Administration des recettes	Renforcement des dispositions relatives à l'administration des recettes et à la gouvernance	6 février 2024	8 mars 2024
AFRITAC CENTRE	Administration des recettes	Mise en place d'un inventaire des taxes recouvrées par les douanes en plus des taxes d'accise (expert de longue durée)	11 mars 2024	15 mars 2024
Département des finances publiques	Administration des recettes	Diagnostic des taxes supplémentaires aux taxes d'accise	8 avril 2024	12 avril 2024
Département des finances publiques	Politique des dépenses	Subventions énergétiques ; analyse de la structure des prix des produits pétroliers	15 avril 2024	29 avril 2024
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Exécution et contrôle du budget Expert résident de longue durée	1er mai 2023	30 avril 2024
AFRITAC CENTRE	Gestion des finances publiques	Suivi des cadres macro budgétaires	8 mai 2023	19 mai 2023
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Utilisation de l'outil de gestion de la trésorerie du département des finances publiques	31 mai 2023	7 juin 2023
AFRITAC CENTRE	Gestion des finances publiques	Séminaire sur la budgétisation par programme	24 octobre 2023	28 octobre 2023
AFRITAC CENTRE	Gestion des finances publiques	Apprentissage par les pairs en matière de cadres macro budgétaires	6 novembre 2023	10 novembre 2023
AFRITAC CENTRE	Gestion des finances publiques	Préparation du budget	11 mars 2024	15 mars 2024
AFRITAC CENTRE	Gestion des finances publiques	Module de gestion de trésorerie du logiciel SIGFIP	11 mars 2024	22 mars 2024
AFRITAC CENTRE	Gestion des finances publiques	Renforcement des prévisions des recettes	1 ^{er} avril 2024	12 avril 2024
Département des finances publiques	Gestion des finances publiques	Conformité avec le plan d'amélioration des prévisions des recettes	15 avril 2024	26 avril 2024

Assistance technique reçue au cours de l'exercice 2024 (suite et fin)				
Département/ fournisseur	Thème	Objet de la mission	Début	Fin
AFRITAC CENTRE	Administration fiscale	Fiscalité du secteur pétrolier en aval	7 septembre 2023	21 septembre 2023
Département juridique				
Département juridique	Gouvernance	Loi relative aux conflits d'intérêts (travail bureau expert longue durée)	1er mai 2023	30 avril 2024
Département juridique	Gouvernance	Loi relative aux conflits d'intérêts : suivi des recommandations du rapport de diagnostic sur la gouvernance	1er octobre 2023	28 juin 2024
Département juridique	Gouvernance	Loi relative aux conflits d'intérêts : analyse des aspects liés à l'économie politique (expert de courte durée)	30 novembre 2023	30 avril 2024
Département juridique	Gouvernance	Loi relative aux conflits d'intérêts : examen du rapport de diagnostic sur la gouvernance	8 avril 2024	12 avril 2024
Département des marchés monétaires et de capitaux				
AFRITAC CENTRE	Gestion de la dette	Gestion du risque de portefeuille de la dette souveraine	10 juillet 2023	14 juillet 2023
AFRITAC CENTRE	Gestion de la dette	Coordination entre gestion de la dette et gestion de la trésorerie	9 octobre 2023	20 octobre 2023
AFRITAC CENTRE	Gestion de la dette	Suivi de l'intégration entre gestion de la dette et gestion de la trésorerie	4 mars 2024	8 mars 2024
Département des marchés monétaires et de capitaux	Gestion de la dette	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de la dette à moyen terme	18 mars 2024	22 mars 2024
Statistiques				
AFRITAC CENTRE	Statistiques des comptes nationaux	Renforcement de l'établissement et de la diffusion des statistiques macro-économiques et financières	1er mai 2023	30 mars 2024
AFRITAC CENTRE	Statistiques des comptes nationaux	Travaux sur les comptes nationaux trimestriels, actualisation de l'année de référence du PIB	26 février 2024	8 mars 2024
AFRITAC CENTRE /STA	Statistiques des finances publiques	Établissement de données relatives aux entreprises publiques	15 janvier 2024	26 janvier 2024
Département des statistiques	Secteur extérieur – balance des paiements	Statistiques du secteur extérieur : établissement et diffusion sur une base régulière	4 mars 2024	15 mars 2024

RELATIONS AVEC LA BANQUE MONDIALE

Le FMI et la Banque mondiale échangent fréquemment leurs points de vue sur les questions macroéconomiques et structurelles pertinentes pour la République du Congo, y compris la poursuite de la coopération continue en matière de préparation des analyses de viabilité de la dette (AVD) semestrielles, comme l'exige l'accord en cours au titre de la FEC. Les autres domaines de coopération au cours de l'année écoulée ont notamment porté sur la situation macroéconomique de la République du Congo, les réformes institutionnelles liées à la gestion des finances publiques, l'expansion des dispositifs de protection sociale ; l'amélioration de la résilience face au changement climatique ; le renforcement de l'inclusion et du développement du capital humain, l'amélioration de la qualité du développement urbain et du secteur des infrastructures, et des mises à jour sur l'état d'avancement des programmes pays de la Banque mondiale. Les programmes pays de la Banque mondiale ont pour but d'améliorer la compétitivité et les résultats en matière de développement, en particulier dans le domaine du capital humain. Parmi eux figurent un programme de transfert monétaire conditionnel, un programme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, des programmes d'améliorations des semences et de formation des agriculteurs, et des mesures visant à améliorer la productivité, notamment en zone rurale, par des investissements dans l'économie numérique, les infrastructures routières, les services de santé et l'agriculture durable et intelligente face au changement climatique.

République du Congo : Plan d'action conjoint du FMI et de la Banque mondiale (Au 23 février 2024)		
Titre	Prestations	Date prévue d'achèvement
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	Travaux analytiques	
	Revue de l'urbanisation de la République du Congo	Avril 2024
	Évaluation de la pauvreté en République du Congo	Septembre 2024
	Tirer parti de la comptabilité du capital naturel et du financement en faveur du climat pour les forêts du bassin du Congo	Avril 2025
	Plateforme sur le genre, la violence sexiste, l'inclusion sociale et la participation citoyenne	Juin 2025
	Services de conseil et d'analyse programmatiques de la gouvernance : fourniture de produits de connaissance pour la gouvernance	Janvier 2026
	Prêts	
	Projet LISUNGI de riposte d'urgence à la COVID-19 : 83 millions de dollars	En cours
	Programme de réduction des émissions à Sangha et Likouala : 97,4 millions de dollars	En cours
	Projet agroforestier dans le Nord du Congo : 15,58 millions de dollars	En cours
	Projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes : 50 millions de dollars	En cours
	Projet de dispositifs de protection sociale LISUNGI : 34 millions de dollars	En cours
	Projet de riposte d'urgence à la COVID-19 : 56 millions de dollars	En cours

République du Congo : Plan d'action conjoint du FMI et de la Banque mondiale (Au 23 février 2024)		
Titre	Prestations	Date prévue d'achèvement
Programme de travail de la Banque mondiale pour les 12 prochains mois	Prêts	
	Gestion des finances publiques et croissance inclusive : 80 millions de dollars	En cours
	Projet Kobikisa de renforcement du système de santé de : 50 millions de dollars	En cours
	Projet de passage accéléré au numérique : 100 millions de dollars	En cours
	Moyens de subsistance résilients face au climat et inclusifs : 120 millions de dollars	En cours
	Soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales pour une gestion durable des ressources : 4,5 millions de dollars	En cours
	Accélération des réformes institutionnelles de la gouvernance pour des services durables (AGIR) : 70 millions	En cours
	Transformation du secteur de l'éducation pour de meilleurs résultats (TRESOR)	À déterminer
	Troisième projet DPF (financement de la politique de développement) pour la gestion des finances publiques et une croissance inclusive	À déterminer
	Projet de renforcement des services d'électricité	À déterminer

RELATIONS AVEC LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT ET AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Le FMI et la Banque africaine de développement échangent constamment sur les questions macroéconomiques et structurelles pertinentes pour la République du Congo. Pendant l'année écoulée, les domaines de coopération ont été les suivants : entretiens sur la situation macroéconomique de la République du Congo ; préparation des documents d'appui budgétaire dans le cadre du programme appuyé par la FEC en faveur de la République du Congo ; renforcement des capacités statistiques, amélioration de la qualité du développement urbain et des infrastructures et des mises à jour sur l'état d'avancement des programmes pays de la BAD. Les programmes pays de la BAD visent les deux domaines prioritaires suivants : mise en place d'une infrastructure durable pour favoriser le renforcement des chaînes de valeur à fort potentiel de croissance et amélioration du capital humain et de la gouvernance économique et financière pour accompagner le climat des affaires

République du Congo : Plan d'action conjoint du FMI et de la BAD (Au 30 juin 2024)		
Titre	Prestations	Date prévue d'achèvement
Programme de travail de la BAD pour les 12 prochains mois	Travaux analytiques	
	Mise en œuvre du programme de transformation agricole au Congo	En cours
	Prêts	
	PRODIVAC - cofinancement du fonds stratégique pour le climat à hauteur de 8 millions de dollars, dont 2 millions sous forme de don.	En cours
	Projet de développement des compétences et des ressources humaines : 10,55 millions de dollars	En cours
	Projet visant à améliorer le climat des affaires et la gouvernance forestière : 22,9 millions de dollars	En cours
	Projet de développement intégré de la chaîne de valeur agricole : 88,14 millions de dollars	En cours
	Projet d'appui au développement des capacités du ministère de la Planification, de l'Intégration régionale et des Statistiques : don de 1,14 million de dollars	En cours
	Projet de modernisation des transports et de la route reliant Ndende à Dolisie : 44,05 millions de dollars	Fin 2024
	Phase 2 du projet de construction de la route Ketta-Djoum — 147,10 millions de dollars pour le tronçon congolais	En cours
	Projet de dorsale de télécommunications en Afrique centrale — 62,67 millions de dollars pour la composante congolaise	En cours
	Projet d'amélioration de l'accès par la route au pont routier-ferroviaire sur le fleuve Congo : don de 2,82 millions de dollars	En cours



RÉPUBLIQUE DU CONGO

24 juin 2024

RAPPORT DES SERVICES DU FMI SUR LES CONSULTATIONS DE 2024 AU TITRE DE L'ARTICLE IV, CINQUIÈME REVUE DE L'ACCORD TRIENNAL AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE MODIFICATION ET DE DÉROGATION POUR NON-OBSERVATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

République du Congo : analyse de viabilité de la dette réalisée conjointement par la Banque mondiale et le FMI	
Risque de surendettement extérieur	<i>En situation de surendettement</i>
Risque de surendettement global	<i>En situation de surendettement</i>
Décomposition de la notation du	<i>Viable</i>
Élément d'appréciation	<i>Oui. Les arriérés extérieurs sont certes inférieurs à 1 % du PIB à l'heure actuelle, mais il est fort probable qu'ils s'accumulent à nouveau.</i>

Approuvé par
Vitaly Kramarenko
et Fabian Valencia (FMI)
et Manuela Francisco
et Abebe Adugna (IDA)

L'analyse de viabilité de la dette (AVD) a été rédigée conjointement par les services du FMI et de l'Association internationale de développement, en concertation avec les autorités, en s'appuyant sur le cadre de viabilité de la dette pour les pays à faible revenu approuvé par les conseils d'administration des deux institutions.

La République du Congo est considérée « en situation de surendettement » pour sa dette globale et pour sa dette extérieure¹, ce qui tient compte de l'audit des arriérés intérieurs et de la restructuration en cours, ainsi que de l'accumulation récurrente d'arriérés extérieurs temporaires, mais la dette est jugée « viable ». Tous les arriérés extérieurs de longue date (ceux qui existaient déjà lors de la création de la FEC) avaient été réglés au moment de la quatrième revue de la FEC, à l'exception de la dette contestée et des créances pré-PPTE.

¹ L'essentiel de la dette extérieure est défini sur la base de la devise, sauf pour les créanciers dont la résidence peut être localisée, la définition reposant alors sur la résidence. La banque régionale de développement, la BDEAC, en est un exemple.

Selon les projections, une meilleure gestion de la dette (notamment en limitant les nouveaux financements extérieurs à ceux assortis de conditions concessionnelles), la discipline budgétaire, la vigueur des cours du pétrole et la restructuration de la dette (comprenant l'apurement des arriérés, des décotes nominales sur l'encours de la dette, des reports d'échéances et des réductions de taux d'intérêt) achevée récemment, permettront à tous les indicateurs de la liquidité extérieure et de la solvabilité de passer en dessous des seuils d'ici 2026, dans le scénario de référence². Des prix du pétrole élevés à court terme (selon les hypothèses des Perspectives de l'économie mondiale de février 2024) et une plus forte croissance du secteur hors hydrocarbures soutenue par le programme de réforme des autorités, conjugués à un amortissement accru de la dette (le service de la dette étant lié aux cours du pétrole), devraient contribuer à réduire le ratio dette publique/PIB et prévenir une accumulation de nouveaux arriérés intérieurs.

Néanmoins, des risques majeurs liés à la dette extérieure et à la dette globale sont constatés, comme le montrent le ratio valeur actuelle (VA) de la dette publique/PIB, qui dépasse son niveau de référence jusqu'en 2032, et un indicateur de la dette extérieure supérieur à son seuil, mais qui sera maîtrisé dans un délai de 3 ans³. Même si le ratio VA de la dette publique globale/PIB dépasse largement son niveau de référence, il est jugé viable sachant que les risques sont atténués par i) la baisse régulière et sensible des ratios correspondants à l'avenir et ii) l'accumulation attendue des dépôts de l'État auprès de la banque centrale.

Plusieurs risques pèsent sur la viabilité de la dette. La viabilité de la dette est fortement vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole et les conditions sur les marchés régionaux (systèmes bancaires de la CEMAC) peuvent se resserrer si les besoins de financement de l'État sont supérieurs aux projections de référence actuelles.

À l'avenir, les autorités devraient poursuivre l'assainissement des finances publiques, adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, apurer les arriérés intérieurs et continuer à améliorer la gestion de la dette.

COUVERTURE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. Dans la présente AVD, la dette publique se limite à la dette de l'administration centrale et aux emprunts adossés au pétrole contractés par la Société nationale des pétroles du Congo (SNPC), qui est la plus grande entreprise publique du pays. En République du Congo, les administrations régionales et locales ne sont pas autorisées à emprunter. Elles dépendent des impôts locaux et des transferts de l'administration centrale. L'analyse tient compte des emprunts liés à des accords de préfinancement adossés au pétrole conclus avec des négociants en pétrole par l'intermédiaire de la SNPC et garantis par l'administration centrale. La dette d'autres entreprises publiques, qui n'est pas garantie par l'État, et la dette non garantie de la SNPC y sont présentées

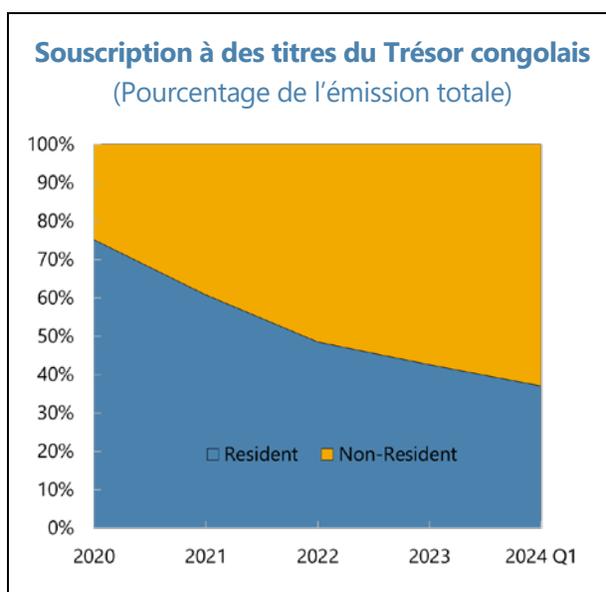
²L'indice composite, qui est estimé à 2,3 et repose sur les Perspectives de l'économie mondiale d'octobre 2023 et sur les données de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) effectuée par la Banque mondiale en 2022, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible.

³Les ratios VA de la dette extérieure/PIB et service de la dette extérieure/exportations ne dépassent leurs seuils que pendant une année et l'analyse n'en tient pas compte.

comme des passifs conditionnels⁴. Récemment, une stratégie globale de gestion de la dette a été établie conformément au cadre de l'accord au titre de la FEC, la restructuration du bureau de gestion de la dette devant en principe être effective en fin juin 2024. S'agissant du système de sécurité sociale, deux entités coexistent : i) une Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), plus autonome, qui perçoit les cotisations pour payer les pensions des retraités du secteur privé et des entreprises publiques et ii) la Caisse de retraite des fonctionnaires (CRF) pour les salariés des administrations publiques. Ces deux caisses sont placées sous la tutelle du ministère du Travail. Lorsqu'elles sont impayées et vérifiées, les dettes sociales relatives aux deux fonds de pension sont d'ordinaire comptabilisées dans l'encours de la dette intérieure. En 2023 par exemple, 269 milliards de FCFA (3 % du PIB) de dette impayée de la CNSS ont été comptabilisés et remboursés par le gouvernement par le biais de la titrisation.

2. La distinction entre la dette intérieure et la dette extérieure est principalement établie sur la base de la devise, par opposition au critère du lieu de résidence.

La raison en est qu'une part considérable de la dette du pays est souscrite par des banques établies sur le marché régional de la CEMAC (c'est-à-dire au sein de l'union monétaire), et que la BEAC n'est pas encore en mesure d'identifier avec précision les détenteurs de ces titres de dette à l'intérieur de la CEMAC. Lorsqu'il est possible de connaître le lieu de résidence des créanciers, la nature de la dette est déterminée selon ce critère. Bien que près de la moitié des adjudications de titres du Trésor fassent l'objet de souscriptions par des banques non-résidentes, le manque de données concernant la négociation des obligations du Trésor sur le marché secondaire rend difficile la déduction du volume effectif de titres de dette congolaise détenus par les banques non-résidentes.



3. Les passifs conditionnels sont élevés et présentent un risque. Le test de résistance sur les passifs conditionnels, représentant 22,2 % du PIB, est adapté pour prendre en compte les dettes éventuelles non incluses dans les chiffres de la dette publique et qui sont dues aux créances légalement contestées de d'arriérés paiement intérieurs (environ 0,8 % du PIB), la révision d'arriérés en cours d'audit qui ne sont pas inclus dans les hypothèses de prévision (2,5 % du PIB)⁵ et les créances extérieures faisant l'objet d'un contentieux (2,05 % du PIB⁶ ; tableau 1 du texte). La dette non garantie

⁴Le Congo compte 31 entreprises publiques, dont la participation de l'État au capital est comprise entre 50 et 100 %.

⁵ Les créances légalement contestées de paiement d'arriérés intérieurs qui n'étaient pas intégrées dans les hypothèses de prévision ont été révisées après la comptabilisation de 360 milliards de FCFA (4,2 % du PIB de 2023) en tant que dette et incluses dans l'encours de la dette de 2023.

⁶ Les autorités continuent de contester cette demande de paiement d'arriérés extérieurs envers une entreprise étrangère de construction. Les demandes de paiement faisant l'objet d'un contentieux ne sont pas comptabilisées dans le scénario de référence puisqu'elles sont prises en compte au moment du calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels.

des 10 plus grandes entreprises publiques est estimée à 31 % du PIB^{7 8} et, selon le test de résistance, on suppose qu'un tiers de ce montant pourrait apparaître au bilan de l'administration centrale (10 % du PIB), tandis que le reste pourra être remboursé en liquidant des avoirs d'entreprises publiques. De plus, le stock de capital total des partenariats public-privé (PPP) est estimé à 5,7 % du PIB, 35 % de ce stock étant présumé figurer dans le bilan de l'administration centrale selon le test de résistance (2 % du PIB). Pour tenir compte d'un secteur financier, le bilan de l'administration centrale se voit appliquer une valeur par défaut de 5 %, au vu de la taille limitée du système bancaire. Au total, le calibrage du test de résistance sur les passifs conditionnels correspond à 22,3 % du PIB.

Tableau 1 du texte. République du Congo : périmètre de la dette du secteur public et conception de tests de résistance sur les passifs conditionnels

Sous-secteurs du secteur public		Cochez la cellule	
Administration centrale		X	
Administrations d'États fédérés et locales			
Autres éléments des administrations publiques			
dont : administrations de sécurité sociale		X	
Fonds extrabudgétaires (FEB)			
Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris entreprises publiques)		X	
Banque centrale (emprunts effectués au nom de l'État)		X	
Dette non garantie des entreprises publiques			

Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale plus administrations de sécurité sociale/Dette garantie par l'État		
	Défaut	Utilisés pour l'analyse	Raisons de s'écarter des paramètres retenus par défaut
Autres dettes des administrations publiques non prises en compte dans 1	0 pourcentage du PIB	5,35	Dette en litige ; dette intérieure contestée en cours d'audit ; arriérés intérieurs rejetés
dont : dette extérieure en litige		2,05	
dont : dette intérieure contestée en cours d'audit		2,5	
dont : arriérés intérieurs rejetés		0,8	
dont : arriérés intérieurs envers des résidents échangés contre dette en devises		0	
Dette des entreprises publiques (garantie ou non par l'État) 1/	2 pourcentage du PIB	10	Dette des entreprises publiques non garantie par l'État
PPP	35 pourcentage du stock en PPA	2,00	
Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 pourcentage du PIB	5	
Total (2+3+4+5) (En pourcentage du PIB)		22,3	

Note : Les chocs sur les passifs conditionnels (PC) comprennent un choc sur les PC appliqué uniquement à la dette extérieure afin de prendre en compte l'impact d'une situation où le service de la dette en devises des sociétés résidentes détenues par des étrangers est rapatrié vers les sociétés mères à l'étranger.

^{1/}Le choc par défaut de 2 % du PIB est déclenché pour les pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement saisie dans la définition nationale de la dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

CONTEXTE

A. Évolution et composition de la dette publique

4. La dette publique de la République du Congo a augmenté de 92,5 % du PIB fin 2022 à 99,0 % du PIB fin 2023. L'accroissement du ratio dette/PIB s'explique par une forte augmentation de la dette publique intérieure qui a plus que compensé les efforts déployés par les autorités pour rester à jour dans les paiements programmés au titre du service de la dette extérieure ; les remboursements dus aux deux plus importants créanciers commerciaux sont liés aux cours du pétrole et représentent des

⁷ Le test de résistance sur les passifs conditionnels de l'AVD ne prend en compte que la dette des 10 plus grandes entreprises publiques (sur la base de leur bilan) en raison du manque d'informations financières disponibles sur les autres entreprises publiques. Il convient de noter que le gouvernement s'est engagé dans une approche holistique de réformes en matière de gestion du risque budgétaire, notamment en créant un comité du risque budgétaire qui vise, entre autres, à accroître la couverture de la dette et des états financiers des entreprises publiques.

⁸ Grâce à l'amélioration continue du processus de compilation des statistiques, rendue possible par l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires au développement, les statistiques historiques du PIB et de la balance des paiements ont été révisées (voir le rapport des services pour la deuxième revue au titre de la FEC).

montants considérables lorsque les prix du pétrole sont élevés. Les limites imposées aux nouveaux financements extérieurs par les conditions régissant l'accord au titre de la FEC ont également contribué à réduire la dette publique extérieure.

- La dette extérieure a baissé de 43,1 % du PIB fin 2022 à 39,4 % du PIB fin décembre 2023. La nette diminution de la dette extérieure correspond à une hausse des remboursements de la dette liés à l'évolution des cours du pétrole. Les limites imposées aux nouveaux financements extérieurs par les conditions régissant l'accord au titre de la FEC ont aussi contribué à réduire la dette publique extérieure. La dette extérieure nominale projetée à partir de 2024 reste inférieure à celle de l'AVD précédente, en dépit d'une certaine augmentation de la dette due aux créanciers bilatéraux suite à la consolidation.
- En décembre 2023, une grande partie de la dette extérieure était due à la Chine (créanciers commerciaux compris) (12,3 % du PIB, voir tableaux 1a et 1b) et aux négociants en pétrole (3,9 % du PIB). La dette envers les négociants en pétrole sera entièrement remboursée d'ici fin 2025. En vertu du programme appuyé par le FMI au titre de la FEC et des mesures de performance et de politique publique de la Banque mondiale appliquées dans le cadre de la politique de financement durable du développement (SDFP) de l'IDA, le pays ne peut contracter de nouveaux emprunts extérieurs que s'ils sont assortis de conditions concessionnelles.
- La dette publique intérieure a augmenté de 49,4 % du PIB à environ 59,6 % du PIB entre 2022 et 2023, en raison de l'inclusion de nouveaux arriérés sociaux⁹ et de nouvelles émissions destinées à financer le budget. La composition de la dette intérieure est estimée comme suit : à peu près la moitié est constituée de la dette due aux banques et aux institutions non bancaires, un cinquième concerne les arriérés commerciaux, un vingtième représente les arriérés sociaux, et le reste comprend les avances statutaires de la BEAC (la banque centrale régionale) et l'utilisation des DTS.
- À la fin de 2023, les arriérés totaux (voir tableau 1a) s'élevaient à 3 371 millions d'USD (23,7 % du PIB), dont 495 millions d'USD d'arriérés extérieurs (3,5 % du PIB) et 2 876 millions d'USD d'arriérés intérieurs (20,2 % du PIB).

5. Les autorités sont parvenues à des accords pour régler les arriérés extérieurs (créanciers bilatéraux officiels et commerciaux) et intérieurs, mais des arriérés extérieurs temporaires continuent à apparaître en raison de déficiences dans la gestion de la dette.

L'AVD intègre l'accord d'apurement des arriérés conclu de longue date avec Exim Bank India, et les accords de principe conclus avec le Brésil et la Russie.¹⁰ Comme dans les AVD précédentes, cette analyse intègre les effets de trois accords de restructuration de la dette conclus avec des créanciers commerciaux privés extérieurs (négociants en pétrole). L'accord de restructuration avec le plus petit de ces trois créanciers a été signé au cours du 3^e trimestre 2020 et prévoyait une décote nominale

⁹ Il s'agit de la comptabilisation par le gouvernement central de 360 milliards de FCFA d'arriérés sociaux, qui correspondent principalement à des arriérés de pensions et de salaires, et de l'inclusion dans l'encours de la dette de 269 milliards de FCFA de pensions précédemment impayées. Les chiffres préliminaires indiquent qu'en 2023, les arriérés commerciaux représentent environ les deux tiers du total des arriérés intérieurs. Les arriérés sociaux, qui représentent le reste, se composent principalement de pensions, d'arriérés de salaires et d'arriérés de bourses d'études.

¹⁰ Les arriérés de longue date dus à la Russie et au Brésil ont été réglés par un accord de principe mutuel sur la gestion du remboursement.

importante sur l'encours de la dette, un allongement des échéances et l'apurement de 61 millions de dollars d'arriérés extérieurs. Cette dette a été entièrement remboursée au début de 2022. L'accord de restructuration avec le plus grand des trois créanciers a été signé au cours du 1^{er} trimestre 2021, et l'accord avec le troisième créancier a été signé durant le 1^{er} trimestre 2022 ; ces deux accords prévoient un service de la dette formulé en fonction des cours du pétrole, une décote nominale, un allongement des échéances et une réduction du taux d'intérêt, et vont vraisemblablement aboutir au remboursement intégral de ces dettes au plus tard en 2025.

- S'agissant du service de la dette envers la Libye, il est apparu des problèmes administratifs échappant au contrôle du Congo lors du paiement prévu pour la fin septembre 2023, qui ont nécessité une dérogation de la part du Conseil d'administration du FMI en décembre. Un autre paiement au titre du service de la dette dû à la Libye en mars 2024 s'est heurté au même obstacle.
- Le respect des échéances du service de la dette extérieure a posé des problèmes récurrents, ce qui souligne l'urgence d'accélérer les progrès en matière de renforcement du cadre de gestion de la dette.
 - Au premier trimestre 2024, les paiements du service de la dette à l'Exim Bank India et à la Banque africaine de développement, d'un montant de 3,6 milliards de FCFA, ont été effectués avec un retard supérieur à 30 jours.
 - Dans le cas des paiements prévus en avril 2024, les arriérés extérieurs sur le service de la dette s'élevaient à 20,6 milliards de FCFA. Ces arriérés ont été intégralement remboursés par la suite.
 - En ce qui concerne les paiements prévus pour mai 2024, les arriérés extérieurs se sont élevés à 3,5 milliards de FCFA, dont 0,11 milliard de FCFA dû à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (créancier multilatéral), que les autorités s'engagent à rembourser intégralement d'ici à la fin juin 2024.
 - Pour ce qui est de juin 2024, des paiements programmés d'un montant de 37 milliards de FCFA sont dus à la BDEAC et à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (créanciers multilatéraux), à l'Exim Bank India, à la France, au Brésil, au Koweït, à la Belgique, à la Russie et à la Turquie (créanciers bilatéraux), et aux détenteurs d'euro-obligations (créanciers privés). Parmi ceux-ci, seul le service de la dette non encore payé à la Banque arabe pour le développement économique en Afrique, d'un montant de 0,125 milliard de FCFA, aura dépassé les 30 jours au moment de la réunion du Conseil.
- Les autorités poursuivent leurs efforts pour apurer le solde des arriérés bilatéraux antérieurs à l'initiative PPTE, d'un montant de 120 millions de dollars, dus à l'Angola.
- En 2022, les autorités ont apuré des arriérés extérieurs de 4 millions de dollars auprès de tous les fournisseurs commerciaux, sauf un, et ont ouvert un dialogue de bonne foi avec le dernier fournisseur commercial pour régler les arriérés extérieurs (15 millions de dollars) envers lui.

- Les autorités contestent 270 millions de dollars d'arriérés antérieurs à l'initiative PPTTE envers un fournisseur, dans le cadre d'un contentieux plus large. Les autorités ont demandé à bénéficier d'un traitement PPTTE pour 94 millions de dollars d'arriérés supplémentaires antérieurs à l'initiative PPTTE, qui figurent en valeur nominale dans l'AVD.

Des accords portant sur des arriérés commerciaux en devises et en monnaie nationale (140 millions de dollars et environ 450 milliards de FCFA, respectivement) ont été conclus avec deux grands créanciers commerciaux. Les mesures de performance et de politique publique de la Banque mondiale pour l'exercice 2023 aideraient également à assurer l'apurement des arriérés et la prévention de leur accumulation, ainsi que des conditions concessionnelles pour toute nouvelle dette extérieure. Les autorités ont récemment mené à bien une sous-mesure qui manquait dans le cadre de la première mesure de performance et de politique publique pour l'exercice 2023, à savoir la publication de la stratégie de remboursement des arriérés intérieurs. L'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie de remboursement des arriérés intérieurs contribuent à réduire les vulnérabilités de la dette, à fournir des liquidités aux banques et aux entreprises nationales et à appuyer la relance économique dans le secteur non pétrolier.

6. Des efforts ont été déployés pour remédier aux insuffisances en matière de gestion de la dette publique et de communication des données. Les efforts de réorganisation de la gestion de la dette sont encourageants, mais il convient de poursuivre les progrès pour améliorer la communication et la coordination internes afin d'éviter les retards de paiement du service de la dette. Les autorités se sont engagées à résoudre ces problèmes avec l'appui de l'assistance technique du FMI et de la Banque mondiale dans les domaines de la gestion de la dette et de la communication des données, notamment en adoptant une stratégie globale de gestion de la dette à moyen terme. Il s'agirait entre autres de mettre au point des outils efficaces de prévision et de gestion de la trésorerie, de procéder à des réformes renforcées de la gouvernance qui favoriseraient la transparence du processus décisionnel, notamment en mettant en place un comité du Trésor entièrement opérationnel et conforme aux normes internationales. En ce qui concerne la dette intérieure, les capacités limitées, les retards dans la diffusion de l'information, le manque de communication entre les entités compétentes qui collectent des informations sur la dette, et la poursuite de l'audit des arriérés entravent la gestion de la dette et la communication des données y afférentes.

Tableau 2a du texte. République du Congo : tableau récapitulatif des projections concernant le programme d'emprunt extérieur 2024

1^{er} janvier 2024–31 décembre 2024

Dette extérieure CGE	Volume des nouveaux emprunts, 1er janvier 2024–31 décembre 2024		
	En millions USD	En milliards FCFA	En pourcentage
Par source de financement par l'empr	361	219	100
Dette concessionnelle, dont	361	219	100
Dette multilatérale	257	156	71
Dette bilatérale	104	63	29
Autre	0	0	0
Dette non concessionnelle, dont	0	0	0
Semi-concessionnelle ¹	0	0	0
À des conditions de marché	0	0	0
Par type de créancier	361	219	100
Multilatéral	257	156	71
Bilatéral - Club de Paris	63	38	17
Bilatéral - Hors Club de Paris	41	25	11
Autre	0	0	0
Utilisation de l'emprunt	361	219	100
Infrastructure	257	156	71
Dépenses sociales	0	0	0
Financement budgétaire	104	63	29
Autre	0	0	0

¹ Les prêts semi-concessionnels sont des prêts assortis d'éléments de dons positifs, mais qui sont inférieurs au seuil minimum de 35 % utilisé dans la définition du FMI, de la Banque mondiale et de l'OCDE.

Tableau 2b du texte. République du Congo : nature de la nouvelle dette extérieure

(En millions de dollars)

1^{er} janvier 2024–31 décembre 2024

	En millions USD	En milliards FCFA
Par type de taux d'intérêt		
Taux d'intérêt fixe	361.0	219.2
Taux d'intérêt variable	0.0	0.0
Prêts non conventionnels	0.0	0.0
Par devise		
Prêts libellés en dollars	170.2	103.5
Prêts libellés dans d'autres monnaies	190.8	115.7

Note : tous les prêts sont sur base contractuelle.

7. Le Congo continue de recourir à des comptes séquestres pour assurer le service de la dette publique extérieure envers son principal créancier bilatéral. En 2024, le compte séquestre utilisé pour le service de la dette due à la Chine devrait être alimenté à hauteur de 218 milliards de FCFA (2,4 % du PIB). Dans le contexte des cours élevés du pétrole, en cas d'accumulation de soldes excédentaires sur le compte séquestre qui garantit le règlement futur de trois échéances

semestrielles du service de la dette, les autorités ont convenu de leur rapatriement afin d'éviter des coûts d'opportunité importants et d'améliorer la liquidité pour les opérations de trésorerie ¹¹.

Tableau 3 du texte. République du Congo : situation des arriérés extérieurs

	Encours de décembre 2022			Encours de juin 2023			Encours de décembre 2023			Encours au 10 juin 2024			10 juin 2024 (hors arriérés non restructurés antérieurs à l'initiative PPTE)		
	En milliards FCFA	En millions USD	En % du PIB	En milliards FCFA	En millions USD	En % du PIB	En milliards FCFA	En millions USD	En % du PIB	En milliards FCFA	En millions USD	En % du PIB	En milliards FCFA	En millions USD	En % du PIB
	Total	312.4	504.3	3.6	301.7	498.5	3.5	297.8	495.1	3.5	300.1	493.6	3.3	2.3	3.8
Créanciers multilatéraux et autres	0.0	0.0	0.0	3.7	6.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.2	0.4	0.0	0.2	0.4	0.0
Créanciers bilatéraux	86.7	140.0	1.0	72.4	119.6	0.8	72.2	120.0	0.8	74.3	122.1	0.8	2.1	3.4	0.0
Club de Paris	11.9	19.1	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Brésil	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Belgique	5.7	9.2	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
France	6.2	10.0	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Suisse	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Russie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	74.9	120.9	0.9	72.4	119.6	0.8	72.2	120.0	0.8	74.3	122.1	0.8	2.1	3.4	0.0
Émirats arabes unis	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Libye	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	1.4	2.3	0.0	2.1	3.4	0.0	2.1	3.4	0.0
Angola	69.8	112.6	0.8	68.2	112.7	0.8	69.0	114.8	0.8	69.0	113.5	0.8	0.0	0.0	0.0
Chine	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Inde (Exim Bank)	1.9	3.1	0.0	1.0	1.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Koweït	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Arabie saoudite	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Abu Dhabi	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Turquie	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Dette de la poste	3.1	5.1	0.0	3.1	5.2	0.0	3.1	5.2	0.0	3.1	5.2	0.0	0.0	0.0	0.0
Créanciers privés	225.7	364.3	2.6	225.7	372.9	2.6	225.7	375.1	2.6	225.7	371.1	2.5	0.0	0.0	0.0
CMEC et entreprises chinoises	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Euro-obligation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Afreximbank	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Négociants en pétrole	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Fournisseurs	225.7	364.3	2.6	225.7	372.9	2.6	225.7	375.1	2.6	225.7	371.1	2.5	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

B. Perspectives macroéconomiques

8. L'encadré 1 résume les principales hypothèses retenues pour les grandes variables macroéconomiques dans le scénario qui sous-tend l'AVD :

- En 2023, la croissance économique s'est modérément accélérée sous l'impulsion du secteur hors hydrocarbures, tandis que l'activité liée aux hydrocarbures s'est contractée en raison de problèmes techniques. À moyen terme, la croissance économique devrait s'intensifier, d'abord sous l'effet d'une accélération temporaire de l'activité liée aux hydrocarbures en 2024-25, suivie d'un renforcement des secteurs hors hydrocarbures. Les dépenses publiques prioritaires (consacrées aux infrastructures, à l'éducation, etc.), les réformes favorables à la croissance, les financements des partenaires au développement et les efforts visant à accélérer la diversification devraient constituer les principaux moteurs de la croissance. L'inflation devrait se modérer à 3 % à moyen terme, conformément à l'objectif d'inflation de la CEMAC, après s'être accrue en 2023, sous l'effet de la hausse des coûts de

¹¹ Les soldes excédentaires ne sont pas requis en vertu d'obligations contractuelles et peuvent être librement rapatriés.

l'énergie et des pressions persistantes sur les coûts découlant de l'augmentation des prix à l'importation et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement.

- En réaction à l'assouplissement de l'orientation budgétaire en 2022 induit par l'augmentation des subventions aux carburants, un resserrement ultérieur a permis d'améliorer le solde primaire hors hydrocarbures de 7,3 points de pourcentage en le portant à 8,4 % du PIB hors hydrocarbures en 2023. Ces efforts budgétaires ont été appuyés par les conditions régissant l'accord au titre de la FEC et comprenaient la mobilisation des recettes associée à la limitation des dépenses, notamment la rationalisation des subventions aux carburants, mais résultaient aussi en partie de la sous-exécution des dépenses d'investissement et des dépenses sociales. Le recul des cours du pétrole, lesquels restent néanmoins élevés, se traduit par un solde global appréciable de 5,8 % du PIB en 2023, qui devrait osciller autour de ce niveau durant les cinq prochaines années. À moyen terme, les autorités devraient poursuivre le rééquilibrage budgétaire, principalement en mobilisant les recettes, afin de renforcer la viabilité des finances publiques à long terme et d'appuyer l'accumulation des réserves internationales régionales, tout en réduisant progressivement les soldes budgétaires primaires et les ratios d'endettement.

Tableau 4 du texte. République du Congo : décaissements de prêt prévus
(En millions de dollars)

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Total bilatéraux et multilatéraux extérieurs	520	268	279	214	220	222	225	234	244
Financement de projet	256	268	279	214	220	222	225	234	244
Dont :									
Créanciers multilatéraux et autres	170	180	204	138	129	131	134	136	144
FMI	0	0	0	0	0	0	0	0	0
IDA	120	128	135	105	66	73	81	78	83
BIRD	50	50	64	27	33	47	40	43	46
BAfD	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres	0	2	4	7	30	11	13	15	15
Créanciers bilatéraux officiels	86	88	75	75	91	91	91	98	100
Club de Paris	45	29	0	0	0	0	0	0	0
France	45	29	0	0	0	0	0	0	0
Hors Club de Paris	41	59	75	75	91	91	91	98	100
dont : Chine	35	59	75	75	91	91	91	98	100
Financement du budget général	264	0							
FMI	86	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres partenaires pour le développement	178	0	0	0	0	0	0	0	0

Source : calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

- En 2023, la France et la Banque mondiale ont fourni un appui budgétaire (20 millions d'euros et 80 millions de dollars, respectivement). En 2024, la Banque mondiale devrait fournir un appui budgétaire de 80 millions de dollars et des prêts-projets de 170 millions de dollars (tableau 4 du

texte)¹². Le recul des décaissements au-delà de 2026 est conforme à l'engagement des autorités à faire preuve de prudence en matière d'emprunts extérieurs.

- L'AVD prend comme hypothèse qu'à court et moyen terme, le Congo continuera à obtenir l'essentiel de ses nouveaux financements extérieurs à des conditions concessionnelles, notamment les prêts concessionnels à plus courte échéance (PBA-SML) octroyés par l'IDA ; l'élément de libéralité restera autour de 33 % sur la période 2029–44¹³.
- L'AVD suppose que le profil de financement intérieur à moyen terme est largement similaire à celui observé durant les trois dernières années : 45 % du financement intérieur projeté du Congo à moyen terme (2024-2029) est à court terme (moins d'un an), 30 % est d'une durée inférieure ou égale à 3 ans et les 25 % restants ont une durée supérieure à 4 ans. Cependant, au fur et à mesure que la dette se réduit et que les conditions financières s'améliorent, le profil de la dette tend progressivement vers des termes plus longs, convergeant vers une composition où plus de 90 % du financement intérieur du Congo est à moyen ou long terme, plus de 60 % étant à long terme (plus de 3 ans).
- L'AVD suppose pour le moyen terme que les financements à court terme (jusqu'à une échéance d'un an) sont obtenus au taux d'intérêt moyen de 6,5 % et les financements à moyen et long terme au taux d'intérêt moyen de 9,0 %. Elle tient aussi pour acquis que les taux d'intérêt moyens des financements à moyen terme (jusqu'à 3 ans) convergent avec le temps vers 6,5 %, pour atteindre ce niveau en 2030. De plus, tous les financements intérieurs sont libellés en monnaie nationale.

¹² Sous réserve de la réalisation de toutes les mesures préalables convenues, de l'approbation par le Conseil d'administration de la Banque mondiale et de l'adéquation du cadre de politique macroéconomique.

¹³ Par le passé, la Chine a fourni le gros du financement extérieur du Congo à des conditions relativement avantageuses. L'augmentation de l'élément de libéralité à l'issue des décaissements des partenaires multilatéraux prévus au titre de l'aide budgétaire tient à l'hypothèse selon laquelle la Chine resterait le principal créancier du pays à long terme.

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques¹

La croissance économique devrait progresser à moyen et à long terme grâce à l'augmentation de l'activité économique hors hydrocarbures.

En 2023, l'activité économique du secteur hors hydrocarbures a augmenté d'environ 3,0 %, notamment grâce à l'agriculture, à l'industrie manufacturière, à la construction et au commerce. La poursuite du remboursement des arriérés intérieurs a contribué à soutenir le secteur. Les dépenses du secteur privé ont enregistré une certaine progression, favorisée par les retombées positives de la hausse des prix pétroliers sur les secteurs liés au pétrole et par les mesures gouvernementales.

Les perspectives à moyen terme sont relativement inchangées par rapport à l'AVD précédente, à l'exception des ajustements effectués pour tenir compte de l'impact des inondations de 2024. La croissance économique hors hydrocarbures devrait s'accélérer modérément pour s'établir à 3,2 % en 2024, les inondations freinant l'agriculture, le commerce, les transports et les services publics, avant de reprendre plus rapidement par la suite. Les facteurs de croissance à moyen terme sont notamment la poursuite du remboursement des arriérés intérieurs, les investissements prioritaires dans les infrastructures, les soins de santé et l'éducation, les initiatives gouvernementales visant à accélérer la diversification économique grâce à des progrès dans l'agriculture et l'industrie manufacturière, et la mise en œuvre de réformes structurelles destinées à élargir la marge de manœuvre budgétaire et à améliorer l'environnement des affaires.

La diversification économique est la pierre angulaire des perspectives de croissance et devrait être impulsée par les éléments ci-après :

- **Développement de nouveaux secteurs.** Soutenue par des institutions plus solides, la diversification devrait continuer à stimuler la croissance à long terme, à mesure que de nouveaux secteurs (notamment la production et l'exportation de gaz naturel) gagneront en importance dans la composition de l'économie. Le nouveau code gazier, prévu pour 2024, requerra des acteurs du secteur pétrolier une utilisation plus efficace de leur gaz associé et comportera des incitations à la mise en place d'une chaîne de valeur gazière intégrée afin de permettre une exploitation optimale des ressources en gaz associé et non associé destinées au marché intérieur et à l'exportation. Le Congo a commencé à exporter du GNL au premier trimestre 2024. L'agriculture est également censée gagner en importance dans l'économie grâce au financement des partenaires au développement, à l'appui gouvernemental sous forme de développement de zones agricoles protégées et à la formation.
- **Des réformes propices aux affaires.** L'application de la loi de 2022 sur les partenariats public-privé (PPP) améliorera la coopération entre les secteurs public et privé. Elle permettra aussi à renforcer les infrastructures propices à la croissance, notamment un accès abordable au haut débit, et de favoriser la mise en œuvre d'accords de concession pour la distribution et la production d'électricité. Une réglementation favorisant une plus grande concurrence (lois sur la politique de concurrence et l'autorité chargée de la concurrence présentées au parlement au 4^e trimestre 2023) conduira à des marchés plus efficaces, en particulier dans des secteurs comme ceux de l'électricité et de la télécommunication². La mise en application effective de la nouvelle loi anticorruption et celle de la loi horizontale sur les inspections en cours de préparation, dont la présentation au parlement est prévue pour 2024, favoriseront toutes deux le climat des affaires³.
- **Des dépenses budgétaires ciblées.** L'accroissement de la marge de manœuvre budgétaire facilitera l'intensification du développement des infrastructures publiques, de l'éducation et de la santé, lesquelles, à leur tour, appuieront la productivité et la croissance dans le secteur hors hydrocarbures. Les perspectives du **secteur des hydrocarbures** sont marquées par deux dynamiques différentes : une reprise temporaire et modeste du secteur pétrolier et une activité croissante de l'industrie gazière naissante à partir de 2024. La performance du **secteur pétrolier** a été décevante en 2023, des problèmes techniques survenus au second semestre — notamment des perturbations dans les transports et l'alimentation en électricité —

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

ayant interrompu l'élan positif enregistré en début d'année. Il s'en est suivi une baisse de la production pétrolière de 0,5 %. Une reprise technique liée à la résolution des dysfonctionnements techniques est attendue en 2024, avant un fléchissement de la croissance de l'activité dû au vieillissement des champs pétrolifères et à la baisse des cours du pétrole. L'**industrie gazière** est censée se développer à partir d'une base très faible, sous l'impulsion des investissements et de la demande extérieure. Les prix devraient certes baisser modérément à long terme, mais les perspectives sont soutenues par l'augmentation de la production et de la demande, les économies développées cherchant à diversifier la source de leurs importations de gaz.

Globalement, à long terme, à mesure de la baisse de la production pétrolière, l'activité économique congolaise sera probablement tirée surtout par le **secteur hors hydrocarbures**.

Inflation. L'inflation a augmenté pour atteindre 5,6 % en décembre 2023, sous l'effet de la hausse des coûts de l'énergie et des pressions persistantes sur les coûts résultant des prix élevés des importations et des perturbations de la chaîne d'approvisionnement. D'après les prévisions, l'inflation devrait se modérer pour s'établir à 4 % en moyenne en 2024, puis revenir progressivement à 3 % à moyen terme, conformément à l'objectif de la CEMAC en matière d'inflation.

Solde des transactions courantes. Selon les estimations, l'excédent courant s'élèvera à 6,4 % du PIB en 2023, ce qui est nettement inférieur au solde estimatif des transactions courantes, qui était de 17,5 % du PIB en 2022. La diminution de l'excédent est avant tout liée à la baisse des cours mondiaux du pétrole en 2023 par rapport à 2022, et à une réduction de la production pétrolière due à des problèmes techniques durant le second semestre 2023. Le compte des transactions courantes devrait rester excédentaire en 2023-27, car les cours du pétrole se maintiennent à des niveaux satisfaisants pour le Congo. Par la suite, le compte des transactions courantes devrait devenir déficitaire, avec une moyenne projetée de 4,6 % du PIB sur la période 2028-44, ce qui tient à une baisse de la production pétrolière sur le long terme, partiellement compensée par les exportations de GNL. La poursuite des efforts d'investissement dans le cadre de la stratégie de diversification maintiendra les importations à un niveau élevé, celles-ci n'étant compensées qu'en partie par la hausse des exportations non pétrolières. Tel qu'expliqué ci-dessus, la diversification économique continuera de contribuer au niveau prévu de croissance du PIB.

La politique budgétaire vise à réduire la dette et à soutenir la croissance.

- Après une orientation budgétaire plus souple en 2022 en 2022, la politique budgétaire a connu un resserrement plus important que prévu en 2023, suite à une amélioration du PIB hors hydrocarbures de 7,3 points de pourcentage au niveau du solde primaire hors hydrocarbures. Cette surprise était attribuable à la sous-exécution des dépenses sociales et d'investissement en réaction à des recettes d'hydrocarbures plus faibles que prévu. La dynamique de rééquilibrage des finances publiques se poursuivra toutefois en 2024 et à moyen terme. Le déficit primaire hors hydrocarbures devrait diminuer cumulativement de 3,8 points de pourcentage pour s'établir à 4,6 % du PIB hors hydrocarbures en 2029.
- Ce rééquilibrage budgétaire repose sur des mesures soutenues par le programme appuyé par le FMI au titre de la FEC, les financements à l'appui des politiques de développement de la Banque mondiale et l'assistance technique du FMI, de la Banque mondiale et d'autres partenaires au développement — notamment une augmentation des prix administrés des carburants au détail (complétées par une aide sociale qui cible les plus vulnérables). En particulier, la forte baisse du déficit primaire hors hydrocarbures en 2023 était due à la réduction des transferts liés au pétrole aux entreprises publiques du secteur pétrolier, comme la SNPC et la CORAF, qui ont diminué de 3,2 points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures. De plus, les autorités préparent le terrain pour intensifier la mobilisation des recettes non pétrolières destinées à appuyer l'assainissement à l'avenir. Diverses réformes visant à rationaliser les dépenses fiscales et à élargir l'assiette fiscale sont envisagées pour générer des recettes fiscales supplémentaires de 1,1 point de pourcentage du PIB hors hydrocarbures : i) réduction des exonérations de droits de douane dans le cadre du plan de résilience, ii) opérationnalisation de la fiscalité numérique, iii) ajustement des droits d'accise à des fins de conformité aux lignes directrices de la CEMAC, et iv) suppression des exonérations de TVA liées aux

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (suite)

carburants. Par ailleurs, les autorités se sont engagées à améliorer davantage le recouvrement de l'impôt, bien que cette mesure n'ait pas encore été mise en œuvre. Des réformes budgétaires structurelles visant à renforcer la capacité budgétaire et à améliorer les institutions budgétaires sont mises en œuvre avec l'assistance technique du FMI et d'autres donateurs pour : i) harmoniser la base juridique de l'imposition de la TVA, ii) améliorer l'administration fiscale (guichet unique de paiement des impôts, plate-forme numérique pour les déclarations d'impôts) et douanière, iii) améliorer la gouvernance et l'efficacité des entreprises publiques du secteur énergétique, iv) rendre opérationnel un mécanisme automatique de tarification des carburants, iv) améliorer la transparence budgétaire et v) recouvrer davantage de dividendes auprès des entreprises publiques.

- Un rééquilibrage budgétaire fondé sur l'augmentation des recettes hors hydrocarbures, combiné à une discipline en matière de dépenses, permettra non seulement de stabiliser le ratio de la dette publique et de renforcer la viabilité à moyen terme, mais aussi de dégager une marge de manœuvre budgétaire pour accroître les transferts sociaux ciblés et les investissements publics, ce qui stimulera la croissance potentielle. Les progrès des réformes structurelles favoriseront une plus grande efficacité des dépenses publiques et conduiront à des rendements d'investissement plus élevés et à des multiplicateurs budgétaires.
- Les autorités restent déterminées à mener à bien les réformes des finances publiques et de la dette et à respecter l'accord au titre de la FEC. En particulier, la restructuration récente de la dette et les efforts déployés pour apurer les arriérés restants illustrent cet engagement. Une plus grande mobilisation des recettes fiscales ainsi que la souscription d'emprunts extérieurs à des conditions concessionnelles allégeront le service de la dette et permettront le financement de projets d'infrastructure essentiels, ce qui appuiera ensuite la stratégie de diversification des autorités décrite dans le nouveau plan de développement (2022–26).
- Du point de vue des risques, la volatilité des cours mondiaux du pétrole pourrait faire peser des incertitudes sur les recettes pétrolières et rendre difficile l'assainissement des finances publiques. Ces risques sont toutefois largement atténués par un service de la dette partiellement lié aux prix du pétrole et par une accumulation importante prévue de dépôts auprès de la BEAC.

Paiements des arriérés intérieurs. Les autorités ont continué à rembourser les arriérés en 2023, le montant du remboursement étant estimé à 450 milliards de FCFA (5 % du PIB). La stratégie budgétaire à moyen terme des autorités donne la priorité aux remboursements d'arriérés intérieurs — essentiels pour instaurer un climat de confiance sur les plans économique et politique, tout en préservant les dépenses sociales et les dépenses en capital financées sur ressources intérieures, et en tenant compte des engagements pris pour améliorer la viabilité de la dette. Dans ce contexte, en cas d'insuffisance des recettes, les remboursements d'arriérés intérieurs seront ralentis. L'apurement progressif des arriérés intérieurs devrait procurer davantage de liquidités au secteur privé et aux banques, ce qui stimulera l'investissement privé et la croissance du secteur non pétrolier. Il contribue aussi à atténuer les risques macrofinanciers en réduisant les pressions sur la liquidité et les prêts improductifs.

Décaissements de prêts. Le programme de réformes des autorités, appuyé par l'accord au titre de la FEC, permettra de mobiliser des financements budgétaires à des conditions concessionnelles, ce qui contribuera à réduire la vulnérabilité liée à la dette, tout en stimulant les investissements publics indispensables pour soutenir les mesures de diversification de l'économie, ainsi que les dépenses sociales destinées à protéger les personnes les plus vulnérables. Tous ces éléments favoriseront une croissance plus soutenue, plus inclusive, plus solide et plus durable (tableau 4 du texte).

Encadré 1. Principales hypothèses macroéconomiques (fin)

Les perspectives sont dominées par des risques baissiers, notamment : i) les incertitudes entourant la gestion budgétaire et de la dette, en particulier l'apparition de passifs conditionnels à la suite de l'audit et de la vérification des arriérés intérieurs du secteur public ; ii) l'escalade des conflits mondiaux, conjuguée à une volatilité accrue des prix et de la production du pétrole dans le cadre du passage à une économie sobre en carbone, ce qui pose des risques potentiels pour les soldes budgétaires et extérieurs ; iii) l'annulation ou le report de la réforme des subventions aux carburants, qui pourrait compromettre la viabilité budgétaire ; et iv) les phénomènes climatiques fréquents et la mise en œuvre tardive des stratégies d'adaptation, qui pourraient affaiblir davantage la résilience économique et la situation budgétaire.

¹ Les principales hypothèses macroéconomiques examinées ici se basent sur le cadre macroéconomique de la cinquième revue du programme au titre de la FEC.

² [Le Mémoire économique pour la République du Congo](#) publié par la Banque mondiale au début de 2023 fournit des informations détaillées sur les politiques et réformes clés (notamment sur la concurrence, le partenariat public-privé, la transformation numérique, l'électricité) destinées à jeter les bases d'un « développement diversifié » en République du Congo.

³ Cette loi limitera les inspections arbitraires et réduira les coûts de transaction supportés par les entreprises.

9. Les outils de réalisme font apparaître que les prévisions sont sujettes à certains aléas, mais avec des facteurs d'atténuation. L'outil de réalisme relatif au rééquilibrage des finances publiques donne à penser que la trajectoire projetée de la croissance globale du PIB réel pourrait être plus modeste, mais les services du FMI estiment que la croissance projetée et la trajectoire budgétaire sont réalistes. En effet, la croissance globale du PIB réel a deux composantes distinctes : la croissance liée aux hydrocarbures et la croissance hors hydrocarbures, où l'impact de la première, plus volatile, sur le PIB réel global domine compte tenu de la dépendance du pays à l'égard du pétrole. Il est à noter que seule la croissance liée aux hydrocarbures est touchée par les politiques de rééquilibrage des finances publiques, et que la trajectoire de croissance hors hydrocarbures est conforme à l'outil de réalisme. Par ailleurs, la croissance liée aux hydrocarbures dépend de la production pétrolière, qui n'est pas influencée par les politiques de rééquilibrage budgétaire. Les risques, notamment ceux découlant des chocs sur les cours du pétrole, sont en grande partie atténués par le fait que les remboursements aux principaux créanciers commerciaux extérieurs sont liés aux prix du pétrole, par une augmentation progressive des dépôts administrations publiques auprès de la BEAC et, en dernier recours, par les financements probablement disponibles sur les marchés de capitaux congolais où les banques affichent de hauts niveaux de liquidité, comme le confirment les ratios de liquidité élevés des banques nationales. L'AVD intègre également des taux d'intérêt pour le financement intérieur conformes aux tendances passées et aux conditions actuelles du marché. De plus, à long terme, grâce aux améliorations structurelles et aux réformes de la gestion des affaires publiques, et après la sortie de l'état de fragilité, l'accès aux marchés internationaux des capitaux pourra être une source de financement. Qui plus est, à moyen et long terme, les mesures de diversification de l'économie soutiendront l'activité économique. Les nouvelles évolutions survenues dans le secteur gazier et l'amélioration du climat des affaires mettent en exergue une amélioration permanente des projections en matière d'investissement privé. La réduction de la dette s'explique principalement par une hausse de l'excédent primaire (grâce aux recettes pétrolières à court et moyen terme et aux mesures de rééquilibrage dans la durée) et, dans une moindre mesure, par la croissance du PIB réel (graphique 3). L'outil de réalisme du solde primaire laisse entrevoir un ajustement réaliste sur trois ans, conformément à l'AVD précédente (rapport pays n° 2024/2 du FMI). Les outils de réalisme

montrent aussi l'existence de fortes augmentations inexplicables de la dette extérieure en raison de révisions des statistiques sur l'encours et le service de la dette.

Tableau 5 du texte. République du Congo : comparaison des hypothèses de l'AVD actuelle et de l'AVD précédente

	2024	2025	2026	2027	2028-2032	2033-2042
Décassements de nouveaux prêts (en milliards de FCFA)						
AVD actuelle	312,5	163,9	170,6	130,8	140,5	184,0
4 ^e revue au titre de la FEC	331,9	161,5	167,6	128,0	126,6	105,2
Élément don des nouveaux emprunts extérieurs (en points de pourcentage)						
AVD actuelle	25,6	29,9	30,7	35,1	33,3	33,1
4 ^e revue au titre de la FEC	30,3	30,0	30,6	24,4	34,1	38,2
Solde primaire (En pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	7,0	6,0	5,6	6,1	6,6	2,0
4 ^e revue au titre de la FEC	7,9	6,6	5,9	6,3	7,5	2,1
Croissance du PIB réel (En pourcentage)						
AVD actuelle	2,8	3,7	3,5	3,5	3,8	3,7
4 ^e revue au titre de la FEC	4,4	3,2	3,7	3,9	4,2	4,0
Solde des transactions courantes (En pourcentage du PIB)						
AVD actuelle	2,1	1,3	1,3	0,7	-1,4	-5,9
4 ^e revue au titre de la FEC	3,2	0,6	-0,9	-1,6	-3,7	-8,8
Prix du pétrole congolais (en dollars par baril)						
AVD actuelle	78,6	74,5	71,5	69,7	71,7	83,3
4 ^e revue au titre de la FEC	79,4	79,2	76,3	73,2	71,1	82,6
Prix du pétrole Brent (en dollars par baril)						
AVD actuelle	79,6	75,5	72,7	71,0	72,8	84,6
4 ^e revue au titre de la FEC	82,4	81,2	77,4	74,3	72,2	83,8

Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

C. Classement du pays et détermination des tests de résistance des scénarios

10. L'indice composite (IC), qui est évalué à 2,3 et repose sur les données de l'édition d'avril 2024 des Perspectives de l'économie mondiale (PEM) et de l'évaluation de la politique et des institutions nationales (EPIN) de la Banque mondiale de 2023, montre que la capacité d'endettement du Congo est faible. La méthode s'appuie sur un indicateur composite calculé à partir des informations issues de la note EPIN, des conditions extérieures illustrées par la croissance économique mondiale et de facteurs propres aux pays, dont la couverture des importations par les réserves. Le niveau bas de l'indice composite de la République du Congo témoigne d'une faible capacité d'endettement, qui tient principalement à une note EPIN basse et à un faible volume de réserves de change (tableau 6 du texte). La note de l'IC est similaire à celle attribuée dans l'AVD précédente.

Tableau 6 du texte. République du Congo : capacité d'endettement, indice composite et seuils d'endettement

Pays	République du Congo		
Code pays	634		
Capacité d'endettement	Faible		
Final	Classification sur la base du millésime actuel	Classification sur la base du millésime précédent	Classification basée sur les deux millésimes précédents
Faible	Faible 2,3	Faible 2,3	Faible 2,3

Calcul de l'indice IC

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) + (C)	Contribution des composantes
EPIN				
Taux de croissance réel (En pourcentage)	0,385	2,762	1,06	46%
Couverture des importations par les réserves (En pourcentage)	2,719	1,474	0,04	2%
Couverture des importations par les réserves*2 (En pourcentage)	4,052	28,148	1,14	49%
Envois de fonds (En pourcentage)	-3,990	7,923	-0,32	-14%
Croissance économique mondiale (En pourcentage)	2,022	0,003	0,00	0%
	13,520	2,889	0,39	17%
CI Score			2,3	100%
Note CI			Faible	

Seuils applicables

APPLICABLE		APPLICABLE	
Seuils d'endettement EXTÉRIEUR		Repère dette publique TOTALE	
VA de la dette en % de		VA du total de la dette publique	
Exportations	140	en % du PIB	35
PIB	30		
Service de la dette en % de			
Exportations	10		
Recettes	14		

Note : estimations de l'AVD pour les pays à faible revenu. La valeur limite de l'indice composite pour la capacité d'endettement à moyen terme est de 2,69.

11. Outre les tests de résistance normalisés, l'AVD tient compte de trois tests adaptés, notamment aux cours des produits de base, aux catastrophes naturelles et aux chocs liés au financement du marché. Étant donné que les exportations pétrolières représentent plus de 80 % des exportations congolaises, le test de résistance adapté aux cours des produits de base est déclenché. Compte tenu de l'exposition à des catastrophes naturelles comme des inondations, le module de catastrophes naturelles est lui aussi déclenché. De même, après l'émission d'une euro-obligation (dans le contexte de la restructuration de la dette au titre de l'initiative PPTE), le choc de financement sur le marché est aussi activé. Ce scénario évalue les risques de refinancement résultant d'une dégradation de l'appréciation générale des risques, d'une dépréciation nominale temporaire et d'un raccourcissement des échéances des nouveaux emprunts commerciaux externes. Les calibrages des chocs correspondent aux valeurs par défaut générées par le modèle d'AVD.

ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE

A. Analyse de viabilité de la dette extérieure

12. Dans le scénario de référence, le dépassement d'un indicateur de la dette extérieure par rapport au seuil indicatif pour le Congo est contenu dans les deux ans (graphique 1). Selon les modalités actuelles de la dette qui a déjà été restructurée, plus aucun seuil ne sera dépassé d'ici 2026 dans le scénario de référence. D'après les projections, le ratio service de la dette/recettes, qui s'établit à 24,5 % en 2024, tombera à 11,0 % en 2026 (en dessous du seuil de 14 %), lorsque l'essentiel de la dette extérieure commerciale aura été remboursé. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB et le ratio service de la dette/exportations ne sont pas pris en compte dans l'analyse, car ils ne dépassent leur seuil indicatif de 30 % et 10 % respectivement qu'en 2023. Le ratio VA de la dette extérieure/PIB, qui s'établissait à 31 % à la fin de 2023, devrait baisser à 27,1 % en 2024, passant en dessous du seuil. De même, le ratio service de la dette/exportations devrait, selon les projections, baisser à 7,5 % d'ici 2025 et rester en dessous du seuil au cours des années suivantes. Le ratio VA de la dette/exportations est inférieur à son seuil indicatif et d'après les projections, il diminuera à 40,7 % en moyenne sur la période 2028–33.

13. Tous les indicateurs de la dette publique extérieure dépassent leurs seuils indicatifs dans les scénarios des tests de résistance (graphique 1). Les scénarios de chocs standards examinent les répercussions de divers chocs sur les trajectoires de la dette et du service de la dette, sur la base de la volatilité historique des indicateurs économiques du pays. Il en résulte de fortes hausses des indicateurs du poids de la dette et de la liquidité dans tous les cas. Le test de résistance prévoyant un choc sur les exportations produit les effets les plus extrêmes sur tous les indicateurs, ce qui tient à la forte dépendance de la République du Congo à l'égard des exportations de pétrole et à leur forte volatilité. Un recul des exportations à un niveau équivalant à un écart-type en dessous de leur moyenne historique au cours des deuxième et troisième années de la période couverte par les projections entraînerait une hausse du ratio VA de la dette/exportations, qui resterait élevé à moyen terme, tandis que le ratio VA de la dette/PIB culminerait à 77,6 %. Ce choc vise certes à simuler les effets de la baisse des recettes d'exportation de pétrole (le pétrole représente environ 80 % des exportations) qui pourrait survenir à la suite d'une baisse des cours du pétrole, mais il ne tient pas compte du fait que le service de la dette envers les plus grands créanciers commerciaux extérieurs varie en fonction des prix du pétrole (c'est-à-dire que le service de la dette d'une année donnée diminue en raison de la baisse des prix du pétrole).

14. En raison de la mauvaise gestion de la dette, le pays est toujours considéré en situation de surendettement pour sa dette extérieure et sa dette globale, lesquelles sont toutefois viables (voir §16). Les lacunes de la gestion de la dette ont occasionné des retards récurrents dans le paiement du service de la dette extérieure, d'où des cas récurrents de non-respect des critères de réalisation continus relatifs à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs. Les autorités restent pleinement déterminées à améliorer leurs systèmes de gestion de la dette, avec le concours de la Banque mondiale et du FMI, notamment en restructurant le bureau de gestion de la dette (CCA) d'ici fin juin 2024 et en publiant en fin mars 2024 le bulletin trimestriel complet de la dette couvrant les données sur l'encours et les flux. Étant donné que tous les ratios d'endettement tomberont en dessous de leurs seuils respectifs dans les cinq ans, la dette est jugée viable.

B. Analyse de viabilité de la dette publique

15. Une analyse de la dette publique globale du Congo fait apparaître des vulnérabilités accrues en matière de dette (graphique 2). L'évolution prévue des indicateurs de la charge de la dette laisse entrevoir une vulnérabilité accrue de la dette publique. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette contractée ou garantie par l'État/PIB (qui englobe les arriérés intérieurs et le financement direct par la BEAC avant le lancement de l'accord au titre de la FEC) reste nettement supérieur au niveau de référence de 35 % qui correspond à une vulnérabilité accrue pour les pays ayant une faible capacité d'endettement jusqu'en 2035, puis demeurent en dessous du seuil pour le reste de l'horizon. Dans la mesure où la VA de la dette publique dépasse sa valeur de référence jusqu'en 2033 et les autorités cherchent à faire passer les arriérés intérieurs en dette après leur audit, le pays est toujours considéré comme étant en situation de surendettement en ce qui concerne sa dette globale, mais cette dernière est jugée viable, compte tenu du fait que les risques de liquidité sont atténués par i) la trajectoire à la baisse de la dette et ii) l'accumulation attendue de dépôts des administrations publiques auprès de la banque centrale. Cette évaluation de la vulnérabilité liée à la dette est corroborée par des tests de résistance. Le test de résistance supposant un choc de croissance est le plus extrême pour les indicateurs du poids de la dette publique, ce qui révèle un risque de dégradation lié à une incapacité à apurer les arriérés si la croissance demeure faible et limite la marge de manœuvre budgétaire pour apurer les arriérés intérieurs. En revanche, les scénarios historiques suggèrent une hausse constante des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations (graphique 2), ce qui témoigne d'importants résidus historiques¹⁵ et de faibles taux de croissance. Néanmoins, la VA de référence du ratio dette/recettes baisse par la suite et le ratio service de la dette/recettes culmine en 2026 avant de diminuer à partir de cette date.

NOTATION DU RISQUE ET FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

16. La dette globale et la dette extérieure de la République du Congo sont jugées viables, mais le pays se trouve actuellement en situation de « surendettement ». L'évaluation du surendettement reflète les lacunes dans la gestion de la dette qui ont provoqué plusieurs cas d'accumulation temporaire d'arriérés extérieurs, ainsi que l'incertitude quant à la nature et au volume exacts de la dette intérieure, en attendant les efforts déployés actuellement par les autorités pour procéder à l'audit et à la comptabilisation des arriérés intérieurs. La récurrence des retards dans le paiement du service de la dette renforce l'appréciation selon laquelle la dette congolaise met le pays « en situation de surendettement ». Néanmoins, les arriérés extérieurs envers tous les créanciers bilatéraux et commerciaux, à l'exclusion des dettes contestées et des créances antérieures à l'initiative PPTTE, ont été réglés. Malgré le niveau faible des arriérés extérieurs du programme, actuellement inférieur au seuil de 1 % du PIB à partir duquel le pays est jugé « en situation de surendettement » en ce qui concerne sa dette extérieure, il a été procédé à une appréciation pour parvenir à la note finale en raison de la forte probabilité d'une accumulation supplémentaire due aux lacunes des processus de gestion de la dette, comme en témoignent les retards répétés dans le paiement du service de la dette, et de l'absence de progrès dans la réforme de la fonction de gestion de la dette. Compte tenu de la hausse des cours du pétrole et de la tendance baissière pour l'ensemble des indicateurs d'endettement

¹⁵ Les résidus historiques s'expliquent en grande partie par l'accumulation d'arriérés extérieurs et intérieurs.

et de solvabilité, le dépassement de l'indicateur service de la dette/recettes devrait être résolu d'ici 2026. Aussi la dette globale et la dette extérieure sont-elles jugées viables.

17. Les risques de surendettement global et extérieur demeurent élevés compte tenu des risques de liquidité et de l'exposition à des chocs sur les cours du pétrole. Les risques de liquidité, associés à un ratio dette publique/PIB élevé (supérieur au seuil jusqu'en 2033) et à un ratio service de la dette extérieure/recettes important (l'indicateur dépasse le seuil jusqu'en 2025), sont atténués par la baisse régulière et sensible de ces ratios à plus long terme, par les financements qui devraient être disponibles sur les marchés financiers congolais, par l'accumulation attendue des dépôts de l'État auprès de la banque centrale, par les efforts de diversification de l'économie qui porteront leurs fruits en terme d'exportations hors hydrocarbures et par un accroissement de la contribution des secteurs hors hydrocarbures à la croissance du PIB. À l'avenir, les autorités sont encouragées à poursuivre l'assainissement des finances publiques, à adopter des mesures de diversification afin de réduire les risques et de se préparer à une baisse de la production et de la demande de pétrole à long terme, à apurer les arriérés et à améliorer la gestion de la dette. Néanmoins, la viabilité de la dette reste elle aussi vulnérable aux chocs sur les cours du pétrole et à l'inflation importée découlant de la hausse des prix mondiaux des denrées alimentaires et d'autres importations. La baisse du prix du pétrole pourrait entraver les réformes structurelles et les mesures de diversification des autorités, tandis que la hausse des prix des denrées alimentaires et des carburants pourrait susciter une hausse des dépenses consacrées aux subventions de ces deux catégories, et les projets des autorités concernant l'assainissement des finances publiques s'en trouveraient compromis. L'opposition aux réformes (notamment en raison du mécontentement social) pourrait ralentir l'assainissement des finances publiques et freiner le paiement des arriérés intérieurs, ce qui réduirait la capacité des banques à consentir des prêts au secteur privé et nuirait par la suite aux perspectives de croissance économique. Des résultats défavorables de la production pétrolière constituent un risque considérable de révision à la baisse de la viabilité de la dette. Ce scénario est susceptible de se concrétiser si les investissements directs étrangers tombent en dessous des niveaux requis, ainsi qu'en cas de réaction défavorable des compagnies pétrolières aux efforts déployés par les autorités en faveur de la réforme fiscale dans le secteur pétrolier¹⁴. Associé à des marchés secondaires sous-développés, le niveau élevé des expositions souveraines laisse supposer l'existence d'un lien État-banque qui, en cas de concrétisation des risques, peut rapidement propager les risques de défaillance et de liquidité. Enfin, de nouvelles révisions à la baisse des statistiques du PIB (§7) pourraient augmenter encore une fois les ratios dette/PIB.

18. Le module de financement sur le marché fait apparaître un risque modéré de pressions accrues sur la liquidité. Cependant, un épisode de montée des tensions sur le marché n'aurait pas un effet prononcé sur les indicateurs du poids de la dette (graphique 5), car le Congo ne prévoit pas d'émettre de dette sur les marchés et s'appuie plutôt sur un financement concessionnel à moyen terme pour limiter les vulnérabilités liées à la dette¹⁵.

¹⁴ Néanmoins, jusqu'à présent, les nouveaux avantages fiscaux récemment accordés ont stimulé la hausse des investissements des producteurs de pétrole, puisqu'ils ont favorisé la mise en place de conditions d'égalité entre les producteurs.

¹⁵ Données EMBIG non disponibles pour la République du Congo. L'obligation en circulation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec un rendement à l'échéance de 10,42 % et un écart de 609 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 5 ans au 15 mars 2024 (source : Bloomberg, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>).

19. Les tests adaptés montrent que la dette publique est plus sensible que les indicateurs du poids de la dette extérieure. Si l'indicateur de la VA de la dette extérieure/PIB est dépassé à la suite d'un choc sur les prix des produits de base, le test adapté aux catastrophes naturelles n'entraîne pas de dépassement des indicateurs de la dette extérieure (tableau 4).

	2023	2024	2027	2032
Ratio VA de la dette/PIB				
AVD actuelle	31,4	27,1	20,7	13,9
4 ^e revue au titre de la FEC	34,2	29,7	23,2	14,7
Ratio VA de la dette/exportations				
AVD actuelle	54,3	49,1	45,6	38,5
4 ^e revue au titre de la FEC	51,4	45,1	43,6	33,4
Ratio service de la dette/exportations				
AVD actuelle	15,0	11,3	4,9	4,0
4 ^e revue au titre de la FEC	11,1	9,0	4,2	3,9
Ratio service de la dette/recettes				
AVD actuelle	33,9	24,5	9,4	6,4
4 ^e revue au titre de la FEC	28,9	22,8	9,3	7,4

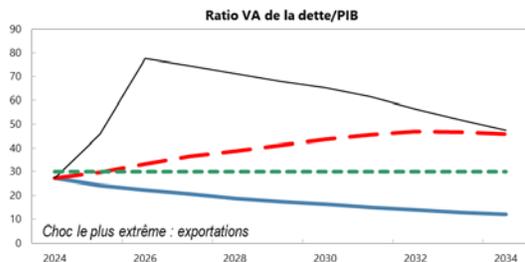
Sources : autorités congolaises ; calculs et projections des services du FMI et de la Banque mondiale.

VUES DES AUTORITÉS

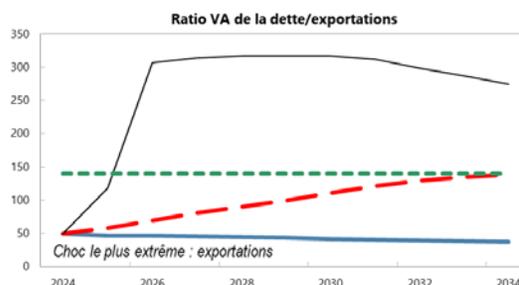
20. Les autorités souscrivent à l'appréciation formulée par les services du FMI selon laquelle le Congo est en situation de surendettement et sa dette reste viable en raison de l'accélération continue du remboursement de la dette, de la reprise de l'économie et de l'assainissement des finances publiques. Les autorités expriment leur détermination à renforcer le système de gestion de la dette en poursuivant l'amélioration des processus et de la communication entre les différents départements de l'administration, afin d'éviter la réapparition d'arriérés extérieurs. S'agissant de la dette intérieure, les autorités ont mis en exergue le plan de règlement des arriérés intérieurs et se sont engagées à gérer prudemment l'émission de la dette intérieure en concordance avec les besoins de financement du Congo. L'amélioration des perspectives de croissance et la poursuite des efforts d'assainissement budgétaire devraient apporter un appui supplémentaire au maintien de la dette du Congo sur une trajectoire durable et décroissante.

Graphique 1. République du Congo : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2024-34

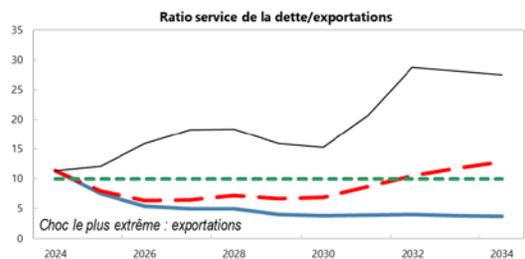
Ratio VA de la dette/PIB



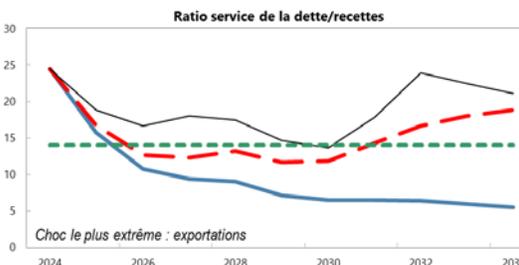
Ratio VA de la dette/exportations



Ratio du service de la dette/exportations



Ratio du service de la dette/recettes



— Baseline - - - - Historical scenario — Most extreme shock 1 - - - - Threshold

Personnalisation des paramètres par défaut		
	Ampleur	Interactions
Tests standardisés		
Passifs éventuels combinés	Oui	
Catastrophes naturelles	Non	Non
Prix des produits de base	Non	Non
Financement de marché	Non	Non

Note : « Oui » indique toute modification de la taille ou des interactions des paramètres par défaut pour les tests de résistance ; « n.a. » indique que le test de résistance ne s'applique pas.

Hypothèses sur les conditions du financement supplémentaire résultant des tests de résistance *		
	Défaut	Défini par l'utilisateur (Personnalisés)
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
Modalités de la dette marginale		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,1%	2,1%
Taux d'actualisation, dollars EU	5,0%	5,0%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5

* Note : Tous les besoins de financement supplémentaires générés par les chocs dans le cadre des tests de résistance sont supposés être couverts par la dette externe de MLT PPG dans l'AVD externe. Les termes par défaut de la dette marginale sont fondés sur des projections de référence sur 10 ans.

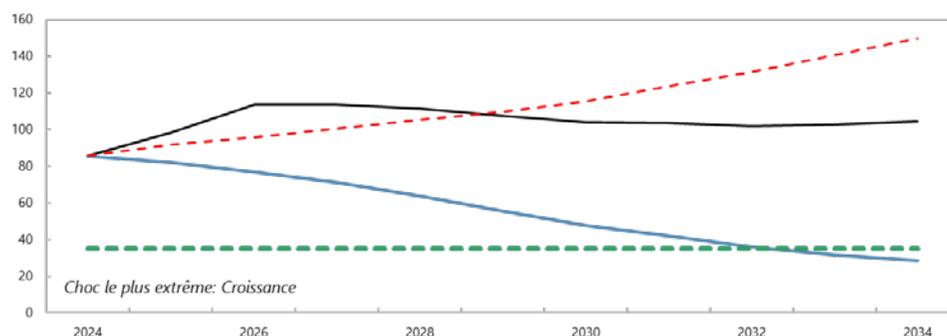
Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en ou avant 2034. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel s'avère le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) serait présenté.

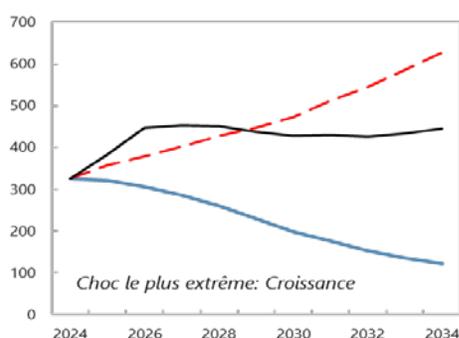
2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance aux chocs sur les prix des produits de base est fondée sur les perspectives d'évolution des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

Graphique 2. République du Congo : indicateurs de la dette publique dans différents scénarios, 2024–34

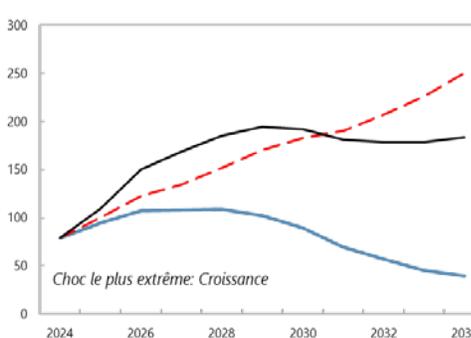
Ratio VA de la dette/PIB



Ratio VA de la dette/recettes



Ratio du service de la dette/recettes



— Scénario de référence
- - - Repère dette publique TOTALE

— Choc le plus extrême 1/
- - - Scénario historique

Hypothèses sur les conditions du financement additionnel résultant des tests de résistance *	Défaut	Défini par l'utilisateur
Part de la dette marginale		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	10%	10%
Dette intérieure à moyen et long terme	57%	57%
Dette intérieure à court terme	32%	32%
Modalités de la dette marginale		
Dette extérieure à MLT		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars EU	2,1%	2,1%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	23	23
Période de grâce moyenne (minimum 1)	5	5
Dette intérieure à MLT		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	5,4%	5,4%
Échéance moyenne (y compris période de grâce)	3	3
Période de grâce moyenne	0	0
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3,5%	3,5%

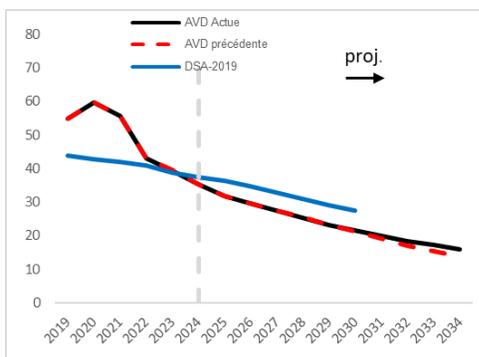
* Note : Dans l'AVD publique, le financement intérieur couvre les besoins de financement additionnels résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

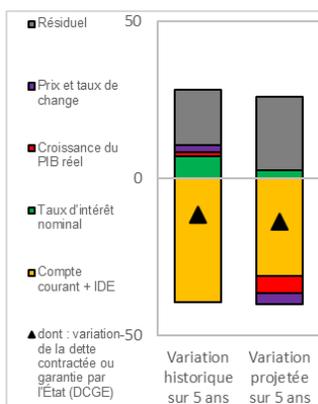
1/ Le test de résistance le plus extrême est le test qui donne le ratio le plus élevé en 2034 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement exceptionnel est lui aussi présenté (le cas échéant), mais le dépassement exceptionnel est remplacé par des signaux mécaniques. Lorsqu'il apparaît qu'un test de résistance avec un dépassement exceptionnel constitue le choc le plus extrême même après élimination de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement exceptionnel) est présenté.

Graphique 3. République du Congo : facteurs déterminants de la dynamique de la dette — scénario de référence

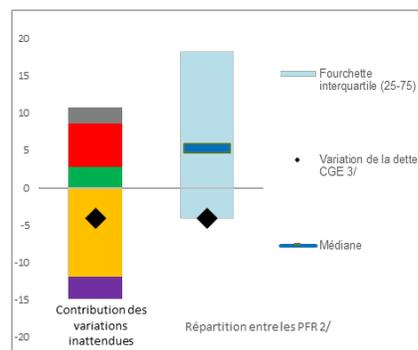
Dette extérieure CGE brute nominale
(En pourcentage du PIB ; anciennes AVD)



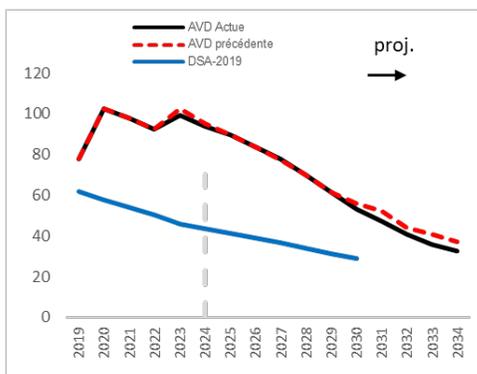
Dette extérieure Flux créateurs d'endettement
(En pourcentage du PIB)



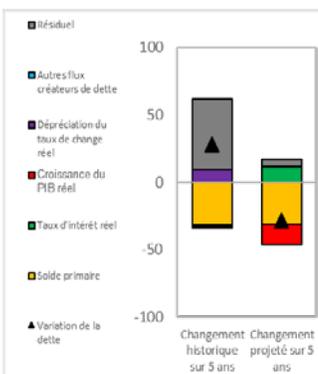
Variations de la dette inattendues^{1/}
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



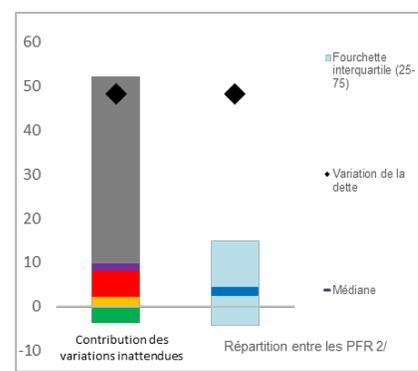
Dette publique brute nominale
(En pourcentage du PIB ; anciennes AVD)



Dette publique Flux créateurs d'endettement
(En pourcentage du PIB)



Variations de la dette Inattendues^{1/}
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

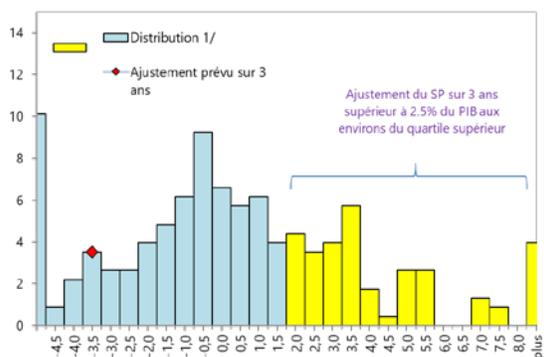
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

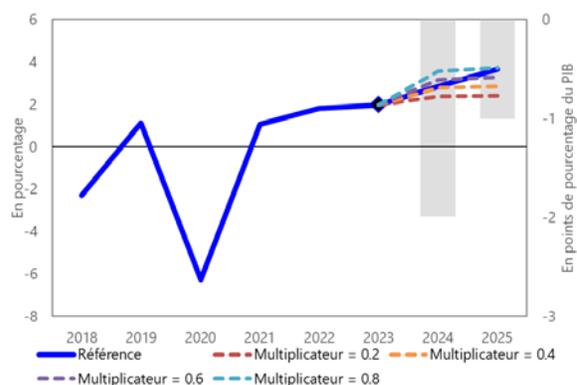
3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

Graphique 4. République du Congo : outils de réalisme

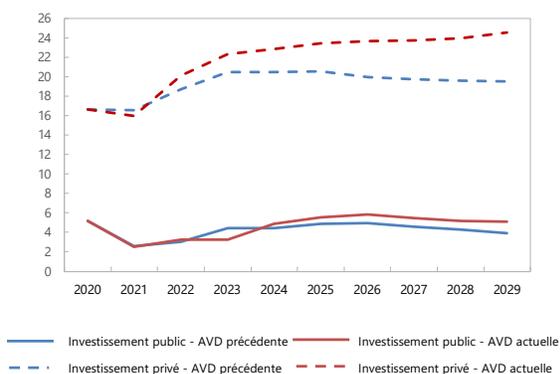
Ajustement sur 3 ans du solde primaire^{1/}
(En points de pourcentage du PIB)



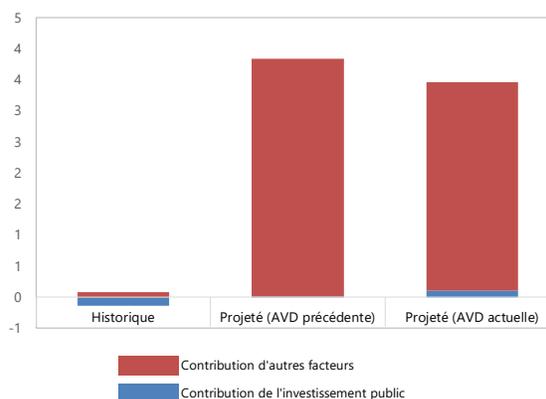
Rééquilibrage budgétaire et trajectoire de croissance possible^{2/}



Taux d'investissement public et privé^{3/}
(En pourcentage du PIB)



Contribution à la croissance du PIB réel
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI.

1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les pays à faible revenu (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur 3 ans pour le lancement du programme se situe sur l'axe des abscisses et le pourcentage de l'échantillon sur l'axe des ordonnées.

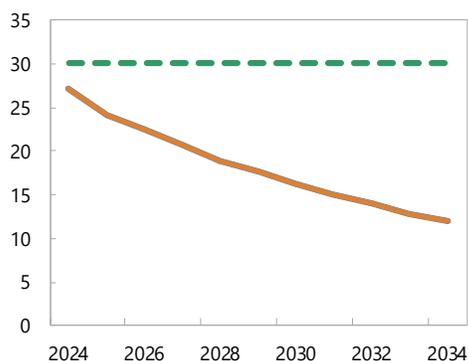
2/ Les barres correspondent au rééquilibrage budgétaire annuel prévu (échelle de droite) et les lignes aux possibles trajectoires de la croissance du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

3/ Les variations de l'investissement s'expliquent par un changement de la méthode de calcul de l'indice des prix utilisée pour convertir l'investissement nominal en investissement à prix constants ; cela ne traduit pas une évolution des taux d'investissement réels.

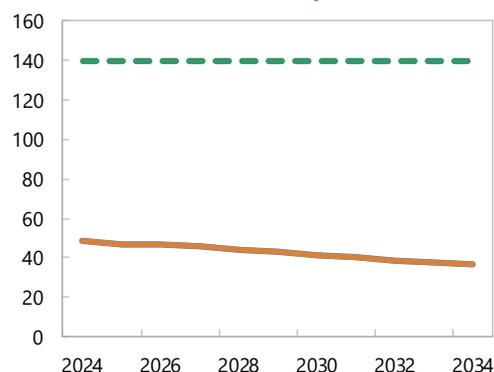
Graphique 5. République du Congo : indicateurs du risque de financement sur le marché

	BFB	1/	EMBI	2/
Niveaux de référence	14		570	
Valeurs actuelles	21		n.a.	
Dépassement	Oui		n.a.	
Besoins accrus de liquidité potentiels	Modéré			

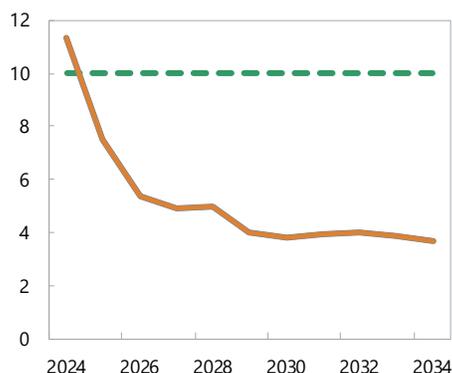
Ratio VA de la dette/PIB



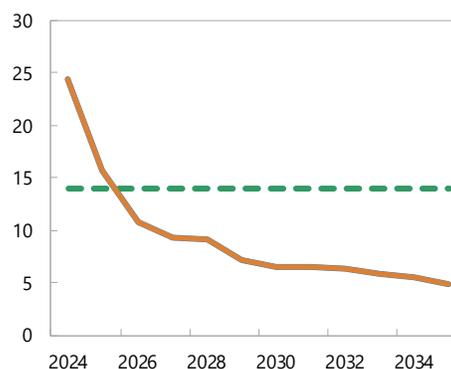
**Rati
o VA de la dette/exportations**



Ratio du service de la dette/exportations



Ratio du service de la dette/recettes



— Scénario de référence — Financement de marché - - - - - Seuil

Sources : autorités congolaises ; projections des services du FMI.

Données EMBIG non disponibles pour la République du Congo. L'obligation, qui arrivera à échéance en 2029, se négociait avec une décote de 14,5 % au-dessus du pair, avec un rendement à l'échéance de 11,6 % et un écart de 804 points de base au-dessus de l'obligation du Trésor des États-Unis à 7 ans au 24 avril 2023. (Sources : Bloomberg, <https://www.federalreserve.gov/releases/h15/>)

Tableau 1a. République du Congo : dette publique brute par créancier, 2021–23

	30 déc. 2021			31 déc. 2022			30 juin 2023 (prél.)			31 déc. 2023 (prél.)		
	En milliards FCFA	En millions USD	En % du PIB									
Dette publique totale	7254	12500	97.8	8040	12979	92.5	8155	13476	94.9	8508	14120	99.0
Dette extérieure	4136	7127	55.7	3743	6042	43.1	3666	6058	42.7	3382	5614	39.4
<i>Dont : arriérés</i>	1286	2216	17.3	312	504	3.6	302	499	3.5	298	494	3.5
Créanciers multilatéraux et autres	550	948	7.4	781	1261	9.0	862	1425	10.0	944	1567	11.0
Créanciers bilatéraux officiels	1802	3106	24.3	1753	2830	20.2	1740	2875	20.2	1588	2635	18.5
Club de Paris	273	470	3.7	282	455	3.2	283	468	3.3	293	487	3.4
Brésil	57	98	0.8	56	91	0.6	49	81	0.6	50	83	0.6
Belgique	89	153	1.2	81	131	0.9	65	107	0.8	56	93	0.7
France	106	183	1.4	123	199	1.4	30	50	0.4	28	46	0.3
Russie	17	30	0.2	19	31	0.2	35	57	0.4	28	47	0.3
Suisse	4	6	0.0	2	3	0.0	150	248	1.7	168	279	2.0
Hors Club de Paris	1530	2636	20.6	1472	2376	16.9	1457	2407	17.0	1294	2148	15.1
Chine	1257	2166	16.9	1222	1973	14.1	1212	2003	14.1	1060	1760	12.3
Inde	68	117	0.9	52	84	0.6	56	93	0.7	50	84	0.6
Koweït	32	55	0.4	34	54	0.4	33	54	0.4	32	53	0.4
Arabie saoudite	46	80	0.6	49	79	0.6	48	79	0.6	47	78	0.6
Turquie	45	77	0.6	36	58	0.4	31	51	0.4	26	43	0.3
Arriérés antérieurs à l'initiative PPTE (non	129	222	1.7	73	118	0.8	71	118	0.8	72	120	0.8
Créanciers privés	1783	3073	24.0	1208	1950	13.9	1064	1758	12.4	851	1412	9.9
Entreprises chinoises	284	489	3.8	185	298	2.1	181	300	2.1	164	271	1.9
Club de Londres (euro-obligation)	140	241	1.9	140	226	1.6	129	214	1.5	119	197	1.4
Créances liées aux achats anticipés de pétrole	909	1567	12.3	625	1009	7.2	510	842	5.9	336	558	3.9
Afréximbank	54	94	0.7	32	52	0.4	19	31	0.2	6	10	0.1
Fournisseurs	396	682	5.3	226	364	2.6	226	373	2.6	226	375	2.6
Dette intérieure	3118	5373	42.0	4297	6937	49.4	4489	7419	52.2	5125	8506	59.6
Avances de la BEAC et DTS	572	986	7.7	735	1187	8.5	735	1215	8.6	731	1213	8.5
Établissements commerciaux bancaires et non b:	1532	2640	20.6	2115	3413	24.3	2307	3812	26.8	2662	4418	31.0
Arriérés vérifiés et validés déclarés par la CCA	1014	1748	13.7	1447	2337	16.6	1447	2392	16.8	1733	2876	20.2

Sources : autorités congolaises ; estimations des services du FMI

Tableau 1b. République du Congo : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2023–25¹

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2023			2023	2024	2025	2023	2024	2025
	(En millions USD)	En % de la dette totale	(En % du PIB) ⁶	(En millions USD)			(En % du PIB)		
Total	14,120	100.0	99.0	3,576	3,114	3,455	25.9	20.7	23.0
Dette extérieure	5,614	39.8	39.4	1,227	940	604	8.7	6.2	4.0
Créanciers multilatéraux ²	1,567	11.1	11.0	86	61	68	0.6	0.4	0.4
FMI	344	2.4	2.4
Banque mondiale	608	4.3	4.3
BAD/BAfD/BID	495	3.5	3.5
Autres créanciers multilatéraux	121	0.9	0.8
<i>dont</i> : BDEAC	81	0.6	0.6
FIDA	23	0.2	0.2
Créanciers bilatéraux	2,635	18.7	18.5	355	345	299	2.5	2.3	1.9
Club de Paris	487	3.4	3.4	89	77	46	0.6	0.5	0.3
<i>dont</i> : France	279	2.0	2.0
Belgique	93	0.7	0.7
Hors Club de Paris	2,148	15.2	15.1	265	269	253	1.9	1.8	1.6
<i>dont</i> : Chine	1,760	12.5	12.3
Inde	84	0.6	0.6
Créanciers commerciaux	1,412	10.0	9.9	786	534	237	5.5	3.6	1.5
<i>dont</i> : obligations	197	1.4	1.4	39	38	40	0.3	0.3	0.3
Autres créanciers internationaux	1,215	8.6	8.5	747	496	197	5.3	3.3	1.2
<i>dont</i> : deux principaux créanciers	558	4.0	3.9
<i>o/w</i> : Glencore	349	2.5	2.4
<i>o/w</i> : Trafigura	210	1.5	1.5
Autres	656	4.6	4.6
Dette intérieure³	8506	60.2	59.6	2349	2174	2851	16.6	14.5	18.0
Bons du Trésor et obligations ⁴	4036	28.6	28.3	1216	1551	1740	8.6	10.3	11.0
Prêts	1483	10.5	10.4	27	27	27	0.2	0.2	0.2
Pour mémoire :									
Dette garantie ⁴									
<i>dont</i> : liée	558	...	3.9
<i>dont</i> : non liée
Passifs conditionnels									
<i>dont</i> : garanties publiques
<i>dont</i> : autres passifs conditionnels explicites ⁵	267	...	1.9
PIB nominal	14,169

¹ Données communiquées par les autorités nationales suivant leur classification des créanciers, y compris officiels et commerciaux. La couverture de la dette est la même que dans

² Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

³ Le service de la dette intérieure inclut les remboursements d'arriérés.

⁴ Une dette est garantie lorsque le créancier a des droits sur un actif ou un flux de revenus qui lui permettraient, si l'emprunteur ne respecte pas ses obligations de remboursement, d'utiliser l'actif ou le flux de revenus pour assurer le remboursement de la dette. Un prêt est garanti lorsque l'emprunteur met en gage certains actifs existants ou certains effets futurs à recevoir contre le remboursement du prêt. Une garantie est « non liée » lorsqu'elle n'a aucun rapport avec un projet financé par l'emprunt. Exemple : un emprunt visant à financer le déficit budgétaire, garanti par des recettes pétrolières. Voir la note commune du FMI et de la Banque mondiale rédigée pour le G-20 intitulée « *Collateralized Transactions: Key Considerations for Public Lenders and Borrowers* » pour une analyse des questions soulevées par les garanties.

⁵ Comprend les autres garanties ponctuelles non incluses dans la dette garantie par l'État (lignes de crédit par exemple) et d'autres passifs conditionnels explicites non classés ailleurs (créances juridiques potentielles et paiements résultant d'accords de PPP par exemple).

⁶ Calculé avec l'encours de la dette et le PIB en unités de monnaie locale.

Tableau 2. République du Congo : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2021–44

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 8/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Scénario historique	Projections
Dette extérieure (nominale) 1/	55,7	43,1	39,4	35,4	31,8	29,7	27,5	25,3	23,3	16,1	9,7	51,9	24,2
<i>dont : contractée ou garantie par l'État (CGE)</i>	55,7	43,1	39,4	35,4	31,8	29,7	27,5	25,3	23,3	16,1	9,7	51,9	24,2
Variation de la dette extérieure	-3,9	-12,7	-3,7	-4,0	-3,5	-2,1	-2,2	-2,2	-2,1	-1,2	-0,4		
Flux générateurs d'endettement net identifiés	-18,8	-11,0	-11,7	-8,0	-7,7	-7,3	-6,3	-4,8	-4,1	-0,3	3,1	0,3	-4,5
Déficit extérieur courant hors intérêts	-13,8	-18,9	-8,1	-2,8	-1,8	-1,8	-1,1	0,2	0,8	4,4	5,7	-0,5	0,5
Déficit de la balance des biens et services	-24,4	-28,5	-16,1	-11,7	-9,9	-9,3	-8,0	-6,5	-5,7	-0,9	4,1	-5,8	-6,1
Exportations	57,9	69,7	57,8	55,3	51,8	48,4	45,3	42,9	41,1	32,9	18,7		
Importations	33,5	41,2	41,7	43,6	41,9	39,1	37,4	36,4	35,5	32,0	22,7		
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-0,8	-1,5	-0,8	-0,6	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-0,9	-1,0	-0,7	0,4	-0,9
<i>dont : officiels</i>	-0,8	-1,6	-0,8	-0,6	-0,8	-0,8	-0,8	-0,9	-0,9	-0,9	-0,7		
Autres flux extérieurs courants (négatifs= entrées nettes)	11,4	11,1	8,8	9,5	8,9	8,5	7,7	7,6	7,4	6,2	2,4	4,9	7,6
IDE nets (négatifs = entrées)	2,5	9,0	-4,6	-4,8	-5,1	-4,9	-4,6	-4,3	-4,3	-4,3	-2,4	-1,1	-4,6
Dynamique endogène de la dette 2/	-7,6	-1,1	1,0	-0,4	-0,7	-0,6	-0,6	-0,6	-0,6	-0,4	-0,2		
Contribution du taux d'intérêt nominal	0,9	1,2	1,6	0,6	0,5	0,5	0,4	0,4	0,3	0,3	0,1		
Contribution de la croissance du PIB réel	-0,5	-1,0	-0,8	-1,1	-1,2	-1,1	-1,0	-1,0	-0,9	-0,6	-0,4		
Contribution des variations de prix et de taux de change	-7,9	-1,4	0,2		
Résiduel 3/	14,9	-1,6	8,0	4,0	4,1	5,2	4,1	2,6	2,0	-0,8	-3,5	1,2	2,4
<i>dont : hors résiduel</i>	-1,2	-7,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette extérieure CGE/PIB	31,4	27,1	24,2	22,4	20,7	18,9	17,6	12,0	7,0		
VA de la dette extérieure CGE/exportations	54,3	49,1	46,6	46,3	45,6	44,1	42,7	36,4	37,3		
Ratio service de la dette CGE/exportations	12,7	15,4	15,0	11,3	7,5	5,4	4,9	5,0	4,0	3,7	3,0		
Ratio service de la dette CGE/recettes	33,2	34,5	33,9	24,5	15,7	10,7	9,4	9,1	7,1	5,4	2,7		
Total des besoins de financement bruts (milliards de dollars EU)	-525,7	112,6	-564,7	-201,7	-485,9	-681,1	-619,3	-378,7	-368,9	353,2	2107,0		
Principales hypothèses macroéconomiques													
Croissance du PIB réel (en pourcentage)	1,1	1,8	2,0	2,8	3,7	3,5	3,5	3,8	3,8	3,9	3,9	-1,0	3,7
Déflateur du PIB en dollars EU (variation en pourcentage)	15,3	2,5	-0,5	3,0	1,7	2,0	2,2	2,5	3,1	3,0	3,1	0,0	2,7
Taux d'intérêt effectif (pourcentage) 4/	1,8	2,3	3,8	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	2,3	1,5
Croissance des exportations de biens & services (\$, en %)	65,8	25,6	-15,9	1,4	-1,3	-1,4	-1,0	0,7	2,7	2,1	6,9	4,7	1,1
Croissance des importations de biens & services (\$, en %)	36,7	28,2	2,7	10,7	1,3	-1,6	1,1	3,5	4,4	4,2	5,1	0,7	4,0
Élément don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	25,6	29,9	30,7	35,1	33,7	32,5	33,2	32,7	...	32,2
Recettes publiques hors dons, en pourcentage du PIB	22,1	31,2	25,6	25,6	24,8	24,4	24,0	23,6	23,4	22,3	20,8	24,9	23,6
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	120,8	86,6	119,0	341,1	306,8	341,1	322,7	312,2	333,7	440,3	632,9		
Financement équivalent don (En pourcentage du PIB) 6/	1,5	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	0,9	...	1,2
Financement équivalent don (En % du financement extérieur) 6/	37,4	51,6	52,8	61,1	61,1	61,7	65,5	65,2	...	58,8
PIB nominal (milliards de dollars EU)	13 387	13 967	14 169	15 006	15 811	16 688	17 641	18 765	20 095	28 211	54 225		
Croissance du PIB nominal en dollars	16,6	4,3	1,4	5,9	5,4	5,5	5,7	6,4	7,1	7,0	7,1	-1,0	6,5
Pour mémoire :													
VA de la dette extérieure 7/	31,4	27,1	24,2	22,4	20,7	18,9	17,6	12,0	7,0		
En pourcentage des exportations	54,3	49,1	46,6	46,3	45,6	44,1	42,7	36,4	37,3		
Ratio service de la dette/exportations	12,7	15,4	15,0	11,3	7,5	5,4	4,9	5,0	4,0	3,7	3,0		
VA de la dette extérieure CGE (milliards de dollars EU)	4442,8	4072,8	3821,4	3745,1	3650,1	3553,1	3528,3	3377,3	3771,0		
(VAT - VAT-1)/PIB-1 (en pourcentage)	-2,6	-1,7	-0,5	-0,6	-0,5	-0,1	-0,1	0,2		
Déficit extérieur courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	-9,8	-6,2	-4,4	1,2	1,7	0,3	1,1	2,4	2,9	5,5	6,1		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Compréhensif à la fois la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à $[r - g - p(1+g)] / (1+g + p + g)$ fois le ratio d'endettement de la période précédente, où r = taux d'intérêt nominal ; g = taux de croissance du PIB réel, et p = taux de croissance du déflateur du PIB en \$EU.

3/ Inclut le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des arriérés et l'allègement de la dette); les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend en outre la contribution des variations de prix et de taux de change.

4/ Charges d'intérêt de l'exercice en cours divisées par le stock de la dette de la période précédente.

5/ Il s'agit des dons, des prêts concessionnels et de l'allègement de la dette.

6/ Le financement équivalent don inclut les dons accordés à l'État directement et sous la forme des nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Il est supposé que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques et les écarts-types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

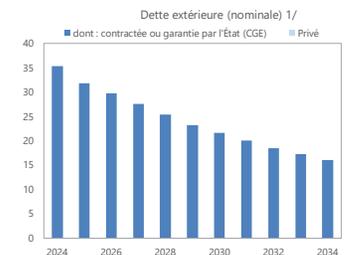
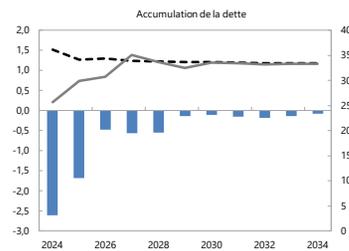


Tableau 3. République du Congo : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2021–44

(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Effectif			Projections								Moyenne 6/	
	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2034	2044	Scénario historique	Projections
Dettes du secteur public 1/	97,8	92,5	99,0	93,6	89,5	83,9	77,6	70,0	61,1	32,4	24,1	83,0	62,3
dont : libellée en devises	55,7	43,1	39,4	35,4	31,8	29,7	27,5	25,3	23,3	16,1	9,7	51,9	24,2
<i>dont : libellée en monnaie locale</i>													
Variation de la dette du secteur public	-4,7	-5,3	6,5	-5,4	-4,0	-5,7	-6,2	-7,6	-8,9	-3,6	0,0	2,6	-6,4
Flux générateurs d'endettement identifiés	-8,9	-20,2	-5,7	-9,2	-7,0	-5,6	-5,9	-6,5	-6,9	-4,0	0,0	0,6	-6,1
Déficit primaire	-3,7	-11,6	-9,0	-7,0	-6,0	-5,6	-6,1	-6,5	-6,7	-3,9	-0,1	25,5	24,4
<i>dont : dons</i>	22,6	31,8	26,5	26,3	25,6	25,1	24,8	24,4	24,2	23,2	21,5		
Dépenses primaires (hors intérêts)	0,4	0,6	0,8	0,6	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,7		
18,9	20,2	17,5	19,3	19,6	19,6	18,7	17,9	17,5	19,3	21,4	26,1	18,3	
Dynamique automatique de la dette	-5,3	-8,6	3,2	-2,2	-1,0	0,0	0,2	0,0	-0,2	-0,1	0,1		
Contribution de l'écart de taux d'intérêt/croissance	-6,0	-8,2	1,5	-2,2	-1,0	0,0	0,2	0,0	-0,2	-0,1	0,1		
<i>dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen</i>	-4,9	-6,5	3,3	0,5	2,3	3,0	3,0	2,8	2,4	1,2	1,0		
<i>dont : contribution de la croissance du PIB réel</i>	-1,1	-1,7	-1,8	-2,7	-3,3	-3,0	-2,8	-2,9	-2,6	-1,3	-0,9		
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	0,7	-0,4	1,7		
Autres flux générateurs d'endettement identifiés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,0
Produit des privatisations (négatif)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Comptabilisation des passifs conditionnels	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Allègement de la dette (Initiative PPTE et autres)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Autres (à préciser, par ex., recapitalisation bancaire)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		
Résiduel	4,2	14,9	12,3	3,8	2,9	-0,1	-0,3	-1,1	-2,1	0,5	-0,1	3,9	0,3
Indicateurs de viabilité													
VA de la dette du secteur public 2/	90,8	85,5	82,0	76,7	71,0	63,8	55,4	28,3	21,4		
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons (En %)	342,9	325,5	320,8	305,3	286,3	261,6	228,9	122,0	99,6		
Ratio service de la dette/recettes et dons (En %) 3/	76,5	76,7	95,4	79,0	95,1	107,5	108,4	108,6	102,4	39,8	30,6		
Besoin de financement brut 4/	13,6	12,8	16,3	13,8	18,3	21,5	20,8	20,0	18,1	5,3	6,5		
Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires													
Croissance du PIB réel (En pourcentage)	1,1	1,8	2,0	2,8	3,7	3,5	3,5	3,8	3,8	3,9	3,9	-1,0	3,7
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette en devises (En pourcentage)	1,7	2,4	3,8	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,5	1,6	1,6	2,4	1,5
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (En pourcentage)	-7,7	-9,9	6,7	1,1	4,1	5,6	5,9	6,1	6,0	7,1	7,8	1,8	5,7
Dépréciation du taux de change réel (En pourcentage, + dénote une dépréciation)	1,2	-0,7	4,0	5,3	...
Taux d'inflation (déflateur du PIB, en pourcentage)	11,2	15,1	-3,1	3,3	2,1	2,1	2,3	2,6	3,1	3,0	3,1	1,5	2,8
Croissance des dépenses primaires réelles (corrige du déflateur du PIB, en %)	-4,1	8,8	-11,5	13,3	5,3	3,4	-1,1	-0,7	1,5	10,7	4,0	-7,4	4,7
Déficit primaire stabilisant le ratio dette/PIB 5/	1,1	-6,3	-15,5	-1,5	-1,9	0,1	1,1	2,2	-0,3	0,0	0,0	-6,9	0,0
VA des passifs conditionnels (non inclus dans dette du secteur public)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0		

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Indiquer la couverture du secteur public : Administration centrale plus administrations de sécurité sociale, banque centrale - Dette garantie par l'État. La définition de la dette extérieure/intérieure est : Sur la base de la monnaie.

2/ Le ratio VA de la dette extérieure par rapport au PIB dans l'AVD publique diffère de l'AVD externe, l'ampleur des différences dépendant des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal au déficit primaire plus le service de la dette plus l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente et autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement.

5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

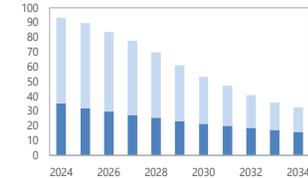
6/ Les moyennes historiques et les écarts types sont généralement calculés sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles.

Définition de la dette extérieure/intérieure	Sur la base de la monnaie
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères?	Oui

Dette du secteur public 1/

■ dont: en monnaie nationale

■ dont: en monnaie étrangère



■ dont: détenu par les résidents

■ dont: détenu par les non-résidents

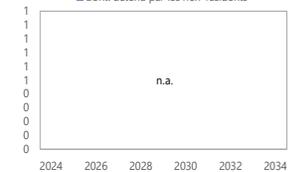


Tableau 4. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2024–34
(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	27	24	22	21	19	18	16	15	14	13	12
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	27	30	33	36	39	41	44	46	47	46	46
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	27	28	30	27	25	23	22	20	18	17	16
B2. Solde primaire	27	25	27	27	26	25	25	25	24	23	23
B3. Exportations	27	46	78	75	71	68	65	61	56	52	47
B4. Autres flux 3/	27	43	59	57	54	52	50	47	43	39	36
B5. Dépréciation	27	30	28	26	24	22	20	19	17	16	15
B6. Combinaison de B1-B5	27	48	64	61	58	55	53	49	45	41	38
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	27	26	25	24	23	22	22	21	20	20	19
C2. Catastrophes naturelles	27	25	24	23	21	20	19	18	17	17	16
C3. Prix des produits de base	27	32	38	37	36	34	33	31	29	27	25
C4. Financement de marché	27	24	22	21	19	18	16	15	14	13	12
Seuil	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30
Ratio VA de la dette/exportations											
Scénario de référence	49	47	46	46	44	43	41	40	39	37	36
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	49	57	69	80	90	100	111	121	129	135	139
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	49	47	46	46	44	43	41	40	39	37	36
B2. Solde primaire	49	49	56	59	60	62	64	65	66	68	69
B3. Exportations	49	118	307	315	318	317	317	312	298	287	275
B4. Autres flux 3/	49	82	122	125	126	126	126	124	118	114	109
B5. Dépréciation	49	47	46	45	44	42	41	39	38	37	36
B6. Combinaison de B1-B5	49	98	101	158	158	158	157	153	146	141	135
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	49	50	52	53	54	54	55	55	56	57	58
C2. Catastrophes naturelles	49	50	51	51	51	50	50	50	49	49	50
C3. Prix des produits de base	49	76	93	95	93	91	88	86	84	81	79
C4. Financement de marché	49	47	46	46	44	43	41	40	39	37	36
Seuil	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140	140
Ratio service de la dette/exportations											
Scénario de référence	11	8	5	5	5	4	4	4	4	4	4
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	11	8	6	6	7	7	7	9	10	12	13
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	11	8	5	5	5	4	4	4	4	4	4
B2. Solde primaire	11	8	6	5	6	5	5	5	5	5	6
B3. Exportations	11	12	16	18	18	16	15	21	29	28	27
B4. Autres flux 3/	11	8	6	7	7	6	6	9	11	11	11
B5. Dépréciation	11	8	5	5	5	4	4	4	4	4	4
B6. Combinaison de B1-B5	11	9	10	10	10	9	8	12	14	14	14
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	11	8	5	5	5	4	4	4	4	4	4
C2. Catastrophes naturelles	11	8	6	5	5	4	4	4	4	4	4
C3. Prix des produits de base	11	9	7	7	7	6	5	7	8	8	8
C4. Financement de marché	11	8	5	5	5	4	4	4	4	4	4
Seuil	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10
Ratio service de la dette/recettes											
Scénario de référence	24	16	11	9	9	7	6	6	6	6	5
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	24	17	13	12	13	12	12	14	17	18	19
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	24	18	14	12	12	9	9	9	8	8	7
B2. Solde primaire	24	16	11	10	10	8	8	8	9	8	8
B3. Exportations	24	19	17	18	17	15	14	18	24	22	21
B4. Autres flux 3/	24	16	13	13	13	11	10	14	18	17	16
B5. Dépréciation	24	20	13	12	11	9	8	8	8	7	7
B6. Combinaison de B1-B5	24	18	16	16	16	13	12	17	19	18	17
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	24	16	11	10	9	8	7	7	7	7	6
C2. Catastrophes naturelles	24	16	11	9	9	7	7	7	7	6	6
C3. Prix des produits de base	24	18	14	13	13	10	9	11	12	11	11
C4. Financement de marché	24	16	11	9	9	7	6	6	6	6	5
Seuil	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14	14

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

Tableau 5. République du Congo : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2024–34^{1/}

(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034
Ratio VA de la dette/PIB											
Scénario de référence	86	82	77	71	64	55	48	42	36	32	28
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	86	92	96	100	105	109	115	124	131	141	150
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	86	98	114	114	111	107	104	103	102	103	104
B2. Solde primaire	86	98	111	106	99	90	82	76	69	64	61
B3. Exportations	86	96	112	106	98	88	80	72	64	57	51
B4. Autres flux 3/	86	101	114	107	99	90	81	74	65	58	52
B5. Dépréciation	86	84	77	70	62	53	44	38	31	25	21
B6. Combinaison de B1-B5	86	92	102	99	94	88	83	79	75	73	71
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	86	104	98	92	85	76	68	62	56	51	48
C2. Catastrophes naturelles	86	93	88	83	76	67	60	54	48	44	41
C3. Prix des produits de base	86	88	91	95	97	96	94	93	92	92	94
C4. Financement de marché	86	82	77	71	64	55	48	42	36	32	28
Repère dette publique TOTALE	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35
Ratio VA de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	326	321	305	286	262	229	199	178	153	135	122
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	326	358	379	403	428	447	473	512	545	586	627
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	326	383	448	453	452	438	429	431	427	433	445
B2. Solde primaire	326	384	440	427	405	372	341	320	294	276	262
B3. Exportations	326	376	445	426	401	364	332	306	270	243	221
B4. Autres flux 3/	326	393	452	433	408	371	338	311	275	248	225
B5. Dépréciation	326	331	308	285	256	219	185	159	130	109	91
B6. Combinaison de B1-B5	326	361	404	398	386	362	343	333	317	310	306
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	326	406	391	373	348	315	285	263	238	220	206
C2. Catastrophes naturelles	326	365	351	333	310	278	249	228	204	187	175
C3. Prix des produits de base	326	386	406	433	434	418	402	392	388	394	406
C4. Financement de marché	326	321	305	286	262	229	199	178	153	135	122
Ratio service de la dette/recettes 2/											
Scénario de référence	79	95	107	108	109	102	89	70	57	46	40
A. Scénarios de rechange											
A1.Principales variables à leur moyenne historique en 2024-2034 2/	79	100	123	134	152	170	183	190	207	226	251
B. Tests paramétrés											
B1. Croissance du PIB réel	79	109	151	168	186	194	192	182	179	179	184
B2. Solde primaire	79	95	146	184	186	180	162	140	125	112	105
B3. Exportations	79	95	109	112	112	106	93	76	68	56	50
B4. Autres flux 3/	79	95	110	112	113	106	93	77	68	57	50
B5. Dépréciation	79	91	103	101	103	96	84	65	54	43	37
B6. Combinaison de B1-B5	79	97	122	126	135	136	130	117	110	104	103
C. Tests Adaptés											
C1. Passifs éventuels combinés	79	95	156	153	159	148	133	112	97	85	77
C2. Catastrophes naturelles	79	96	132	131	135	127	114	94	81	69	63
C3. Prix des produits de base	79	109	126	131	153	161	162	151	152	153	160
C4. Financement de marché	79	95	107	108	109	102	89	70	57	46	40

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services.

1/ Une valeur en gras indique un dépassement du repère.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, celle du déflateur du PIB (en \$EU), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Y compris les transferts officiels et privés, ainsi que les IDE.

**Déclaration de M. Régis N'Sonde, administrateur pour
la République du Congo et de M^{me} Mwanza Nkusu,
conseillère principale pour la République du Congo**

10 juillet 2024

INTRODUCTION

Au nom des autorités congolaises que nous représentons, nous tenons à remercier les administrateurs, la direction et les services du FMI de leur inlassable soutien à la République du Congo sous la forme de surveillance, de financement et de développement des capacités. Les autorités que nous représentons apprécient le dialogue constructif qu'elles ont eu avec les services du FMI dans le cadre des entretiens pour la cinquième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC) et pour les consultations de 2024 au titre de l'article IV. Les autorités souscrivent globalement aux grandes lignes de l'évaluation faite par les services du FMI des résultats obtenus dans le cadre du programme appuyé par la FEC et des défis auxquels est confronté le Congo en matière de développement. Elles apprécient la pertinence et la précision des recommandations stratégiques des services du FMI.

En dépit d'un environnement extérieur difficile et de chocs intérieurs, les autorités ont régulièrement mis en œuvre leur programme macroéconomique et leur programme de réformes structurelles, contribuant ainsi à la résilience de l'économie. Les résultats dans le cadre du programme au cours de la période considérée sont globalement satisfaisants et les efforts visant à préserver la stabilité macroéconomique et à approfondir les réformes structurelles se poursuivent. La mise en œuvre des réformes envisagées, qui sont guidées par le Plan national de développement 2022–26 (PND 2022–26) et harmonisées avec le programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC), devrait contribuer à améliorer l'environnement pour le développement du secteur privé, à favoriser la diversification économique et à nourrir une croissance forte et inclusive.

ÉVOLUTION RÉCENTE ET RÉSULTATS DANS LE CADRE DU PROGRAMME

Évolution économique récente

Bien qu'inférieure aux prévisions, la croissance économique s'est redressée en 2023, portée par le secteur non pétrolier, tandis que les pressions inflationnistes se sont maintenues. La croissance du PIB réel s'est légèrement accélérée en 2023 pour passer de 1,8 % en 2022 à 2 %, contre des projections de 4 % au moment de la quatrième revue. Cette croissance a été portée par une forte activité dans le secteur hors hydrocarbures, tandis que la production pétrolière a chuté en raison de problèmes techniques dans un certain nombre de gisements pétroliers arrivant à maturité. L'inflation en glissement annuel s'est accélérée jusqu'à 5,6 % à fin décembre 2023, contre 3,2 % un an plus tôt, alimentée par les prix élevés des produits non alimentaires.

L'orientation budgétaire a été plus resserrée qu'initialement prévu dans le cadre du programme, tandis que le solde du compte des transactions courantes extérieures a été supérieur aux

prévisions. Sous l'effet essentiellement de la sous-exécution des dépenses sociales et des dépenses d'investissement et des progrès réalisés dans les réformes des subventions, le déficit primaire hors hydrocarbures s'est réduit à 8,4 % du PIB hors hydrocarbures, soit plus de 3 points de pourcentage de mieux que prévu. Dans le secteur extérieur, l'excédent du compte des transactions courantes s'est établi à 6,4 % du PIB en 2023, très au-dessus des prévisions, essentiellement en raison d'une facture d'importations moins élevée.

Le secteur bancaire est resté relativement solide et la plupart des indicateurs du secteur financier se sont améliorés, même si le crédit au secteur privé n'a pas progressé. Globalement, le ratio de solvabilité des banques reste nettement supérieur au minimum requis de 10,5 % des actifs pondérés en fonction des risques. Dans ce contexte, la qualité des actifs, la liquidité et les ratios de rentabilité se sont améliorés depuis 2019. Ces indicateurs globaux masquent toutefois les faiblesses de deux banques qui ne respectent pas certains ratios prudentiels. La COBAC, organe unique de supervision bancaire des pays de la CEMAC, s'est engagée à renforcer l'application des normes et à accélérer le processus de restructuration de ces deux banques, en recourant à des sanctions et en renforçant leur suivi. Bien qu'elle ait stagné à 2,5 % en 2023, la croissance du crédit au secteur privé a été plus élevée que prévu.

Résultats dans le cadre du programme

Les résultats quantitatifs du programme au cours de la période concernée sont globalement satisfaisants. Tous les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2023 ont été satisfaits, dont deux largement : celui relatif au déficit primaire de base hors hydrocarbures et celui relatif au financement intérieur net. Toutefois, le critère de réalisation quantitatif continu relatif à la non-accumulation d'arriérés extérieurs n'a pas été respecté sur la période avril-juin 2024 en raison de faiblesses dans la gestion de la dette par la Caisse congolaise d'amortissement (CCA). Les nouveaux arriérés ont toutefois été apurés, à l'exception d'une part infime que les autorités sont déterminées à régler tout en évitant des retards dans le service de la dette à l'avenir et en maintenant des négociations en toute bonne foi avec un certain nombre de créanciers pour régler les anciens arriérés. Les autorités sollicitent une dérogation pour non-respect du critère de réalisation continu qui n'a pas été respecté, compte tenu des mesures correctrices prises, notamment la réorganisation réussie de la CCA. En matière d'objectifs indicatifs, trois sur cinq à fin décembre ont également été atteints. Les objectifs indicatifs manqués correspondent au plancher des dépenses sociales et au plancher des recettes hors hydrocarbures, ce dernier objectif ayant été manqué de peu. Pour remédier à l'objectif non atteint des dépenses sociales, les autorités se sont engagées à accroître les transferts monétaires aux ménages les plus vulnérables en proposant un nouveau repère structurel exigeant que d'ici à fin juillet 2024, 6 milliards de francs CFA au moins soient décaissés pour le programme national de filets sociaux (PNFS) — avec l'appui de la Banque mondiale.

La mise en œuvre de certaines mesures de réforme structurelle a été retardée, en raison en partie de contraintes de capacité et d'un allongement des procédures d'exécution. Même si le repère structurel relatif à la publication d'un bulletin trimestriel de la dette a été respecté et que des progrès ont été réalisés en vue de la publication du plan d'action sur la gouvernance, il est proposé

que le repère structurel relatif à la mise en opération du système d'information financière du Congo soit révisé et repoussé à novembre 2024. Les trois repères structurels prévus en mars-avril relatifs à la promulgation d'une législation unifiée sur la TVA, à la réorganisation de la direction générale en charge de la gestion de la dette et à la publication des déclarations de conflits d'intérêts n'ont pas été atteints, les deux derniers étant en fin de compte transformés en mesures préalables. La législation unifiée sur la TVA n'a pas encore été promulguée, mais un inventaire complet de l'administration de la TVA liée aux hydrocarbures (notamment des exonérations) a été achevé et le projet de décret d'application a été préparé. L'adoption est en cours, sous réserve de validation par toutes les parties prenantes.

PERSPECTIVES ET POLITIQUES POUR 2024 ET AU-DELÀ

Perspectives et risques

Les perspectives économiques sont généralement favorables. En 2024, la croissance du PIB réel devrait s'accélérer pour atteindre 2,8 %, bien qu'elle soit révisée à la baisse par rapport aux 4,4 % prévus lors de la quatrième revue du programme. Cette révision reflète le ralentissement de la croissance du secteur des hydrocarbures lié à des problèmes techniques dans les principaux gisements pétroliers. L'inflation devrait se ralentir pour s'établir à 4 % en 2024, en partie en raison d'un fléchissement des prix mondiaux des produits de base.

À moyen terme, les indicateurs macroéconomiques continueront de se renforcer, grâce à la poursuite des politiques et des réformes économiques saines. La croissance devrait s'améliorer pour s'établir en moyenne à 3,7 %, sous l'effet d'une intensification de l'activité du secteur non pétrolier. À partir de 2025, avec la désinflation mondiale attendue, l'inflation devrait progressivement ralentir et se stabiliser à l'objectif de 3 % de la CEMAC. Le rééquilibrage budgétaire se poursuivra à moyen terme, en vue de réduire le déficit primaire hors hydrocarbures d'environ 5 points de pourcentage du PIB hors hydrocarbures au cours de la période 2025-29, pour le ramener à 4,6 %. Cet effort de rééquilibrage devrait contribuer à continuer d'apurer les arriérés intérieurs et à accroître les dépenses ciblées en matière sociale, de développement et de lutte contre le changement climatique. S'agissant du secteur extérieur, le solde des transactions courantes devrait progressivement se détériorer et passer d'un excédent de 3,2 % du PIB en 2024 à un déficit de 0,5 % du PIB en 2028, puis d'environ 1 % du PIB en 2029. Cette détérioration prévue s'explique en partie par les considérables besoins d'importations du secteur hors hydrocarbures. Malgré le déficit du compte des transactions courantes, le Congo maintiendra sa contribution aux réserves de la banque centrale régionale (BEAC) à mesure qu'il réduira le service de la dette extérieure principale.

Les autorités reconnaissent que ces perspectives sont soumises à de considérables risques de détérioration, mais entendent poursuivre les mesures de rééquilibrage des finances publiques et de diversification économique pour les atténuer. Les risques de détérioration au niveau extérieur sont liés à une escalade des conflits mondiaux et régionaux en cours, à un affaiblissement de la croissance mondiale qui pourrait avoir une incidence négative sur les investissements étrangers et les envois de fonds, et à la volatilité des prix du pétrole dans le cadre de la transition écologique

mondiale qui pourrait réduire considérablement les exportations et les recettes pétrolières, affaiblissant ainsi les soldes extérieur et budgétaire. Les risques de dégradation au niveau intérieur sont notamment des conditions climatiques défavorables qui pourraient freiner la production agricole et détériorer la situation humanitaire, alimenter l'inflation et exacerber l'insécurité alimentaire. Des problèmes de sécurité et une incapacité à faire avancer les réformes compliqueraient ces risques de détérioration et se traduiraient par un ralentissement de la croissance et un affaiblissement du soutien des partenaires de développement. Du côté positif, une accélération de la mise en œuvre des réformes pourrait attirer davantage de capitaux publics et privés et contribuer à une hausse de la productivité et de la croissance économique. La production de nouveaux gisements pétroliers pourrait également contribuer à accélérer la croissance en surcompensant la baisse de rendement des gisements pétroliers arrivés à maturité. Compte tenu de l'équilibre des risques, les autorités sont déterminées à faire progresser leur plan de rééquilibrage budgétaire, à continuer de renforcer la gouvernance et à poursuivre la diversification économique, ce qui contribuera à reconstituer les marges de manœuvre et à renforcer la résilience de l'économie face aux chocs.

Politique et réformes des finances publiques

Les autorités restent attachées à la discipline budgétaire dans le cadre d'un plan de rééquilibrage des finances publiques favorable à la croissance, reposant sur des mesures décisives en matière de recettes et de dépenses. Les mesures envisagées en matière de recettes sont notamment le renforcement des contrôles et le suivi des exonérations, avec notamment l'amélioration des procédures douanières et la mise en œuvre d'un plan de transformation numérique approprié ; la limitation des exonérations douanières ; le recouvrement résolu des arriérés d'impôts ; et l'ajustement à la hausse des droits d'accises conformément aux lignes directrices de la CEMAC. En ce qui concerne les dépenses, les mesures de réforme consistent notamment à poursuivre l'élimination progressive des subventions des carburants, en y ajoutant des mesures visant à protéger les segments les plus vulnérables de la population, sur la base des progrès récents ; à maîtriser la masse salariale, notamment en limitant aux seuls secteurs prioritaires la politique de remplacement automatique des départs en retraite et en limitant l'embauche dans la fonction publique de manière plus générale ; à mieux contrôler les dépenses en biens et services ; et à réformer les entreprises publiques afin d'améliorer leur rentabilité, de réduire les transferts budgétaires et d'augmenter la contribution de ces entités au budget. La mise en œuvre des mesures prévues devrait favoriser la viabilité des finances publiques et de la dette et contribuer à la constitution de réserves au niveau régional.

Les mesures de rééquilibrage budgétaire des autorités seront favorisées par la mise en œuvre résolue de leur programme de réformes structurelles des finances publiques. Les domaines prioritaires sont notamment le renforcement des procédures de passation des marchés, l'amélioration de la gestion des finances publiques (GFP) et la mise en place effective du compte unique du Trésor (CUT) afin d'encourager un meilleur suivi des recettes publiques, de renforcer la transparence dans l'exécution du budget et d'améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources disponibles. L'architecture du compte unique du Trésor sera améliorée, et les comptes du

gouvernement dans les banques commerciales seront progressivement clos et les ressources correspondantes transférées à la BEAC une fois que les accords correspondants entre le gouvernement et la banque centrale auront été finalisés. D'autres réformes consistent à renforcer la gestion de l'investissement public en améliorant la sélection, la qualité et le suivi des projets d'investissement dans le but d'accroître l'efficacité des dépenses publiques d'investissement. Les réformes envisagées porteront également sur l'élimination des obstacles à l'exécution des dépenses sociales et sur la mise en œuvre de mesures de lutte contre la corruption qui s'appuieront sur les récentes réformes institutionnelles en matière de gouvernance et de transparence.

Gestion de la dette

Les autorités s'appuieront sur la réorganisation maintenant achevée de la direction en charge de la gestion de la dette (Caisse congolaise d'amortissement — CCA) et intensifieront leurs efforts en cours pour continuer de renforcer la gestion de la dette. La mise en œuvre actuellement d'un programme de formation à l'intention des services de la CCA avec l'assistance technique du FMI et d'autres partenaires de développement contribuera à améliorer les opérations de gestion de la dette, l'efficacité institutionnelle, le suivi de la dette, la transparence, la maîtrise des risques liés à la dette et la responsabilité. L'amélioration des opérations liées au service de la dette extérieure bénéficiera en outre du renforcement de la coordination entre la CCA, le Trésor et la BEAC.

Les autorités se sont engagées à renouveler leur stratégie de gestion de la dette appuyée par le FMI pour la période 2022–25, en vue d'améliorer la viabilité de la dette. Cette stratégie vise à privilégier la dette à faible coût, contenir les risques liés aux emprunts et contribuer au développement des marchés de titres publics aux niveaux national et régional. Afin de réduire le plus possible les coûts d'emprunt et les risques de change, la stratégie préconise des prêts concessionnels à plus longues échéances libellés en euros.

Réformes structurelles

Le programme de réformes économiques et financières des autorités restera guidé par le PND 2022–26, qui est en harmonie avec le programme régional de réformes économiques et financières (PREF-CEMAC). Ces réformes visent à améliorer le niveau de vie et répondre aux besoins d'une population jeune et en croissance rapide, au moyen de mesures déterminées qui stimulent le potentiel de création d'emplois de l'économie. Le PREF-CEMAC s'articule autour de sept grands piliers : i) approfondissement des réformes structurelles pour transformer et diversifier l'économie de la région ; ii) promotion de l'inclusion financière ; iii) soutien continu aux institutions régionales et réduction de la dépendance des économies de la CEMAC envers les produits de base ; iv) amélioration de la transparence des finances publiques dans les secteurs du pétrole et du gaz, notamment en veillant au respect des obligations de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE) ; v) accroissement des recettes intérieures ; vi) renforcement de la gouvernance et de la lutte contre la corruption ; et vii) réformes qui favorisent le développement du secteur privé. Dans plusieurs de ces domaines, les autorités comptent sur l'assistance du FMI sous forme de développement des capacités.

Réformes liées au changement climatique

Relever les défis du changement climatique occupe une place de choix dans le programme de développement des autorités. Le Congo fait partie des pays les plus vulnérables au changement climatique. Il a subi ces dernières années avec une fréquence et une gravité croissante, des phénomènes climatiques extrêmes, notamment des inondations, qui ont détruit les infrastructures et les cultures vivrières, nuï à la croissance économique et exacerbé les inégalités et l'insécurité alimentaire.

Elles s'appuieront sur les recommandations de l'évaluation de la gestion de l'investissement public dans le domaine du climat du FMI (C-PIMA) et du rapport national sur le climat et le développement de la Banque mondiale (CCDR) pour déterminer et privilégier les réformes qui permettront au mieux de faire progresser la mise en œuvre de leur stratégie climatique. Dans le cadre du programme en cours appuyé par la FEC, les autorités ont mis en œuvre des réformes visant à intégrer les obligations climatiques dans la sélection des projets d'investissement public.

Les autorités dialoguent avec les services du FMI sur les mesures de réformes potentielles pour faire face aux risques liés au changement climatique. Ces mesures, expliquées dans le document de la série des questions générales pour les consultations de 2024 au titre de l'article IV, comprennent des réformes en matière d'adaptation, qui visent notamment à renforcer les marges de manœuvre budgétaires pour améliorer les capacités de réaction aux catastrophes, à améliorer la préparation aux situations de crise et à intégrer les considérations relatives au changement climatique dans la planification budgétaire et la gestion des finances publiques. En matière d'atténuation, les réformes pourraient être axées sur le développement des énergies renouvelables, le renforcement de la protection des régions boisées, et l'amélioration de la gestion forestière. Toutefois, la poursuite du rééquilibrage budgétaire, essentiel pour améliorer la viabilité de la dette, pourrait empêcher la mise en œuvre immédiate des mesures d'adaptation en limitant la capacité des autorités à investir dans des infrastructures résilientes face au changement climatique.

Les réformes en cours de la GFP ne permettraient probablement pas de libérer les ressources considérables nécessaires pour répondre aux énormes besoins de financement de la lutte contre le changement climatique du Congo. Les autorités congolaises s'engagent à redoubler d'efforts pour préserver la forêt tropicale et favoriser l'exploitation efficiente des ressources en eau du bassin du Congo – bien public mondial de première importance –, mais la mise en œuvre de leur programme pour relever les redoutables défis climatiques auxquels le pays est confronté nécessitera un soutien financier considérable de la part des partenaires. Dans cette optique, les autorités réitèrent leur souhait de solliciter un appui du Fonds pour la Facilité pour la résilience et la durabilité (FRD) en temps voulu. Les ressources du FRD permettraient au Congo d'appuyer la mise en œuvre méthodique de son solide programme de réformes climatiques et de susciter d'autres financements de la part d'autres partenaires de développement et d'investisseurs privés.

CONCLUSION

Face aux vents contraires d'une conjoncture extérieure difficile et de défis intérieurs, les autorités congolaises que nous représentons ont maintenu la stabilité macroéconomique et mis en œuvre de façon satisfaisante leur programme appuyé par la FEC. Elles ont pris des mesures correctrices pour remédier aux objectifs manqués du programme et restent déterminées à atteindre les objectifs du programme appuyé par la FEC pour l'avenir. Elles sont également déterminées à poursuivre résolument la mise en œuvre de solides politiques et réformes visant à faire avancer leur programme de développement et à contribuer à la stabilité régionale.

Compte tenu de leur mise en œuvre globalement satisfaisante du programme et de leur attachement renouvelé aux objectifs du programme appuyé par la FEC, les autorités sollicitent l'achèvement de la cinquième revue de l'accord au titre de la FEC et l'approbation des décisions y afférentes. Nous serions reconnaissants aux administrateurs de bien vouloir examiner favorablement leurs demandes.